



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 MARS 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LAPOUILLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, M. Bruno COUSEIN, M. Daniel KRUSZKA, Mme Geneviève MARGUERITTE.

Absent(s) : M. René HOCQ.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

(N°2025-63)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3212-1, L.3312-2 à L.3312-4 et R.3321-4 ;

Vu la délibération n°2025-1 du Conseil départemental en date du 27/01/2025 « Débat d'orientation budgétaire pour 2025 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses

articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 03/03/2025 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 03/03/2025 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 03/03/2025 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 03/03/2025 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 03/03/2025 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 03/03/2025 ;

Monsieur René HOCQ, intéressé à l'affaire, est sorti de la salle. Il n'a donc pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2025, équilibré en recettes et en dépenses dans les conditions suivantes :

		Mouvements budgétaires	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement	Recettes	416 000 186,49 €	202 252 186,49 €	213 748 000,00 €
	Dépenses	416 000 186,49 €	272 435 572,46 €	143 564 614,03 €
	Equilibre	0,00	- 70 183 385,97 €	70 183 385,97 €
Fonctionnement	Recettes	1 893 532 522,59 €	1 843 015 908,56 €	50 516 614,03 €
	Dépenses	1 893 532 522,59 €	1 772 832 522,59 €	120 700 000,00 €
	Equilibre	0,00	70 183 385,97 €	- 70 183 385,97 €
Total	Recettes	2 309 532 709,08 €	2 045 268 095,05 €	264 264 614,03 €
	Dépenses	2 309 532 709,08 €	2 045 268 095,05 €	264 264 614,03 €
	Equilibre	0,00	0,00	0,00

Article 2 :

D'adopter l'ensemble des propositions du rapport général, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et des cahiers des Commissions annexés au rapport général.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Article 4 :

D'adopter l'annexe n°1 jointe à la présente délibération relative aux indemnités de fonction des conseillers départementaux.

Article 5 :

De prendre acte de la communication aux conseillers départementaux de l'état annuel prévu à l'article L.3123-19-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 :

De renouveler la délibération adoptée le 27 novembre 1995 et relative à la prise en charge de tous les frais réels des membres élus ou fonctionnaires dûment autorisés, ainsi que ceux des personnalités extérieures invitées, par remboursement sur justificatifs produits ou par règlement direct aux prestataires, au titre des dépenses du compte 660.

Article 7 :

D'adopter les annexes suivantes figurant dans les cahiers des Commissions eux-mêmes annexés au rapport général :

- 1^{ère} Commission « Attractivité départementale et emploi » :
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations
 - annexe n° 4 : affectations complémentaires
- 3^{ème} Commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » :
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations
 - annexe n° 4 : affectations complémentaires
- 4^{ème} Commission « Equipement et développement des territoires » :
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations
 - annexe n° 4 : affectations complémentaires
- 5^{ème} Commission « Solidarité territoriale et partenariats » :
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations
 - annexe n° 4 : affectations complémentaires
- 6^{ème} Commission « Finances et Service Public Départemental » :
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations
 - annexe n° 4 : affectations complémentaires

Article 8 : Reprise du solde des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) affectés en réserves

Conformément aux dispositions de l'article R.3321-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, de reprendre, à hauteur de 43,7 M€ au titre de l'exercice 2025, le solde des DMTO affectés en réserves lors des exercices 2022 et 2023 :

- Montant affecté en réserves au terme de l'exercice 2024 = 43 700 000,00 € ;
- Montant repris au titre de l'exercice 2025 = 43 700 000,00 € ;
- Solde affecté en réserves = 0 €.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 78
Nombre de Conseillers départementaux présents au moment du vote : 72
Nombre de délégations de vote : 5
Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Communiste et Républicain)
Nombre de suffrages exprimés : 57
Nombre d'abstentions : 20 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
Pour : 51 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais (M. Bruno COUSEIN et Mme Maryse JUMEZ) ; Non-inscrits)
Contre : 6 voix (Groupe Rassemblement National)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 24 mars 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la
Dette

RAPPORT N°1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 MARS 2025

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Le projet de budget 2025 est le fruit d'un long travail entamé depuis début 2024. La gravité de l'effet de ciseau constaté au compte administratif 2023 avait en effet nécessité l'élaboration d'une nouvelle méthodologie de construction budgétaire. Elus et services se sont donc mobilisés à la recherche de pistes d'optimisation, guidés par des lettres plafonds calibrant les enveloppes retenues par politique publique, avant présentation en commission budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire pour 2025 qui s'est tenu le 27 janvier dernier a largement permis de revenir sur les éléments de contexte et sur la nécessité de développer une trajectoire de redressement des équilibres budgétaires de la collectivité. Les secousses politiques nationales ont toutefois complexifié la finalisation des travaux, notamment en matière de recettes ; la loi de finances pour 2025 n'ayant été promulguée que le 14 février.

Le projet de budget primitif 2025 se conforme à la stratégie arrêtée lors de la séance du DOB, à savoir « réduire la voilure pour préserver l'ossature du navire ». Les fondamentaux de l'action départementale se trouvent conservés au service de notre projet de mandat, mais adaptés, au prix d'efforts partagés.

Le projet de BP 2025 soumis à votre examen atteint globalement, en mouvements réels et hors opérations de dette, un montant de 2 040 M€, en baisse de 2,13 % par rapport au BP 2024, dégageant une épargne brute de 70 M€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 773 M€, soit une quasi-stabilité par rapport au BP 2024 (+ 0,32 %), qui traduit les efforts portés par l'ensemble des politiques publiques y compris sociales, dont la hausse se limite à 2,90 %, contre + 4,94 % de BP 2023 à BP 2024.

Les recettes de fonctionnement sont atones, nécessitant d'injecter le solde des droits de mutation affectés en réserves, soit 43,7 M€, pour contribuer à l'équilibre du budget. A l'issue de la loi de finances initiale, bien que dispensé de participer au « dispositif conjoncturel de lissage des ressources fiscales » (DiLiCO) compte tenu de son « indice de fragilité sociale », le Département se trouve affecté par le gel pour 2025 de la TVA compensatoire, alors que cette dernière, avec 420 M€, constitue aujourd'hui la première ressource de la collectivité.

La section d'investissement contribue elle aussi à l'effort collectif, affichant 180 M€ de crédits de paiement hors dette, alloués au plan pluriannuel d'investissement et préservant notamment la poursuite du plan collèges et les opérations de maintenance lourde sur voirie et bâtiments.

Pour rester le pilier de la cohésion sociale et territoriale, le Département assume les efforts, réduit sans supprimer et se mobilise, dans sa démarche prospective, pour le rétablissement de ses fondamentaux budgétaires.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/03/2025.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/03/2025.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/03/2025.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/03/2025.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/03/2025.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/03/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

SOMMAIRE

A – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025	2
B – PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6
3. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	9
C – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13
D – LES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS DES BUDGETS ANNEXES	17

A – Equilibre du projet de Budget Primitif 2025

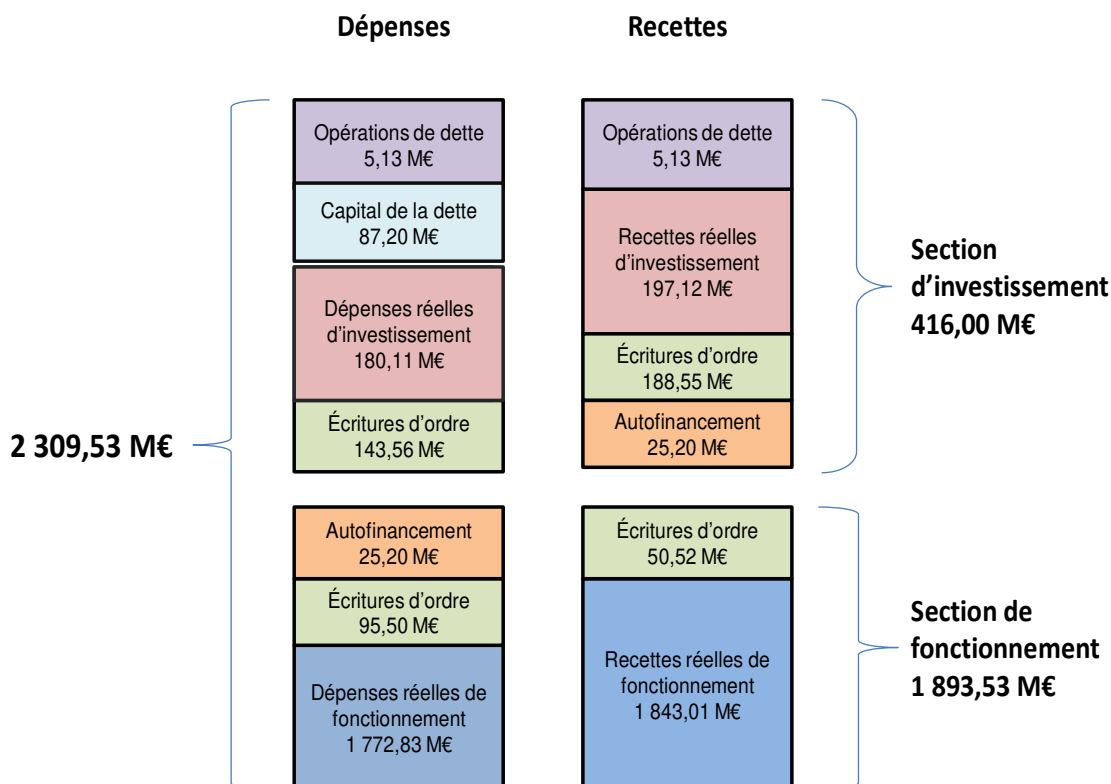
Le projet de Budget Primitif 2025 soumis à votre examen s'établit, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 309 532 709,08 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 893 532 522,59 € et la section d'investissement à 416 000 186,49 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2025	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	272 435 572,46	143 564 614,03	416 000 186,49
Section de fonctionnement	1 772 832 522,59	120 700 000,00	1 893 532 522,59
Total	2 045 268 095,05	264 264 614,03	2 309 532 709,08

BP 2025	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	202 252 186,49	213 748 000,00	416 000 186,49
Section de fonctionnement	1 843 015 908,56	50 516 614,03	1 893 532 522,59
Total	2 045 268 095,05	264 264 614,03	2 309 532 709,08

Il est possible de représenter les masses budgétaires par le schéma suivant (en M€) :



NB : les opérations de dette, équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de 5,13 M€, correspondent aux mouvements de tirage et de remboursement sur crédits revolving.

Cette présentation, conforme au document budgétaire qui sera proposé au vote de l'Assemblée, intègre des opérations d'ordre qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la réalisation des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est proposé de ne retenir, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections, hors opérations de dette pour ce qui concerne la section d'investissement.

Dans ce format, le projet de Budget Primitif 2025 s'élève à **2 040 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

Section	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	267 301 572	197 118 186
Fonctionnement	1 772 832 523	1 843 015 909
<i>Total</i>	<i>2 040 134 095</i>	<i>2 040 134 095</i>

Cette présentation consolidée du projet de budget 2025 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2024. Le total voté en dépenses réelles, hors opérations de dette, s'établissait en 2024 à 2 084,5 M€. Le budget 2025 fait donc ressortir une diminution des dépenses et des recettes de 44,3 M€ (- 2,13 %) par rapport au budget adopté l'an dernier. Il s'agit là d'une situation inédite.

Lors de sa réunion du 27 janvier 2025 consacrée au Débat d'orientation budgétaire, l'Assemblée départementale a pris acte de la situation financière délicate que connaît actuellement le Département du Pas-de-Calais, à l'instar de nombre de ses homologues en France. Cette situation est due à un modèle budgétaire spécifique aux Départements profondément inadapté, qui conjugue recettes pro-cycliques, c'est-à-dire dynamiques lorsque la conjoncture est favorable (TVA, DMTO), et dépenses contra-cycliques, c'est-à-dire en forte augmentation lorsqu'elle se dégrade et se mue en crise économique et sociale (RSA, aides sociales). En d'autres termes, c'est lorsque nous en avons le plus besoin que nos ressources se tarissent.

Par ailleurs, alors que le Département ne dispose plus aujourd'hui d'aucun instrument de maîtrise de ses recettes, le contrôle de la majorité de ses dépenses, contraintes car obligatoires, lui échappe.

Pour faire face à cette situation, le Président a souhaité mobiliser une commission budgétaire spéciale, visant à associer l'ensemble des groupes politiques à l'élaboration du budget primitif 2025.

Fidèles au projet de mandat, les élus de la majorité se sont montrés déterminés à préserver la totalité des politiques publiques, y compris volontaristes, portées par le Département. Le mot d'ordre : réduire plutôt que supprimer. Les choix : optimiser la dépense partout où cela est possible, redimensionner le périmètre ou l'intensité de notre intervention à l'aune de nos capacités financières, associer nos partenaires à l'effort nécessaire.

Le projet de budget 2025 soumis à votre examen constitue la première illustration de ces choix forts et de ces orientations responsables. Côté recettes, par rapport au budget 2024, les produits de fonctionnement sont atones à - 4,2 M€ (- 0,2 %). Côté dépenses, la section d'investissement enregistre une diminution de - 49 M€ (- 21,4 %). La progression des charges de fonctionnement, intégrant l'évolution structurellement haussière des dépenses dites sociales, se trouve malgré tout contenue à + 5,7 M€ (+ 0,3 %).

Compte tenu de l'augmentation, d'origine largement exogène, des charges qui pèsent sur la collectivité et de la nécessité de préserver un autofinancement minimal face à l'insuffisance des recettes, il vous est proposé de mobiliser le solde des réserves budgétaires constituées lors des exercices précédents.

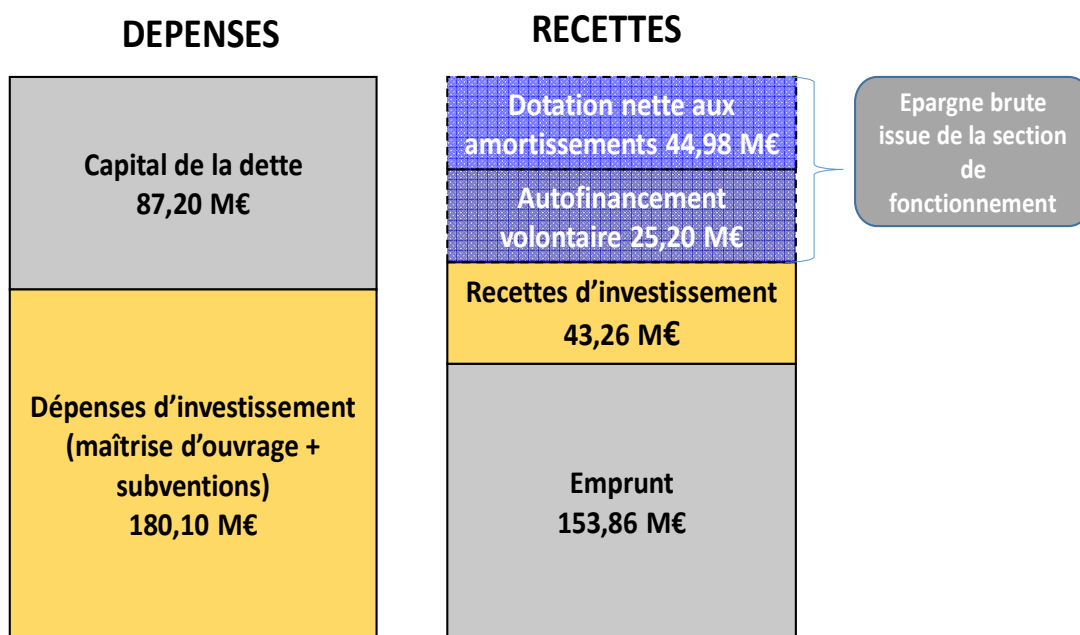
Feront l'objet d'une présentation successive :

- les dépenses et les recettes de la section d'investissement ;
- les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

A chaque fois, des tableaux font état des inscriptions de crédits proposées au vote. Ils comportent le rappel des crédits votés au budget de l'exercice précédent et sont présentés par politique publique, sur la base de la nomenclature fonctionnelle M.57, qui constitue le référentiel budgétaire et comptable du Département depuis l'exercice 2023.

B – Présentation de la section d'investissement

1. Schéma de financement de la section d'investissement



Ce schéma illustre le mécanisme de financement des **267,30 M€** de dépenses d'investissement (hors mouvements sur crédits revolving) proposées au vote à l'étape du Budget Primitif 2025. Ces dépenses relèvent de deux catégories :

- une partie est destinée au remboursement des emprunts souscrits les années précédentes (87,20 M€) ;
- une partie correspond aux crédits nouveaux investis par la collectivité (180,10 M€).

Pour financer ces dépenses, le Département dispose :

1. de l'épargne brute issue de la section de fonctionnement (excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement) elle-même décomposée en dotation nette aux amortissements et en autofinancement volontaire ;

2. de recettes d'investissement propres, dotations et subventions, principalement constituées du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui vient compenser la charge de TVA que la collectivité supporte principalement sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale ;

3. de l'emprunt, dont l'inscription proposée permet d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

2. Les dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	109 734 901,24	103 507 697,03	-5,67%
1 SECURITE	2 900 000,00	2 569 904,50	-11,38%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	62 117 015,24	56 368 356,92	-9,25%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 387 085,30	9 407 407,33	-9,43%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	17 805 224,13	11 175 634,18	-37,23%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	17 259 935,91	14 316 479,90	-17,05%
6 ACTION ECONOMIQUE	2 902 468,90	2 648 824,01	-8,74%
7 ENVIRONNEMENT	6 099 662,50	3 529 153,54	-42,14%
8 TRANSPORTS	88 182 117,98	63 778 115,05	-27,67%
TOTAL	317 388 411,20	267 301 572,46	-15,78%

Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	21 394 901,24	16 252 697,03	-24,03%
901 SECURITE	2 900 000,00	2 508 000,00	-13,52%
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	62 117 015,24	56 368 356,92	-9,25%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 363 085,30	9 359 407,33	-9,69%
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	17 795 224,13	11 165 634,18	-37,25%
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	17 259 935,91	14 316 479,90	-17,05%
906 ACTION ECONOMIQUE	2 797 468,90	2 613 824,01	-6,56%
907 ENVIRONNEMENT	6 099 662,50	3 529 153,54	-42,14%
908 TRANSPORTS	88 182 117,98	63 778 115,05	-27,67%
923 Dettes et autres opérations financières	88 479 000,00	87 409 904,50	-1,21%
TOTAL	317 388 411,20	267 301 572,46	-15,78%

Hors dette, le budget d'investissement proposé pour 2025 s'établit à 180,1 M€ en crédits de paiement, en repli de 49 M€ par rapport à 2024 (- 21,4 %). Les crédits affectés aux dépenses sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élèvent à 137 M€, tandis que l'enveloppe réservée aux subventions d'équipement s'établit à 43 M€.

Les principales propositions d'inscriptions sont les suivantes :

1. En fonction 0, les inscriptions proposées ressortent à 103,5 M€, en léger retrait de 5,7% (- 6,2 M€) par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de la baisse anticipée des dépenses de travaux et de maintenance des bâtiments départementaux. Les crédits affectés au remboursement du capital de la dette sont en diminution de 1,1 M€ à 87,2 M€.

2. En fonction 1, une enveloppe de crédits de paiement de 2,51 M€ est proposée pour les travaux de construction du centre de secours principal du Boulonnais.

3. En ce qui concerne la fonction 2, les crédits prévus pour 2025, soit 56,4 M€, font l'objet d'un ajustement par rapport à l'exercice précédent. Ils permettront néanmoins, dans la continuité des années précédentes, de poursuivre une programmation de haut niveau en travaux neufs et en maintenance patrimoniale dans les collèges du Département, tout en renforçant la politique d'équipement des établissements.

4. Un volume de crédits de 9,4 M€ est proposé en fonction 3, en diminution de 1 M€ en raison du redimensionnement des crédits affectés aux subventions d'équipement en matière culturelle et sportive, ainsi que des crédits dédiés au financement des travaux en maîtrise d'ouvrage sur le parc départemental d'Olhain.

5. En ce qui concerne la fonction 4, l'enveloppe de 11,2 M€ prévue pour 2025 permettra de poursuivre la modernisation du secteur médico-social. Un volume de 6,8 M€ de crédits de paiement est programmé pour le versement de subventions d'équipement aux organismes chargés de la protection de l'enfance (4,6 M€) ou de l'accueil de personnes en situation de handicap (2,2 M€).

6. La fonction 5 est valorisée à hauteur de 14,3 M€. Elle regroupe essentiellement les crédits du FARDA Aménagement (5,2 M€), les crédits affectés au fonds de soutien des quartiers prioritaires de la politique de la ville (2,2 M€), ceux destinés au financement du syndicat mixte La Fibre Numérique pour le déploiement du très haut débit (1 M€) et ceux qui sont affectés au volet « aménagement et environnement » du Fonds d'innovation territoriale (FIT, 5 M€). Il est rappelé qu'a été créé en 2024 un dispositif d'aide aux regroupements scolaires, doté en 2025 de 0,4 M€ de crédits de paiement.

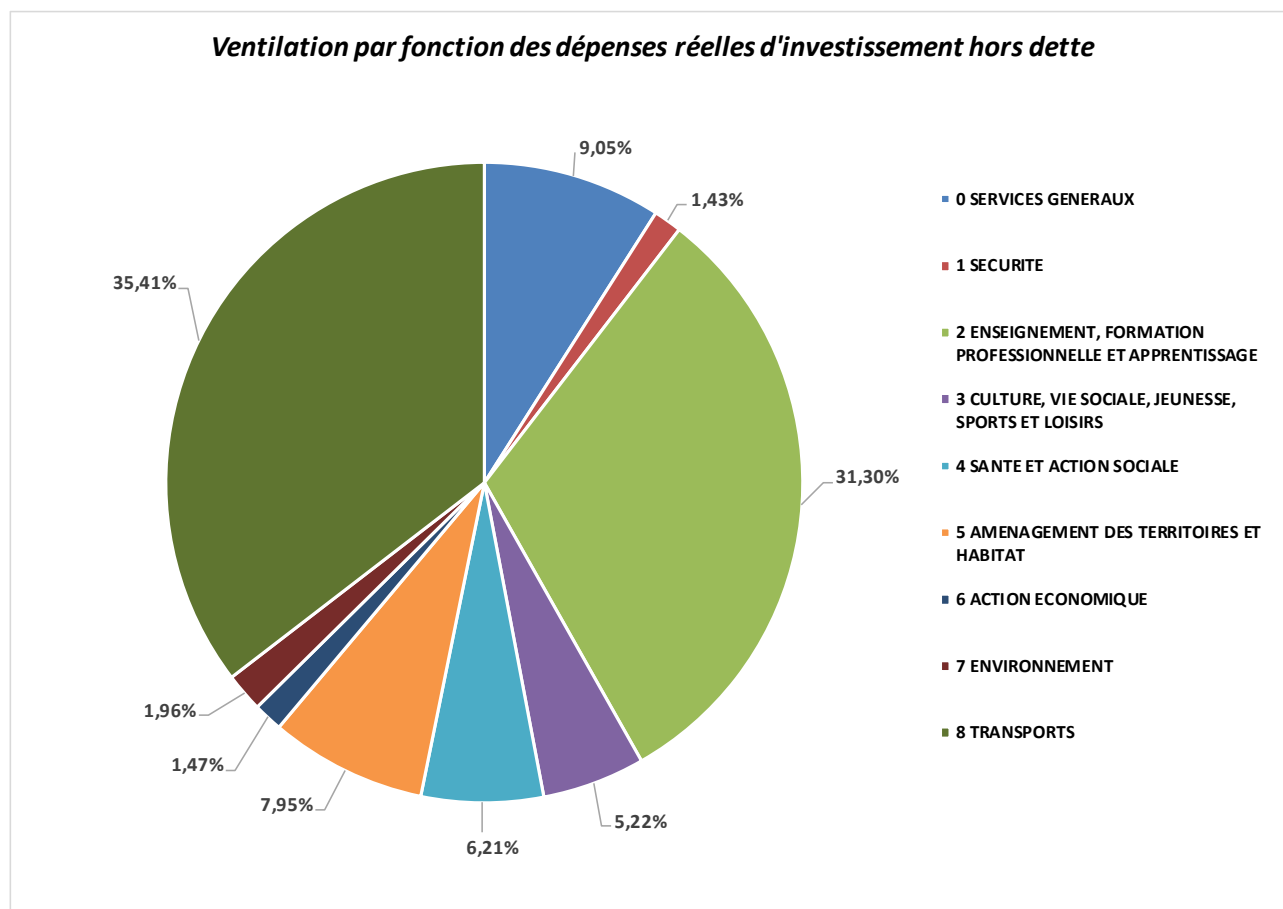
7. Les crédits prévus en fonction 6 concernent l'aménagement foncier et le remembrement rural (1,4 M€), le développement agricole et halieutique (0,4 M€), le développement touristique (0,6 M€) et le volet « attractivité territoriale » du FIT (0,3 M€).

8. L'enveloppe de 3,5 M€ proposée en fonction 7 est affectée à la politique des espaces naturels départementaux pour 0,9 M€, à l'Opération Grand Site pour 1,9 M€ et au dispositif du Fonds biodiversité à hauteur de 0,3 M€.

9. Au sein de la fonction 8, en repli de 27,7 % à 63,8 M€, 58,9 M€ sont affectés aux opérations de maintenance et de modernisation du réseau routier départemental, y compris la réalisation d'itinéraires cyclables, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions (FARDA - Aide à la voirie communale). Par ailleurs, un crédit de 0,9 M€ est réservé aux travaux d'aménagement du port d'Etaples.

De manière générale, le Département a fait le choix de reconfigurer momentanément la politique d'équipement qu'il met en œuvre au bénéfice des territoires, dans l'objectif de la mettre en adéquation avec ses capacités financières. Dans cette optique, les moyens alloués au service du plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui figure dans le rapport d'orientation budgétaire ont été calibrés au plus juste.

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses d'investissement hors dette :



Les dépenses d'investissement sont majoritairement concentrées sur deux fonctions qui constituent le cœur de l'action départementale : les fonctions 2 *enseignement* et 8 *transports* représentent à elles seules les deux tiers des investissements départementaux.

- La fonction 8 *transports*, qui représente 35 % des dépenses d'investissement prévisionnelles 2025, regroupe notamment les investissements sur le réseau routier départemental, à la fois les opérations structurantes, les opérations d'amélioration du réseau, mais aussi les opérations de maintenance.

- La fonction 2 *enseignement* représente 31 % des dépenses d'investissement prévisionnelles 2025 et regroupe notamment les opérations structurantes dans les collèges, tant en maintenance qu'en construction-reconstruction et en matière de développement du numérique au sein des établissements.

3. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	222 543 000,00	179 821 007,76	-19,20%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 486 123,00	9 702 811,44	2,28%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	402 250,00	-	NS
7 ENVIRONNEMENT	718 892,00	3 794 367,29	427,81%
8 TRANSPORTS	4 145 202,20	3 800 000,00	-8,33%
TOTAL	237 295 467,20	197 118 186,49	-16,93%

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	3 000 000,00	3 900 000,00	30,00%
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 486 123,00	9 702 811,44	2,28%
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	400 000,00	-	NS
907 ENVIRONNEMENT	500 000,00	3 785 475,29	657,10%
908 TRANSPORTS	3 145 202,20	2 800 000,00	-10,98%
922 Dotations et participations	23 000 000,00	23 000 000,00	0,00%
923 Dettes et autres opérations financières	197 519 142,00	153 879 899,76	-22,09%
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	245 000,00	50 000,00	-79,59%
TOTAL	237 295 467,20	197 118 186,49	-16,93%

Les recettes d'investissement sont majoritairement regroupées au sein de la fonction 0 qui concentre plus de 90 % du total. En effet, les principales recettes d'investissement sont comptabilisées au sein de cette fonction.

Elles sont composées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et de l'emprunt d'équilibre.

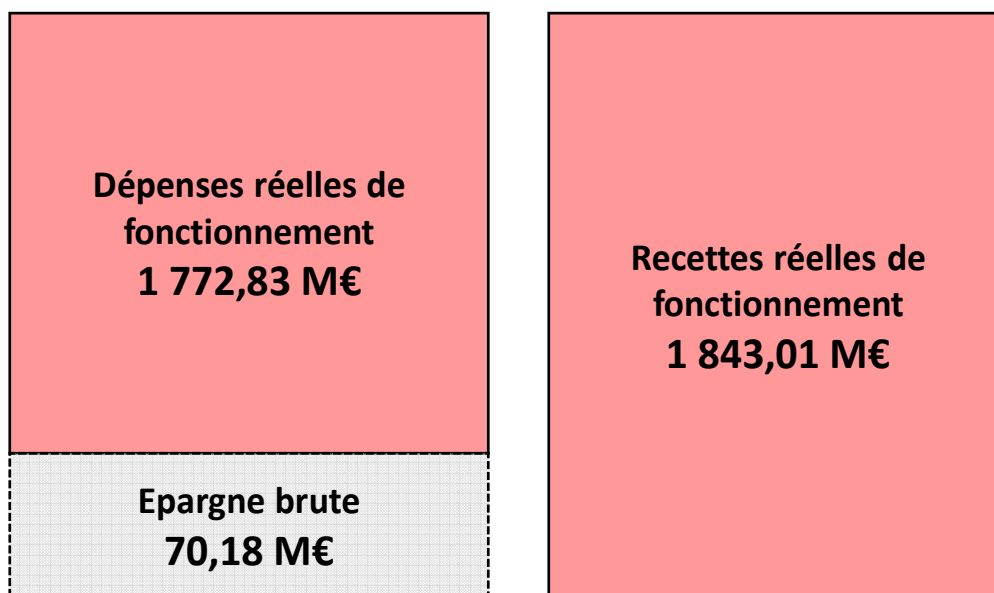
- Le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, est estimé pour 2025 à 22 M€ en fonction du taux de réalisation des dépenses éligibles et du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %.

- La DDEC, gelée en valeur depuis 2008, est valorisée à hauteur de 8,29 M€.

- La recette prévisionnelle d'emprunt, première inscription en volume de la section d'investissement, de même que sa principale variable d'équilibre, s'établit à 153,9 M€, en très nette diminution (- 43,6 M€) comparativement au Budget Primitif 2024. Cette réduction de l'appel à l'emprunt est la conséquence logique de l'ajustement sensible du budget d'investissement départemental pour 2025. D'autre part, il convient de rappeler que ce montant représente un niveau maximum qui ne sera probablement pas réalisé en totalité, dans la mesure où les recettes d'investissement n'intègrent pas à ce stade les résultats reportés, lesquels ne sont inscrits qu'à l'étape du budget supplémentaire, après constatation au compte administratif.

C – Présentation de la section de fonctionnement

1. Schéma de financement de la section de fonctionnement



Ce schéma illustre le mécanisme de constitution de l'épargne brute constatée au projet de budget primitif. Pour 2025, l'épargne brute ressort à 70,2 M€, en diminution de 10 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette ressource est utilisée à hauteur de :

- 44,98 M€ au titre de la couverture réglementaire de la dotation nette aux amortissements. La dotation nette se décompose en une dépense d'ordre de 95,50 M€ pour partie neutralisée par une recette d'ordre de 50,52 M€. La dotation nette aux amortissements est en progression régulière ces dernières années. C'est la conséquence directe de l'effort d'investissement consenti par le Département au cours des derniers exercices.
- 25,20 M€ au titre du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette ressource, qui pourrait être qualifiée d'autofinancement volontaire, contribue au financement de la section d'investissement et permet de réduire le recours à l'emprunt.

2. Les dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	146 478 272,87	135 975 050,96	-7,17%
1 SECURITE	88 129 000,00	90 611 450,00	2,82%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	117 412 747,00	106 490 293,00	-9,30%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	23 018 700,00	16 608 950,00	-27,85%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1 311 461 625,53	1 349 537 344,03	2,90%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	6 709 565,60	5 568 315,60	-17,01%
6 ACTION ECONOMIQUE	6 676 958,00	5 051 558,00	-24,34%
7 ENVIRONNEMENT	8 402 640,00	6 805 321,00	-19,01%
8 TRANSPORTS	58 811 699,00	56 184 240,00	-4,47%
TOTAL	1 767 101 208,00	1 772 832 522,59	0,32%

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	114 432 086,87	105 591 258,16	-7,73%
931 SECURITE	88 129 000,00	90 611 450,00	2,82%
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	117 412 747,00	106 490 293,00	-9,30%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	22 996 200,00	16 586 450,00	-27,87%
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	721 261 898,19	752 624 905,80	4,35%
9343 APA	245 028 000,00	255 535 000,00	4,29%
9344 RSA - REGULARISATIONS DE RMI	345 171 727,34	341 377 438,23	-1,10%
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	6 709 565,60	5 568 315,60	-17,01%
936 ACTION ECONOMIQUE	6 676 958,00	5 051 558,00	-24,34%
937 ENVIRONNEMENT	8 402 640,00	6 805 321,00	-19,01%
938 TRANSPORTS	58 811 699,00	56 184 240,00	-4,47%
941 Autres impôts et taxes	12 000 000,00	10 000 000,00	-16,67%
943 Opérations financières	19 200 000,00	19 407 172,80	1,08%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	838 686,00	969 120,00	15,55%
945 Provisions et autres opérations mixtes	30 000,00	30 000,00	0,00%
TOTAL	1 767 101 208,00	1 772 832 522,59	0,32%

Les dépenses de fonctionnement progressent de 5,7 M€ (+ 0,3 %). Une très faible augmentation qui traduit la nécessaire maîtrise par le Département de ses charges courantes, dans un contexte où se multiplient pourtant les mesures décidées unilatéralement par l'Etat et mises à la charge des collectivités, notamment dans le champ social et médico-social, et ce sans compensations suffisantes.

Il est proposé de détailler les principales évolutions par fonction M.57. Une analyse approfondie des différents mouvements figure au sein des cahiers budgétaires propres à chaque commission thématique.

1. En ce qui concerne la fonction 0, le total des crédits ressort à 136 M€, en diminution de 10,5 M€ (- 7,2 %) par rapport au BP 2024. Trois postes principaux de dépenses sont à l'origine de cette baisse significative : les frais de logistique, d'administration générale et d'entretien des bâtiments (- 2,7 M€), la communication et l'événementiel (- 1,8 M€), les charges de rémunération du personnel (- 3,4 M€).

2. Les crédits de la fonction 1 sont en augmentation de 2,5 M€ d'un exercice à l'autre. La principale inscription correspond à la participation départementale versée au SDIS qui ressort à 90,6 M€ pour 2025.

3. Les crédits de la fonction 2 sont en repli de - 9,3 % à 106,5 M€ (- 10,9 M€). Après leur hausse importante des dernières années, les dotations de fonctionnement des collèges enregistrent une diminution de 7,4 M€, tandis que la charge des rémunérations des personnels ATTEE accuse une baisse de 1 M€.

4. Les crédits alloués à la fonction 3 s'élèvent à 16,6 M€, en baisse de 27,9 % (- 6,4 M€). Un effort important est demandé aux associations et institutions partenaires du Département en matière culturelle et sportive.

5. La politique « Santé et action sociale » représentera en 2025 une enveloppe budgétaire totale de 1,35 milliard €, soit 76,1 % du total des dépenses de fonctionnement du Département. Les dépenses imputées en fonction 4 progressent de 38 M€ entre 2024 et 2025, soit une hausse proche de 3 %. Les principales évolutions concernent :

- la rémunération du personnel social et médico-social départemental, dont la charge est anticipée en diminution de 4,3 M€.
- les allocations individuelles de solidarité, qui progressent globalement de 21,5 M€ par rapport à 2024, mais au terme d'une évolution contrastée : + 10,5 M€ pour l'APA à domicile et + 12 M€ pour la PCH, tandis que les allocations de RSA, avec une prévision de dépenses de 317 M€ pour 2024, se contractent de 1 M€.
- la protection de l'enfance, qui mobilise 15,6 M€ supplémentaires, dont 5,7 M€ pour l'accueil familial, 8,7 M€ pour l'accueil en établissement, 1 M€ pour le financement de mesures supplémentaires exercées par les services d'AEMO, 0,6 M€ pour les loisirs des mineurs accueillis à l'ASE et 0,5 M€ au titre des allocations versées aux tiers dignes de confiance.
- l'accueil en établissements pour personnes handicapées, en progression de 5,6 M€.

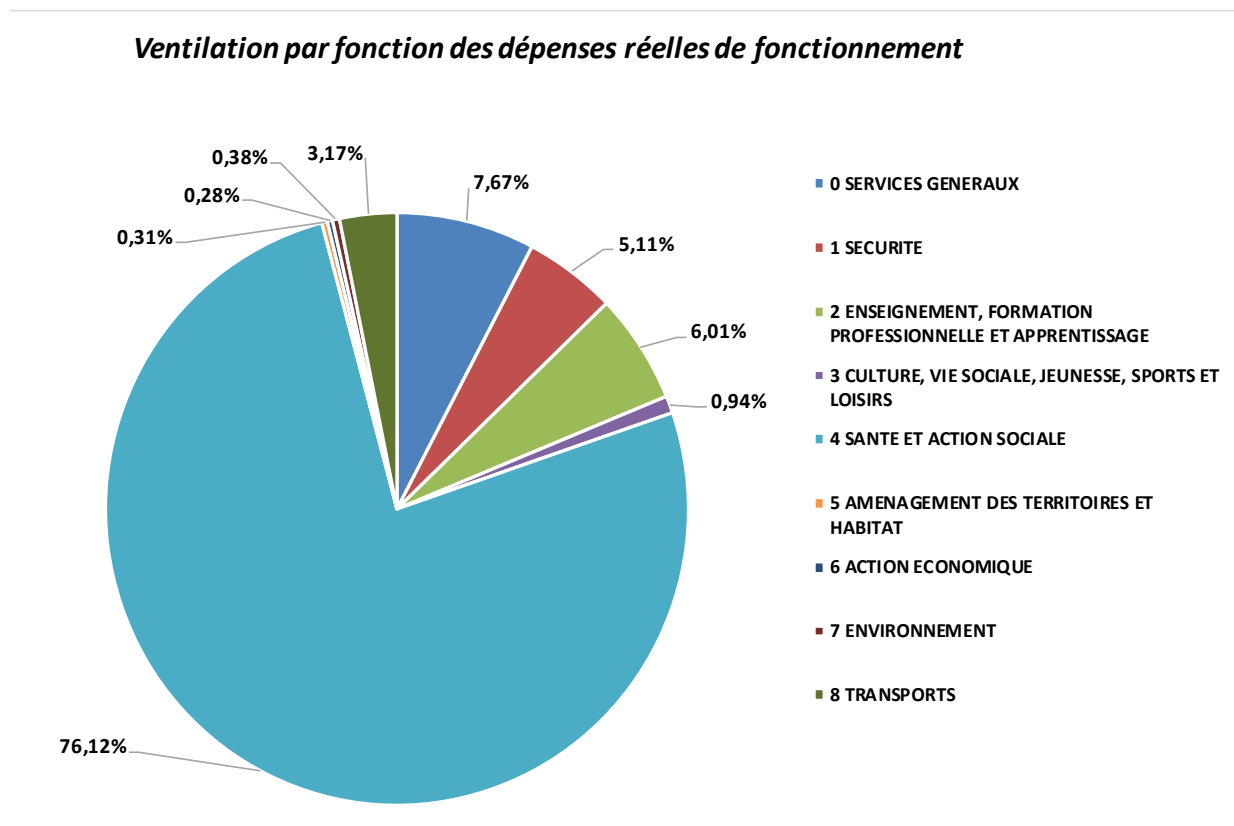
6. Les crédits de la fonction 5 enregistrent une baisse de 1,1 M€ pour s'établir à 5,6 M€. Ce différentiel correspond à l'ajustement de l'accompagnement du bailleur social Pas-de-Calais habitat sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

7. Les crédits prévus en fonction 6, soit 5 M€, sont en repli de 1,6 M€, en raison de l'ajustement des financements prévus en matière agricole et touristique, ainsi que dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

8. Les crédits de la fonction 7 s'élèvent à 6,8 M€, en retrait de 1,6 M€.

9. Les crédits de la fonction 8 enregistrent une diminution de 2,6 M€ pour s'établir à 56,2 M€. En sont à l'origine la baisse de la charge des rémunérations des personnels de voirie (- 0,5 M€), ainsi qu'une rationalisation des moyens dédiés à l'entretien du réseau routier départemental (- 1,5 M€).

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses de fonctionnement :



Ce graphique illustre le poids toujours prépondérant dans le budget départemental des moyens alloués aux politiques de solidarité. En effet, les crédits de la fonction 4 *santé et action sociale* représentent à eux seuls 76,1 % du total des dépenses de fonctionnement, une proportion en nette progression par rapport à l'exercice précédent (74,2 %).

3. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 673 130 906,00	1 638 281 024,74	-2,08%
1 SECURITE	502 024,00	502 024,00	0,00%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	179 600,00	86 500,00	-51,84%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 406 045,00	1 336 384,82	-4,95%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	160 859 322,00	193 765 998,00	20,46%
7 ENVIRONNEMENT	10 257 105,00	7 738 267,00	-24,56%
8 TRANSPORTS	859 150,00	1 305 710,00	51,98%
TOTAL	1 847 194 152,00	1 843 015 908,56	-0,23%

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	8 933 700,00	23 076 372,74	158,31%
931 SECURITE	502 024,00	502 024,00	0,00%
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	179 600,00	86 500,00	-51,84%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 406 045,00	1 336 384,82	-4,95%
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	59 779 322,00	67 185 998,00	12,39%
9343 APA	99 080 000,00	124 580 000,00	25,74%
9344 RSA - REGULARISATIONS DE RMI	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00%
937 ENVIRONNEMENT	10 257 105,00	7 738 267,00	-24,56%
938 TRANSPORTS	859 150,00	824 150,00	-4,07%
940 Impositions directes	79 048 353,00	84 098 353,00	6,39%
941 Autres impôts et taxes	1 193 949 251,00	1 140 621 697,00	-4,47%
942 Dotations et participations	349 590 102,00	346 700 102,00	-0,83%
943 Opérations financières	9 000,00	565 560,00	NS
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	500,00	500,00	0,00%
945 Provisions et autres opérations mixtes	41 600 000,00	43 700 000,00	5,05%
TOTAL	1 847 194 152,00	1 843 015 908,56	-0,23%

Les recettes de fonctionnement sont anticipées pour 2025 en quasi-stagnation par rapport à 2024 (- 4,2 M€, soit - 0,2 %).

Confronté à un effet de ciseau majeur entre des charges en progression soutenue et des produits atones, le Département a fait le choix de préserver au stade du budget primitif un niveau d'épargne brute voisin de 70 M€. Cette stratégie a nécessité la mobilisation du solde des réserves budgétaires constituées lors des exercices précédents.

Le projet de BP 2025 intègre ainsi la reprise, à hauteur de 43,7 M€, du solde des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) affectés en réserves au cours des exercices 2022 et 2023. Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, le Département ne disposera plus désormais d'aucune réserve budgétaire qui pourrait contribuer à l'équilibre de ses prochains budgets.

D'autre part, si l'on neutralise les reprises de réserves réalisées à l'occasion des BP 2024 et 2025, on constate que la diminution intrinsèque des recettes courantes de fonctionnement s'établit à - 0,35 % d'un exercice à l'autre.

Dans le champ des subventions européennes, les recettes issues du Fonds social européen (FSE+) et du Fonds de transition juste (FTJ) sont prévues en hausse significative au BP 2025, à hauteur de 17,5 M€ contre 5,1 M€ au BP 2024.

A noter également, dans le domaine de l'action sociale, l'augmentation anticipée de 32,9 M€ (soit + 20,5 %) des recettes, qui trouve notamment sa source dans la hausse des dotations attendues de la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de l'aide à la vie partagée.

Au projet de BP 2025, 88,9 % des recettes départementales sont imputées en fonction 0 en tant que recettes d'équilibre à caractère général. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'Etat et des attributions de péréquation.

En 2021, en compensation de la perte de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les départements se sont vu attribuer une fraction du produit net national de **taxe sur la valeur ajoutée (TVA compensatoire de la TFPB)**. La loi de finances pour 2025 anticipe une hausse de 2,9 % du produit de TVA 2025 par rapport au produit de TVA révisée 2024. Cependant, dans le cadre de l'association du secteur public local à l'effort de redressement des comptes publics, le texte prive les collectivités territoriales du dynamisme de cette ressource, puisqu'il prévoit le gel à leur niveau de 2024 des fractions de TVA qui leur seront attribuées en 2025. Dans ces conditions, le produit est estimé pour 2025 à 338,55 M€, équivalent au produit révisé 2024.

La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la loi de finances pour 2023 a été compensée aux collectivités territoriales par l'affectation d'une nouvelle fraction de **taxe sur la valeur ajoutée (TVA compensatoire de la CVAE)** égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020 à 2023. A l'instar de la fraction de TVA compensatoire de la TFPB, cette fraction de TVA devrait progresser de 2,9 % en 2025. Mais conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2025, elle subira également en 2025 un gel à son niveau de 2024. Dès lors, le produit estimé à ce titre s'établit à 69,52 M€ pour 2025, identique au produit révisé 2024.

Depuis 2021, les départements perçoivent également une **fraction complémentaire de TVA** d'un montant de 250 M€ répartie en fonction de critères de ressources et de charges. Le Département devrait percevoir à ce titre une attribution de 12,3 M€. Par ailleurs, la croissance de cette fraction est affectée à un fonds de sauvegarde qui est destiné à être mobilisé au bénéfice des départements dont la situation financière est la plus fragilisée. Le montant de ce fonds de sauvegarde au plan national devrait s'élever à 30 à 40 M€, somme à répartir en 2025 entre une trentaine de départements. A ce jour, il n'est pas acquis que le Département du Pas-de-Calais soit éligible au fonds, et dans l'affirmative le montant qu'il pourrait percevoir est indéterminé.

Dans ces conditions, **l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** demeure l'unique recette de fiscalité directe perçue par les départements. Le produit de l'IFER, qui est doté d'une certaine dynamique de rendement, est évalué à 7 M€ pour 2025.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus sur les transactions immobilières constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue du produit (jusqu'à 215 M€ en 2022) suivie d'une chute brutale en 2023 (- 21 % à 169 M€) et en 2024 (- 14 % à 146 M€), tant les services de l'Etat à travers la loi de finances pour 2025 que Départements de France anticipent une reprise, dans la continuité du frémissement constaté depuis l'automne 2024. Le produit est estimé à 156 M€ pour 2025, en progression de + 7 % par rapport à 2024. Il pourra être actualisé en cours d'année, le cas échéant, après relèvement de 0,5 point, soit de 4,5 % à 5 %, du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement prévu à l'article 1594D du code général des impôts. Quant à la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**, il s'agit d'une recette majeure mais dont l'évolution offre peu de visibilité, même si elle s'est révélée assez dynamique ces dernières années. Le produit prévisionnel pour 2025 s'établit à 302 M€.

S'agissant des dotations de l'Etat, la loi de finances pour 2025 ne prévoit aucune minoration sur la **dotations globale de fonctionnement** (262,3 M€), qui constitue le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. Cependant, le Département devrait subir en 2025, comme les sept années précédentes, un écrêtement voisin de 1,2 M€ sur sa composante dotation forfaitaire, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier par

habitant moyen des départements. Quant à la composante dotation de compensation, il faut rappeler qu'elle a subi en 2021 une réfaction pérenne de 1,67 M€ résultant de la recentralisation sanitaire généralisée de la lutte contre la tuberculose, et qu'elle a enregistré à partir de 2024 une nouvelle réfaction de 1,61 M€ au titre de la recentralisation sanitaire de la compétence en matière de vaccinations.

Quant aux attributions de péréquation - **fonds de péréquation des DMTO et dispositif de compensation péréquée** - elles sont anticipées en diminution pour 2025. A noter que le « nouveau » fonds de péréquation des DMTO résulte dans sa configuration actuelle de la fusion, réalisée par la loi de finances pour 2020, des trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Basé sur l'assiette des DMTO perçus en 2024, le montant national à répartir en 2025 devrait s'afficher en baisse significative. Et ce d'autant que le comité des finances locales a décidé en 2024 de libérer et de mettre en répartition la totalité des sommes qui avaient été mises en réserve les années précédentes (249 M€). Le montant alloué au Département en 2025 est ainsi estimé à 48 M€, en baisse de - 16% par rapport à 2024.

D – Les propositions d'inscriptions des budgets annexes

➤ Laboratoire départemental d'analyses

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2024 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 901 150,00	3 096 150,00	2 814 426,00	2 917 968,00
Total Fonctionnement		2 901 150,00	3 096 150,00	2 814 426,00	2 917 968,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	195 000,00		103 542,00	
Total Investissement		195 000,00	0,00	103 542,00	0,00

A 2,81 M€, le budget de fonctionnement du LDA est en repli de 3 % par rapport au BP 2024. Il est principalement composé de charges de personnel pour un montant de 1,74 M€ et de charges à caractère général pour le solde. A noter que la participation du Département au fonctionnement du LDA, qui s'établit à 0,81 M€, diminue de 25 % comparativement au BP 2024. Quant aux crédits d'investissement, ils sont consacrés aux équipements spécifiques du Laboratoire, ainsi qu'à son équipement informatique.

➤ Restaurant administratif

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2024 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 708 264,00	1 787 264,00	1 714 254,00	1 767 854,00
Total Fonctionnement		1 708 264,00	1 787 264,00	1 714 254,00	1 767 854,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	79 000,00		53 600,00	
Total Investissement		79 000,00	0,00	53 600,00	0,00

Le budget prévisionnel du Restaurant administratif pour 2025 est stable par rapport à l'exercice précédent à 1,71 M€. Les dépenses de fonctionnement sont composées de charges de personnel pour 1,1 M€ et de charges à caractère général pour 0,6 M€, constituées pour l'essentiel d'achats de produits alimentaires. La participation du Département au fonctionnement du RA, qui s'élève à 1,03 M€, enregistre une diminution de 3,4 % par rapport au BP 2024.

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2025

1^{ère} Commission :

Attractivité départementale et emploi

Réunion du 3 mars 2025



Pas-de-Calais

Le Département

La 1^{ère} Commission « Attractivité départementale et emploi » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions de communication institutionnelle et des actions éligibles au financement par subvention globale des fonds européens ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, au titre de l'aménagement et de la participation au fonctionnement du parc départemental d'OLHAIN ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des interventions en faveur des publics bénéficiaires de mesures d'insertion professionnelle ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat** en matière de déploiement du Très Haut Débit (THD) ;
- **Fonction 6 : action économique**, au titre des interventions en faveur de l'économie sociale et solidaire et en matière d'actions de promotion du tourisme ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre de la participation au financement du Canal Seine-Nord Europe et des infrastructures portuaires.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2024 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	3 203 775,00	320 000,00	1 892 001,00	320 000,00
	Politiques d'inclusion durable	7 649 500,98	5 100 000,00	6 844 499,24	11 300 000,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	1 400 000,00		1 250 000,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	19 499 029,34		15 682 348,23	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	410 000,00		359 500,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Développement économique	283 075,00		210 000,00	
	Economie Sociale et Solidaire	1 419 623,00		873 960,00	
	Tourisme	2 965 000,00		2 579 000,00	
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	257 000,00		214 850,00	
Total Fonctionnement		37 087 003,32	5 420 000,00	29 906 158,47	11 620 000,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Innovation territoriale	100 000,00			
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	595 100,03		458 523,77	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	1 088 130,53		981 140,08	
6 ACTION ECONOMIQUE	Economie Sociale et Solidaire	75 000,00		10 000,00	
	Tourisme	450 000,00		565 500,00	
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	600 934,00		1 659 000,00	
Total Investissement		2 909 164,56	0,00	3 674 163,85	0,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	Communication	1 892 001,00	320 000,00		
		Communication et relations extérieures	1 892 001,00	320 000,00	0,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Insertion	6 844 499,24	11 300 000,00		
		Politiques d'inclusion durable	6 844 499,24	11 300 000,00	0,00	0,00

Programme Communication et relations extérieures**Action Communication**

Dépenses de fonctionnement : 1 892 001,00 €

Les crédits destinés aux actions de communication intitulés « Actions de communication » ont été analysés et ajustés pour conserver les moyens permettant la poursuite des opérations de communication et des partenariats.

Pour rappel, les dépenses liées à ces crédits comprennent :

- Des dépenses techniques de communication à proprement dites (impression, réalisation graphique, production audiovisuelle, achat d'espace publicitaire) ;
- Des dépenses de partenariat divers :
 - o Participation aux événements et manifestations locales (Enduropale, Fêtes de la Ste-Barbe, Rencontres internationales de cerfs-volants...et environ 30 événements d'intérêt local sur l'ensemble du Pas-de-Calais) ;
 - o Opérations de relations publiques (challenges Pas-de-Calais) ;
 - o Soutien aux médias locaux associatifs (radios).
- Des dépenses de communication interne (arbres de Noël des enfants des agents et cadeau de fin d'année aux agents) ;

Crédits « Actions de communication »

La répartition proposée pour les crédits 2025 se décompose de la façon suivante :

- Manifestations/événements : un ajustement de la participation financière départementale est proposé, avec l'objectif de négocier en amont le partenariat pour envisager d'autres contreparties (techniques) ou une autre forme de collaboration.
- Opération de relations publiques – Challenges Pas-de-Calais : devant le succès du dispositif qui permet aux jeunes pratiquants de s'illustrer lors d'un match de haut niveau, et en cohérence avec la délibération « Objectifs Jeunesse 62 », il est proposé de maintenir le financement départemental.
- Le maintien du soutien aux radios associatives est également proposé. Ce partenariat vieux de plus de quinze ans permet aux radios locales d'apporter une information et une animation uniques, grâce à un maillage sur l'ensemble du département.

- Les dépenses destinées aux arbres de Noël des enfants des agents de la collectivité et à l'achat du cadeau de fin d'année des agents seraient maintenues dans cette proposition.

- Concernant les dépenses de communication à proprement dites, un effort conséquent est envisagé :

- o Achats d'espaces publicitaires : avec 450 000,00 €, le budget dédié est fortement ajusté. En 2024, un effort avait été consenti puisque sur les 940 000,00 € inscrits au BP 2024, seuls 590 856,00 € ont été consommés.

Cette ligne permet de faire résonner nos campagnes de communication le plus largement possible (presse écrite et en ligne, spots radio, réseaux sociaux, TV replay, distribution toutes boîtes). Par conséquent, des choix devront être proposés lors de campagnes de communication prioritaires, pour maintenir un relais efficace de nos messages auprès du plus grand nombre.

- o Production audiovisuelle : le savoir-faire interne (agents vidéastes de la Direction de la communication) devrait permettre d'atteindre les objectifs de communication, avec encore une fois des priorisations de traitement à envisager et une capacité moindre pour la location de matériels spécifiques lors d'évènements, notamment culturels, portés par le Département.

- o Impression : cette ligne budgétaire réduite en partie reste indispensable pour une communication de proximité auprès de publics éloignés des usages numériques, mais aussi pour permettre l'impression tous les 15 jours des affiches relatives au réseau d'affichage départemental (près de 1 000 sucettes sur l'ensemble du Pas-de-Calais). Le recours au numérique et la refonte récente du site web Pasdecalais.fr devraient permettre d'assurer un service de proximité de qualité. A noter que les frais d'impression relatifs aux supports de communication du Grand Site des Deux-Caps intégrés précédemment au cahier budgétaire de la 5ème commission, sont désormais repris sur ce sous-programme « Actions de communication ».

- o Signalétique : Il est nécessaire de maintenir une capacité de fonctionnement via cette ligne qui est réajustée. Au-delà des productions et poses éphémères (évènementiel), elle permet aussi de remplacer des matériels usés par le temps et de nous assurer ainsi de la qualité de l'image de notre collectivité auprès de nos habitants et usagers.

Le budget « actions de communication », au titre du BP 2025, est proposé à hauteur de 1 892 001,00 €. Il permet de maintenir l'essentiel des partenariats, de communiquer aux habitants les politiques publiques départementales et d'informer la population du soutien du Département sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais.

Recettes de fonctionnement : 320 000,00 €

L'inscription de 320 000,00 € en recettes de fonctionnement correspond à la redevance relative à l'occupation du domaine public liée à la mise à disposition du mobilier urbain.

Programme Politiques d'Inclusion Durable

Action Insertion

Dépenses de fonctionnement : 6 844 499,24 €

Les dépenses sont proposées à hauteur de 6 844 499,24 € au titre de la nouvelle programmation 2021-2027 (FSE+ et Fonds de Transition Juste), afin de favoriser la reconversion et l'inclusion active des personnes les plus éloignées de l'emploi et d'apporter un soutien aux territoires les plus impactés par la transition climatique.

Recettes de fonctionnement : 11 300 000,00 €

Les recettes proposées sont de 2 types :

- Recettes FSE – subvention globale 2014-2020 : 900 000,00 €

Le FSE rembourse les dépenses du porteur de projet, après vérification par le service gestionnaire. Les recettes correspondent aux opérations de la programmation 2014-2020, clôturées administrativement et en validation par les services de l'Etat.

Les recettes sur les crédits FSE portant sur l'insertion sont proposés à 900 000,00 €.

- Fonds européens – subvention globale 2021-2027 – parcours intégré: 10 400 000,00€

Le Département optimise sa participation financière dans les politiques d'insertion, en mobilisant les crédits du Fonds Social Européen.

Les recettes sont proposées à 10 400 000,00 €.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	Base de loisirs d'Olhain	1 250 000,00		458 523,77	
		Base de loisirs d'Olhain	1 250 000,00	0,00	458 523,77	0,00

Programme Base de loisirs d'Olhain

Action Base de loisirs d'Olhain

Dépenses de fonctionnement : 1 250 000,00 €

Les grandes orientations de la politique sportive départementale sont préservées et permettent de continuer d'avoir un réel impact favorisant le développement de la pratique sportive au bénéfice du plus grand nombre. A ce titre, la participation du Département au Parc départemental d'Olhain, s'élèvera en 2025 à 1 250 000,00 €.

Dépenses d'investissement : 458 523,77 €

Ces crédits correspondent aux soldes des dépenses de travaux de maintenance lancés en 2024 au Parc d'Olhain ainsi qu'au solde d'un ancien marché de maîtrise d'œuvre avec le règlement d'un contentieux sur 2025.

Ils sont complétés par une autorisation de programme de 200 000,00 € pour la période 2025-2026.

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	Contrats aidés	5 143 316,00			
		Insertion	10 039 032,23			
		Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion	500 000,00			
		Politiques d'inclusion durable	15 682 348,23	0,00	0,00	0,00

Programme Politiques d'inclusion durable

Action Contrats Aidés

Dépenses de fonctionnement : 5 143 316,00 €

Il est proposé des crédits à hauteur de 5 143 316,00 € sur les contrats aidés, afin de poursuivre l'engagement pour l'emploi pour les personnes qui en sont éloignées. Outre les frais de gestion (20 500,00 €), la répartition est la suivante :

- Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) : 4 680 000,00 €
Il est proposé la signature en 2025 d'une Convention d'Objectifs et de Moyens pour 684 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) de 12 mois pour les ACI.
- Parcours Emploi Compétence (PEC) et Contrats Initiative Emploi (CIE) : 442 816,00 €
 - Les crédits proposés en 2025, au titre des PEC correspondent aux contrats en cours ainsi qu'à 90 nouveaux contrats, pour un montant de 400 300,00 €. Ces 90 contrats seront orientés vers les supports de postes déjà couverts par les contrats actuels.
 - Les crédits proposés au titre du dispositif des CIE correspondent à 42 516,00 €.

Action Insertion

Dépenses de fonctionnement : 10 039 032,23 €

Les dépenses proposées se répartissent de la façon suivante

- Appui au parcours intégré 2021-2027 : 9 372 092,23 €
Les dépenses proposées s'inscrivent dans le cadre des orientations du Pacte des solidarités humaines et des objectifs du Schéma Inclusion durable, dans la perspective d'une approche globale, coordonnée et continue des parcours.
Les crédits proposés à hauteur de 9 372 092,23 € correspondent à la poursuite des actions engagées, dans le cadre de l'engagement collectif en faveur de l'emploi :

- ✓ Soutien aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) par l'aide à l'encadrement des Bénéficiaires du RSA dans :
 - les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), dont les dispositifs « Chantier école » et « Un emploi un toit », pour 47 structures et 1 318 postes,
 - les Associations Intermédiaires (AI) pour 25 structures et 499 postes,
 - ✓ Continuité du soutien auprès des structures d'insertion, dans le cadre de la remobilisation et la préparation des publics à l'intégration d'un parcours d'insertion et à l'emploi,
 - ✓ Maintien de l'accompagnement professionnel et de l'ingénierie départementale sur les « Clauses d'insertion » mis en place par les Plans Locaux Insertion par l'Emploi (PLIE),
 - ✓ Prorogation des actions collectives de professionnalisation et d'aide à la mobilité pour lever les freins périphériques à l'emploi,
 - ✓ Poursuite des actions visant à « accompagner autrement » et à proposer une offre innovante.
- Référents Insertion professionnelle: 622 440,00€

Ces crédits permettent de financer le solde des actions antérieures des PLIE dans le cadre de l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA (4 000 places sur l'accompagnement PLIE).

- Dispositif emploi Exceptionnel: 44 500,00 €

Ces crédits permettent de financer des prestations externes mises en place à l'occasion d'événements ou manifestations à caractère exceptionnel.

Action Prestations individuelles – soutien aux parcours d'insertion

Dépenses de fonctionnement : 500 000,00 €

La dépense proposée se décompose de la façon suivante :

- AFP – Aides financières personnalisées – parcours intégré: 300 000,00 €

Ces aides visent à réduire les frais liés aux démarches d'insertion (comme les frais de garde d'enfants, les frais liés à la mobilité et autres...) ou au logement. Il est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 300 000,00 € afin de soutenir le parcours des bénéficiaires du RSA.

- Aide Individuelle au projet de professionnalisation : 200 000,00 €

Cette aide destinée à promouvoir la montée en qualification des publics en insertion est un levier majeur complémentaire dans l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA vers

l'emploi, dans le cadre de la nouvelle impulsion de la stratégie d'insertion. Les crédits sont proposés à hauteur de 200 000,00 €.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	Déploiement du Très Haut Débit	359 500,00		981 140,08	
		Déploiement du Très Haut Débit	359 500,00	0,00	981 140,08	0,00

Programme Déploiement du Très Haut Débit

Action Déploiement du Très Haut Débit

Les inscriptions proposées concernent le déploiement du Très Haut Débit et plus précisément la participation du Département au Syndicat Mixte « La Fibre Numérique 59/62 » dans lequel le Département du Pas-de-Calais est engagé aux côtés du Département du Nord et de la Région des Hauts-de-France afin de mettre à disposition des citoyens, des entreprises et des partenaires situés en zone d'initiative publique, un accès internet très haut débit par fibre optique. La phase de déploiement est désormais finalisée, le projet entre dans sa phase d'exploitation.

Dépenses de fonctionnement : 359 500,00 €

Les crédits de fonctionnement permettent quant à eux de financer les frais de fonctionnement du Syndicat Mixte (25 % des frais de fonctionnement) et le remboursement des intérêts de la dette. Il est proposé d'inscrire 359 500,00 €.

Dépenses d'investissement : 981 140,08 €

Les crédits d'investissement permettent de couvrir la participation du Département au remboursement du capital de la dette ainsi que la prise en charge des raccordements finaux.

A ce titre, il est proposé d'ajuster l'échéancier des crédits de paiement à hauteur de 981 140,08 € en investissement pour 2025, selon les éléments prévisionnels (raccordements finaux) fournis par le Syndicat Mixte.

Fonction 6 : action économique :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Développement économique	Artisanat	60 000,00			
		Développement économique industriel et tertiaire	150 000,00			
		Développement économique	210 000,00	0,00	0,00	0,00
	Economie Sociale et Solidaire	Economie Sociale et Solidaire	873 960,00		10 000,00	
		Economie Sociale et Solidaire	873 960,00	0,00	10 000,00	0,00
	Tourisme	Développement touristique	180 000,00			
		Hébergement touristique			247 500,00	
		Ingénierie touristique	2 399 000,00		318 000,00	
		Tourisme	2 579 000,00	0,00	565 500,00	0,00

Programme Développement économique

Action Artisanat

Dépenses de fonctionnement : 60 000,00 €

Ces crédits de fonctionnement sont destinés à la mise en œuvre du plan d'actions concertées entre le Département et la Chambre de métiers et de l'Artisanat interdépartementale Nord Pas de Calais au titre de l'année 2025.

Action Développement économique industriel et tertiaire

Dépenses de fonctionnement : 150 000,00 €

Les crédits inscrits vont permettre la couverture nécessaire à l'examen des demandes de subventions de fonctionnement sollicitées par les associations.

Programme Economie Sociale et Solidaire

Action Economie Sociale et Solidaire

Dépenses de fonctionnement : 873 960,00 €

Pour respecter le plafond budgétaire pour 2025 et maintenir la dynamique de la politique ESS, des ajustements sont nécessaires, il est proposé d'affecter 873 960,00 € de crédits de paiements aux démarches liées à la déclinaison de la politique départementale en ESS. Elles comprennent :

- Le budget citoyen reconduit pour 300 000 € en 2025 (avec des crédits inscrits de 289 960,00 €, au regard des perspectives de décaissement),
- Les actions partenariales (Cigales Hauts-de-France, Institut Godin, Apes, Réseau des SCIC, actions du CDESS...) pour un montant de 100 000,00€
- Par ailleurs, 484 000,00 € de crédits de paiements sont proposés pour soutenir le GIP Pas-de-Calais Actif pour :
 - son fonctionnement pour un montant de 130 000,00 €,
 - le soutien au développement de l'ESS (DASESS, FIDESS, Territoire d'ESS...) pour un montant de 354 000,00 €.

Dépenses d'investissement : 10 000,00 €

10 000,00 € de crédits de paiements sont proposés en section d'investissement pour la participation au capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif.

Programme Tourisme

Action Développement touristique

Dépenses de fonctionnement : 180 000,00 €

Les crédits inscrits ont pour objectif de financer l'édition 2025 « Les MERcredis de l'été » ; opération à l'initiative de la collectivité pour permettre à l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais de profiter des beaux jours pour aller à la plage chaque mercredi et découvrir gratuitement les richesses du territoire.

Action Hébergement touristique

Dépenses d'investissement : 247 500,00 €

Ces crédits de paiement serviront à soutenir les équipements publics touristiques (modernisations et création de campings, d'aires de camping-car, d'offices de tourisme...) selon les modalités définies dans la délibération cadre #Destination 62 –pour un tourisme qui nous ressemble).

Action Ingénierie touristique

Dépenses de fonctionnement : 2 399 000,00 €

Ces crédits concernent :

- 2 340 000,00 € pour le fonctionnement de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT) - Pas de Calais Tourisme en faveur de la promotion et de l'ingénierie touristique des 3 destinations du territoire départemental ;
- 29 000,00 € pour le soutien aux associations touristiques sur la base d'un plan d'actions concertées (Accueil Paysans, A la rencontre de nos fermes, Association des paralysés de France) ;
- 30 000,00 € pour la réalisation d'études.

Dépenses d'investissement : 318 000,00 €

Ces crédits se décomposent comme suit :

- 18 000 € pour les études ;
- 300 000 € pour le soutien aux projets touristiques stratégiques

Ils sont complétés par des autorisation de programme nouvelles :

- 30 000 € pour les études
- 600 000,00 € pour les projets touristiques stratégiques
- 300 000,00 € pour l'innovation touristique

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	Canal Seine-Nord Europe	214 850,00		459 000,00	
		Recettes et dépenses diverses			1 200 000,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales		214 850,00	0,00	1 659 000,00	0,00

Programme Infrastructures portuaires et fluviales**Action Canal Seine Nord Europe**

Conformément aux articles 7 et 12 de la « convention de financement et de réalisation du canal Seine-Nord Europe » du 22 novembre 2019, la part contributive des collectivités territoriales qui ont choisi le recours à l'emprunt porté par la Société du canal Seine-Nord Europe s'exerce par des appels de fonds.

Les modalités de levée de dette et de remboursement sont encadrées par une convention d'exécution unique en date d'avril 2021.

Par décision du Conseil de Surveillance du 17 décembre 2020, un premier emprunt de 60 000 000,00 € a été souscrit auprès du Crédit agricole et mobilisé courant octobre 2023.

Ainsi au titre de l'exercice 2025, sont prévues les inscriptions suivantes :
Dépense de fonctionnement : 214 850,00 €

214 850,00 € sont inscrits afin de couvrir les frais financiers liés à cet emprunt.

Dépenses d'investissement : 459 000,00 €

459 000,00 € sont inscrits afin de couvrir les échéances de remboursement de cet emprunt en capital.

Action Recettes et dépenses diverses

Dépenses d'investissement : 1 200 000,00 €

Ces crédits sont prévus pour le paiement du solde du bâtiment halieutique du port de Boulogne-sur-Mer.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Communication et relations extérieures			
			Action : Communication			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-022A01	Actions de communication	DGS/DIRCOM	1 892 001,00	320 000,00		
			1 892 001,00	320 000,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Politiques d'inclusion durable			
			Action : Insertion			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-041A02	Recettes FSE - subvention globale 2014-2020	DPID/SRCPB		900 000,00		
C01-041A05	Fonds européens - subvention globale 2021-2027 - parcours intégré	DPID/SIE	6 844 499,24	10 400 000,00		
			6 844 499,24	11 300 000,00	0,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Base de loisirs d'Olhain			
			Action : Base de loisirs d'Olhain			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-325E01	Construction, aménagement et équipement de la base de loisirs d'Olhain	PRC/DSPO			30 523,77	
C01-325E02	Maintenance de la base de loisirs d'Olhain	DIMMO/SMP			428 000,00	
C01-325E03	Fonctionnement de la base de loisirs d'Olhain	PRC/DSPO	1 250 000,00			
			1 250 000,00	0,00	458 523,77	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable			
			Action : Contrats aidés			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-444I01	Contrats aidés	DPID/SIE	5 143 316,00			
			5 143 316,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable			
			Action : Insertion			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-444H02	Appui au parcours intégré 2021-2027	DPID/SIE	9 372 092,23			
C01-444H03	Référents Insertion Professionnelle	DPID/SRCPB	622 440,00			
C01-444H04	Dispositif emploi exceptionnel	DPID/SIE	44 500,00			
			10 039 032,23	0,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable			
			Action : Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-444B04	AFP - Aides Financières Personnalisées - parcours intégré	DPID/SIE	300 000,00			
C01-444B08	Aide individuelle au projet de professionnalisation	DPID/SIE	200 000,00			
			500 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Déploiement du Très Haut Débit			
			Action : Déploiement du Très Haut Débit			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-570A01	Déploiement du Très Haut Débit	PRA/DSN	359 500,00		981 140,08	
			359 500,00	0,00	981 140,08	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Développement économique			
			Action : Artisanat			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-620A06	Partenariat - Artisanat	DDAE/SDT	60 000,00			
			60 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Développement économique			
			Action : Développement économique industriel et tertiaire			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-610B01	Soutien de la vie syndicale	DF/SEB	150 000,00			
			150 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Economie Sociale et Solidaire			
			Action : Economie Sociale et Solidaire			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-650A01	Mission ESS	PPI	389 960,00		10 000,00	
C01-650A02	GIP Pas-de-Calais Actif	PPI	484 000,00			
			873 960,00	0,00	10 000,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme			
			Action : Développement touristique			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-633B02	Opération Les MERcredis de l'Eté	DMG/SGTPV	180 000,00			
			180 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme			
			Action : Hébergement touristique			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-633B01	Innovation touristique	DDAE/SDT			247 500,00	
				0,00	247 500,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme			
			Action : Ingénierie touristique			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-633A01	Projets touristiques stratégiques	DDAE/SDT			300 000,00	
C01-633A02	Etudes touristiques	DDAE/SDT	30 000,00		18 000,00	
C01-633C01	Partenariats stratégiques - Attractivité touristique	DDAE/SDT	29 000,00			
C01-633D01	Participation au fonctionnement de l'ADRT	DDAE/SDT	2 340 000,00			
			2 399 000,00	0,00	318 000,00	0,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales			
			Action : Canal Seine-Nord Europe			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-853B06	Participation au financement du Canal Seine-Nord Europe	PPI	214 850,00		459 000,00	
			214 850,00	0,00	459 000,00	0,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales			
			Action : Recettes et dépenses diverses			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-854B02	Aménagement de la zone portuaire de Boulogne sur Mer	DDAE/SDT			1 200 000,00	
				0,00	1 200 000,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	CP prévus 2028 et ultérieurs (€)
2025	3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	C01-325E02	Maintenance de la base de loisirs d'Olhain	325E-AP25-MB	200 000,00	180 000,00	20 000,00		
		Total Base de loisirs d'Olhain					200 000,00	180 000,00	20 000,00	0,00
	6 ACTION ECONOMIQUE	Tourisme	C01-633A01	Projets touristiques stratégiques	633A-AP25-SE	600 000,00		600 000,00		
			C01-633A02	Etudes touristiques	633A-AP25-SE	30 000,00	12 000,00	18 000,00		
			C01-633B01	Innovation touristique	633B-AP25-SE	300 000,00	37 500,00	262 500,00		
		Total Tourisme					930 000,00	49 500,00	880 500,00	0,00
Total général						1 130 000,00	229 500,00	900 500,00	0,00	0,00

Annexe 3 - Nouvelles affectations

CDR	Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant à affecter au BP 2025
DIMMO/SMP	C01-325E02	Parc départemental d'Olhain - Travaux de gros entretien et renouvellement	200 000,00

Annexe 4 - Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2023-03220-04	Parc départemental OLHAIN dette agence de l'eau	100 000.00	24 000.00	124 000.00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2025

2^{ème} Commission :

Solidarités humaines

Réunion du 3 mars 2025



Pas-de-Calais

Le Département

La 2^{ème} Commission « Solidarités humaines » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des actions de promotion de la santé et de protection maternelle et infantile, au titre des allocations de solidarité (APA, PCH, RSA) et au titre des actions en faveur de la protection de l'enfance et des interventions en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des publics bénéficiaires de mesures d'insertion sociale ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, à travers certaines actions en faveur du logement social ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre du transport scolaire des élèves en situation de handicap.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2024 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	2 842 000,00	155 000,00	2 658 000,00	350 000,00
	Enfance et Famille	329 551 460,00	10 182 443,00	345 298 476,00	10 182 443,00
	Immobilier MDS	14 000,00		14 000,00	
	Moyens Généraux - action sociale	124 272,39		108 000,00	
	Personnes âgées	295 779 490,00	111 390 000,00	308 342 150,00	135 885 000,00
	Personnes handicapées	203 677 960,00	26 037 460,00	222 920 000,00	33 790 515,00
	Politiques d'inclusion durable	337 592 760,30	12 576 419,00	336 880 979,50	12 603 440,00
	Prévention Santé	221 000,00	400 000,00	170 000,00	400 000,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	262 440,00		295 659,00	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Politiques d'inclusion durable	68 000,00		48 250,00	
8 TRANSPORTS	Transports scolaires	6 510 000,00	523 000,00	7 000 000,00	381 000,00
Total Fonctionnement		1 176 643 382,69	161 264 322,00	1 223 735 514,50	193 592 398,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	150 000,00		20 000,00	
	Enfance et Famille	8 637 786,59	2 250,00	4 948 949,60	
	Personnes âgées	2 600 000,00	400 000,00	3 756 637,80	
	Personnes handicapées	4 428 389,34		2 244 243,00	
Total Investissement		15 816 175,93	402 250,00	10 969 830,40	0,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

I. Le contexte qui a présidé à la construction du budget

Le contexte difficile de préparation du budget 2025 a été abordé lors du débat d'orientation budgétaire tenu par le Conseil départemental lors de sa réunion du 27 janvier 2025.

Pour le budget des solidarités, les principaux déterminants de l'évolution des dépenses et recettes sont les suivants :

- Le vieillissement de la population reste un véritable enjeu des années à venir.
- L'ajustement législatif et réglementaire des politiques en faveur des personnes âgées et en situation de handicap continue de produire ses effets, avec notamment une augmentation soutenue de la prestation de compensation du handicap (PCH).
- L'incertitude domine quant à l'effet de la situation économique sur l'évolution du revenu de solidarité active, qui a été favorable sur les deux dernières années, et pourrait encore être contenue en 2025.
- La protection de l'enfance devrait être encore soumise à des tensions qui réclament la poursuite des efforts entamés depuis 3 ans ; le Département étant par ailleurs dans ce domaine contraint à des dépenses qui résultent de carences institutionnelles en termes de solutions (champs de la santé et du handicap, de la prise en charge de la délinquance).
- Les efforts consentis en faveur des personnels (assistants familiaux, Ségur, avenant 43) produisent leurs pleins effets et impactent fortement les dépenses, certaines n'ayant fait l'objet d'aucune compensation (enfance).
- Côté recettes de solidarités, ces dernières connaissent une évolution régulière dans le champ de l'autonomie avec l'augmentation des contributions de la CNSA, qui suivent l'évolution de la dépense ; toutefois le reste à charge global au titre des Allocations individuelles de solidarité demeure supérieur à 230 M€ par an, depuis 5 ans. Sur ce point, il est attendu une amélioration de la compensation de l'APA (à la suite du « geste 24 » déjà enregistré l'année précédente).

Dans ce contexte, le projet de budget 2025 reflète l'état d'esprit exprimé lors du débat d'orientation budgétaire. Il s'agit de garder le cap et de préserver les valeurs et des orientations du projet de mandat arrêté en 2022. Les priorités qui y ont été définies sont conservées et pourront si besoin faire l'objet d'ajustements de manière à maintenir l'essentiel et avant tout les interventions au bénéfice des plus fragiles.

II. Le budget des solidarités

Les crédits déployés en faveur des politiques des solidarités relèvent presque exclusivement de deux commissions : « **Attractivité départementale et emploi** » (1^{ère} Commission), « **Solidarités**

humaines » (2^{ème} Commission). A noter cette année, un sous-programme d'un montant très modique rattaché à la 3^{ème} Commission.

2.1 La répartition des crédits par commission

Les crédits proposés à l'occasion du vote du présent Budget primitif se répartissent comme suit :

DEPENSES	Attractivité départementale et emploi (1 ^{ère} Commission)	Solidarités Humaines (2 ^{ème} Commission)	Total
Fonctionnement	22 526 847 €	1 223 735 515 €	1 246 284 862 € *
Investissement	-	10 969 831 €	10 969 831 €

* dont une dépense de fonctionnement de 22 500 €, rattachée à la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » : crédits inscrits en vue d'une dépense prévisionnelle pour la participation du Département au fonctionnement du Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

RECETTES	Attractivité départementale et emploi (1 ^{ère} Commission)	Solidarités Humaines (2 ^{ème} Commission)	Total
Fonctionnement	11 300 000 €	193 592 398 €	204 892 398 €
Investissement	-	-	-

2.2 L'évolution de BP à BP

Dans sa globalité, le budget des solidarités 2025 évolue en dépenses et recettes comme suit :

	En M€	BP 2024	BP 2025	Évolution en M€	Évolution en %
Dépenses	Fonctionnement	1 203,8	1 246,3	+ 42,5	+ 3,5 %
	Investissement	15,8	11	- 4,8	- 30,6 %
Recettes	Fonctionnement	166,4	204,9	+ 38,5	+ 23,2 %
	Investissement	0,4	-	- 0,4	NS

En dépenses de fonctionnement, le budget des solidarités s'établit à hauteur de **1 246,3 M€**, en progression de 42,5 M€ par rapport au Budget primitif 2024.

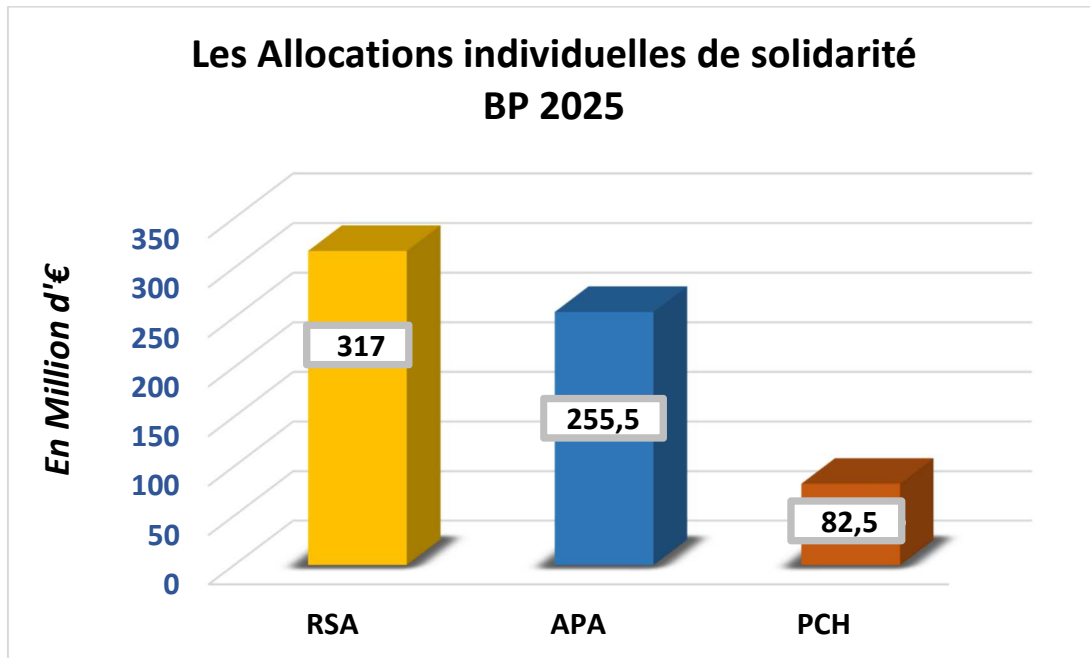
Ce projet de budget enregistre une hausse de 3,5 % par rapport à 2024.

Côté recettes de fonctionnement propres aux solidarités, évaluées à la somme de **204,9 M€**, elles ressortent en progression de 38,5 M€, soit + 23,2 %.

En dépenses d'investissement, un volume de crédits de **11 M€** est proposé, en baisse de 4,8 M€. Le Département poursuit son soutien aux établissements via les subventions d'investissement, mais il adapte les crédits au rythme constaté de réalisation des opérations et de versement des acomptes.

2.3 Focus sur les allocations individuelles de solidarité (AIS)

Avec un montant prévisionnel de **655 M€** en évolution de 21 M€, soit + 3,3 %, les Allocations Individuelles de Solidarité (que sont l'APA et la PCH d'une part, en hausse sensible, et le RSA, en très légère baisse par rapport à l'an dernier, d'autre part) représentent 52,5 % du budget de fonctionnement des solidarités.



De BP à BP, alors que l'APA établissement reste stable, l'APA à domicile progresse de 10,5 M€, soit + 5,5 %, la PCH augmente de 11,7 M€, soit + 16,5 %, tandis que le montant des crédits portant sur le RSA diminue de 1 M€, soit - 0,3 %.

Compte tenu de la forte progression des Allocations individuelles de solidarité (AIS) sur le champ de l'autonomie, la question du reste à charge lié à ces 3 allocations individuelles (toujours insuffisamment compensées par l'Etat à ce jour, malgré des améliorations pour l'autonomie) est plus que jamais d'actualité. Les modalités de financement de ces trois AIS demeurent un point central de la pérennité du modèle financier des Départements, *a fortiori* dans un contexte marqué par l'absence de marge de manœuvre sur les autres recettes.

2.4 La répartition des crédits par politique publique

❖ En dépenses de fonctionnement

Politiques publiques (en M€)	BP 2024	BP 2025	Evolution en M€
Politiques d'inclusion durable	364.8	359.9	- 4.9
Enfance et famille et PMI	329.8	345.2	+ 15.4
Personnes âgées	295.8	308.4	+ 12.6
Personnes handicapées	203.7	222.9	+ 19.2
Prévention Santé	0.2	0.3	+ 0.1
Partenariats transversaux et autres	3.0	2.6	- 0.4
Transports des élèves en situation de handicap	6.5	7.0	+ 0.5
Total en M€	1 203.8	1 246.3	+ 42.5

❖ En recettes de fonctionnement

Politiques publiques (en M€)	BP 2024	BP 2025	Evolution en M€
Politiques d'inclusion durable	17.7	23.9	+ 6.2
Enfance et famille et PMI	10.2	10.2	0
Personnes âgées	111.4	135.9	+ 24.5
Personnes handicapées	26.0	33.8	+ 7.8
Prévention Santé	0.4	0.4	0
Partenariats transversaux et autres	0.2	0.3	+ 0.1
Transports des élèves en situation de handicap	0.5	0.4	- 0.1
Total en M€	166.4	204.9	+ 38.5

Synthèse des dépenses et recettes de fonctionnement par politique publique

Dans le champ de l'autonomie, les dépenses progressent en valeur de 31.7 M€ et les recettes de 32.3 M€.

La hausse des dépenses est corrélée à l'augmentation de + 22,2 M€ des 2 AIS (APA et PCH), à l'accueil institutionnel qui progresse de 7.1 M€ et aux nouveaux modes d'accueil, en évolution de 2,9 M€.

La variation des recettes de BP à BP s'explique par l'accroissement des concours « APA », « tarif horaire plancher » et « dotation complémentaire » qui passent de 98 M€ à 123.5 M€, soit + 25.5 M€, le concours « PCH » qui augmente de 4.3 M€ et le remboursement partiel du Ségur qui est en hausse de 3.2 M€.

Dans le champ de l'enfance, les dépenses évoluent de 15.4 M€, sans recette supplémentaire. L'augmentation des dépenses se répartit principalement entre les modes d'accueil des enfants : + 8.7 M€ sur l'accueil institutionnel et + 5.7 M€ sur l'accueil familial.

Dans le champ de l'inclusion, les dépenses sont contenues du fait de la stabilité de l'allocation RSA et les recettes sont proposées en forte augmentation, du fait de l'inscription de recettes FSE.

❖ En dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sollicitées au Budget primitif s'élèvent à 11 M€, en baisse de 4,8 M€.

Dépenses d'investissement (en M€)	
Enfance et famille et PMI	4.9
Personnes âgées	3.8
Personnes handicapées	2.2
Partenariats transversaux et autres	0.02
Total en M€	11

Le Département poursuit son soutien aux établissements médico-sociaux et ces dépenses représentent 10,6 M€, dont 7,6 M€ au titre des opérations déjà en cours ou autorisées et 3 M€ pour les nouveaux projets 2025.

La baisse s'explique par une inscription de crédits échelonnée, de façon à suivre davantage que précédemment le rythme de réalisation des opérations et des demandes de paiement des bénéficiaires des subventions d'équipement départementales.

III. Le détail des crédits relevant du périmètre de la 2^{ème} commission

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	Actions transversales	392 000,00			
		Partenariats transversaux	2 266 000,00	350 000,00	20 000,00	
		Actions et partenariats transversaux	2 658 000,00	350 000,00	20 000,00	0,00
	Enfance et Famille	Accueil familial	133 352 000,00	9 442 443,00		
		Accueil institutionnel permanent	153 750 000,00		4 568 949,60	
		Actions complémentaires en faveur de l'enfance	10 024 000,00		10 000,00	
		Mesures de protection à domicile	24 444 000,00			
		Prévention Enfance	19 612 249,00			
		Protection maternelle infantile et planification	3 434 347,00	740 000,00	370 000,00	
		Ressources humaines - Développement des compétences	4 130,00			
		Subventions - soutien aux solidarités	677 750,00			
		Enfance et Famille	345 298 476,00	10 182 443,00	4 948 949,60	0,00
	Immobilier MDS	Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses	14 000,00			
		Immobilier MDS	14 000,00	0,00	0,00	0,00
	Moyens Généraux - action sociale	Recettes et dépenses diverses	108 000,00			
		Moyens Généraux - action sociale	108 000,00	0,00	0,00	0,00
	Personnes âgées	Accueil familial - personnes âgées	373 050,00	30 000,00		
		Accueil institutionnel permanent - personnes âgées en établissement	94 045 000,00	7 680 000,00		
		Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PA	208 315 000,00	124 630 000,00		
		Nouveaux modes d'accueil - personnes âgées	110 000,00			
		Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants	5 499 100,00	3 545 000,00	3 756 637,80	
		Personnes âgées	308 342 150,00	135 885 000,00	3 756 637,80	0,00
	Personnes handicapées	Accueil familial - personnes handicapées	3 900 000,00	200 000,00		
		Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées	112 205 000,00	4 280 000,00	2 244 243,00	
		Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PH	75 160 000,00	27 535 000,00		
		Nouveaux modes d'accueil - personnes handicapées	29 730 000,00			
		Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants	1 925 000,00	1 775 515,00		
		Personnes handicapées	222 920 000,00	33 790 515,00	2 244 243,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Allocations individuelles - Revenu de solidarité	317 281 000,00	2 000 000,00		
		Dispositifs d'accompagnement	9 052 090,00			
		Insertion		8 603 440,00		
		Logement	7 461 633,50	2 000 000,00		
		Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion	1 200 000,00			
		Soutien en faveur de la Jeunesse	1 886 256,00			
		Politiques d'inclusion durable	336 880 979,50	12 603 440,00	0,00	0,00
	Prévention Santé	Actions santé	170 000,00	400 000,00		
		Prévention Santé	170 000,00	400 000,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	Développement des compétences - personnel médico-social	295 659,00			
		Ressources Humaines - prévention médico-sociale	295 659,00	0,00	0,00	0,00

1. Actions et partenariats transversaux

Actions transversales : 392 000 € en dépenses de fonctionnement

➤ **Dispositif CESU préfinancé (CO2-420I12) : 130 000 € en dépenses de fonctionnement**

Le montant proposé pour le dispositif Chèque Emploi Service Universel (CESU) est de 130 000€, soit une reconduction à hauteur du BP 2024.

➤ **Dispositif modernisation des moyens de paiement des aides financières individuelles (CO2-420I16) : 262 000 € en dépenses de fonctionnement**

Suite à la restructuration des Agences du trésor public et à la mise en place de nouveaux moyens de paiement, les aides financières individuelles (Secours d'urgence, Fonds d'aide aux jeunes, Aide financière personnalisée et Aide financière de l'ASE) fonctionnent à l'aide de cartes de paiement rechargeables. Il est proposé de reconduire les crédits à l'identique de 2024, soit 262 000 €.

Partenariats transversaux : 2 266 000 € en dépenses, 350 000 € en recettes de fonctionnement et 20 000 € en dépenses d'investissement

➤ **Participation au fonds de compensation (CO2-425F06) : 100 000 € en dépenses de fonctionnement**

Chaque année, le Département attribue à la Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH) 100 000 €, au titre de sa participation au Fonds départemental de compensation du handicap.

➤ **PCH Aide au fonctionnement de la MDPH (CO2-425F09) : 2 000 000 € en dépenses et 350 000 € en recettes de fonctionnement**

La nouvelle convention signée en 2023 a précisé les apports du Département au fonctionnement de la MDPH et clarifié les relations avec les différents services de la collectivité, permettant ainsi une meilleure lisibilité des coûts de fonctionnement.

La participation du Département au budget de fonctionnement de la MDPH est reconduite à l'identique pour 2025, soit 2 000 000 €.

Cette subvention inclut les crédits liés à la masse salariale des personnels départementaux mis à disposition de la MDPH, qui feront l'objet d'une refacturation (recette estimée à 350 000 €).

➤ **Partenariats transversaux (CO2-428G01) : 133 000 € en dépenses de fonctionnement**

Les crédits proposés intègrent la mise en œuvre des conventions pluriannuelles avec les principales « têtes de réseaux » associatives ou assimilées (URIOPSS, FAS, UDCCAS...).

➤ **Fédération départementale des centres sociaux (CO2-428H02) : 33 000 € en dépenses de fonctionnement**

En 2024, une convention annuelle a été signée avec la Fédération départementale des centres sociaux, basée sur une participation financière annuelle de 40 000 €, payée sur la base d'un acompte de 70 % à la signature et d'un solde sur présentation d'un bilan en N + 1.

Des crédits sont proposés en 2025 pour permettre la passation d'une nouvelle convention de subventionnement, sur la base d'un montant identique de participation annuelle versée selon les mêmes modalités.

➤ **Participations aux centres sociaux (CO2-428H03) : 20 000 € en dépenses d'investissement**

Il est proposé de créer une autorisation de programme (AP) de 150 000 € permettant l'attribution de subventions d'investissement pour la création de Centres sociaux ou d'Espaces de vie sociale, si des projets sont présentés dans le courant de l'année.

Des crédits 2025 sont proposés à hauteur de 20 000 €.

2. Enfance et famille

Les crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de **344 620 726 €**, soit une évolution de + 4,57 % par rapport au BP 2024. Les recettes sont, quant à elles, estimées à **10 182 443 €**, en reconduction par rapport au BP 2024.

Par ailleurs, les crédits d'investissement sont proposés à **4 948 949,60 €**.

Accueil familial : 133 352 000 € en dépenses de fonctionnement

Les assistants familiaux, agents non titulaires de la fonction publique territoriale, assurent l'accueil des enfants confiés. Durant l'année 2024, le Département a rémunéré en moyenne 1757 assistants familiaux, par mois. Les dépenses d'accueil familial représentent 38,69 % du budget Enfance Famille.

L'accueil familial demeure le mode dominant de la réponse à la prise en charge des mineurs confiés, avec 3 509 enfants accueillis en moyenne sur l'année 2024.

Le Département entend poursuivre une politique active de recrutement, notamment par le biais d'une campagne de communication, afin de faire connaître le métier et de maintenir l'offre actuelle en anticipant les départs à la retraite induits par la pyramide des âges des assistants familiaux.

S'agissant de la formation, les assistants familiaux bénéficient d'une formation obligatoire de 240h à l'embauche, portant sur 2 axes : l'assistant familial et sa pratique, et l'enfant et sa prise en

charge. La formation continue participe à la reconnaissance du métier d'assistant familial en tant que profession sociale et vise à faire « culture commune » pour l'ensemble des assistants familiaux du Pas-de-Calais.

➤ **Rémunération des assistants familiaux (C02-421 E01) : 104 000 000 €**

Les crédits proposés, en augmentation de 4,8 M€ de BP à BP, sont basés sur les données et hypothèses suivantes :

- Une revalorisation du SMIC de 2 % au 1^{er} novembre 2024 ;
- Une stabilisation du nombre d'enfants confiés en accueil familial.

➤ **Allocations et remboursements divers aux assistants familiaux (C02-421 E02) : 29 000 000 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de 0,8 M€ par rapport au BP 2024.

Ces crédits correspondent aux frais engagés pour les enfants accueillis : indemnités d'entretien, frais de transports et diverses allocations (habillement, argent de poche, entretien vacances...). Ils tiennent compte du nombre d'enfants confiés en accueil familial et de l'augmentation des dépenses de transport réalisées par les assistants familiaux (suppression de la franchise des 50 km pour le remboursement des frais de transports).

➤ **Recrutement des assistants familiaux (C02-421 E05) : 102 000 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de + 49 500 € par rapport à l'inscription budgétaire 2024.

Préalablement au recrutement en tant qu'assistant familial, le candidat fait l'objet d'une évaluation psychologique. Cette évaluation se décline en deux rencontres, au cabinet du psychologue ou au domicile de l'assistant familial (le conjoint et les enfants sont également rencontrés).

Depuis 2021, cette mission d'évaluation psychologique est réalisée par des psychologues libéraux. Cette externalisation a permis de recentrer les activités des psychologues territoriaux sur le suivi des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Il est prévu qu'à compter de janvier 2025, les professionnels nouvellement recrutés puissent bénéficier d'un accompagnement à la prise de poste par un psychologue (20 000 €), les assistants familiaux en procédure d'évaluation pourront également bénéficier d'un accompagnement psychologique (30 000 €).

➤ **Prestations annexes à la formation – AF (C02-411 E02) : 250 000 €**

Ces prestations regroupent les dépenses correspondant aux frais de déplacement des assistants familiaux en formation et aux frais annexes, le montant est proposé en diminution de 40 000€ par rapport au BP 2024 afin de correspondre aux dépenses effectives réalisées sur la période 2023-2024.

➤ **Recettes de l'Aide Sociale à l'Enfance (C02-421 A03) : 9 442 443 €**

Les recettes au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) correspondent :

- À la participation de l'Etat, au titre du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance pour un montant de 3 562 943 € ;
- À la participation de l'Etat, dans le cadre de la prise en charge des Jeunes Majeurs pour un montant de 1 000 000 € ;
- À la participation de l'Etat, dans le cadre de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés pour un montant de 1 000 000 € ;
- Au financement de la coordination des Maisons des Adolescents par l'ARS pour un montant de 79 500 € ;
- Au recouvrement auprès d'autres Départements et de bénéficiaires pour un montant de 2 400 000 € ;
- Au recouvrement des allocations familiales pour une partie des enfants confiés (en fonction des décisions judiciaires), pour un montant de 1 400 000 €.

Accueil institutionnel permanent : 153 750 000 € en dépenses de fonctionnement et 4 568 949,60 € en dépenses d'investissement

L'accueil institutionnel comprend un total de 2 798 places autorisées, gérées par 16 organismes (établissement public et associations). Il offre des modalités de prise en charge diversifiée sous la forme d'accueil classique en internat ainsi qu'en accueil de jour ou en semi-autonomie, qui constituent un atout important pour consolider le parcours de l'enfant.

➤ **Maisons d'enfants à caractère social du Pas-de-Calais (C02-421 F01) : 138 000 000 €**

Le montant des crédits dédiés à la prise en charge d'enfants en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) du Pas-de-Calais évolue de 10,7 M€ de BP à BP. Cette évolution de crédits est la traduction des mesures ci-après :

- L'objectif de la création de 56 places pour répondre à la pression sur l'offre d'accueil, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de l'enfance et de la famille voté en juin 2023
- L'incidence des mesures de revalorisation salariale Ségur pour tous (1,4 M€)
- L'application d'un taux moyen prévisionnel d'évolution des dépenses de 1 % modulable en fonction des établissements

➤ **Maisons d'enfants à caractère social – autres départements (C02-421 F02) : 5 200 000 €**

Les crédits sont proposés en diminution de 1 800 000 € par rapport au BP 2024. Cette proposition tient compte du niveau des dépenses réalisées en 2024, moins important qu'estimé. Cette ligne de crédit a pour objet d'accompagner des jeunes dans des structures situées à proximité géographique (notamment le département du Nord), lorsqu'une solution adaptée aux besoins du jeune ne peut être trouvée dans le Pas-de-Calais, ou dans des structures plus éloignées lorsque la situation le nécessite.

➤ **Foyers de jeunes travailleurs (C02-421 F03) : 3 683 000 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de 0,2 M€ de BP à BP. Cette augmentation tient compte de la création de 5 places d'accueil d'urgence. En décembre 2024, 92 places en Foyers de jeunes travailleurs sont habilitées.

➤ **Etablissements belges (C02-421 F04) : 1 600 000 €**

Cette enveloppe budgétaire a pour objet de financer l'orientation d'enfants présentant une situation particulièrement complexe vers des structures d'accueil situées en Belgique, qui offrent des solutions de prise en charge adaptées. Le Département continue à financer depuis de nombreuses années des dépenses à ce titre. En effet, malgré la mise en œuvre des orientations nationales visant à la réduction des départs vers la Belgique et les efforts de création de réponses adaptées, le déficit de solutions est encore important.

Ainsi, pour une large part, les enfants concernés bénéficient d'orientations de la MDPH qui n'ont pu trouver réponse de ce côté-ci de la frontière et se heurtent dans le même temps aux quotas mis en place par les ARS pour le financement de places dans les établissements belges. Il en résulte que ces dépenses qui devraient être intégralement couvertes par des financements de l'assurance maladie ne le sont toujours pas, et qu'une dépense conséquente reste à la charge du département pour des places payées en sus des quotas précités. Dans un rapport consacré à la prise en charge en Belgique des français en situation de handicap, en date du 17 septembre 2024, la Cour des Comptes formule la recommandation que l'Etat assume désormais ces dépenses.

Sur cette base, des démarches sont engagées avec l'ARS pour la prise en charge des enfants confiés en Belgique avec une notification MDPH. La ligne est proposée en diminution de 1 500 000 €.

➤ **Allocations et remboursements divers (C02-421 F05) : 100 000 €**

Les crédits sont proposés en diminution de 100 000 € de BP à BP afin de tenir compte des dépenses exécutées en 2024.

➤ **Lieux de vie et d'accueil (C02-421 F06) : 1 379 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2024.

➤ **Etablissements d'accueil mères enfants du Pas-de-Calais (C02-421 G01) : 3 688 000 €**

Les crédits sont proposés sur la base des dépenses réalisées en 2024. En décembre 2024, il existe 51 places en centre maternel et parental gérées par 3 organismes.

➤ **Etablissements d'accueil mères enfants – autres départements (C02-421 G02) : 100 000 €**

Les crédits proposés sont en diminution de 100 000 € de BP à BP afin de tenir compte des dépenses constatées en 2024.

➤ **Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance (C02-421 F07) : 4 568 949,60 €**

Cette proposition traduit la volonté de poursuivre la politique de soutien à l'investissement en direction des Maisons d'Enfants à Caractère Social, dans le cadre du plan d'urgence départemental pour la protection de l'enfance et conformément au schéma 2023-2027.

Ces subventions d'équipement permettent aux organismes gestionnaires d'éviter le recours à l'emprunt et au Département d'ajuster le montant des dotations de fonctionnement versées.

L'inscription de crédits proposés permet de financer :

- ❖ Les opérations ci-après pour lesquelles une délibération est intervenue, (« les coups partis ») et pour lesquelles les CP 2025 sont prévus à hauteur de 4 195 870 € :
 - Versement des soldes de subvention pour la construction de la MECS du Littoral (La Vie Active) et du SAOO à Saint-Nicolas (EPDEF), ainsi que pour la restructuration de la MECS de Bapaume et les travaux d'aménagement de la Charmille (Accueil et relais)
 - Versement d'acomptes pour l'EPDEF (Saint Etienne au Mont), Accueil et relais (Oignies, Vimy, Bully, La Charmille), PEP 62 (Campagne les Hesdin), SPRENE (Calais).
- ❖ Les nouveaux projets à venir, listés ci-dessous pour un montant global d'autorisation de programme millésime 2025 à hauteur de 1 865 400 €, dont 373 080 € de crédits de paiement 2025 portant sur :
 - Le projet de restructuration/extension de la maison de la petite enfance de Dainville gérée par l'EPDEF,
 - Le projet de restructuration/extension de la MECS « La Forestière » gérée par l'association Cazin-Perrochaud.

Actions complémentaires en faveur de l'enfance : 10 024 000 € en dépenses de fonctionnement, 10 000 € en dépenses d'investissement

➤ **Frais d'hébergement et d'accouchement des femmes ayant demandé le secret (C02-421 A01) : 53 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport au BP 2024.

➤ **Autres dépenses spécifiques à l'aide sociale à l'enfance (C02-421 A02) : 1 300 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction. Ces dépenses concernent notamment les remboursements de frais à d'autres départements suite à des dessaisissements, mais aussi les dépenses relatives à la mise en place d'un renfort éducatif pour les enfants confiés rencontrant des problématiques spécifiques.

➤ **Accueil par des tiers dignes de confiance (C02-421 H01) : 3 130 000 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de 500 000 € par rapport à l'inscription budgétaire 2024 afin de tenir compte de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis dans ce cadre, et de la mise en place d'un forfait journalier pour l'entretien, l'éducation et la conduite des enfants accueillis chez un tiers digne de confiance (cadre judiciaire, décision prise par le juge des enfants) ou un tiers bénévole et durable (délibération du 20 novembre 2023, cadre administratif, décision prise par le Président du Conseil départemental).

En décembre 2024, 341 tiers dignes de confiance ont bénéficié de cette allocation pour 417 enfants ainsi que 18 tiers bénévoles pour 23 enfants.

➤ **Loisirs des enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance (C02-421 J02) : 2 100 000€**

Ces crédits permettent le financement des séjours colonies mais également les séjours à la ferme. Ils sont proposés en augmentation de 600 000 € par rapport au BP 2024, afin de tenir compte des dépenses réalisées en 2024 notamment les dépenses concernant les séjours de rupture.

➤ **Frais de transport (C02-421 J03) : 3 000 000 €**

Chaque jour, plusieurs centaines d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance sont transportés par les chauffeurs départementaux ou par des sociétés de taxis. Ces dernières années, les demandes de transport ont augmenté de façon considérable, du fait des tensions sur l'offre d'accueil et aussi en raison de sollicitations plus importantes des lieux d'accueil. Le recours à des taxis privés s'est intensifié et les dépenses constatées en 2023 se sont élevées à 4 000 000 € alors que la projection pour 2024 s'est établie à 6 000 000 €.

Ainsi, afin de maîtriser les frais de transport, plusieurs décisions ont été prises, comme par exemple :

- Limiter le recours aux taxis aux transports après 17h30 et aux transports sur les longues distances
- Renforcer l'autonomie des jeunes de plus de 16 ans dans l'utilisation des transports en commun.

➤ **Frais médicaux (hors CMU) (C02-421 L01) : 283 000 €**

Les crédits proposés en reconduction par rapport au BP 2024 permettent notamment le financement des consultations de psychologues libéraux.

➤ **Promotion de l'adoption (C02-421 M02) : 158 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction.

Depuis 2021, l'évaluation psychologique des candidats à l'agrément en vue d'adoption est externalisée auprès de psychologues libéraux. L'objectif de cette externalisation traduit la décision du Département du Pas-de-Calais de recentrer les missions des psychologues territoriaux sur les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, telles que prévues par la loi de mars 2016.

Cette ligne budgétaire est aussi le support du versement des primes et des allocations d'adoption versées aux assistants familiaux adoptants.

En investissement, il est proposé d'inscrire les crédits suivants :

- **Promotion de l'adoption en faveur des particuliers (C02-421 M01) : 10 000 € en dépenses d'investissement**

Les crédits sont proposés en reconduction. Il s'agit de prêts aux particuliers qui s'engagent dans une démarche d'adoption.

Mesures de protection à domicile : 24 444 000 €

- **Services d'action éducative en milieu ouvert à domicile (C02-421I01) : 24 444 000 €**

Le schéma Enfance Famille 2023-2027 prévoit de consolider l'offre d'accompagnement à domicile dans une optique de qualité et de réponse à des nouveaux besoins : adolescence, handicap...

Il s'agit notamment d'améliorer les délais de mise en œuvre des accompagnements à domicile et de proposer des accompagnements renforcés, lorsque cela est nécessaire.

Depuis 2021, plus de 1000 mesures, dont plus de 700 renforcées, ont été créées. Pour 2025, il n'est pas prévu de créer de nouvelles mesures.

Toutefois, les crédits intègrent l'effet année pleine des mesures créées en 2024 et la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social (SEGUR) visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice.

Ces crédits sont donc proposés en augmentation de 984 000 €.

Prévention Enfance : 19 612 249 € en dépenses de fonctionnement

La prévention demeure un enjeu important, rappelé dans le Pacte des solidarités humaines et le Schéma enfance famille. Le Département entend poursuivre son effort de soutien aux familles, en proposant l'inscription des crédits suivants, au titre de la prévention.

- **Aides financières de l'aide sociale à l'enfance (C02- 421 B01) : 700 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction.

- **Aide aux jeunes majeurs (C02-421 B02) : 3 500 000 €**

Les crédits sont proposés en diminution de 1 100 000 € afin de tenir compte des dépenses constatées en 2024, qui traduisent une baisse du nombre de jeunes accompagnés dans ce cadre. La baisse s'explique par des effets de cohorte liés à une diminution des admissions sur certaines tranches d'âge et à la mobilisation plus forte des dispositifs de soutien à l'autonomie financière des jeunes (contrats d'engagement jeunes, bourses scolaires) ainsi qu'à l'apprentissage.

➤ **Interventions à domicile (C02-421 B03) : 6 654 000 €**

Ces crédits permettent de financer les interventions à domicile réalisées par des TISF et les interventions plus spécifiques dans le cadre du dispositif de prévention précoce : soutien à la périnatalité des jeunes parents proposé par les services locaux de PMI ou le médecin territorial de PMI afin de compléter les heures d'intervention déjà financées par la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de la naissance d'un enfant.

➤ **Actions MDS Enfance Famille (C02-421 B04) : 60 000 €**

Les crédits proposés tiennent compte des dépenses constatées en 2024.

➤ **AESF – Accompagnement en économie sociale et familiale (C02-421 B05) : 600 000 €**

205 accompagnements en économie sociale et familiale étaient en cours au 30 novembre 2024 par l'ATPC (Association Tutélaire du Pas-de-Calais) et l'ADAE (Association Départementale d'Actions Éducatives).

Les crédits sont proposés à hauteur de 600 000 € au titre de ces accompagnements.

➤ **Actions de soutien à la parentalité (C02-421 B07) : 3 027 000 €**

Les crédits proposés en augmentation de 487 640 € permettent de financer les mesures suivantes :

- La mise en place de l'externalisation des droits de visite en présence d'un tiers pour les mineurs confiés à l'ASE, à la demande du Juge des enfants
- La généralisation de l'offre de parrainage de proximité
- Le développement du soutien aux tiers dignes de confiance et aux tiers bénévoles
- L'accompagnement des familles dans l'exercice de la parentalité.

➤ **Allocations d'autonomie (C02-421 B08) : 5 000 €**

Les crédits proposés tiennent compte des dépenses constatées en 2024.

➤ **Services de prévention spécialisée (C02-421 C01) : 3 800 000 €**

Les crédits proposés intègrent la prise en compte des renforts en personnel pour l'accueil en journée des jeunes en attente de placement.

8 services de prévention spécialisée interviennent auprès des jeunes en risque de marginalisation sociale et de décrochage scolaire.

➤ **Maisons des Adolescents (C02-421 C02) : 30 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2024 et permettent le financement d'actions assurées par les deux maisons des adolescents, réparties sur 3 sites. Ces crédits ont vocation à permettre la mise en œuvre de l'action intitulée « Renforcer les actions

de prévention destinées aux enfants et aux familles, en s'adaptant aux thématiques nouvelles » du schéma Enfance Famille 2023-2027.

➤ **Points Accueil Ecoute Jeunes (C02-421 C03) : 151 001 €**

Les crédits proposés permettent de financer les lieux d'accueil conviviaux pour les jeunes, les parents et les familles. Ces espaces de proximité ont une fonction d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation auprès des jeunes de 12 à 25 ans rencontrant des difficultés (conflits familiaux, mal être, échec scolaire) qui se sentent isolés ou déprimés et qui sont confrontés à des situations à risque (usage d'alcool, de cannabis, violence).

➤ **Participation au GIP – Enfance en danger (C02-421 D03) : 105 748 €**

Les crédits proposés correspondent à la participation au GIP dont le montant est fixé par voie d'arrêté.

➤ **Frais de scolarité (C02-421 J01) : 300 000 €**

Les crédits proposés tiennent compte des dépenses constatées en 2024.

➤ **Actions de lutte contre les violences intrafamiliales (C02-421 K01) : 316 500 €**

Ces crédits sont destinés aux actions des 10 Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie répartis sur le territoire départemental, ainsi qu'aux actions de lutte contre les violences intra familiales mises en œuvre par le dispositif « Systémia » sur 2 territoires.

➤ **Actions partenariales Enfance Famille (C02-421 K03) : 363 000 €**

Ces crédits permettent la mise en œuvre d'actions prévues dans le cadre du schéma enfance famille 2023-2027, comme par exemple l'action nouvelle consistant à proposer une suite à l'accompagnement pour les jeunes de plus de 21 ans en études longues (coût de l'action en année pleine évaluée à 300 000 €).

Protection maternelle infantile et planification : 3 434 347 € en dépenses et 740 000 € en recettes de fonctionnement et 370 000 € en dépenses d'investissement

➤ **Organismes conventionnés en matière de protection maternelle et infantile (C02-411 C02) : 3 404 347 €**

Au-delà de l'action quotidienne des équipes PMI rattachées aux Maisons Département Solidarité (MDS), le soutien du Département en faveur de la santé de la mère et de l'enfant se traduit par des actions à destination :

- Des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) gérés par l'Association La Vie Active et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public dont le financement est assuré à 20 % par le Département et à 80 % par l'Assurance Maladie ;
- De l'association APRIS (Association de Prévention et de Réduction des Inégalités de Santé) qui intervient à la suite des bilans de 4 ans en écoles maternelles,

dans le cadre de l'accompagnement des parents aux démarches de soins en cas de détection de troubles (visuels, auditifs ou du langage) chez les enfants vus en consultation dans le cadre des bilans.

Des actions initiées dans le cadre du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2023 se poursuivront en 2025.

Il s'agit notamment de :

- L'amélioration de l'articulation de la PMI avec les plateformes de coopération au titre des troubles du neuro développement ;
- La réalisation de dépistage des troubles visuels par les orthoptistes.

➤ **Prestations annexes à la formation des assistant(e)s maternel(le)s (C02- 411 F02) : 15 000 €**

Les crédits proposés tiennent compte des dépenses constatées en 2024.

Les dépenses correspondent au remboursement aux parents employeurs des frais de mode de garde de remplacement pendant la formation obligatoire de leur assistant maternel.

➤ **Fonctionnement des consultations de PMI (C02-411 C03) : 15 000€ en dépenses et 550 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits proposés permettent le remboursement de frais à des communes ou associations mettant à disposition du Département des locaux pour la réalisation des consultations de nourrissons.

Ces consultations font l'objet d'un remboursement par l'Assurance Maladie. Ainsi, il est proposé d'inscrire une recette estimée à 550 000 €.

➤ **Financement des centres de planification et d'éducation familiale (C02-411D01) : 190 000 € en recettes de fonctionnement**

Les consultations du centre de santé sexuelle (ex centre de planification et d'éducation familiale) réalisées font l'objet d'un remboursement au Département par l'Assurance Maladie. Il est proposé d'inscrire une recette de 190 000 €.

S'agissant des crédits d'investissement au titre de la protection maternelle, infantile et planification, à hauteur de **370 000 €**, ils correspondent à :

➤ **Participation à la construction de centres de PMI (C02-411A01) : 120 000 €**

Dans le cadre de la construction de centres de PMI, le montant de l'aide départementale a été fixé à 15 % du montant hors taxes des travaux de construction ou d'aménagement des locaux de consultation.

Il est proposé une autorisation de programme (AP) 2025 à hauteur de 120 000 € permettant de financer des projets de centres de consultations de PMI.

➤ **Participation à la création de crèches (C02-411B01) : 250 000 €**

Dans le cadre de la création de structures d'accueil pour la petite enfance, le montant de l'aide départementale a été fixé à 1 600 € par place créée en crèche collective, 800 € par place créée en jardin d'enfant ou en crèche familiale, conformément à la délibération du 20 mars 2023.

Au 1^{er} décembre 2024, le nombre d'Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) est de 368, ce qui correspond à 6 429 places.

Il est proposé une AP 2025 de 250 000 € permettant de financer des projets de création ou d'extension de structures d'accueil de la petite enfance.

Subventions – Soutien aux solidarités: 677 750 € en dépenses de fonctionnement

➤ **Subventions Enfance Famille (C02-421 K02) : 135 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2024.

➤ **Subventions diverses – soins- santé : 80 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2024.

➤ **Actions humanitaires (C02-428I01) : 397 750 €**

Les crédits sont proposés à hauteur de 397 750 € afin de financer les structures, telles que La Banque alimentaire, le Secours Catholique, les Restaurants du Cœur de la Côte d'Opale... pour les aider dans leur fonctionnement, ainsi qu'une aide exceptionnelle pour les habitants de Mayotte.

➤ **Autres actions sociales : 65 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2024.

3. Immobilier MDS

Immobilier MDS – recettes et dépenses diverses : 14 000 € en dépenses de fonctionnement

➤ **Frais de fonctionnement des MDS (C02-420E04) : 14 000 €**

Les crédits proposés en reconduction par rapport à 2024 permettent de financer les prestations extérieures des directions du siège ou territoriales lors de séminaires de direction.

4. Moyens Généraux-action sociale

Recettes et dépenses diverses : 108 000 € en dépenses de fonctionnement

➤ **Marché de supervision (C02-420E05) : 13 000 €**

Ces crédits sont proposés en application du marché relatif aux supervisions collectives des personnels sociaux.

➤ **Dispositif tiers régulateur (C02-420E09) : 95 000 €**

La convention relative à la mise en place d'un tiers régulateur en charge de la gestion administrative des contrats d'accueil entre les accueillants familiaux et les personnes âgées et/ou les personnes en situation du handicap accueillies a été établie au regard du nombre d'accueillants familiaux agréés et d'accueillis potentiels à accompagner.

Les crédits proposés en 2025 s'élèvent à 95 000 € :

- 80 000 € au titre de la convention en cours qui prend fin au 31 octobre 2025
- 15 000 € destinés à financer la nouvelle convention ; Un nouvel appel à candidatures est en cours afin de renouveler le dispositif, sa mise en œuvre effective débutant à compter du mois de novembre 2025.

5. **Personnes âgées**

Pour 2025, les crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de **308 342 150 €**, soit une hausse de 4,25 % par rapport au BP 2024. Les recettes sont, quant à elles, estimées à hauteur de **135 885 000 €**, soit une hausse de 22 % par rapport au BP 2024.

Les crédits d'investissement sont proposés à hauteur de **3 756 637,80 €** en dépenses.

Accueil familial – personnes âgées : 373 050 € en dépenses et 30 000 € en recettes de fonctionnement

L'accueil par des accueillants familiaux constitue une réponse adaptée aux personnes qui ne peuvent plus rester à domicile en raison de leur perte d'autonomie et qui ne souhaitent pas néanmoins vivre en collectivité.

Le Département compte 187 places pour personnes âgées et 12 places mixtes.

➤ **Frais de placement familial pour personnes âgées (C02-423E01) : 300 000 € en dépenses de fonctionnement**

Les crédits 2025 sont reconduits et proposés en dépenses à hauteur de 300 000 €. Ce montant tient compte du nombre de places d'accueil constatées sur l'année 2024.

➤ **Frais de formation des familles d'accueil (C02-423E02) : 73 050€ en dépenses de fonctionnement**

Des crédits à hauteur de 73 050 € sont proposés pour les frais de formation des familles d'accueil, soit une baisse par rapport au BP 2024. Le montant a été ajusté en fonction du coût prévisionnel des formations initiale et continue.

Les recettes sont proposées à hauteur de 30 000 €.

*Accueil institutionnel permanent – personnes âgées en établissement :
94 045 000 € en dépenses et 7 680 000 € en recettes de fonctionnement*

➤ **Hébergement en maison de retraite - PA (C02-423F01) : 34 300 000 € en dépenses et 7 000 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 34 300 000 €, soit une hausse de 5,1 % par rapport au BP 2024.

Les crédits proposés sont en hausse au regard d'un taux moyen prévisionnel de 1 % permettant d'accompagner les gestionnaires sur l'ensemble de leurs dépenses de fonctionnement. Cette hausse s'explique également par l'augmentation du montant payé pour les résidents hors département ayant un domicile de secours dans le Pas-de-Calais.

Il est par ailleurs prévu de poursuivre l'adaptation de l'offre des établissements par le financement de mesures nouvelles à hauteur de 300 000 € en cohérence avec les orientations du Pacte des Solidarités Humaines et le schéma autonomie et qui concerne plus précisément l'impact financier des projets de restructuration et/ou de réhabilitation d'EHPAD ou de Résidence Autonomie.

Les recettes sont proposées à hauteur de 7 000 000 €, soit une baisse de 1 000 000 € par rapport au BP 2024.

➤ **Hébergement en centre de long séjour - PA (C02-423F02) : 1 950 000 € en dépenses et 350 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits de fonctionnement sont prévus à hauteur de 1 950 000 €, soit une augmentation de 6 % par rapport au BP 2024, résultant de l'application d'un taux moyen prévisionnel de 1 % et compte tenu des dépenses observées en 2024.

Les recettes attendues sont estimées à 350 000 €, identiques au BP 2024.

➤ **Hébergement en résidence autonomie - PA (C02-423F04) : 2 800 000 € en dépenses et 250 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits liés aux résidences autonomie sont proposés à hauteur de 2 800 000 €, cette augmentation est due à la mise en place du SEGUR pour tous pour les résidences autonomie associatives à partir de 2024, ainsi que l'application d'un taux moyen prévisionnel de 1 % pour l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont réajustées à hauteur de 250 000 €, soit une baisse de 100 000 € par rapport au BP 2024 au vu du réalisé constaté sur la participation au titre des obligations alimentaires et recours sur successions.

➤ **APA versée au bénéficiaire en établissement (C02-432A01) : 1 650 000 € en dépenses et 10 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits 2024 sont proposés à hauteur de 1 650 000 € en reconduction. Les recettes sont reconduites à hauteur de 10 000 €.

➤ **APA versée aux établissements (C02-433A01) : 53 345 000 € en dépenses et 70 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits proposés à hauteur de 53 345 000 € sont reconduits par rapport au BP 2024.

Il est précisé que le Département du Pas-de-Calais a été retenu en tant que département expérimentateur du transfert du financement de la section dépendance vers la section soins financé par l'assurance maladie. L'expérimentation devait initialement prendre effet au 1^{er} janvier 2025, toutefois le projet de loi de financement de la sécurité sociale initial n'ayant pas été voté dans les délais prévus, cette date a été remise en cause. La loi définitivement approuvée le 17 février par le Parlement maintient l'expérimentation et en fixe le début au 1^{er} juillet 2025.

Les recettes 2025 sont estimées à hauteur de 70 000 € soit la reconduction du BP 2024.

Allocations individuelles – compensation de la perte d'autonomie PA : 208 315 000 € en dépenses et 124 630 000 € en recettes de fonctionnement

➤ **Aide-ménagère - PA (C02-423H01) : 460 000 € dépenses et 30 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits 2024 sont en augmentation de 40 000 € par rapport au BP 2024 en cohérence avec la consommation des crédits sur cette prestation.

Les recettes sont identiques au BP 2024 soit 30 000 €.

➤ **Frais de repas – Personnes âgées (C02-423H02) : 15 000 €**

Les dépenses sont reconduites à hauteur de 15 000 €.

➤ **Allocations compensatrices pour tierce personne (C02-423I01) : 7 300 000 € de dépenses et de 100 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits d'ACTP pour personnes âgées et personnes handicapées sont proposés à hauteur de 7 300 000 €, en baisse de 300 000 € par rapport à 2024. Cette réduction constante des crédits depuis plusieurs années s'explique par une diminution du nombre de bénéficiaires liée au remplacement progressif de cette allocation par la Prestation de Compensation du Handicap dans le cadre de la révision des dossiers.

Les recettes sont reconduites à 100 000 €.

➤ **Dépenses et recettes diverses (C02-430A01) : 40 000 € en dépenses et 123 500 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits sont proposés à hauteur de 40 000 € en dépenses.

Les recettes sont prévues à hauteur de 123 500 000 € et correspondent à la compensation par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) des différentes dépenses relatives à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie. Les recettes sont en évolution de + 25,5 M€ par rapport à l'année 2024, en raison de :

- L'actualisation par la CNSA du montant compensé pour les dépenses liées à l'activité APA auprès des bénéficiaires,
- La mise en œuvre de l'Avenant 43 auprès des Services Autonomie à Domicile,
- La mise en œuvre de la dotation complémentaire versée aux Services Autonomie à Domicile.

➤ **APA à domicile (C02-431A01) : 200 500 000 € en dépenses et 1 000 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits sont proposés à hauteur de 200 500 000 €, soit une hausse de 5,5 % par rapport au BP 2024.

Cette augmentation s'explique :

- Par la montée en charge du dispositif de la dotation complémentaire allouée aux SAD pour mener des actions relatives à la qualité de vie, soit + 7,1 M€.
- Par la revalorisation du tarif plancher national au 1^{er} janvier 2025 (24,58 € au lieu de 23,50 € en 2024) applicable aux SAD non tarifés. Concernant les SAD tarifés, il s'agit d'une reconduction du tarif unique fixé à 25 €.

Les crédits demandés sur la ligne APA à domicile prennent en compte l'impact de la mise en œuvre des mesures visant, dans un contexte financier contraint, à recentrer l'APA sur sa mission première, à savoir l'aide à la réalisation des actes essentiels, et à réduire le financement des heures d'aide ménagère pour les bénéficiaires les moins dépendants.

Les recettes sont évaluées à 1 000 000 € et correspondent à des régularisations sur les bénéficiaires (trop perçus et récupérations sur succession).

Nouveaux modes d'accueil – personnes âgées : 110 000 € en dépenses de fonctionnement

➤ **Hébergement temporaire - PA (C02-423F03) : 100 000 €**

100 000 € sont proposés pour l'hébergement temporaire des personnes âgées, soit une diminution de 50 000 € au regard des dépenses constatées.

➤ **Accueil de jour - PA (C02-423G01) : 10 000 €**

10 000 € sont proposés pour l'accueil de jour des personnes âgées, l'activité restant la même qu'en 2024.

Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants : 5 499 100 € en dépenses et 3 545 000 € en recettes de fonctionnement ; 3 756 637.80 € en dépenses d'investissement

Les crédits de fonctionnement sont proposés respectivement pour un montant de **5 499 100 €** en dépenses et **3 545 000 €** en recettes.

➤ **Conférence des financeurs - forfait autonomie (C02-423A01) : 1 000 000 € en dépenses et 1 000 000 € en recettes de fonctionnement**

Les dépenses du forfait autonomie pour les résidences autonomie sont intégralement compensées par les recettes de la CNSA à partir d'un concours national réparti entre les Départements au regard du nombre de places autorisées. La notification de la CNSA n'étant transmise qu'au début de l'année d'exécution, il est proposé d'inscrire une dépense et une recette correspondant globalement au montant de la recette 2024.

➤ **Conférence des financeurs - autres actions de prévention (C02-423B01) : 3 025 000 € en dépenses et 1 900 000 € en recettes de fonctionnement**

Les dépenses relatives aux actions de la prévention de la perte d'autonomie sont proposées à hauteur de 3 025 000 €, soit + 229 500 € par rapport au BP 2024, elles sont également compensées par la CNSA.

Les crédits sont fléchés sur 4 axes de la CDF (Domotique ; Espaces témoins et aides techniques ; Actions individuelles et collectives des SPASAD ; Soutien aux proches aidants et actions collectives de la prévention de la perte d'autonomie).

Les recettes proposées à hauteur de 1 900 000 € sont inférieures au niveau de dépenses car elles tiennent compte de la reprise du trop perçu des exercices précédents (système d'acomptes de la CNSA).

➤ **Dépenses et recettes diverses - Aide sociale aux Personnes Âgées (C02-423D01) : 111 000 € en dépenses et 300 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits en dépenses diverses sont proposés à hauteur de 111 000 € en cohérence avec l'année 2024.

Les recettes proposées à hauteur de 300 000 € correspondent au remboursement par l'Etat de la prise en charge des dépenses d'aide sociale à l'hébergement des personnes sans domicile fixe.

➤ **Projets de restructuration (C02-423J01) : 535 500 € en dépenses de fonctionnement et 345 000 € en recettes de fonctionnement**

535 500 € sont proposés en dépenses et correspondent :

- Aux actions à destination des SAD prévues par le nouveau cadre d'adhésion de la CNSA (accompagnement des SAD notamment sur la réforme des services autonomie).

- Au soutien des services associatifs, à la mise en place des communautés 360, à l'accompagnement financier des structures prenant en charge des situations complexes et au financement d'une partie des actions de la plateforme des métiers.

Les recettes à hauteur de 345 000 € correspondent à la compensation partielle des dépenses prévues dans la convention CNSA évoquée ci-dessus.

➤ **Autres participations - Personnes âgées (C02-423J02) : 10 000 €**

Ces crédits sont proposés à hauteur de 10 000 € et intègrent les financements de la convention signée avec le Centre Régional d'Etudes et d'Actions d'Informations en faveur des personnes vulnérables (CREAI) dans le cadre de l'animation de réseaux départementaux d'acteurs du champ du handicap.

➤ **Favoriser le soutien à domicile - Soutien aux aidants (C02-423J04) : 684 600 €**

Les crédits proposés sont en reconduction par rapport à 2024. Ils concernent les actions inscrites dans les projets territoriaux d'aide aux aidants ne faisant pas l'objet d'un financement dans le cadre de la Conférence des Financeurs.

➤ **Personne qualifiée (C02-423J05) : 1 000 €**

Les crédits proposés concernent le remboursement des frais à titre de compensation de l'intervention des personnes qualifiées.

➤ **Subvention aux instances de coordination gérontologique (C02-423K01) : 132 000 €**

Les crédits sont en légère diminution de 3 000 € par rapport au BP 2024. Ils sont dédiés aux deux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) points d'accueil et d'information pour les personnes âgées et leur entourage (Audomarois, Ternois).

➤ **Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés C02-423C01: 3 756 638,80 € en dépenses d'investissement**

Les crédits d'investissement s'élèvent à 3 756 637,80 € en dépenses. Ils correspondent à la mise en place d'un soutien financier du Département en complément de l'ARS pour les EHPAD et de la CARSAT pour les résidences autonomie concernant les projets de reconstruction, réhabilitation et modernisation des structures.

Les crédits de paiement (CP) 2025 sont destinés à accompagner :

- 3 projets concernant l'AHNAC et le Centre Hospitalier de Bapaume ;
- La finalisation de travaux d'aménagement relatifs à des habitats inclusifs (éligibles à l'Aide à la Vie Partagée) ;
- Le financement des projets d'investissement du quotidien.

Une nouvelle autorisation de programme (AP) 2025 est demandée pour permettre le financement et l'accompagnement d'un EHPAD (Richelieu) du CH Hesdin et des projets relatifs aux résidences autonomie.

6. Personnes handicapées

Les crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de **222 920 000 €**, soit une évolution de 9,45 % par rapport au BP 2024. Les recettes sont, quant à elles, estimées à **33 790 515 €** en progression de 29,78 % par rapport au BP 2024.

Par ailleurs, les crédits d'investissement sont proposés à **2 244 243 €**.

Accueil familial – personnes handicapées : 3 900 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes de fonctionnement

➤ Frais de placement familial pour personnes handicapées (C02-425B01) : 3 900 000€ en dépenses et 200 000 € en recettes de fonctionnement

L'accueil de personnes en situation de handicap par des accueillants familiaux constitue une réponse adaptée aux personnes qui ne peuvent pas rester à domicile en raison de leur handicap et qui ne souhaitent pas vivre en collectivité.

Le Département compte 326 places d'accueil pour personnes en situation de handicap. Les crédits sont reconduits à hauteur du BP 2024 soit 3 900 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes.

Accueil institutionnel permanent – personnes handicapées : 112 205 000 € en dépenses et 4 280 000 € en recettes de fonctionnement, 2 244 243 € en dépenses d'investissement

L'accueil institutionnel permanent pour personnes handicapées comprend l'hébergement en foyer de vie, en foyer d'hébergement, en foyer d'accueil médicalisé et en établissement au titre de l'amendement Creton (disposition permettant à des jeunes de plus de 20 ans en situation de handicap de rester dans leur établissement d'accueil pour enfant en attendant une place dans un établissement pour adulte), ainsi que l'hébergement en EHPAD pour les personnes en situation de handicap de plus de 60 ans.

Les crédits proposés à hauteur de 112 205 000 € évoluent de 4,2 % par rapport au BP 2024.

➤ Hébergement PH en maison de retraite (C02-425C01) : 700 000 €

Les crédits sont proposés en diminution de 210 000 € par rapport à 2024, tenant ainsi compte des dépenses effectivement réalisées.

➤ **Hébergement en foyer de vie (C02-425C02) : 62 300 000 € en dépenses et 3 700 000 € en recettes de fonctionnement**

Les dépenses proposées enregistrent une évolution de + 4,1 M€ par rapport au BP 2024.

L'inscription de ces crédits tient compte :

- D'un taux moyen prévisionnel d'évolution des dépenses de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- De la revalorisation des salaires prévue dans le cadre du SEGUR à destination de :
 - ✓ L'ensemble des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap de compétence départementale et de statut associatif
 - ✓ Les établissements hospitaliers dont le SEGUR était financé auparavant par l'ARS, mais transféré au Département courant 2024
- De l'extension du SEGUR pour tous ;
- D'une enveloppe de 300 000 € permettant de financer les mesures nouvelles ci-après :
 - ✓ Le schéma de l'autonomie 2023-2027 qui prévoit notamment l'accélération de la transformation de l'offre en augmentant la part consacrée aux Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et aux Services d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), en vue d'un équilibre entre l'offre en établissement et le domicile,
 - ✓ La poursuite des négociations des CPOM en 2025, avec pour objectif notamment la revalorisation des foyers de vie publics, afin de résorber les écarts tarifaires constatés dans l'optique d'une convergence avec le secteur associatif.

Les recettes sont proposées à hauteur de 3 700 000 €, correspondant à :

- La compensation de la CNSA pour la mise en place du SEGUR à destination de l'ensemble des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap de compétence départementale, de statut associatif,
- La récupération sur les successions.

➤ **Accueil en foyer d'hébergement PH (C02-425C03) : 23 360 000 € en dépenses et 180 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits sont proposés à hauteur de 23 360 000 € pour les foyers d'hébergement, prenant en compte l'application d'un taux moyen prévisionnel d'évolution des dépenses de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2025 et des dépenses effectivement réalisées.

Les recettes sont, quant à elles, estimées à hauteur de 180 000 €.

➤ **Hébergement en foyer d'accueil médicalisé (C02-425C04) : 24 145 000 € en dépenses et 400 000 € en recettes en fonctionnement**

Les dépenses sont proposées à hauteur de 24 145 000 €, prenant en compte l'application d'un taux moyen prévisionnel d'évolution des dépenses de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2025 et des dépenses effectivement réalisées.

Les recettes sont, quant à elles, estimées à hauteur de 400 000 €.

➤ **Hébergement en établissement au titre de l'amendement Creton (C02-425C06) : 1 700 000 € en dépenses de fonctionnement**

1 700 000 € sont proposés pour l'hébergement en établissement au titre de l'amendement Creton. Il s'agit d'une reconduction des dépenses du BP 2024.

➤ **Subvention d'équipement aux établissements pour personnes handicapées (C02-425C08) : 2 244 243 € en dépenses d'investissement**

L'inscription de dépenses proposée correspond à la programmation telle que reprise au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) à destination des établissements pour personnes handicapées, dans le cadre de l'accompagnement du Département aux projets d'adaptation de l'offre.

Les crédits de paiement 2025 sont destinés à accompagner les projets de 4 gestionnaires (Centre Hospitalier d'Hesdin, APEI d'Hénin Carvin, GAM, La Vie Active). Il s'agit de projets pour lesquels une délibération est intervenue.

Il y a également l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme pour 2025 concernant le financement de nouveaux projets pour lesquels un accord de principe a été donné.

120 000 € seront consacrés à la mise en place de projets d'Habitats Accompagnés en faveur des personnes en situation de handicap, conformément au cahier des charges.

Allocations individuelles- compensation de la perte d'autonomie PH : 75 160 000 € en dépenses et 27 535 000 € en recettes de fonctionnement

➤ **Aide-ménagère PH (C02-425E01) : 500 000 € en dépenses et 25 000 € de recettes de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire 500 000 € tenant ainsi compte de la diminution de la dépense constatée en 2024.

Il est proposé d'inscrire 25 000 € en recettes conformément à la réalisation 2024.

➤ **Prestation de Compensation du Handicap (C02-425F01) : 74 640 000 € en dépenses et 27 500 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits proposés pour 2025 évoluent de 12 M€, soit une progression de 19,2 % par rapport au BP 2024.

Les crédits supplémentaires sollicités intègrent à la fois :

- Les prévisions d'augmentation du nombre de bénéficiaires, compte tenu de l'évolution constante de ces dernières années,
- La poursuite de la montée en charge de nouvelles prestations, telles que la PCH Parentalité, l'aide à l'autonomie pour les bénéficiaires avec handicaps psychiques, cognitifs ou mentaux,
- L'actualisation du tarif plancher des SAD prestataires qui impacte également le volume des crédits relatifs à la PCH,
- La réévaluation annuelle de l'avenant 43.

Les recettes estimées à 27 500 000 €, en progression de 4,4 M€ par rapport au BP 2024, correspondent à la compensation attendue de la CNSA, au titre des dépenses liées à l'activité PCH.

➤ **Prestation de Compensation du Handicap – Dépenses et recettes diverses (C02-425F08) : 20 000 € en dépenses et 10 000 € en recettes de fonctionnement**

Cette ligne budgétaire en dépense est reconduite à l'identique de 2024 soit 20 000 €, tandis qu'en recette il est proposé 10 000 € au vu des recettes constatées les années précédentes.

Nouveaux modes d'accueil – personnes handicapés : 29 730 000 € en dépenses de fonctionnement

➤ **Hébergement temporaire - PH (C02-425C05) : 3 010 000 € en dépenses de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire 3 010 000 €, prenant en compte l'application d'un taux moyen prévisionnel d'évolution des dépenses de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2025 et les dépenses effectivement réalisées.

➤ **Accueil en section occupationnelle (C02-425D01) : 16 760 000 € en dépenses de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire 16 760 000 € en dépenses, prenant en compte l'application d'un taux moyen prévisionnel d'évolution des dépenses de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2025 et les dépenses effectivement réalisées.

➤ **Service d'accompagnement et de suite (C02-425E03) : 9 960 000 € en dépenses de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire 9 960 000 € en dépenses, prenant en compte l'application d'un taux moyen prévisionnel d'évolution des dépenses de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2025 et les dépenses effectivement réalisées.

Les dépenses prennent également en compte le financement des créations de places dans le cadre du schéma de l'autonomie 2023-2027 :

- Financement de 140 places 2024 sur 11 mois pour 1 070 000 €,
- Financement de 140 places 2025 sur 1 mois pour 98 000 €.

Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants : 1 925 000 € en dépenses et 1 775 515 € en recettes de fonctionnement

➤ **Dépenses et recettes diverses Aide sociale aux personnes handicapées C02-425A01) : 25 000 € en dépenses de fonctionnement**

Les dépenses portant sur le programme « dépenses et recettes diverses aide sociale aux personnes handicapées » sont estimées à 25 000 €, en reconduction par rapport à 2024.

➤ **Aides à la Vie Partagée (C02-425H05) : 1 900 000 € en dépenses 1 775 515 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits proposés correspondent aux dépenses relatives à la mise en place de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) au sein des habitats inclusifs destinés aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, dans le cadre de l'accord-cadre signé avec la CNSA et le représentant de l'État pour la période 2022-2029 et 2024-2031.

En 2025, il s'agit de financer les 29 projets d'habitats inscrits dans la programmation pluriannuelle déjà ouverts ou qui ouvriront au cours de l'année 2025.

Ce dispositif fait l'objet d'une compensation de la CNSA, à hauteur de 80 % des dépenses engagées pour la première convention et 65 % pour la seconde.

7. Politiques d'inclusion durable

Les crédits sont proposés à hauteur de **336 880 979,50 €** en dépenses de fonctionnement et **12 603 440 €** en recettes de fonctionnement et se décomposent en :

Allocation individuelles – Revenu de solidarité : 317 281 000 € en dépenses et 2 000 000 € en recettes en section de fonctionnement

➤ **Allocations RSA (C02-447B01) : 317 000 000 €**

Les crédits d'allocations RSA sont proposés à hauteur de 317 000 000 €, en baisse de 1 000 000€ de BP à BP, soit - 0,3 %.

Après 2 années de stabilité à hauteur de 333 M€, constatée en 2018 et 2019, l'année 2020 marquée par la crise sanitaire s'est traduite par une forte augmentation du RSA, avec un point de sortie à 346,7 M€ (soit + 4 %), consécutive à l'arrivée importante de foyers bénéficiaires du RSA (+ 1 750).

Les années suivantes 2021 et 2022 ont enregistré des baisses continues à respectivement 327,7 M€ et 311,4 M€.

Même si en 2023 l'allocation repart à la hausse avec un point de sortie à 316,5 M€ et malgré la revalorisation annuelle de 4,6 % en avril 2024, le nombre de foyers continue de diminuer et permet ainsi à l'allocation de se stabiliser en 2024 à 316,5 M€.

Pour 2025, le calcul de l'allocation du RSA se base sur une revalorisation de 1,9 % en avril et un montant moyen de l'acompte mensuel à 26,4 M€.

Sous l'effet conjugué du contexte lié au marché du travail, de la courbe du chômage et de la mise en œuvre des politiques d'insertion mises en place par le Département, le nombre de bénéficiaires du RSA est susceptible de poursuivre sa diminution d'environ 500 foyers, ce qui se traduirait par une diminution de l'allocation RSA de 2 M€ et abaisserait le point de sortie 2025 à 317 M€.

Néanmoins, l'incertitude liée à la sortie de crise et ses incidences sociales et économiques, un contexte inflationniste et l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance chômage pourraient se traduire par une nouvelle augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, à court et moyen termes.

➤ **Indus RSA (C02-447B02) : 260 000 € en dépenses et 1 800 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits correspondant aux créances admises en non-valeur et indus, notamment en raison de l'insolvabilité du titulaire de la créance, sont proposés à 260 000 €.

Il est, par ailleurs, prévu une recette de 1 800 000 €, d'un montant identique à 2024.

➤ **Dépenses et recettes diverses – RSA (C02-448A01) : 21 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits correspondant aux créances admises en non-valeur et indus, notamment en raison de l'insolvabilité du titulaire de la créance, sont proposés à 21 000 €. Les recettes sont, quant à elles, estimées à 200 000 €.

Dispositifs d'accompagnement : 9 052 090€ en dépenses de fonctionnement

➤ **Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé - MASP/MAJ (C02-428M01) : 750 000 €**

Il est proposé un niveau de crédits à hauteur de 750 000€ destiné à financer les :

- Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) : 695 000 €
- Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) : 55 000 €

Les mesures d'accompagnement administratives (MASP) ou judiciaires (MAJ) sont destinées à aider des personnes majeures en grande difficulté sociale. Elles ont vocation à mettre en place un accompagnement global axé sur l'aide éducative budgétaire par la gestion ou non des prestations sociales par un tiers.

➤ **Indemnisation des organismes référents (C02-446A05) : 8 302 090 €**

Les crédits proposés à hauteur de 8 302 090 € tiennent compte :

- du déploiement de la loi pour le plein emploi avec l'accompagnement renoué sur l'ensemble du Département
- de la poursuite de l'expérimentation sur 3 territoires de la loi plein emploi
- des accompagnements spécifiques, apportant une nouvelle réponse au bénéficiaires du RSA
- de l'accompagnement des professionnels dans le cadre du label référent 62 adopté en 2024

Insertion : 8 603 440 € en recettes de fonctionnement

➤ **Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (C02-428N01) : 8 603 440 €**

L'inscription de recettes repose sur des négociations avec l'Etat sur les nouvelles contractualisations à venir dans le cadre du Pacte des solidarités et de France Travail. Ces recettes s'inscrivent dans la perspective des différents appels à manifestations d'intérêt tels que les plateformes des métiers de l'autonomie.

Logement : 7 461 633.50 € en dépenses et 2 000 000 € en recettes de fonctionnement

➤ **Fonds de solidarité logement (C02-428A02) : 4 500 000 €**

Le FSL, piloté par le Département, est le principal outil financier du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Il s'agit d'aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement dans de bonnes conditions, couplées ou non à des mesures d'accompagnement social.

Ce dispositif partenarial est cofinancé par le Département, la CAF, les bailleurs, EDF, ENGIE, Total énergie, la MSA et des opérateurs d'eau.

Les crédits sont proposés à 4 500 000 €.

➤ **Politique inclusive en faveur du logement (C02-428B04) : 2 861 633,50 € en dépenses et 2 000 000 € en recettes de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement proposées à hauteur de 2 861 633,50 € sont compensées par une recette de 2 000 000 € qui correspond aux dotations de l'Etat, dans le cadre du Logement d'abord (Actes 1 et 2), stable par rapport à 2024.

Les dépenses permettent de participer au financement :

- De postes (travailleurs sociaux, infirmiers ...) dans des associations qui exercent des mesures d'accompagnement social,
- D'un observatoire social,
- D'organismes intervenant dans des groupes d'échanges de pratiques sur la santé mentale et le logement.

➤ **Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (C02-428O10) : 100 000 €**

L'ADIL offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux.

L'ADIL bénéficie d'un financement par le Département de 100 000 € depuis 2017, au titre de ses missions générales (lui permettant de financer des postes de juristes sur les territoires en complément d'autres financeurs ex : Etat). La demande de financement de l'ADIL concernant les postes de juristes est constante malgré une montée en charge progressive de l'activité (appels téléphoniques et rendez-vous). Pour information, les consultations annuelles réalisées par l'ADIL sont passées de 3 568 en 2017 à 6 076 en 2021, à 6 256 en 2022 et à 6 582 en 2023.

L'ADIL inter départementale permet ainsi de déployer une équipe de juristes sur le Département du Pas-de-Calais tout en économisant les frais de structure qui sont mutualisés avec le Département du Nord. Les crédits sont ainsi proposés à 100 000 €.

Prestations individuelles – soutien aux parcours d'insertion : 1 200 000 € en dépenses de fonctionnement

➤ **Aides financières aux particuliers (C02-428D01) : 1 200 000 €**

Il s'agit des aides financières directes accordées aux personnes les plus en difficulté pour couvrir des besoins de subsistance, répondre à une situation d'urgence, faire face à des situations de rupture. Il est proposé un ajustement des crédits 2025, lié à la consommation 2024.

Soutien en faveur de la jeunesse : 1 886 256€ en dépenses de fonctionnement

➤ **Logement des jeunes (C02-428B02) : 900 000 €**

Ces dispositifs permettent d'apporter un soutien aux jeunes dans l'accès au logement, par l'intermédiaire de projets ou des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ). Les crédits proposés à hauteur de 900 000 € correspondent :

- À la poursuite des CLLAJ déjà engagés ainsi qu'au renouvellement des CLLAJ sur les territoires. Ce dispositif a pour objectif d'aider les jeunes de 18 à 30 ans à accéder à un logement autonome et à réussir leur insertion socioprofessionnelle : 360 000€
- Aux projets engagés au titre d'un accompagnement spécifique à destination de jeunes en situation de précarité et notamment des majeurs ayant eu un parcours institutionnel à l'Aide Sociale à l'Enfance pour leur permettre d'être autonomes dans le logement. Est également mis en place un soutien pour des bailleurs sociaux proposant une offre de logement adaptée pour ces jeunes : 410 000 €
- Au projet jeunesse avec l'organisme associé Pas-de-Calais Habitat : accompagnement du dispositif « un jeune, un logement ». Cela s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, seuls ou en couple sans enfant, en recherche d'un

premier logement, effectuant une première demande. Pas-de-Calais Habitat propose une formule « tout compris » : loyer, charges locatives, fluides, assurance, un traitement différencié avec un délai d'attribution court, un accompagnement social adapté et personnalisé : 30 000 €.

Depuis 2015, plus de 240 jeunes, dont la moyenne d'âge est de 25 ans, ont bénéficié du bail « loyer tout compris ». En 2024, ce dispositif a profité à 38 nouveaux locataires.

- **Au fonds de solvabilisation : 100 000 €**

Le fonds de solvabilisation est issu d'une expérimentation lancée en 2019 à partir de crédits de l'Etat dans le cadre du contrat local des solidarités, initialement destinée aux jeunes ayant eu un parcours ASE. Depuis 2024, ce dispositif d'aide a été étendu à tous les jeunes de 18 à 24 ans révolus en situation de précarité, grâce aux financements du Pacte des Solidarités de l'Etat. Il vise à répondre à la difficile solvabilisation de l'entrée et du maintien dans le logement de certains jeunes, puisque les aides du Fonds de Solidarité Logement (FSL) ne peuvent pas être octroyées à des personnes sans ressources pérennes. Le fonds de solvabilisation est une aide subsidiaire, qui permet notamment de soutenir les jeunes éligibles dans le paiement du loyer et des charges.

➤ **Fonds d'aide aux jeunes (C02-428C01) : 252 000 €**

Les dépenses projetées se répartissent entre le FAJ individuel et les projets collectifs.

S'agissant des *aides individuelles*, entre 800 et 900 jeunes bénéficient d'une aide au titre de leur insertion sociale ou professionnelle ou pour leur subsistance, soit 110 000 €.

S'agissant des *projets collectifs*, ils permettent d'accompagner des actions collectives des partenaires qui participent à l'insertion sociale ou professionnelle des jeunes, soit 142 000 €.

➤ **Accompagnement des jeunes (C02-428C02) : 734 256 €**

Afin d'accompagner les jeunes en situation de fragilité et de favoriser leur autonomie et leur accès à l'emploi, les dépenses de fonctionnement proposées à hauteur de 734 256 € se décomposent en :

- Une offre de service déployée en faveur de l'inclusion des jeunes bénéficiaires du RSA, NEET (ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation), ou décrocheurs scolaires,
- Une offre de service renouvelée, initiée dans le cadre du Pacte des solidarités entre l'État et le Département, afin de veiller à ce que la sortie de l'ASE, fortement motivée par l'atteinte de la majorité, ne déstabilise pas les parcours dans lesquels les jeunes se sont engagés et d'éviter les sorties « sèches » non choisies.

8. Prévention santé

Actions Santé : 170 000 € en dépenses et 400 000 € en recettes de fonctionnement

➤ Vaccination (C02- 418 A01) : 170 000 € en dépenses de fonctionnement

Les crédits proposés tiennent compte des dépenses constatées en 2024.

➤ Recettes des centres de santé (C02-412A02) : 400 000 €

Suite à l'ouverture de 3 centres de santé dans le Département (Sallaumines, Oye-Plage, Ardres), ces recettes correspondent aux remboursements d'assurance maladie, ainsi qu'au financement par l'ARS d'une aide à la lutte contre la désertification médicale

9. Ressources humaines-prévention médico-sociale

Développement des compétences – personnel médico-social : 295 659 € en dépenses de fonctionnement

➤ Formation des assistant(e)s maternel(le)s (C02-411 F04) : 295 659 € en dépenses de fonctionnement

L'inscription de crédits proposée permet la prise en charge de la formation obligatoire des assistant(e)s maternel(le)s, organisée par le Département.

Tout assistant maternel agréé doit suivre une formation obligatoire d'une durée de 120 heures. Cette formation doit se dérouler, pour partie, avant d'accueillir un premier enfant. Les 80 premières heures de la formation permettent à l'assistant maternel d'acquérir les connaissances et les compétences prévues à l'article D.421-46 du CASF. Les heures de formation restant à effectuer (40 heures) permettent à l'assistant maternel d'approfondir ses connaissances et ses compétences en s'appuyant notamment sur son expérience professionnelle acquise au titre de l'accueil de l'enfant.

Cette formation, organisée et financée par le Département, est dispensée par un centre de formation retenu par le Département, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Ces professionnels bénéficient également de 10 heures de formation aux premiers secours.

Au 1^{er} janvier 2025, il est dénombré 6 394 assistant(s) maternel(le)s, ce qui représente 21 733 places d'accueil.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Politiques d'inclusion durable	Subventions - soutien aux solidarités	48 250,00			
	Politiques d'inclusion durable		48 250,00	0,00	0,00	0,00

Subventions – soutien aux solidarités : 48 250 € en dépenses de fonctionnement

ubvention de fonctionnement en matière de logement social (C02-555A01) : 48 250 €

Les crédits sont proposés à hauteur de 48 250 €, identique aux années précédentes.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Transports scolaires	Transports scolaires	7 000 000,00	381 000,00		
	Transports scolaires		7 000 000,00	381 000,00	0,00	0,00

Transports scolaires des élèves en situation de handicap (C02 – 810A03) : 7 000 000 € en dépenses et 381 000 € en recettes de fonctionnement.

- Côté dépenses : les crédits déployés pour le transport des élèves en situation de handicap s'élèvent à 7 000 000 €, ces dépenses prévisionnelles comprennent les frais de transports scolaires à destination des élèves en situation de handicap, ainsi que les prestations extérieures liées aux contrôles de nos prestataires. De BP à BP les dépenses évoluent à la hausse de 500 000 €, en raison de la révision des prix prévue dans les marchés publics en cours.
- Côté recettes : une recette de 381 000 € est prévue à la section de fonctionnement et vient atténuer les dépenses mobilisées à cet effet. Il s'agit des remboursements de la région et d'Artois mobilité, en application des conventions en vigueur. Cette recette est proposée en diminution de 27 % par rapport à celle inscrite au BP 2024 (523 000 €), en raison de la baisse estimée à environ 30 % de l'effectif prévisionnel du nombre des élèves pour Artois mobilité et la région.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Actions et partenariats transversaux			
			Action : Partenariats transversaux			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-420I12	Dispositif CESU préfinancé	DAS	130 000,00			
C02-420I16	Dispositif modernisation des moyens de paiement des aides financières individuelles	SGPSOL	262 000,00			
			392 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Actions et partenariats transversaux			
			Action : Partenariats transversaux			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425F06	Participation au Fonds de Compensation - Fonctionnement	SGPSOL	100 000,00			
C02-425F09	PCH Aide au fonctionnement de la MDPH	SGPSOL	2 000 000,00	350 000,00		
C02-428G01	Partenariats transversaux	SGPSOL	133 000,00			
C02-428H02	Fédération départementale des centres sociaux	SGPSOL	33 000,00			
C02-428H03	Participations aux centres sociaux	SGPSOL			20 000,00	
			2 266 000,00	350 000,00	20 000,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille			
			Action : Accueil familial			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-411E02	Prestations annexes à la formation - assistantes familiales	DEF	250 000,00			
C02-421A03	Recettes de l'Aide Sociale à l'Enfance	DEF		9 442 443,00		
C02-421E01	Rémunération des assistantes familiales	DEF	104 000 000,00			
C02-421E02	Alocations et remboursements divers aux assistantes familiales	DEF	29 000 000,00			
C02-421E05	Recrutement des assistants familiaux	DEF	102 000,00			
			133 352 000,00	9 442 443,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille			
			Action : Accueil institutionnel permanent			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421F01	Maisons d'enfants à caractère social du Pas-de-Calais	DEF	138 000 000,00			
C02-421F02	Maisons d'enfants à caractère social - autres départements	DEF	5 200 000,00			
C02-421F03	Foyers de jeunes travailleurs - résidences habitat	DEF	3 683 000,00			
C02-421F04	Etablissements belges	DEF	1 600 000,00			
C02-421F05	Alocations et remboursements divers	DEF	100 000,00			
C02-421F06	Lieux de vie et d'accueil	DEF	1 379 000,00			
C02-421F07	Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance	DEF			4 568 949,60	
C02-421G01	Etablissements d'accueil mères-enfants du Pas de Calais	DEF	3 688 000,00			
C02-421G02	Etablissements d'accueil mères-enfants - autres départements	DEF	100 000,00			
			153 750 000,00	0,00	4 568 949,60	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille			
			Action : Actions complémentaires en faveur de l'enfance			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421A01	Frais d'hébergement et d'accouchement des femmes ayant demandé le secret	DEF	53 000,00			
C02-421A02	Autres dépenses spécifiques à l'aide sociale à l'enfance	DEF	1 300 000,00			
C02-421H01	Accueil par des tiers de confiance	DEF	3 130 000,00			
C02-421J02	Loisirs des enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance	DEF	2 100 000,00			
C02-421J03	Frais de transport	DEF	3 000 000,00			
C02-421L01	Frais médicaux (hors CMU)	DEF	283 000,00			
C02-421M01	Promotion de l'adoption en faveur des particuliers	DEF			10 000,00	
C02-421M02	Promotion de l'adoption	DEF	158 000,00			
			10 024 000,00	0,00	10 000,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille			
			Action : Mesures de protection à domicile			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421I01	Services d'action éducative en milieu ouvert et à domicile	DEF	24 444 000,00			
			24 444 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille			
			Action : Prévention Enfance			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421B01	Aides financières d'aide sociale à l'enfance	DEF	700 000,00			
C02-421B02	Aide aux jeunes majeurs	DEF	3 500 000,00			
C02-421B03	Interventions à domicile	DEF	6 654 000,00			
C02-421B04	Actions MDS Enfance Famille	DEF	60 000,00			
C02-421B05	AESF - Accompagnement en économie sociale et familiale	DEF	600 000,00			
C02-421B07	Actions de soutien à la parentalité	DEF	3 027 000,00			
C02-421B08	Alocations d'autonomie	DEF	5 000,00			
C02-421C01	Services de prévention spécialisée	DEF	3 800 000,00			
C02-421C02	Maisons des Adolescents	DEF	30 000,00			
C02-421C03	Points Accueil Ecoute Jeunes	DEF	151 001,00			
C02-421D03	Participation au GIP - Enfance en danger	DEF	105 748,00			
C02-421J01	Frais de scolarité	DEF	300 000,00			
C02-421K01	Actions de lutte contre les violences intrafamiliales	DEF	316 500,00			
C02-421K03	Actions partenariales Enfance Famille	DEF	363 000,00			
			19 612 249,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Protection maternelle infantile et planification						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-411A01	Participation à la construction de centres de PMI	DEF/SDPMI			120 000,00	
C02-411B01	Participation à la création de crèches	DEF/SDPMI			250 000,00	
C02-411C02	Organismes conventionnés en matière de protection maternelle et infantile	DEF/SDPMI	3 404 347,00			
C02-411C03	Fonctionnement des consultations de PMI	DEF/SDPMI	15 000,00	550 000,00		
C02-411D01	Financement des centres de planification et d'éducation familiale	DEF/SDPMI			190 000,00	
C02-411F02	Prestations annexes à la formation des assistant(e)s maternel(le)s	DEF/SDPMI	15 000,00			
			3 434 347,00	740 000,00	370 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Ressources humaines - Développement des compétences						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421E03	Formation des assistantes familiales	DRH/F Formation	4 130,00			
			4 130,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Subventions - soutien aux solidarités						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421K02	Subventions Enfance Famille	DEF	135 000,00			
C02-428F01	Subventions diverses - Soins - santé	DAS	80 000,00			
C02-428I01	Actions humanitaires	DPID/SRCPB	397 750,00			
C02-428I03	Autres actions sociales	SGPSOL	65 000,00			
			677 750,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS						
Action : Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-420E04	Frais de fonctionnement des MDS	SGPSOL	14 000,00			
			14 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale						
Action : Recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-420E05	Marchés de supervision	SGPSOL	13 000,00			
C02-420E09	Dispositif tiers régulateur accueil familial	DAS	95 000,00			
			108 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Accueil familial - personnes âgées						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423E01	Frais de placement familial pour personnes âgées	DAS	300 000,00	30 000,00		
C02-423E02	Frais de formation des familles d'accueil	DAS	73 050,00			
			373 050,00	30 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Accueil institutionnel permanent - personnes âgées en établissement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423F01	Hébergement en maison de retraite- PA	DAS	34 300 000,00	7 000 000,00		
C02-423F02	Hébergement en centre de long séjour- PA	DAS	1 950 000,00	350 000,00		
C02-423F04	Hébergement en résidence autonomie - PA	DAS	2 800 000,00	250 000,00		
C02-432A01	APA versée au bénéficiaire en établissement	DAS	1 650 000,00	10 000,00		
C02-433A01	APA versée aux établissements	DAS	53 345 000,00	70 000,00		
			94 045 000,00	7 680 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PA						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423H01	Aide ménagère- PA	DAS	460 000,00	30 000,00		
C02-423H02	Frais de repas- Personnes âgées	DAS	15 000,00			
C02-423I01	Allocations compensatrices pour tierce personne	DAS	7 300 000,00	100 000,00		
C02-430A01	Dépenses et recettes diverses	DAS	40 000,00	123 500 000,00		
C02-431A01	APA à domicile	DAS	200 500 000,00	1 000 000,00		
			208 315 000,00	124 630 000,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées			
			Action : Nouveaux modes d'accueil - personnes âgées			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423F03	Hébergement temporaire- PA	DAS	100 000,00			
C02-423G01	Accueil de jour- PA	DAS	10 000,00			
			110 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées			
			Action : Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423A01	Conférence des financeurs - forfait autonomie	DAS	1 000 000,00	1 000 000,00		
C02-423B01	Conférence des financeurs - autres actions de prévention	DAS	3 025 000,00	1 900 000,00		
C02-423C01	Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés	DAS			3 756 637,80	
C02-423D01	Dépenses et recettes diverses - Aide sociale aux Personnes Agées	DAS	111 000,00	300 000,00		
C02-423J01	Projets de restructuration	DAS	535 500,00	345 000,00		
C02-423J02	Autres participations-Personnes âgées	DAS	10 000,00			
C02-423J04	Favoriser le soutien à domicile - Soutien aux aidants	DAS	684 600,00			
C02-423J05	La personne qualifiée	DAS	1 000,00			
C02-423K01	Subvention aux instances de coordination gérontologique	DAS	132 000,00			
			5 499 100,00	3 545 000,00	3 756 637,80	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées			
			Action : Accueil familial - personnes handicapées			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425B01	Frais de placement familial pour personnes handicapées	DAS	3 900 000,00	200 000,00		
			3 900 000,00	200 000,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées			
			Action : Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425C01	Hébergement PH en maison de retraite	DAS	700 000,00			
C02-425C02	Hébergement en foyer de vie	DAS	62 300 000,00	3 700 000,00		
C02-425C03	Accueil en foyer d'hébergement- PH	DAS	23 360 000,00	180 000,00		
C02-425C04	Hébergement en foyer d'accueil médicalisé	DAS	24 145 000,00	400 000,00		
C02-425C06	Hébergement en établissement au titre de l'amendement Creton	DAS	1 700 000,00			
C02-425C08	Subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées	DAS			2 244 243,00	
			112 205 000,00	4 280 000,00	2 244 243,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées			
			Action : Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PH			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425E01	Aide ménagère PH	DAS	500 000,00	25 000,00		
C02-425F01	Prestation Compensation Handicap	DAS	74 640 000,00	27 500 000,00		
C02-425F08	Prestation Compensation Handicap - Dépenses et recettes diverses	DAS	20 000,00	10 000,00		
			75 160 000,00	27 535 000,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées			
			Action : Nouveaux modes d'accueil - personnes handicapées			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425C05	Hébergement temporaire- PH	DAS	3 010 000,00			
C02-425D01	Accueil en section occupationnelle	DAS	16 760 000,00			
C02-425E03	Service d'accompagnement et de suite	DAS	9 960 000,00			
			29 730 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées			
			Action : Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425A01	Dépenses et recettes diverses Aide sociale aux personnes handicapées	DAS	25 000,00			
C02-425H05	Aides à la Vie Partagée	DAS	1 900 000,00	1 775 515,00		
			1 925 000,00	1 775 515,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable			
			Action : Allocations individuelles - Revenu de solidarité			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-447B01	Allocations RSA	DPID/SRCPB	317 000 000,00			
C02-447B02	Indus RSA	DPID/SRCPB	260 000,00	1 800 000,00		
C02-448A01	Dépenses et recettes diverses - RSA	DPID/SRCPB	21 000,00	200 000,00		
			317 281 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Dispositifs d'accompagnement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428M01	Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé - MASP/MAJ	DPID/SPSLH	750 000,00			
C02-446A05	Indemnisation des organismes référents	DPID/SRCPB	8 302 090,00			
			9 052 090,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Insertion						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428N01	Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	DPID/SRCPB		8 603 440,00		
				8 603 440,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Logement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428A02	Fonds de solidarité logement	DPID/SPSLH	4 500 000,00			
C02-428B04	Politique inclusive en faveur du logement	DPID/SPSLH	2 861 633,50	2 000 000,00		
C02-428O10	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement	DPID/SPSLH	100 000,00			
			7 461 633,50	2 000 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428D01	Aides financières aux particuliers	DPID/SRCPB	1 200 000,00			
			1 200 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Soutien en faveur de la Jeunesse						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428B02	Logement des jeunes	DPID/SPSLH	900 000,00			
C02-428C01	Fonds d'aide aux jeunes	DPID/SRCPB	252 000,00			
C02-428C02	Accompagnement des jeunes	DPID/SRCPB	734 256,00			
			1 886 256,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Prévention Santé						
Action : Actions santé						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-412A02	Recettes des centres de santé	DAS		400 000,00		
C02-418A01	Vaccins et produits pharmaceutiques	DEF/SDPMI	170 000,00			
			170 000,00	400 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale						
Action : Développement des compétences - personnel médico-social						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-411F04	Formation des assistant(e)s maternel(le)s	DEF/SDPMI	295 659,00			
			295 659,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Subventions - soutien aux solidarités						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-555A01	Subvention de Fonctionnement en matière de logement social	DPID/SPSLH	48 250,00			
			48 250,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Transports scolaires						
Action : Transports scolaires						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-810A03	Frais de transports scolaires - Elèves en situation de handicap	DMG/SGTPV	7 000 000,00	381 000,00		
			7 000 000,00	381 000,00	0,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	CP prévus 2028 et ultérieurs (€)
2025	4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	C02-428H03	Participations aux centres sociaux	428H-AP25-SE	150 000,00	20 000,00	130 000,00		
		Total Actions et partenariats transversaux				150 000,00	20 000,00	130 000,00	0,00	0,00
		Enfance et Famille	C02-411A01	Participation à la construction de centres de PMI	411A-AP25-SE	120 000,00	20 000,00	100 000,00		
			C02-411B01	Participation à la création de crèches	411B-AP25-SE	250 000,00	100 000,00	150 000,00		
			C02-421F07	Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance	421F-AP25-SE	1 865 400,00	373 080,00	500 000,00	992 320,00	
		Total Enfance et Famille				2 235 400,00	493 080,00	750 000,00	992 320,00	0,00
		Personnes âgées	C02-423C01	Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés	423C-AP25-SE	5 975 000,00	1 795 000,00	1 490 000,00	2 690 000,00	
		Total Personnes âgées				5 975 000,00	1 795 000,00	1 490 000,00	2 690 000,00	0,00
		Personnes handicapées	C02-425C08	Subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées	425C-AP25-SE	6 060 000,00	768 000,00	1 440 000,00	3 852 000,00	
		Total Personnes handicapées				6 060 000,00	768 000,00	1 440 000,00	3 852 000,00	0,00
Total général						14 420 400,00	3 076 080,00	3 810 000,00	7 534 320,00	0,00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2025

3^{ème} Commission :

Education, Culture, Sport et Citoyenneté

Réunion du 3 mars 2025



Pas-de-Calais
Le Département

La 3^{ème} Commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des moyens affectés aux actions culturelles et aux manifestations événementielles ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, au travers des actions conduites dans les collèges publics et privés du Pas-de-Calais. Cette politique comprend les aspects immobiliers (construction, rénovation et maintenance des bâtiments), les interventions en matière d'équipement (notamment TIC) et les moyens alloués aux établissements (dotations de fonctionnement, ressources humaines et actions éducatives) ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, par les interventions au titre de la politique culturelle (affaires culturelles, archives départementales, archéologie, Château d'Hardelot) et de la politique sportive, et à travers les actions en faveur de la jeunesse ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des actions d'insertion par le sport.

Sommaire

Synthèse des propositions	3
Toutes sections	3
Section de fonctionnement	3
Section d'investissement	4
 Fonction 0 : services généraux	4
Direction du Château d'Hardelot et de l'Evenementiel	5
Ressources Humaines – Personnel Administratif	5
 Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage	5
Des dotations de fonctionnement des collèges significatives	6
Le patrimoine mobilier et immobilier affecté aux collèges	9
Une politique d'équipement et de développement des usages numériques	11
Un service public de restauration et d'hébergement	12
Personnels des collèges et dispositifs volontaristes d'insertion par l'emploi	13
Une politique éducative pour la réussite des collégiens	13
 Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	14
Archéologie	14
Archives départementales	15
Affaires culturelles	16
Château d'hardelot – Centre culturel de l'Entente Cordiale	18
Accompagnement de la jeunesse	19
Politique sportive	20
 Fonction 4 : santé et action sociale	22
 Annexe 1 : Détail des inscriptions proposées par sous-programme	23
Annexe 2 : Détail des autorisations de programme nouvelles	28
Annexe 3 : Nouvelles affectations	29
Annexe 4 : Affectations complémentaires	30

I - Synthèse des propositions

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après reprennent la segmentation en Fonction/Programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2024 et les propositions au titre du BP 2025. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Toutes sections

Total des crédits gérés toutes fonctions confondues

BP 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recette	Dépenses	Recette
	67 835 275,00 €	1 410 884,82 €	63 704 285,72 €	9 702 811,44 €

BP 2025	Fonctionnement + Investissement	
	Dépenses	Recette
	131 539 560,72 €	11 113 696,26 €

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2024 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	184 951,86		84 000,00	
	Événementiel	1 116 400,00		620 000,00	
	Ressources Humaines - Personnel administratif	19 000,00		17 200,00	500,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	5 858 000,00	300,00	4 424 875,00	
	Dotations de fonctionnement des collèges	40 250 000,00		33 250 000,00	
	Équipement collèges	1 900 000,00		1 650 000,00	
	Immobilier collèges	5 235 500,00	79 300,00	4 616 700,00	74 000,00
	Recettes et dépenses diverses	150 000,00		150 000,00	
	Ressources Humaines - Education	8 320 000,00		7 800 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Accompagnement et action sociale	185 000,00		85 000,00	
	Archéologie	563 000,00	1 189 745,00	500 000,00	980 084,82
	Archives	399 000,00	700,00	375 000,00	700,00
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	1 087 000,00	40 000,00	540 000,00	205 000,00
	Coupole d'Helfaut	1 126 000,00		957 100,00	
	Culture	10 062 000,00	600,00	7 177 900,00	600,00
	Jeunesse	200 000,00		100 000,00	
	Moyens des services	37 500,00		22 500,00	
	Moyens Généraux - action sociale	7 000,00			
	Politiques d'inclusion durable	2 477 000,00	175 000,00	1 815 000,00	150 000,00
	Sport	5 115 000,00		3 538 000,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	160 000,00		112 000,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Soutien au développement de la filière agricole	7 000,00			
Total Fonctionnement		84 459 351,86	1 485 645,00	67 835 275,00	1 410 884,82

Section d'investissement

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equiperment collèges	7 913 071,54	8 286 123,00	5 717 370,50	8 421 989,00
	Immobilier collèges	54 082 068,70	1 200 000,00	50 327 986,42	1 280 822,44
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	35 000,00		35 000,00	
	Archives	125 000,00		125 000,00	
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	350 000,00		219 669,65	
	Coupole d'Helfaut	210 000,00		90 152,29	
	Culture	3 258 064,07		3 145 882,44	
	Sport	4 740 013,20		4 043 224,42	
Total Investissement		70 713 217,51	9 486 123,00	63 704 285,72	9 702 811,44

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Fonction 0 : services généraux :

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 0 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	721 200,00 €	500,00 €
Investissement	--	--
Toutes sections	721 200,00 €	500,00 €

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	Centre culturel de l'entente cordiale	84 000,00			
		Centre culturel de l'entente cordiale	84 000,00	0,00	0,00	0,00
	Evénementiel	Evénementiel	520 000,00			
		Frais de personnel - Intermittents du spectacle	100 000,00			
		Evénementiel	620 000,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Personnel administratif	Emplois temporaires - service civique	17 200,00	500,00		
		Ressources Humaines - Personnel administratif	17 200,00	500,00	0,00	0,00

Direction du Château d'Hardelot et de l'Evènementiel

La Direction du Château d'Hardelot et de l'Evènementiel gère la programmation de la saison culturelle du Centre culturel de l'Entente cordiale et les crédits nécessaires à l'organisation des manifestations portées en maîtrise d'ouvrage directe par le Département.

La proposition d'inscription de crédits de fonctionnement pour 2025 se décline comme suit :

- une inscription de 365 000,00 € pour les manifestations événementielles en lien avec la Direction de la Communication (Arbre de Noël aux enfants des agents, Semaines Bleues, soutien des événements et manifestations...
- une inscription de 35 000,00 €, principalement liée aux marchés couvrant les besoins en petits outillages et fournitures et les coûts des vérifications des installations de structures, des tentes et chapiteaux.
- une inscription de 120.000,00 € (C03-022C04) pour assurer la couverture nécessaire à l'examen des demandes de subventions sollicitées dans le cadre de la délibération cadre « événementiel » du Conseil Départemental du 14 mars 2016, concernant les manifestations de rayonnement départemental ou infra-départemental de niveau 4.

Soit une enveloppe totale de 620 000 € dont 100 000 € pour la rémunération des intermittents du spectacles (C03 - 022C02).

Enfin, il est proposé d'inscrire 84 000,00 € de crédits de fonctionnement (C03-020C07) au titre de la maintenance immobilière et l'entretien courant des bâtiments et des installations électriques du Centre Culturel de l'Entente Cordiale.

Ressources Humaines – Personnel Administratif

Le Département place les jeunes au cœur de son action avec pour volonté d'accompagner toutes les jeunes. L'emploi des jeunes dans les services départementaux est un engagement fort du pacte réussites citoyennes. Il vise à permettre aux jeunes de trouver leur voie notamment en facilitant l'accueil en service civique.

Ainsi, une inscription (C03-020A11) de 17.200 € est sollicitée pour couvrir l'indemnisation des volontaires en service civique.

Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage :

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 2 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 891 575,00 €	74 000,00 €
Investissement	56 045 356,92 €	9 702 811,44 €
Toutes sections	107 936 931,92 €	9 776 811,44 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire	3 124 875,00			
		Aide à la restauration scolaire	1 300 000,00			
	Accompagnement et action sociale		4 424 875,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations de fonctionnement des collèges	Dotations de fonctionnement des collèges	26 150 000,00			
		Forfait d'externat	7 100 000,00			
	Dotations de fonctionnement des collèges		33 250 000,00	0,00	0,00	0,00
	Equiperment collèges	Equiperment collèges	300 000,00		2 698 113,97	8 421 989,00
		Equiperment des collèges - informatique	1 350 000,00		3 019 256,53	
	Equiperment collèges		1 650 000,00	0,00	5 717 370,50	8 421 989,00
	Immobilier collèges	Immobilier collèges - maintenance	4 247 000,00		16 130 057,45	
		Immobilier collèges - maîtrise des consommations	30 000,00	24 000,00	119 000,00	
		Immobilier collèges - opérations foncières	1 500,00		223 145,85	
		Immobilier collèges - travaux neufs	288 200,00		33 855 783,12	1 280 822,44
		Immobilier - Recettes et dépenses diverses	50 000,00	50 000,00		
	Immobilier collèges		4 616 700,00	74 000,00	50 327 986,42	1 280 822,44
	Recettes et dépenses diverses	Analyses Laboratoire Départemental	150 000,00			
	Recettes et dépenses diverses		150 000,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Education	Personnel des collèges	7 800 000,00			
	Ressources Humaines - Education		7 800 000,00	0,00	0,00	0,00

Dans le cadre du projet de mandat, et notamment du pacte des réussites citoyennes, le Département réaffirme le rôle central de l'Education, comme droit universel, favorisant la promotion des valeurs d'ouverture, les différents parcours d'intégration et l'apprentissage de la citoyenneté.

A ce titre, la délibération du 30 janvier 2023, relative au « *plan collège - construisons ensemble le collège de demain en Pas-de-Calais pour une égalité réelle des chances* », promeut l'éducation comme l'un des piliers de l'émancipation et de l'égalité réelle. Il importe au Département de participer, dans le cadre de ses compétences, à la prise en compte de ces enjeux dans les évolutions nécessaires.

Garantir à tous les élèves le droit à l'éducation, grâce à un service public de qualité dans les 125 collèges du Pas-de-Calais, dans les territoires urbains et ruraux, est sans nul doute l'une des meilleures réponses que le Département apporte aux défis du temps présent et aux besoins de faire vivre la République dans tous les territoires.

Ainsi, parce que le Département s'engage à faire du collège de demain le lieu de toutes les égalités, la réussite passe également par le plaisir de venir, chaque jour, au collège. Au-delà d'une compétence obligatoire, le Département entend renforcer une démarche innovante tant dans la construction et la rénovation des bâtiments, que dans l'assurance d'un fonctionnement performant.

Le projet de budget de fonctionnement pour la Direction de l'Education et les Collèges, pour l'année 2025, s'élève à 46 000 000,00 €.

Des dotations de fonctionnement des collèges significatives

Dotation de fonctionnement des collèges publics (C03-221K01)

Pour l'exercice 2025, le sous-programme consacré aux dotations de fonctionnement des établissements publics est porté à 18,1 M€, soit un ajustement de 5,5 M€ par rapport à l'exercice budgétaire antérieur.

Le financement des collèges publics, pour l'exercice 2025, est calculé selon les modalités définies par la délibération adoptée le 14 octobre 2024 qui réaffirme :

- l'adoption des modalités de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des collèges publics du Pas-de-Calais, en particulier des dépenses de viabilisation tenant compte de la réfaction des excédents de viabilisation constatés ;
- la fixation de la part fonctionnelle, dite « dotation éducative », à un montant fixe de 24 € par élève ;
- l'adoption du nouveau mécanisme de péréquation et ses modalités d'application, en particulier le calcul du prélèvement « sur le stock » et le mécanisme de péréquation de solidarité en cas de santé financière fragile de l'établissement.

Par ailleurs, la délibération de la Commission Permanente du 14 octobre 2024 relative à la tarification de la restauration scolaire « pour une tarification sociale, différenciée et juste – modalités d'accompagnement et fixation des tarifs 2025 »

- prévoit le recours à un nouveau mécanisme de compensation d'équilibre du service de restauration et d'hébergement (SRH) des établissements publics ;
- abroge la dotation d'équilibre structurelle du service restauration (SRH) destinée à la couverture des déficits des services de restauration au regard de la nouvelle tarification de la restauration scolaire.

Ces évolutions génèrent naturellement pour les collèges, un changement de pratique comptable.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) notifiée pour 2025 est portée à 16 103 135,00 €

La dotation de fonctionnement, qui repose sur un principe de « *participation aux dépenses [...] de fonctionnement* », est globale et se compose :

1. d'une partie structurelle (12 147 358 €) propre à chaque collège et destinée à faire face aux dépenses réelles de viabilisation en s'adaptant aux spécificités du bâti. 2 parties sont distinguées :
 - une dotation au titre des « dépenses de viabilisation », représentant suite aux hausses de tarifs de l'énergie plus de 80% de la totalité des charges ;
 - une dotation au titre des « autres dépenses », constituée des dépenses d'administration, d'entretien et de maintenance.

Compte-tenu du caractère difficilement prévisible des charges de viabilisation dans le contexte inflationniste de 2023, des excédents significatifs de viabilisation entre les charges réelles comptabilisées et les dépenses prévisionnelles notifiées ont été constatés. Aussi, ces excédents ont été déduits de la dotation globale de fonctionnement 2025 et les collèges concernés prélèvent sur leurs fonds de roulements les sommes non consommées et déjà versées.

Le Département, qui entend poursuivre sa politique de transition écologique volontariste, a adopté le 23 septembre 2024 un plan de transition pour la décarbonation 2024-2028. Dans cet esprit, il est demandé de poursuivre les efforts, en matière de sobriété d'usage, par une réduction des consommations pour 2025 attendue de 10% par rapport aux consommations de 2022 (efforts en matière de gestion responsable de l'utilisation des appareils, de régulation de l'utilisation du chauffage, de développement de gestes d'éco conduite, etc.). La politique éducation s'inscrit pleinement dans cet engagement collectif de sobriété énergétique.

2. d'une partie fonctionnelle (part « élève ») identique à tous les collèges, destinée à financer le fonctionnement quotidien de l'établissement (charges administratives) et toute dépense en lien avec les frais de fonctionnement pédagogique et éducatif auquel le Département est tenu de participer.

Le principe d'un montant fixe par élève, identique pour chaque collège et quel que soit le territoire concerné a été adopté. Le montant par élève est fixé à 24,00 € soit 1.458.912,00 € pour les effectifs collégiens déclarés à la rentrée scolaire 2025-2026.

Pour 2025, la notification de 16 103 135,00 € au titre de la dotation globale de fonctionnement ainsi établie, constitue un plafond de dépenses pour le Département.

Les subventions complémentaires spécifiques pour 2025 s'élèvent à la somme de 1.996.865,00 €

La part « élève » précitée dans la dotation globale de fonctionnement est complétée par une dotation spécifique « savoir nager », pour les 6^{èmes} non nageurs, d'une enveloppe totale de 500.000,00 €. Celle-ci est mobilisée par les collèges, sur présentation de factures, en cours d'exercice budgétaire et dans la limite de l'enveloppe.

Par ailleurs, une prévision à hauteur de 1 496 865,00 €, permettant d'attribuer des subventions de fonctionnement en cours d'exercice, est intégrée au titre de la dotation complémentaire dite ALO (Administration et la logistique).

Enfin une enveloppe dédiée aux fournitures de matériaux est maintenue à hauteur de 300.000,00€ afin de permettre aux collèges de réaliser des travaux en régie.

Dotation de fonctionnement des collèges privés – Forfait d'externat

La convention avec l'enseignement catholique privé sous contrat avec l'état, adoptée par la délibération départementale du 14 décembre 2020, définit les modalités de calcul du forfait d'externat pour la période 2021-2024. La convention est reconduite par voie d'avenant pour l'exercice 2025.

Le budget 2025 doit tenir compte de l'évolution des dépenses énergétiques en 2024 sur le calcul du forfait d'externat qui se décompose ainsi :

- une part dite « matériel » (C03-221K02): 6.700.000,00 € (- 2,3 M€) ;
- une part dite « personnel » (C03-221K13): 7.200.000,00 € (- 0,1M€)

Autres interventions :

- Participation aux coût de fonctionnement des cités mixtes (C03-221N01) : 900.000,00 € en dépenses.
- Franchise assurance des collèges (C03-221M01) : 50.000,00 € en dépenses et 50.000,00 € en recettes.
- Utilisation des installations sportives externes aux collèges (C03-288I02) : 950.000,00 €.

Le patrimoine mobilier et immobilier affecté aux collèges

Le Département gère un patrimoine bâti de plus de 1.118.000 m² réparti sur 373 sites. Le parc des collèges publics départementaux représente une part prépondérante de ce patrimoine avec ses 125 établissements, développant une surface bâtie de plus de 860.000 m².

Les besoins de financement en matière de gestion du parc des collèges se décomposent comme suit :

Programme immobilier des collèges - Maintenance :

Les dépenses de fonctionnement concernent la maintenance et l'entretien des collèges. Cet entretien s'organise sur la base de prestations en régie par les Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (A.T.T.E.E), en charge de la maintenance ou les Centres de Maintenance des Bâtiments (CMB) ainsi que des recours à prestations extérieures. L'optimisation de cette chaîne de maintenance privilégie l'intervention de premier niveau par les agents des collèges et du deuxième niveau au travers des équipes des CMB.

Il est proposé d'inscrire 4.247.000,00 € pour l'entretien courant des collèges (C03-221L01).

Les crédits de paiement inscrits en investissement, à concurrence de 16 130 057,45 €, se répartissent ainsi :

- Mise aux normes d'accessibilité des collèges (C03-221D04) : 993 048,58 €

Le Département poursuit chaque année son action de mise en conformité des collèges en matière d'accessibilité, afin de se conformer aux engagements pris dans l'AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmé). Le budget prévu correspond au montant cumulé des opérations en cours et à des stades divers d'avancement.

- Gros entretien et renouvellement (GER) – Collèges (C03-221G11) : 14 837 008,87 €

Le Département vote chaque année des travaux de maintenance programmée afin de maintenir et d'améliorer le patrimoine bâti des collèges. Le budget de 14 837 008,87 € correspond au montant cumulé des opérations en cours et à des stades divers d'avancement (études de mise au point ou travaux).

Une nouvelle autorisation de programme de 7 450 000,00 € est proposée.

- Travaux collèges privés (C03-221H01) : 300.000,00 €

Une subvention d'équipement versée aux collèges d'enseignement privé sous contrat est autorisée à concurrence de 10 % T.T.C des travaux de grosses réparations engagées par ces structures, dans les limites fixées par la loi Falloux.

Programme immobilier des collèges - Maîtrise des consommations :

Les actions, menées dans le cadre de la maîtrise des consommations énergétiques dans les collèges, concernent l'expertise énergétique, l'étanchéité à l'air, la télé-relevé des consommations

énergétiques, les audits énergétiques, la qualité d'air intérieure, mais également l'hypervision (dispositif de centralisation du pilotage des consommations). Cette dépense est dédiée à la poursuite des objectifs réglementaires en matière de réduction des consommations.

L'enveloppe de crédits de fonctionnement de 30 000,00 € permet d'assurer l'exploitation de ce dispositif et les crédits de paiement de 119 000,00 € inscrits en investissement correspondent au perfectionnement de ce dispositif et aux études liées à la mise en place de l'hypervision sur la totalité du patrimoine collège du Département (C03-221G12).

Une recette de 24 000,00 € en fonctionnement est proposée en raison de la production et de la revente d'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques installés sur plusieurs collèges.

Programme immobilier des collèges - Opérations foncières :

Les opérations foncières induites par le programme immobilier des collèges nécessitent les propositions d'inscription suivantes :

- 223 145,85 € de crédits de paiement (C03-221B01), pour permettre les acquisitions et régularisations foncières ;
- 1 500,00 € pour les charges de fonctionnement en matière d'acquisition (frais annexes liés aux rédactions et publications des actes).

Une autorisation de programme de 1 650 000,00 € est prévue pour les acquisitions foncières permettant d'accompagner les projets du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), notamment les opérations de reconstruction.

Programme immobilier des collèges – Travaux Neufs :

L'enveloppe de 288 200,00 € de crédits de fonctionnement sollicitée concerne :

- les études préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs (C03-221A01), à hauteur de 180 000€ pour la mise à jour réglementaire des Diagnostics Techniques « Amiante » ;
- les frais annexes aux constructions (C03-221C06), à hauteur de 108 200,00 €, liés aux frais de gardiennage, de nettoyage ou de signalétique accompagnant les opérations de construction.

Il est proposé d'inscrire un volume de crédits de paiement en investissement de 33 855 783,12 € en matière de travaux neufs, se répartissant comme suit :

- études préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs - diagnostics structurels, levés des réseaux, dossiers Loi sur l'Eau...(C03-221A01) : 776 000,00 € ;
- études préalables et techniques nécessaires aux opérations de maintenance programmée (C03-221A02) : 60 000,00 € ;
- construction et réhabilitation de collèges (C03-221C07) : 33 019 783,12 € pour l'exécution des opérations prévues au PPI.

Cette dernière dépense intègre notamment :

- le solde des marchés pour les travaux réceptionnés dans les collèges de Béthune, Calais, Fruges et Laventie ;
- les crédits nécessaires pour l'avancement des chantiers de reconstruction du collège de Sallaumines et de Marquise, de mise en accessibilité des collèges, de restructuration du collège d'Annezin et de construction du Dojo de Dourges.

- les opérations reformatées des collèges de Saint-Omer La Morinie, Arras-Marie Curie, Le Portel, Marck-en-Calais, Calais-Jean Macé, Saint-Nicolas-lez-Arras et de Montigny-en-Gohelle.

Parallèlement de nouvelles autorisations de programme sont proposées :

- 1 300 000,00 € sont prévus pour les études à mener sur les opérations du PPI et de 300 000,00 € sur les opérations diffuses menées sur les opérations GER (gros entretien renouvellement).
- 900 000,00 € pour la participation versée à la Région aux dépenses d'investissement dans les cités mixtes (période 2025-2029).
- 2 150 000,00 € pour les études préalables à la reconstruction de collèges métalliques de Méricourt, Vitry-en-Artois, Angres et Lumbres

Une recette 1 280 822,44 € est envisagée qui concerne le versement de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID).

Une politique d'équipement et de développement des usages numériques

Le Département porte une ambition forte en matière d'équipement et de développement des usages numériques pour former un citoyen éclairé, via la modernisation des infrastructures, le renouvellement des équipements et le soutien aux équipes pédagogiques sur la question des usages.

Cette politique éducative numérique répond aux défis de formation, d'insertion sociétale et professionnelle, d'ouverture au monde et de construction de la citoyenneté. Elle se poursuivra en 2025 sur les investissements mais également sur le renforcement des actions éducatives pour favoriser la réussite de tous.

Les propositions d'inscriptions en crédits d'investissement (3 000 000,00 €) alloués aux T.I.C.E. (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) dans le projet de budget primitif 2025 ont fait l'objet d'une actualisation et concernent principalement :

- le renouvellement des ordinateurs des classes pupitres, des CDI, des salles de technologie et des ordinateurs associés aux vidéoprojecteurs interactifs, ainsi que le renforcement de l'infrastructure à hauteur de 2 235 000 € ;
- le renouvellement du matériel administratif à hauteur de 215 000 € ;
- la prise en charge de l'évolution des systèmes téléphoniques et du câblage des collèges pour 250 000 € ;
- la poursuite de la mise à disposition de l'Espace Numérique de Travail en faveur de la communauté éducative des écoles et des collèges publics du Pas-de-Calais pour un montant de 300 000 €.

La proposition d'inscription en crédits de fonctionnement (1 350 000,00 €) permet d'assurer :

- Les accès Internet, ainsi que les communications téléphoniques pour l'ensemble des collèges du Département.

L'enveloppe 2025, proposée à hauteur de 950 000,00 €, traduit un travail d'optimisation des coûts via un changement d'opérateur au travers de l'adhésion à l'accord-cadre proposé par la centrale d'achat

du Syndicat Mixte La Fibre Numérique 59 62 (rapport CP n°3 du 18 septembre 2023) tout en assurant un niveau de service amélioré (débit de 100 Mb/s à 300 Mb/s pour l'ensemble des collèges).

- la maintenance de l'ensemble des équipements T.I.C.E. (classes pupitres, V.P.I., tablettes, baladodiffusion, salle technologique...) est proposée à hauteur de 400 000€.

Un service public de restauration et d'hébergement

Le Département a fait le choix de consolider et promouvoir un service public de restauration scolaire dans les collèges dans la mesure où réduire les inégalités sociales passe aussi par l'alimentation qui reste l'un des grands marqueurs des inégalités sociales en France tant au niveau des proportions que la diversité des aliments.

Pour renforcer l'égalité dans l'assiette, le Département s'appuie notamment sur une politique de restauration scolaire qui promeut une alimentation saine, équilibrée, durable et engage « une tarification sociale, différenciée et juste ».

La délibération de la Commission permanente du 14 octobre 2024 prévoit notamment les nouvelles modalités d'accompagnement et la fixation des tarifs 2025 » avec notamment :

- le principe de la tarification différenciée pour les collégiens demi-pensionnaires scolarisés dans les établissements publics locaux d'enseignement du Pas-de-Calais à compter du 1er janvier 2025 et l'abrogation du dispositif des aides à la restauration;
- le recours à un nouveau mécanisme de compensation d'équilibre du service de restauration et d'hébergement (SRH) des établissements publics (se substituant à la dotation d'équilibre structurelle des services de restauration et d'Hébergement abrogée pour 2025) ;
- le coût de denrées à l'assiette revalorisé à 2,30 € ;
- la révision des tarifs pour 2025 pour chaque typologie d'usagers.

Ces évolutions génèrent naturellement, pour les collèges, un changement de pratique comptable et permettent de maintenir un haut niveau d'accompagnement des familles : le Département prend en charge entre 64% et 81% du coût d'un repas d'un collégien demi-pensionnaire.

Il est proposé un budget de 2.040.000,00 € en 2025, pour conduire cette politique volontariste auprès des élèves, décomposée comme suit :

- subvention spécifique – mécanisme de compensation d'équilibre du SRH – dite restauration scolaire (C03-281A02) : 1.300.000,00 € ;
- dotations de fonctionnement – Restauration (C0-221K15) : 400.000,00 € ;
- analyses LDA (C03-201B03) : 150.000,00 € ;
- mutualisation des sites de restauration scolaire avec la Région (C03-288I03) : 190.000,00 €.

Enfin, un plan d'équipement des collèges (C03-221I08) est envisagé avec une nouvelle autorisation de programme (1 500 000,00 d'AP) portant à 1.100.000,00 € les crédits de paiement disponibles pour 2025. Ce budget permet notamment le renouvellement de matériels et l'acquisition d'équipements de restauration tant dans le domaine de la lutte contre le gaspillage alimentaire que sur le champ des matériels innovants et ergonomiques.

Personnels des collèges et dispositifs volontaristes d'insertion par l'emploi

Le Département met à disposition des collèges les moyens humains nécessaires en personnel permanent pour assurer les missions du service public d'enseignement et, ajuste lesdits moyens pour une répartition équitable sur l'ensemble du territoire.

Lorsque les personnels ATTEE sont absents ou empêchés, un mécanisme de suppléance est actionné, pour un montant, en 2025, de 3.500.000,00 € (Suppléance A.T.T.E.E. - C03-221K10). Cette enveloppe a été augmentée, par redéploiement de crédit du marché d'insertion (C03-221K11) pour répondre de manière plus pertinente à la continuité de service dans les collèges.

Les moyens d'insertion, comme les contrats aidés en collège, ou le dispositif d'insertion sociale et professionnelle, permettent de mettre en œuvre la politique volontariste d'accès à l'emploi portée par le Département.

Dans ce contexte contraint et incertain pour le devenir des personnes les plus fragiles, le Département a souhaité poursuivre, avec les établissements, une politique d'insertion sociale et professionnelle, volontariste, juste et équitable. La répartition des moyens insertion est décidée au regard de la superficie et du nombre de repas.

La politique d'insertion par l'emploi dans les collèges s'élève pour 2025 à 4.300.000,00 € en crédits de paiement (C03-221K11). Il permet de financer les derniers contrats aidés (fin du dispositif de l'État) maintenir l'accompagnement des bénéficiaires dans le cadre du marché de service de réinsertion sociale et professionnelle.

Par ailleurs, au regard de l'usure professionnelle et des aménagements de postes prescrits, des dotations de fonctionnement, à hauteur de 50 000,00 €, permettent d'attribuer des matériels adaptés à ces personnels ATTEE (C03-221K14)

Une politique éducative innovante pour la réussite des collégiens

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département a développé et consolidé un réel partenariat avec chaque communauté éducative, dans le respect des compétences de chacun, afin de contribuer à enrichir la vie au collège et à former les citoyens de demain.

Il est proposé un budget de 1.488.125,00 € en 2025, pour conduire cette politique volontariste au service de la réussite, de l'épanouissement des collégiens et garantissant à chacun les chances d'accéder à un parcours choisi. (C03-288E01).

Des interventions complémentaires en matière périscolaire sont également proposées :

- scolarisation des élèves - Participation interdépartementale : 250.000,00 € en dépenses (C03-221K07) ;
- couverture nécessaire à l'examen des demandes de subvention de fonctionnement sollicitées par les associations de l'enseignement secondaire et supérieur et colloques, à hauteur de 74.500.000,00 € (C03-288H01) ;
- participations socioéducatives (C03-288I01 : 144.750,00 € en dépense de fonctionnement) ;
- subventions d'enseignement (C03-288F01 : 7.500,00 €), d'orientation et de formation (C03-288G01 : 20.000,00 €) et de jeunesse (C03-338A01: 85.000,00 €).

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 3 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 110 500,00 €	1 336 384,82 €
Investissement	7 658 928,80 €	---
Toutes sections	22 769 428,80 €	1 336 384,82 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire	85 000,00			
	Accompagnement et action sociale		85 000,00	0,00	0,00	0,00
	Archéologie	Archéologie	500 000,00	980 084,82	35 000,00	
	Archéologie		500 000,00	980 084,82	35 000,00	0,00
	Archives	Archives	375 000,00	700,00	125 000,00	
	Archives		375 000,00	700,00	125 000,00	0,00
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	540 000,00	205 000,00	219 669,65	
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale		540 000,00	205 000,00	219 669,65	0,00
	Coupole d'Helaut	Coupole d'Helaut	957 100,00		90 152,29	
	Coupole d'Helaut		957 100,00	0,00	90 152,29	0,00
	Culture	Développement culturel territorial	4 116 900,00		140 000,00	
		Lecture publique	850 800,00		973 132,44	
		Louvre Lens	1 121 650,00			
		Moyens généraux culture	141 000,00			
		Patrimoine et biens culturels	146 800,00		1 972 750,00	
		Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques	790 750,00		60 000,00	
		Subventions culturelles	10 000,00	600,00		
		Culture	7 177 900,00	600,00	3 145 882,44	0,00
	Jeunesse	Jeunesse	100 000,00			
	Jeunesse		100 000,00	0,00	0,00	0,00
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens	22 500,00			
	Moyens des services		22 500,00	0,00	0,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Soutien en faveur de la Jeunesse	1 815 000,00	150 000,00		
	Politiques d'inclusion durable		1 815 000,00	150 000,00	0,00	0,00
	Sport	Equipements sportifs	873 000,00		763 454,05	
		Soutien au sport dans les collèges			2 631 267,66	
		Soutien au sport de haut niveau	1 155 000,00		648 502,71	
		Soutien sportif aux territoires	1 510 000,00			
		Sport	3 538 000,00	0,00	4 043 224,42	0,00

Les politiques volontaristes des Réussites citoyennes (culture et sport, notamment) constituent un levier essentiel de développement des territoires, un moyen d'assurer l'épanouissement des citoyens et la signature de l'innovation et de l'excellence départementale.

Archéologie

L'archéologie concourt au développement du territoire grâce aux missions d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles préventives en amont des aménagements). Cette ingénierie départementale permet d'accompagner les projets publics d'aménagement du territoire ou d'infrastructures majeures.

L'archéologie s'avère être également un vecteur important en terme d'épanouissement personnel et de plaisir et contribue à une insertion réussie dans la société. Les actions de médiation engagées, tant

à la Maison de l'Archéologie du Pas-de-Calais que dans les territoires, répondent à ces objectifs en touchant un large public scolaire et familial.

Les moyens financiers sollicités par la Direction de l'Archéologie pour l'exercice 2025 s'élèvent à 535.000,00 € (500.000,00 € en fonctionnement et 35.000,00 € en investissement).

Les besoins en fonctionnement (locations d'engins de terrassement, matériels destinés aux diagnostics et fouilles, frais d'analyses, organisation d'expositions et de médiations archéologiques itinérantes ou organisées au sein de la Maison de l'Archéologie) se répartissent comme suit :

- documentation spécifique - Archéologie (C03-300D04) : 6.000,00 € ;
- conservation préventive archéologique (C03-300D06) : 54.000,00 € ;
- médiation archéologique (C03-318A02) : 20.000,00 € ;
- opérations en archéologie préventive (C03-318B01) : 420.000,00 €.

Les sollicitations de 35.000,00 € de crédits de paiement pour 2025 en investissement correspondent, d'une part, à la réalisation de restaurations sur les collections archéologiques propriété du Département et, d'autre part, au renouvellement régulier du matériel de topographie ou autres matériels spécifiques d'analyse.

Enfin, la Direction de l'Archéologie génère des recettes, à concurrence de 980.084,82 €, provenant de trois sources :

1. une subvention versée par le Ministère de la Culture et de la Communication pour la réalisation des diagnostics réalisés en année N-1 ; une majoration est prévue pour les petites surfaces d'intervention et pour les opérations archéologiquement complexes.
2. les recettes issues des prestations de fouille ; pour répondre aux consultations lancées par les aménageurs, le Département a élaboré un tarif de prestations, réactualisé chaque année.

En 2025, les fouilles préventives réalisées en 2023 verront leurs rapports d'étude terminés et le solde des marchés versés. C'est notamment le cas pour les fouilles de Saint-Pol-sur-Ternoise (MDS) et de Nouvelle-Eglise (zone industrielle). Tandis que des marchés ont été remportés pour de nouveaux chantiers : Saint-Martin-lez-Tatinghem (Fond Squin) ou sur le tracé du futur Canal Seine Nord Europe.

3. les subventions allouées par l'État pour le fonctionnement du Centre de conservation et d'étude archéologiques, ainsi que pour des projets de médiation et de numérisation du patrimoine.

Archives départementales

De l'aide apportée aux producteurs d'archives à la mise en valeur du patrimoine collecté, les Archives du Pas-de-Calais assurent la conservation et la communication de la mémoire départementale, sous forme de documents textuels aussi bien qu'iconographiques, audiovisuels et numériques. Elles s'inscrivent par là-même dans l'offre culturelle portée par le Département, accessible sur site ou en itinérance.

En raison de la saturation des deux centres existants, le Département s'est engagé dès 2018 dans la reconstruction des archives départementales sur un nouveau terrain, permettant de regrouper l'ensemble des fonds et des équipes sur un site unique, de disposer d'un volume de stockage correspondant aux besoins prévus pour les trente prochaines années, d'améliorer l'accueil du public

et d'assurer la maîtrise des conditions de température et d'hygrométrie au sein d'un bâtiment performant d'un point de vue énergétique.

Sur la base de la proposition du groupement Sogea, retenue en 2021 dans le cadre d'un marché public global de performance, le permis de construire en a été signé le 12 avril 2022. Lancés en juillet 2022, les travaux devraient s'achever au cours du premier semestre 2025 et seront suivis par le déménagement des fonds et collections (durée prévisionnelle de six mois).

Les propositions budgétaires de la direction des Archives départementales pour 2025 s'établissent à hauteur de 625 000 €, décomposées en 125 000,00 € pour l'investissement et en 500 000,00 € pour le fonctionnement, réparties comme suit :

Opérations mémorielles et commémorations

Le Département du Pas-de-Calais entend favoriser la connaissance par chacun d'entre nous de sa propre histoire, moyen efficace de lutter contre le repli sur soi et de s'ouvrir au monde ; il souhaite ainsi rappeler les marques laissées sur son sol par les guerres et les valeurs qu'incarnent les lieux de mémoire, la richesse de son histoire industrielle aussi bien que les apports des populations étrangères. Ce sont des composantes fortes de notre patrimoine matériel (documents d'archives, objets) ou immatériel, qu'il importe de conserver, valoriser et transmettre.

Un dispositif unique de soutien aux opérations mémorielles et de valorisation historique est en conséquence proposé au sein du budget de la direction des archives départementales (311G09), à hauteur de 125 000,00 € en fonctionnement.

Interventions usuelles des Archives départementales

Cet engagement financier répond aux activités usuelles de la direction des archives départementales :

- Investissement : 125 000,00 €, répartis entre une enveloppe de 100 000,00 € (315A01) pour les actions propres du Département (achat de fonds et de documents d'origine privée ; restaurations confiées à des prestataires extérieurs) et une seconde enveloppe de 25 000,00€ (315A12) dédiée à une aide aux opérations de restauration de leurs archives portées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ;
- Fonctionnement : 375 000,00 € (315A01, 315A02, 315A03 et 315A05) : opérations de conservation préventive (poursuite du reconditionnement des fonds en prévision de leur déménagement), d'enrichissement des collections, ainsi que de diffusion culturelle et pédagogique, en particulier dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la Libération et de la fin de la Seconde Guerre mondiale (réalisation d'une exposition itinérante et d'outils d'animation pédagogique).

Une recette prévisionnelle est envisagée à hauteur de 700,00 € (315A03 : ventes d'ouvrages et autres produits annexes, frais de reproductions photographiques...).

Affaires Culturelles

Le Département, dans le cadre du projet de mandat, met un fort accent sur les questions d'accessibilité, d'émancipation, de vivre ensemble ou de droit à l'expression.

La culture, par la variété des formes patrimoniales et des approches artistiques, demeure un levier majeur dans la formation d'un esprit critique et dans l'appropriation de la diversité du monde par tous. Elle constitue un capital personnel précieux pour une insertion réussie dans la société et aussi un rendez-vous de plaisir et de découverte.

Enfin, les liens culture/éducation sont affirmés comme déterminants pour la réalisation des jeunes en tant que personnes, quels que soient leur milieu, leur environnement.

Les propositions d'inscription de crédits pour 2025 se déclinent, sur ces bases, comme suit :

Section de fonctionnement : 8 000 000 €

Ce budget permet d'adapter les dépenses liées à l'accompagnement des projets et des acteurs culturels sur le territoire en adéquation avec les recettes de la collectivité, en se concentrant principalement sur la mise en place des deux schémas départementaux et du soutien principal au monde culturel associatif, soit :

- la mise en œuvre
 - du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (311J03 et 311M01) pour 790 780,00 € ;
 - du schéma départemental de la lecture publique (313B02 et 31 B06) pour un montant de 850 800,00 € ;
- le soutien aux structures à label national et participation aux établissements publics de coopération culturelle -EPCC (311 B05) pour 1 436 900,00 € ; (Scènes nationales, Centre dramatique national, scène conventionnée, 9/9 bis) ;
- la participation à l'EPCC
 - du Louvre-Lens (314B06) pour 1 121 650,00 € ;
 - la Coupole d'Helfaut (314A01) pour 957 100,00 € ;
- le soutien
 - aux acteurs culturels et centres culturels (311I03) pour 985 000,00 € ;
 - aux compagnies et aux structures à rayonnement local (311B02) pour 1 584 000,00 €
 - aux structures de valorisation du patrimoine (312F05) pour 86 800,00 € ;
 - à la diffusion de proximité et aux résidences dans les collèges (311E01) pour 111 000,00 € ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'exposition à la Maison du port d'Etaples (312F09) pour 60 000,00 € ;
- les moyens généraux (300C05) pour 16 000 € (prix et fonctionnement).

De plus, sont proposées quatre inscriptions, pour un montant de 27.000 €, destinées à couvrir le fonctionnement de la régie d'avances de la Direction des Affaires culturelles (300C11).

Section d'investissement : 3 035 882,44 €

Un montant de crédits est sollicité en 2025 pour financer les principaux dispositifs suivants :

- travaux de restauration des biens culturels bâtis protégés et non protégés et des objets (312A05, 312B01) pour 1 812 750,00 €, contribuant à la rénovation des édifices, tout en accompagnant les communes et les intercommunalités dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine ;
- aides
 - à la création et à l'extension de bibliothèques publiques (313A01) pour 973 132,44 €, permettant ainsi de poursuivre le maillage du territoire départemental en médiathèques modernes et attractives ;

- à la création, restructuration et équipement de salles de spectacles (311D01) pour un budget de 140 000,00 € ;
- entretien et restauration des collections départementales des peintres de la Côte d'Opale pour 60 000,00 € (312C01) ;
- Acquisition d'instruments de musique (311J01) pour 60 000,00 € (instruments de musique pour les sociétés musicales et achats d'instruments pour "Orchestre au collège") ;
- Soutien à l'investissement des acquisitions mobilières et petits travaux mobiliers à la Coupole d'Helfaut (314A01) pour 50 000,00 €. En complément, la Direction de l'Immobilier prévoit 42 152,29 € de dépense (C03-314A06), pour solder le « saut technologique » de la coupole d'Helfaut, (remplacement des installations de projection devenues obsolètes. Une autorisation de programme de 50 000 € est proposée.

La Direction de l'Immobilier prévoit 100 000 € de dépenses (C03-312D02), en section d'investissement afin de prévoir une intervention de sécurité dans le cadre de la restauration des tours du Mont Saint Eloi.

Château d'Hardelot – Centre culturel de l'Entente Cordiale
--

La proposition d'inscription de 500 000 € (300C09) de crédits de fonctionnement pour 2025 se décline comme suit :

- 46 000 € pour les dépenses liées à la réouverture du château après les réparations conséquentes aux infiltrations survenues en 2023 : frais de transport de retour des œuvres d'art, petites fournitures pour accrochage etc.
- 435 968 € pour la programmation culturelle liée au spectacle vivant dont 30.000,00 € correspondant à des autorisations d'engagement pour les événements se déroulant en 2026.
- 18 032 € pour le fonctionnement du Centre culturel de l'Entente cordiale (technique, logistique, entretien des espaces verts, maintenance...).

Une inscription d'un montant de 165 000 € en recettes est proposée pour la vente des visites du château d'Hardelot, des spectacles et des actions de médiation.

Sont proposées également deux inscriptions (en dépenses 40.000,00 € et en recettes 40.000,00 €) assurant la couverture nécessaire au fonctionnement de la régie d'avances (300H02) et de recettes du Château d'Hardelot - Centre Culturel de l'Entente Cordiale.

La proposition d'inscription de 219 669 € de crédits d'investissement pour 2025 pour le Centre culturel de l'Entente cordiale se décline comme suit :

- 69 669 € permettant la restauration des œuvres de la collection départementale, l'acquisition d'œuvres pour la collection permanente, ainsi que l'achat de matériel et outillage technique ;
- 150 000 € pour l'acquisition de matériel, mobilier et outillage lié à la réouverture du château (pour 100 000 €) et la salle d'exposition temporaire (50 000 €).

Accompagnement de la Jeunesse

Le Département a fait de la jeunesse un enjeu transversal aux politiques départementales. Si l'accompagnement des jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, le soutien et la valorisation de leur prise d'initiatives et leur engagement citoyen demeurent des axes forts de la politique jeunesse, la complémentarité avec les politiques de solidarités humaines et territoriales est recherchée.

Universelle, la politique jeunesse s'adresse à tous les jeunes âgés de 15 à 25 ans et s'adapte régulièrement afin de répondre aux besoins des jeunes et à l'évolution de leurs situations.

Cette politique repose sur la définition de partenariats avec de nombreux acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire et la mise en œuvre d'aides jeunesse individuelles. A travers ces partenariats et ces dispositifs, le Département apporte son soutien au monde associatif et aux bénévoles qui le font vivre.

Les inscriptions budgétaires font naturellement également écho à la délibération « Objectif jeunes 62 : pour une génération des possibles 2024-2027 » présentée en Conseil départemental du 29 janvier 2024.

Les actions proposées dans ce cadre prévoient un financement global de 2 000 000,00 € en dépenses de fonctionnement et 150 000,00 € en recettes. Les crédits, organisés autour de 3 axes, se décomposent comme suit :

Les aides individuelles :

- Animation de réseaux territoriaux (C03 – 338D01) : 154 500,00 €

Les crédits proposés à hauteur de 134 500,00 € permettent de faire bénéficier les jeunes du dispositif Sac Ados qui vise à favoriser l'autonomie des jeunes, en les incitant à vivre une première expérience de mobilité.

Par ailleurs, pour la 2^{ème} année consécutive, les crédits à hauteur de 20 000,00 € permettront l'achat de cartes cadeaux pour les lauréats du dispositif Pépites 62. Ce dispositif vise à valoriser les jeunes qui se sont engagés dans des actions solidaires et citoyennes.

- Mesures Jeunesse (C03-338D02) : 810 000,00 €

Les crédits proposés à hauteur de 810 000,00 € se décomposent comme suit :

- 600 000 € sont dédiés à la mesure « permis engagement citoyen ». Une proposition d'ajustement du dispositif sera proposée pour accompagner 2000 jeunes dans le financement de leur permis de conduire en contrepartie d'un engagement bénévole au sein d'une association du Pas-de-Calais ;
- 175 000 € sont dédiés au financement des formations au BAFA (animation volontaires dans les accueils collectifs de mineurs). Cette mesure est proposée en partenariat avec la CAF du Pas-de-Calais ;
- 35 000 € concernent la Bourse Initiatives Jeunes pour accompagner les projets des jeunes dans les domaines culturels, sportifs, citoyens, solidaires...

Le soutien aux têtes de réseau (C03-338M01) : 850.500,00 €

Les crédits permettent le financement des mouvements d'éducation populaire œuvrant dans le Pas-de-Calais. Bien qu'identifiés « jeunesse », ces partenariats tendent à s'inscrire dans de nombreuses politiques, comme en témoignent les nombreuses interventions de lutte contre les discriminations ou de sensibilisation aux pratiques culturelles dans les collèges, l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap par des volontaires en service civique, l'accompagnement de la démarche Économie Sociale et Solidaire (ESS), les programmes de mobilité internationale ou encore le développement de projets en milieu rural ou au sein des quartiers politique de la ville.

En 2024, les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ont été renouvelées pour une période de 4 ans. Les crédits proposés à hauteur de 835 000 € correspondent à la 2^{ème} année des conventions de partenariat.

Par ailleurs, 15 500 € sont alloués à l'association AFEV pour le programme de colocation jeunes à vocation solidaire (KAPS) à Lens.

Subvention de fonctionnement aux associations :

En ce qui concerne les subventions " jeunesse ", les crédits, inscrits à hauteur de 185.000,00 €, se répartissent ainsi :

- 85 000 € sur le sous-programme C03-338A01 liés aux subventions de fonctionnement aux associations de jeunesse ;
- 100 000 € sur le sous-programme C03-338C01 permettent d'accompagner les projets des associations de jeunesse membres de l'AAE62.

Politique sportive

Le Pas-de-Calais est historiquement une terre de sport dans toutes ses composantes. La politique sportive conduite par le Département touche directement ou indirectement plus de 3.200 associations qui accueillent près de 300.000 licenciés.

Le Pas-de-Calais soutient également 82 clubs de Haut-Niveau et 20 sportifs membres de l'Equipe Olympique et Paralympique, lesquels contribuent à la promotion d'une image positive et dynamique de notre territoire.

L'accompagnement d'environ 50 comités départementaux participe à la dynamique du sport pour tous et les 160 manifestations sportives, soutenues tous les ans, permettent une animation des territoires.

Enfin, la démarche en matière de développement maîtrisé des sports de nature (compétence obligatoire) permet également aux habitants du Pas-de-Calais mais également aux touristes qui le fréquentent de découvrir nos beaux paysages tout en entretenant leur santé.

Il est par ailleurs précisé que les interventions en matière d'investissement dans le domaine sportif constituent une des priorités de la politique ambitieuse du Département au bénéfice des territoires.

Les grandes orientations de la politique sportive départementale sont préservées et permettent de continuer d'avoir un réel impact favorisant le développement de la pratique sportive au bénéfice du plus grand nombre. Les dispositifs de la politique sportive ont fait l'objet d'adaptations et d'ajustements repris dans les choix budgétaires suivants :

Les équipements sportifs : 4 000 000,00 € de crédits de paiement pour 2025

L'effort d'investissement au niveau des équipements sportifs sera poursuivi, notamment, en matière d'aide à la construction ou à la rénovation d'équipements sportifs à proximité des collèges ; l'objectif étant d'assurer dans les meilleures conditions la pratique sportive des collégiens et une pratique sportive des clubs dans les territoires.

De même, le soutien aux équipements d'animation sportive locale reste une priorité de l'intervention départementale. Ces structures participent activement, en effet, à l'animation des territoires qu'ils soient en milieu urbain ou rural.

Les Espaces, Sites et Itinéraires (espaces de pratique sportive de pleine nature) inscrits au Plan Départemental bénéficient depuis 2020 d'un dispositif permettant d'améliorer leur accessibilité et leur sécurité. Face à l'attrait toujours plus important pour les pratiques de plein air, il est proposé de poursuivre cette démarche.

L'enveloppe allouée aux dépenses d'investissement dans le domaine de la politique sportive départementale s'établit à 4 000 000,00 € de crédits de paiement pour 2025, décomposés en :

- équipements à proximité des collèges : 2 631 267,66 € (C03-325B02) ;
- équipements d'animation sportive locale et espaces de pratique sportive de pleine nature : 723 256,65 € (C03-325A17) ;
- suite des équipements « Paris 2024 » : 648 502,71 € (C03-326G01).

L'aide au développement : 4 900 000 € de crédits de fonctionnement pour 2025

L'aide au développement du « sport pour tous » se traduira par la mise en œuvre des opérations suivantes :

- soutien
 - aux Clubs de Haut Niveau : 847 000,00 € (C03-326A01) ;
 - aux Comités Départementaux Sportifs : 720 000,00 € (C03-326C01) ;
 - aux manifestations sportives : 790 000,00 € (C03-326F01) ;
 - aux Sections Sportives Rectorales : 100 000,00 € (C03-326A06) ;
- abonnement places : 120 000,00 € (C03-326A04) ;
- accompagnement de l'équipe Olympiques et Paralympiques et aides exceptionnelles : 88 000,00 € (C03-326A08) .

A ces enveloppes financières s'ajoutent :

- la participation du Département au Syndicat Mixte de l'Aréna Stade Couvert de LIEVIN qui relève également du périmètre de la politique sportive. Pour 2025, cette participation s'élèvera globalement à 873 000,00 €.
- l'appel à projet " Ouvrez votre club " à hauteur de 112 000,00 € (C03-441A01) – repris ci-après en fonction 4.

Fonction 4 : santé et action sociale :

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 4 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	112 000,00 €	---

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	Accompagnement aux actions d'insertion	112 000,00			
		Politiques d'inclusion durable	112 000,00	0,00	0,00	0,00

Les crédits inscrits à hauteur de 112 000,00 € (C03-441A01) correspondent à l'appel à projet « Ouvrez votre club », lequel contribue au développement des pratiques sportives pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

Enfin, il est à noter que les crédits dédiés à la politique sportive sont complétés de la participation départementale au fonctionnement du parc départemental d'Olhain. Cette participation fait l'objet d'une inscription dans le cadre du cahier de la 1^{ère} commission et s'élève pour 2025 à un montant de 1,4 M€.

Annexe 1 : Détail des inscriptions proposées par sous-programme

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Centre culturel de l'entente cordiale			
			Action : Centre culturel de l'entente cordiale			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-020C07	Maintenance - Centre Culturel de l'Entente Cordiale	DIIMO/SMP	84 000,00			
			84 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Événementiel			
			Action : Événementiel			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-022C01	Manifestations événementielles	PRC/DIREV	400 000,00			
C03-022C04	Subventions à caractère événementiel	DGS/DIRCOM	120 000,00			
			520 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Événementiel			
			Action : Frais de personnel - Intermittents du spectacle			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-022C02	Rémunération des intermittents du spectacle	PRC/DIREV	100 000,00			
			100 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif			
			Action : Emplois temporaires - service civique			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-021A11	Indemnisation des volontaires en service civique	DRH/REM Rémunérations	17 200,00	500,00		
			17 200,00	500,00	0,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Accompagnement et action sociale			
			Action : Accompagnement périscolaire			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K07	Scolarisation des élèves - Participation interdépartementale	DEC/SAF	250 000,00			
C03-288E01	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	DEC/SREP	1 488 125,00			
C03-288F01	Subventions enseignement	DEC/SAF	7 500,00			
C03-288G01	Subventions orientation formation	DEC/SAF	20 000,00			
C03-288H01	Subventions aux associations de l'enseignement secondaire et supérieur et colloques	DEC/SAF	74 500,00			
C03-288I01	Participations socio éducatives	DEC/SAF	144 750,00			
C03-288I02	Utilisation des installations sportives externes aux collèges	DEC/SAF	950 000,00			
C03-288I03	Mutualisation des sites de restauration scolaire avec la Région	DEC/SRS	190 000,00			
			3 124 875,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Accompagnement et action sociale			
			Action : Aide à la restauration scolaire			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-281A02	Restauration scolaire	DEC/SRS	1 300 000,00			
			1 300 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Dotations de fonctionnement des collèges			
			Action : Dotations de fonctionnement des collèges			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K01.	Dotation de fonctionnement des établissements publics	DEC/SAF	18 100 000,00			
C03-221K02	Dotation de fonctionnement des établissements privés - part matériel	DEC/SAF	6 700 000,00			
C03-221K14	Dotation de fonctionnement des collèges publics - ATTEE matériels adaptés	DEC/SAM	50 000,00			
C03-221K15	Dotation de fonctionnement des collèges publics - Restauration	DEC/SRS	400 000,00			
C03-221N01	Participation aux coûts de fonctionnement des cités mixtes	DEC/SAF	900 000,00			
			26 150 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Dotations de fonctionnement des collèges			
			Action : Forfait d'externat			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K13	Dotation de fonctionnement des établissements privés - part personnel	DEC/SAF	7 100 000,00			
			7 100 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges						
Action : Equipement collèges						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221I02	Renouvellement de l'équipement des collèges	DEC/SAF			78 113,97	135 866,00
C03-221I04	Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	DF/SELB				8 286 123,00
C03-221I06	Acquisition de matériel scolaire destiné aux collégiens	DACP/SSAB			400 000,00	
C03-221I07	Renouvellement de l'équipement en matériel des collèges	DEC/SAF			1 120 000,00	
C03-221I08	Renouvellement du matériel de restauration des collèges	DEC/SRS			1 100 000,00	
C03-221L06	Dotation aux collèges pour fournitures de matériaux	DEC/SAF	300 000,00			
			300 000,00	0,00	2 698 113,97	8 421 989,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges						
Action : Equipement des collèges - informatique						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221J01	Informatique - Equipement des collèges	PRA/DSN	400 000,00		3 019 256,53	
C03-221J05	Déploiement d'un réseau à haut débit pour les EPLE	PRA/DSN	950 000,00			
			1 350 000,00	0,00	3 019 256,53	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - maintenance						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221D04	Mise aux normes d'accessibilité des collèges	DIMMO/SMP			993 048,58	
C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	DIMMO/SMP			14 837 008,87	
C03-221H01	Travaux de grosses réparations et d'aménagement des collèges privés	DEC/SAF			300 000,00	
C03-221L01	Entretien des collèges	DIMMO/SMP	4 247 000,00			
			4 247 000,00	0,00	16 130 057,45	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - maîtrise des consommations						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221G12	Dispositif de maîtrise des consommations - Collèges	DIMMO/SIE	30 000,00	24 000,00	119 000,00	
			30 000,00	24 000,00	119 000,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - opérations foncières						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221B01	Foncier - Collèges	SGPADT/SVPD	1 500,00		223 145,85	
			1 500,00	0,00	223 145,85	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - travaux neufs						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221A01	Etudes préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs	DIMMO/SEP	180 000,00		776 000,00	
C03-221A02	Etudes - Maintenance patrimoniale collèges	DIMMO/SMP			60 000,00	
C03-221C06	Frais annexes aux constructions	DIMMO/SGT	108 200,00			
C03-221C07	Construction et réhabilitation de collèges	DIMMO/SGT			33 019 783,12	1 280 822,44
			288 200,00	0,00	33 855 783,12	1 280 822,44

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier - Recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221M01	Franchise assurances des collèges	DEC/SAF	50 000,00	50 000,00		
			50 000,00	50 000,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Recettes et dépenses diverses						
Action : Analyses Laboratoire Départemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-201B03	Analyses LDA	DEC/SRS	150 000,00			
			150 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Ressources Humaines - Education						
Action : Personnel des collèges						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K10	Suppléance ATTEE	DEC/SAM	3 500 000,00			
C03-221K11	Dispositifs d'insertion dans les collèges publics	DEC/SAM	4 300 000,00			
			7 800 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Accompagnement et action sociale			
			Action : Accompagnement périscolaire			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-338A01	Subventions jeunesse	PRC/MJC	85 000,00			
			85 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Archéologie			
			Action : Archéologie			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-300D04	Documentation spécifique - Archéologie	PRC/DA	6 000,00			
C03-300D06	Conservation préventive archéologique	PRC/DA	54 000,00			
C03-318A02	Médiation archéologique	PRC/DA	20 000,00			
C03-318B01	Opérations en archéologie préventive	PRC/DA	420 000,00	980 084,82	35 000,00	
			500 000,00	980 084,82	35 000,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Archives			
			Action : Archives			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-315A01	Collecte, conservation et diffusion de documents	PRC/DAD	2 000,00		100 000,00	
C03-315A02	Conservation des collections	PRC/DAD	225 000,00			
C03-315A03	Diffusion des collections d'archives	PRC/DAD	145 000,00	700,00		
C03-315A05	Enrichissement des collections	PRC/DAD	3 000,00			
C03-315A12	Aide au classement de fonds d'archives	PRC/DAD			25 000,00	
			375 000,00	700,00	125 000,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Centre Culturel de l'Entente Cordiale			
			Action : Centre Culturel de l'Entente Cordiale			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-300C09	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	PRC/CH	500 000,00	165 000,00	219 669,65	
C03-300H02	Régie - Centre Culturel de l'Entente	DF/SEB	40 000,00	40 000,00		
			540 000,00	205 000,00	219 669,65	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Coupole d'Helfaut			
			Action : Coupole d'Helfaut			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-314A01	La Coupole Helfaut	DAC/BAF	957 100,00		50 000,00	
C03-314A06	La Coupole d'HELFAUT - travaux	DIMMO/SGT			40 152,29	
			957 100,00	0,00	90 152,29	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Culture			
			Action : Développement culturel territorial			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-311B02	Structures de rayonnement local	DAC/BAF	1 584 000,00			
C03-311B05	Structures à label national	DAC/BAF	1 436 900,00			
C03-311D01	Aide à la création, restructuration et équipement de salles de spectacles	DAC/BAF			140 000,00	
C03-311E01	Saison culturelle départementale	DAC/BAF	111 000,00			
C03-311I03	Centres culturels - Actions culturelles	DAC/BAF	985 000,00			
			4 116 900,00	0,00	140 000,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Culture			
			Action : Lecture publique			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-313A01	Lecture publique - Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques	DAC/BAF			973 132,44	
C03-313B02	Lecture publique - Structures de rayonnement local	DAC/BAF	346 800,00			
C03-313B06	Lecture publique - Collections départementales	DAC/BAF	504 000,00			
			850 800,00	0,00	973 132,44	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Culture			
			Action : Louvre Lens			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-314B06	Louvre Lens	DAC/BAF	1 121 650,00			
			1 121 650,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Culture			
			Action : Moyens généraux culture			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-300C05	Moyens généraux culturels	DAC/BAF	16 000,00			
C03-311G09	Opérations mémorielles et commémorations	PRC/DAD	125 000,00			
			141 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Culture			
			Action : Patrimoine et biens culturels			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-312A05	Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	DAC/BAF			1 792 750,00	
C03-312B01	Aides à la restauration d'objets mobiliers	DAC/BAF			20 000,00	
C03-312C01	Collections départementales	DAC/BAF			60 000,00	
C03-312D02	Travaux de restauration des édifices protégés - Restauration du Mont St Eloi	DIMMO/SGT			100 000,00	
C03-312F05	Structures de rayonnement local - Patrimoine	DAC/BAF	86 800,00			
C03-312F09	Patrimoine/Musée - MOD	DAC/BAF	60 000,00			
			146 800,00	0,00	1 972 750,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Culture			
			Action : Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-311J01	SDEPA - Acquisition instruments de musique	DAC/BAF			60 000,00	
C03-311J03	SDEPA - MOD	DAC/BAF	5 750,00			
C03-311M01	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	DAC/BAF	785 000,00			
			790 750,00	0,00	60 000,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Culture			
			Action : Subventions culturelles			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-300C11	Régie - Domaine culturel	DF/SEB	10 000,00	600,00		
			10 000,00	600,00	0,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Jeunesse			
			Action : Jeunesse			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-338C01	Subvention Loisirs Jeunesse	PRC/MJC	100 000,00			
			100 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Moyens des services			
			Action : Achats, logistique et moyens			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-348D01	Subvention au CDAD	SGPSOL	22 500,00			
			22 500,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Politiques d'inclusion durable			
			Action : Soutien en faveur de la Jeunesse			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-338D01	Animation de réseaux territoriaux	PRC/MJC	154 500,00			
C03-338D02	Mesures Jeunesse	PRC/MJC	810 000,00	150 000,00		
C03-338M01	Jeunesse Education Populaire	PRC/MJC	850 500,00			
			1 815 000,00	150 000,00	0,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Sport			
			Action : Equipements sportifs			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-325A17	Matériels sportifs - Equipements d'animations sportives locales	PRC/DSPO			723 256,65	
C03-325C01	Participation au financement du Stade couvert de Liévin	PRC/DSPO	873 000,00		40 197,40	
			873 000,00	0,00	763 454,05	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Sport			
			Action : Soutien au sport dans les collèges			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-325B02	Equipeement sportif à proximité des collèges	PRC/DSPO			2 631 267,66	
				0,00	2 631 267,66	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Sport			
			Action : Soutien au sport de haut niveau			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-326A01	Aides aux clubs de haut niveau amateur	PRC/DSPO	847 000,00			
C03-326A04	Abonnements places	PRC/DSPO	120 000,00			
C03-326A06	Sections sportives rectorales	PRC/DSPO	100 000,00			
C03-326A08	Aides exceptionnelles en matière sportive	PRC/DSPO	88 000,00			
C03-326G01	Paris 2024	PRC/DSPO			648 502,71	
			1 155 000,00	0,00	648 502,71	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme			
			: Sport			
			Action : Soutien sportif aux territoires			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-326C01	Subventions - Sport	PRC/DSPO	720 000,00			
C03-326F01	Aides aux manifestations sportives événementielles	PRC/DSPO	790 000,00			
			1 510 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTÉ ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable			
			Action : Accompagnement aux actions d'insertion			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-441A01	Insertion Sport - RSA	PRC/DSPO	112 000,00			
			112 000,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 2 : Détail des autorisations de programme nouvelles

Milieu	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code APEPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	CP prévus 2028 et ultérieurs (€)		
2025	2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	003-Z2105	Acquisition de matériel scolaire destiné aux collèges	Z21A-AP25-DM	400 000,00	400 000,00					
			003-Z2107	Renouvellement de l'équipement en matériel des collèges	Z21A-AP25-DM	1 200 000,00	870 000,00	330 000,00				
			003-Z2108	Renouvellement du matériel de restauration des collèges	Z21A-AP25-DM	1 500 000,00	100 000,00	1 000 000,00	400 000,00			
			003-Z21J01	Informatique - Equipement des collèges	Z21J-AP25-AI	3 000 000,00	3 000 000,00					
		Total Equipement collèges					6 100 000,00	4 370 000,00	1 330 000,00	400 000,00	0,00	
		Immobiliers collèges	003-Z21A01	Etudes préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs	Z21A-AP25-TN	1 300 000,00	430 000,00	500 000,00	320 000,00			
			003-Z21A02	Etudes - Maintenance patrimoniale collèges	Z21A-AP25-MC	300 000,00	60 000,00	240 000,00				
			003-Z21B01	Fondier - Collèges	Z21B-AP25-MI	1 600 000,00	200 000,00	1 400 000,00				
			003-Z21C07	Construction et réhabilitation de collèges	Z21C-AP25-SE	900 000,00	170 000,00	365 000,00	365 000,00			
			003-Z21C07	Construction et réhabilitation de collèges	Z21C-AP25-TN	2 150 000,00		1 150 000,00		1 000 000,00		
			003-Z21G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	Z21G-AP25-MC	7 450 000,00	7 034 000,00	4 16 000,00				
			003-Z21H01	Travaux de grosses réparations et démantèlement des collèges privés	Z21H-AP25-SE	300 000,00		300 000,00				
		Total Immobilier collèges					14 060 000,00	7 894 000,00	4 471 000,00	886 000,00	1 000 000,00	
		3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	003-318B01	Opérations en archéologie préventive	318B-AP25-DM	35 000,00	35 000,00				
				Total Archéologie					35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
			Archives	003-315A01	Collecte, conservation et diffusion de documents	315A-AP25-DM	100 000,00	75 950,00	23 050,00			
				003-315A12	Aide au classement de fonds d'archives	315A-AP25-SE	25 000,00	25 000,00				
			Total Archives					125 000,00	101 950,00	23 050,00	0,00	0,00
			Centre Culturel de l'Entente Cordiale	003-300C09	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	300C-AP25-DM	1 10 000,00	55 000,00	55 000,00			
	Total Centre Culturel de l'Entente Cordiale					1 10 000,00	55 000,00	55 000,00	0,00	0,00		
	Couple d'Hebut		003-314A01	Le Couple Hebut	314A-AP25-SE	50 000,00	50 000,00					
			Total Couple d'Hebut					50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
	Culture		003-311D01	Aide à la création, restauration et équipement de salles de spectacles	311D-AP25-SE	140 000,00	140 000,00					
			003-311J01	SDEPA - Acquisition instruments de musique	311J-AP25-DM	60 000,00	60 000,00					
			003-312A05	Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	312A-AP25-SE	2 350 000,00		1 000 000,00	1 350 000,00			
		003-312C01	Collections départementales	312C-AP25-DM	60 000,00	60 000,00						
		003-313A01	Lecture publique - Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques	313A-AP25-SE	800 000,00		300 000,00	500 000,00				
	Total Culture					3 410 000,00	280 000,00	1 300 000,00	1 850 000,00		0,00	
	Sport	003-325A17	Matériels sportifs - Equipements d'animations sportives locales	325A-AP25-SE	1 000 000,00				1 000 000,00			
		003-325B02	Equipement sportif à proximité des collèges	325B-AP25-SE	3 000 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00				
	Total Sport					4 000 000,00	0,00	1 500 000,00	2 500 000,00		0,00	
Total général						27 880 000,00	12 786 950,00	8 879 050,00	5 436 000,00	1 000 000,00		

Annexe 3 : Nouvelles affectations

CDR	Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant à affecter au BP 2025
DIMMO/SEP	C03-221A01	2025-Etudes préliminaires et diagnostics pour les collèges	1 000 000.00 €
DIMMO/SGT	C03-221C07	Participation versée à la Région pour l'investissement des cités mixtes (2025-2029)	900 000.00 €
DIMMO/SGT	C03-221C07	Etudes préalables à la reconstruction des collèges métalliques de Méricourt, Vitry-en-Artois, Angres et Lumbres	2 150 000.00 €
DIMMO/SMP	C03-221A02	2025-Etudes-Maintenance patrimoniale collèges	100 000.00 €
DIMMO/SMP	C03-221G11	2025 – Travaux urgents ou imprévus dans les collèges	7 450 000.00 €

Annexe 4 : Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2019-01292-01	ST NICOLAS- Verlaine- Réaménagement	5 000 000.00 €	-1 450 000.00 €	3 550 000.00 €
2019-01294-01	MARCK -Boris Vian - ITE	7 200 000.00 €	-4 600 000.00 €	2 600 000.00 €
2019-01295-01	ST OMER- Esplanade- Réaménagement	13 600 000.00 €	900 000.00 €	14 500 000.00 €
2020-01047-01	LE PORTEL-Jean Moulin-Réaménagement	3 800 000.00 €	-350 000.00 €	3 450 000.00 €
2021-04825-01	Reconstruction du collège P Langevin à ROUVROY	800 000.00 €	2 000 000.00 €	2 800 000.00 €
2023-01201-02	ST OMER la morinie-reconstruction bloc sanitaire, aménagement et rénovation de locaux	900 000.00 €	-400 000.00 €	500 000.00 €
2024-01338-01	Mise en accessibilité de collèges des territoires Lens Hénin et Boulonnais	2 500 000.00 €	10 950 000.00 €	13 450 000.00 €
2022-00830-01	AMO marché global de performance collèges	14 819 000.00 €	-6 000 000.00 €	8 819 000.00 €
2014-00940 - 1	BERTINCOURT: mise en accessibilité	430 500.00 €	-430 500.00 €	0.00
2016-04182-01	ARRAS CURIE: mise en accessibilité du collège(1681)	1 030 000.00 €	-978 300.00 €	51 700.00 €
2017-00229-01	BIACHE GERMINAL: mise en accessibilité(1671)	500 000.00 €	-460 000.00 €	40 000.00 €
2022-00879-01	AVESNES-LE-COMTE Du Val du Gy - Mise en accessibilité	300 000.00 €	-300 000.00 €	0.00
2022-00867-01	CARVIN Jean-Jacques Rousseau - Mise en accessibilité	450 000.00 €	-450 000.00 €	0.00
2022-00869-01	SAINS-EN-GOHELLE Jean Rostand - Mise en accessibilité	450 000.00 €	-450 000.00 €	0.00
2022-00868-01	NOYELLES-SOUS-LENS Pierre Brossolette - Mise en accessibilité	510 000.00 €	-505 500.00 €	4 500.00 €
2023-01220-01	BILLY MONTIGNY: mise en accessibilité	830 000.00 €	-830 000.00 €	0.00
2023-01226-01	FOUQUIERES ZOLA mise en accessibilité	300 000.00 €	-300 000.00 €	0.00
2023-01228-01	LIEVIN RIAUMONT mise en accessibilité	500 000.00 €	-500 000.00 €	0.00
2023-01229-01	LOOS mise en accessibilité	300 000.00 €	-300 000.00 €	0.00
2023-01217-01	BRUAY SIGNORET mise en accessibilité	540 000.00 €	-539 000.00 €	1 000.00 €
2024-01314-01	2024-Mise en accessibilité des collèges-Jean Macé -HENIN-BEAUMONT	1 500 000.00 €	-1 500 000.00 €	0.00
2024-01317-01	2024-Mise en accessibilité des collèges Jean Zay à LENS	1 600 000.00 €	-1 600 000.00 €	0.00
2019-01302-02	AUBIGNY-EN-ARTOIS Jean Monnet-Restructuration de la demi-pension-Compl.	2 418 000.00 €	100 000.00 €	2 518 000.00 €

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2025

4^{ème} Commission :

Equipement et développement des territoires

Réunion du 3 mars 2025

La 4^{ème} Commission « Equipement et développement des territoires » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, s'agissant des recettes issues des redevances d'occupation du domaine public ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, au titre des politiques d'aménagement en zone rurale (FARDA) ;
- **Fonction 6 : action économique**, en matière d'aménagement foncier et de soutien aux filières agricole et halieutique, et au titre du fonctionnement du Laboratoire départemental d'analyses.
- **Fonction 7 : environnement**, au titre des produits de taxe d'aménagement et de la gestion de la ressource en eau et l'assainissement ;
- **Fonction 8 : transports**, à travers les interventions sur le réseau routier départemental et au titre de la mobilité durable, ainsi que l'aménagement du port d'Etaples.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2024 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Immobilier administratif	350 000,00		75 000,00	
	Ressources financières et budgétaires		1 000 000,00	1 500,00	1 277 000,00
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	100 000,00		52 000,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales	10 000,00		20 000,00	
	Pêche aquaculture et filière halieutique	85 000,00		30 000,00	
	Soutien au développement de la filière agricole	1 807 260,00		1 286 598,00	
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	300 000,00	10 000 000,00		7 000 000,00
	Eau et assainissement	43 000,00	164 000,00	73 140,00	100 000,00
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	50 300,00		50 000,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales	92 800,00	286 150,00	92 000,00	316 150,00
	Recettes et dépenses diverses	30 000,00		15 000,00	
	Routes et mobilité	9 967 500,00		7 610 500,00	581 560,00
	Sécurité routière	82 000,00		58 125,00	
Total Fonctionnement		12 917 860,00	11 450 150,00	9 363 863,00	9 274 710,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	6 872 000,08		5 555 000,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	1 423 616,90		1 246 814,15	
	Aménagement foncier ouvrages linéaires	235 000,00		125 000,00	
	Pêche aquaculture et filière halieutique	349 552,00		225 000,00	
	Soutien au développement de la filière agricole	250 800,00		188 009,86	
7 ENVIRONNEMENT	Eau et assainissement	19 000,00		48 560,00	
	Environnement	114 090,00		75 000,00	
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	470 000,00	400 000,00	720 000,00	700 000,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	1 600 000,00		851 000,00	
	Routes et mobilité	83 044 023,11	3 745 202,20	59 694 984,46	3 100 000,00
Total Investissement		94 378 082,09	4 145 202,20	68 729 368,47	3 800 000,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 9,4 M€, soit une baisse de 27 % au regard des contraintes pesant sur le budget de fonctionnement de la collectivité. Les recettes de fonctionnement baissent de 2,2 M€ en raison de la baisse constatée en 2024 de la taxe d'aménagement. L'inscription de 7 M€ sur cette recette est en baisse à elle seule de 3 M€ par rapport à 2024.

En investissement, 68,7 M€ seront investis sur les politiques portées par la 4ème commission. Les recettes liées à la route et à la mobilité sont en légère baisse à 3,8 M€.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Immobilier administratif	Immobilier administratif - opérations foncières	75 000,00			
		Immobilier administratif	75 000,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources financières et budgétaires	Recettes et dépenses diverses	1 500,00	1 277 000,00		
		Ressources financières et budgétaires	1 500,00	1 277 000,00	0,00	0,00

Programme Immobilier administratif

Action Immobilier administratif-opérations foncières

Dépenses de fonctionnement : 75 000,00 €

La dépense de 75 000,00 € correspond aux frais liés aux procédures foncières (renseignement et contributions hypothécaires).

Programme Ressources financières et budgétaires

Action recettes et dépenses diverses

Dépenses de fonctionnement : 1 500,00 €

L'inscription permet le paiement en cas de trop perçu.

Recettes de fonctionnement : 1 277 000,00 €

Ces recettes correspondent aux redevances d'occupation du domaine public routier perçues auprès des concessionnaires de réseaux.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone rurale			5 555 000,00	
		Aménagement et développement local	0,00	0,00	5 555 000,00	0,00

Programme Aménagement et développement local

Action Aménagement et développement locale en zone rurale

Dépenses d'investissement : 5 555 000,00 €

Les crédits de paiement inscrits à hauteur de 5 180 000,00 € permettront de verser les subventions attribués dans le cadre du FARDA - AMENAGEMENT

Une inscription de 375 000,00 € est également sollicitée pour le dispositif d'aides aux regroupements scolaires.

Des autorisations de programme nouvelles sont proposées :

- 6 000 000,00 € au titre du FARDA – AMENAGEMENT
- 500 000,00 € au titre du dispositif d'aide au regroupements scolaires

Fonction 6 : action économique :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	47 000,00		1 246 814,15	
		Schéma directeur départemental boisement	5 000,00			
		Aménagement foncier	52 000,00	0,00	1 246 814,15	0,00
	Aménagement foncier ouvrages linéaires	Aménagement foncier et développement agri-environnemental			125 000,00	
		Aménagement foncier ouvrages linéaires	0,00	0,00	125 000,00	0,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	Canal Seine-Nord Europe	20 000,00			
		Infrastructures portuaires et fluviales	20 000,00	0,00	0,00	0,00
	Pêche aquaculture et filière halieutique	Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique	30 000,00		225 000,00	
		Pêche aquaculture et filière halieutique	30 000,00	0,00	225 000,00	0,00
	Soutien au développement de la filière agricole	Aide au développement d'une agriculture plurielle	463 950,00		188 009,86	
		Soutien au développement de la filière agricole	822 648,00			
		Soutien au développement de la filière agricole	1 286 598,00	0,00	188 009,86	0,00

Programme Aménagement foncier

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses de fonctionnement : 47 000,00 €

L'enveloppe reprend les dépenses suivantes :

- 17 000,00 € pour solder les études d'aménagement foncier Haute Qualité Environnementale en cours (Bainghen, Surques, Escoeuilles, Neuville St Vaast, Souchez et Pelves) ;

- 30 000,00 € pour des frais d'insertion et de publicité foncière relatifs aux travaux d'aménagement foncier.

Dépenses d'investissement : 1 246 814,15 €

- L'enveloppe se répartit ainsi :
- 217 000,00 € pour des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier en cours (Haut Loquin, Sud Artois, Ficheux/Azincourt) ;
- 1 021 464,15 € pour des subventions de travaux connexes réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou association foncière (Aumerval, Sud Artois et Mentque Norbecourt) ;
- 8 350,00 € d'aide au titre des échanges amiables.

Action Schéma directeur départemental boisement

Dépenses de fonctionnement : 5 000,00 €

L'inscription prévue porte sur l'opération du schéma directeur de Moringhem.

Des autorisations de programme nouvelles sont proposées :

- 400 000,00 € au titre des subventions de travaux et maîtrise d'ouvrage communale pour les opérations d'aménagement foncier
- 10 000,00 € au titre des aides pour les échanges amiables

Programme Aménagement foncier ouvrages linéaires

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses d'investissement : 125 000,00 €

Les crédits de paiement se répartissent ainsi :

- 100 000,00 € pour le dossier d'Agny ;
- 25 000,00 € au titre des réserves foncières.

Des autorisations de programme nouvelles sont proposées :

- 250 000,00 € au titre des réserves foncières pour la SAFER
- 400 000,00 € au titre des aménagements fonciers connexes aux ouvrages linéaires

Programme Infrastructures portuaires et fluviales

Action Canal Seine-Nord Europe

Dépenses de fonctionnement : 20 000,00 €

L'enveloppe est sollicitée pour les frais d'insertion et de publicité ainsi que pour la prise en charge des frais engagés par les commissaires enquêteurs.

Programme Pêche aquaculture et filière halieutique

Action Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique

Dépenses de fonctionnement : 30 000,00 €

Il est prévu une participation de 30 000,00 € en faveur des Assises de la Mer.

Dépenses d'investissement : 225 000,00 €

Les crédits de paiement inscrits concernent le versement des subventions liées à l'appel à projet filière halieutique ainsi qu'une nouvelle autorisation de programme de 400 000,00 €.

Programme Soutien au développement de la filière agricole

Action Aide au développement d'une agriculture plurielle

Dépenses de fonctionnement : 463 950,00 €

L'enveloppe est consacrée à la poursuite des partenariats agricoles.

Dépenses d'investissement : 188 009,86 €

Les crédits de paiement sont inscrits pour le versement des subventions attribuées dans le cadre des dispositifs Fonds Alimentation Durable, aides directes aux agriculteurs pour la valorisation des exploitations agricoles du site des 2 Cap (dispositif 2 Caps en ferme) et du programme d'action pour la filière agricole.

Une nouvelle autorisation de programme de 400 000,00 € est également proposée

Action Soutien au développement de la filière agricole

Dépenses de fonctionnement : 822 648,00 €

Les crédits de fonctionnement se répartissent ainsi :

- 814 648,00 € pour la participation au fonctionnement du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA). Il s'agit d'une subvention du budget principal destinée à équilibrer le budget annexe du LDA;
- 8 000,00 € au titre de l'enveloppe de subvention en faveur des comices agricoles.

Fonction 7 : environnement :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Gestion de la taxe d'aménagement		7 000 000,00		
	Aménagement et développement local		0,00	7 000 000,00	0,00	0,00
	Eau et assainissement	Gestion de la ressource eau	72 140,00	100 000,00	15 000,00	
		Gestion des eaux de surface	1 000,00		33 560,00	
	Eau et assainissement		73 140,00	100 000,00	48 560,00	0,00
	Environnement	Aménagement foncier et développement agri-environnemental			75 000,00	
	Environnement		0,00	0,00	75 000,00	0,00

Programme Aménagement et développement local

Action Gestion de la taxe d'aménagement

Recettes de fonctionnement : 7 000 000,00 €

Il est proposé l'inscription de cette recette au titre du dispositif de la taxe d'aménagement.

Cette taxe demeure affectée à la politique des espaces naturels sensibles ainsi qu'au co-financement des EPOA à composante environnementale (Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), EDEN62, Parc Naturel Cap et Marais d'Opale (PNRCMO)).

Programme eau et assainissement

Action Gestion de la ressource en eau

Dépenses de fonctionnement : 72 140,00 €

Les crédits inscrits concernent les besoins courants du service en matière d'Assistance Technique Réglementaire (ATR) en eau et assainissement (analyses, entretien matériel) à hauteur de 62 000,00 € ainsi qu'une inscription de 10 140,00 € pour des analyses concernant le continuum écologique qualité d'eau du marais Audomarois.

Recettes de fonctionnement : 100 000,00 €

Elles sont composées de :

- La contribution contractuelle des communes et des EPCI pour les prestations réalisées par le Département en matière d'ATR (60 000 €)
- Des subventions versées par l'Agence de l'Eau (40 000 €)

Dépenses d'investissement : 15 000,00 €

- 10 000,00 € sont prévus pour le renouvellement du matériel nécessaire à la réalisation des prestations d'ATR ;

- 5 000,00 € concernant l'acquisition de petit matériel dans le cadre du projet POLLICONNECT.

Une autorisation de programme de 15 000,00 € est proposée pour l'acquisition de matériels.

Action Gestion des eaux de surface

Dépenses de fonctionnement : 1 000,00 €

Cette somme correspond à la participation du Département au fonctionnement du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (SMAEL).

Dépenses d'investissement : 33 560,00 €

Ces crédits permettront le remboursement au Syndicat Mixte Escault et Affluents (SYMEA) des sommes engagées pour la restauration des barrages de l'ex Institution Interdépartementale de l'Authie, comme stipulé dans la convention de dissolution.

Programme Environnement

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses d'investissement : 75 000,00 €

Cette inscription est proposée pour l'accompagnement des projets correspondants au plan agro paysager.

Une autorisation de programme de 150 000,00 € est aussi proposée pour la programmation 2025.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	50 000,00		720 000,00	700 000,00
		Aménagement foncier ouvrages linéaires	50 000,00	0,00	720 000,00	700 000,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	Port d'Etaples	92 000,00	316 150,00	851 000,00	
		Infrastructures portuaires et fluviales	92 000,00	316 150,00	851 000,00	0,00
	Recettes et dépenses diverses	Recettes et dépenses diverses	15 000,00			
		Recettes et dépenses diverses	15 000,00	0,00	0,00	0,00
	Routes et mobilité	Maintenance du réseau routier	4 529 500,00	100 000,00	39 259 160,09	
		Mobilité durable	50 000,00		3 051 177,25	2 000 000,00
		Modernisation du réseau routier			13 494 482,82	100 000,00
		Routes - acquisitions foncières		481 560,00	221 973,00	
		Routes - recettes et dépenses diverses	3 031 000,00		617 820,00	
		Routes - subventions d'équipement			3 050 371,30	1 000 000,00
		Routes et mobilité	7 610 500,00	581 560,00	59 694 984,46	3 100 000,00
	Sécurité routière	Sécurité routière	58 125,00			
		Sécurité routière	58 125,00	0,00	0,00	0,00

Programme Aménagement foncier ouvrages linéaires

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses de fonctionnement : 50 000,00 €

Une enveloppe de 25 000,00 € est prévue pour le versement d'une partie de l'étude d'aménagement de la déviation RD941 sur Ourton et Divion ainsi que 25 000,00 € sur celle de SAMER.

Dépenses d'investissement : 720 000,00 €

Les crédits de paiement concernent l'aménagement foncier du Canal Seine Nord Europe.

Recettes d'investissement : 700 000,00 €

La recette prévisionnelle correspond au remboursement par la Société du Canal Seine Nord Europe des sommes engagées par le Département.

Programme Infrastructures portuaires et fluviales

Action Port d'Etaples

Dépenses de fonctionnement : 92 000,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont liées à la convention de surveillance et d'entretiens des aides à la navigation passée avec les phares et balises et à l'entretien des équipements du port.

Recettes de fonctionnement : 316 150,00 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux redevances d'occupation temporaire du domaine portuaire 270 000,00 €, ainsi que la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) 46 150,00 € suite au transfert de propriété du domaine public portuaire d'Etaples.

Dépenses d'investissement : 851 000,00 €

Les dépenses d'investissement correspondent à la première phase de l'espace central de convivialité et à la rénovation de la promenade du port de plaisance.

Programme et action recettes et dépenses diverses

Dépenses de fonctionnement : 15 000,00 €

Les crédits sont dédiés au paiement des frais relatifs aux dossiers de travaux routiers.

Programme Routes et mobilité

Action Maintenance du réseau routier

Dépenses de fonctionnement : 4 529 500,00 €

Le volume global de crédits de fonctionnement correspond aux dépenses d'entretien courant des chaussées, de la viabilité hivernale, de l'entretien des dépendances et des équipements de la route, l'entretien des abris voyageurs, réalisées tout au long de l'année par les équipes des Centres d'Entretien Routier (CER) et le Service de la Maintenance et Ressources du Réseau Routier (SM3R).

Une réflexion pour l'optimisation et la priorisation de l'utilisation des crédits de fonctionnement a été menée afin d'ajuster l'enveloppe annuelle à 4 529 500,00 €. Cela se traduit par une adaptation du niveau de service au public, sans nuire à la sécurité. A noter que l'enveloppe intègre également une stabilité des coûts des matières premières et de l'énergie.

Recettes de fonctionnement : 100 000,00 €

Une recette en fonctionnement est inscrite à hauteur de 100 000,00 €, correspondant aux remboursements des dommages causés au domaine public routier départemental par les assurances des usagers.

Dépenses d'investissement : 39 259 160,09 €

Les crédits de paiement inscrits à hauteur de 39 259 160,09 € se répartissent ainsi :

- 27 621 901,32 € pour la maintenance curative et préventive des chaussées, y compris la suite des travaux de reconstruction du réseau routier et ouvrages d'art suite aux inondations de l'hiver 2023-2024
- 6 171 279,65 € pour la maintenance du réseau routier en milieu urbain
- 1 658 152,88 € pour la maintenance des ouvrages d'art
- 3 294 697,04 € pour les équipements de la route
- 493 129,20 € aux frais d'études liés à la maintenance du réseau routier;
- 20 000,00 € pour les dégradations du domaine public.

Des nouvelles autorisations de programme sont proposées afin de mettre en œuvre les nouvelles programmations :

- 20 000 000,00 € pour la maintenance curative et préventive des chaussées y compris les matériaux et fournitures pour la réalisation des travaux en régie et les interventions suite aux dégradations du domaine public. Cette enveloppe comprend également une enveloppe de 300 000,00 € pour des opérations de continuités écologiques et de plantations le long des routes départementales, ainsi qu'une enveloppe de 150 000,00 € pour le gros entretien des aménagements cyclables, traduisant les ambitions 4 et 8 du Pacte des Solidarités Territoriales
- 4 000 000,00 € pour la Maintenance en Milieu Urbain (MMU) ainsi que les Opérations de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communales (OSMOC) incluant les participations financières
- 2 200 000,00 € pour la maintenance des ouvrages d'art

- 3 770 000,00 € pour les équipements de la route
- 520 000,00 € pour les frais d'études liés à la maintenance

Action Mobilité durable

Dépenses de fonctionnement : 50 000,00 €

Les crédits de fonctionnement sont inscrits pour la réalisation d'actions de sensibilisation aux mobilités alternatives, notamment cyclables (Mai à vélo, semaine de la mobilité, ...) et pour la participation au comité d'itinéraire de l'itinéraire EV4 «la Vélo maritime».

Dépenses d'investissement : 3 051 177,25 €

Les crédits de paiement inscrits à hauteur de 3 051 177,25 €. Ils se répartissent ainsi:

- 2 291 500 € pour la poursuite de la réalisation des itinéraires cyclables en maîtrise d'ouvrage départementale :
 - EV4 : section Wimereux-Ambleteuse, section Sangatte-Calais-Dunkerque
 - EV5 : section Arques-St-Omer, section St-Omer-Audruicq,
 - Véloroute Voie Verte Régionale Auxi-le-Chateau/Frévent/Ramecourt
 - Pour la mise en tourisme de la V32 « sportifs de la Grande Guerre ».
 - Pour l'installation d'abris à vélos.
- 690 677,25 € de subventions accordées aux collectivités pour la réalisation de leurs itinéraires cyclables ;
- 69 000,00 € pour la réalisation d'aires de covoiturage soit en maîtrise d'ouvrage départementale, soit en subventions accordées aux collectivités.

Recettes d'investissement : 2 000 000,00 €

Les recettes d'investissement à hauteur de 2 000 000,00 € correspondent aux subventions liées au FEDER ou au programme INTERREG ainsi que les participations de la Région dans le cadre de la réalisation des itinéraires cyclables en maîtrise d'ouvrage départementale.

Des nouvelles autorisations de programme sont proposées afin de mettre en œuvre les opérations suivantes :

- 300 000,00 € pour la V31
- 30 000,00 € pour la pose de compteurs
- 1 000 000,00 € pour les subventions versées aux collectivités dans le cadre de la programmation modes doux
- 50 000,00 € pour les subventions dans le cadre de la programmation d'aires de covoiturage
- 200 000,00 € pour la réalisation d'une aire de covoiturage en Maîtrise d'Ouvrage départementale

Action Modernisation de réseau routier

Dépenses d'investissement : 13 494 482,82 €

Les dépenses de travaux sur les opérations structurantes concernent principalement la réalisation du carrefour giratoire RD939/RD81 à Ligny Saint Flochel pour 1 320 000,00 €

Les principales dépenses de travaux en intervention sur le réseau structurant concernent :

- Les réparations et reconstructions d'ouvrages d'art 3 058 000,00 €
- La poursuite du programme de réhabilitation des bassins 200 000,00 €
- La poursuite du programme de grosses réhabilitations d'itinéraires structurants (RD 945, RD 947, RD 939, RD301) pour 5 200 000,00 €
- La réalisation d'aménagements de carrefours pour 3 000 000,00 € : RD 247 giratoire Marck-en-Calais, RD 939 accès E-Valley, RD919 giratoire Inserre à St Laurent Blangy.

Il est aussi inscrit en investissement des dépenses à hauteur de 1 116 482,82 € pour la réalisation des études liées aux opérations structurantes.

Recettes d'investissement : 100 000,00 €

Une recette est inscrite à hauteur de 100 000,00 € au titre des partenariats avec les collectivités.

De nouvelles autorisations de programme sont inscrites à hauteur de 6 330 000,00 € pour les travaux, les principales sont les suivantes :

- 4 000 000,00 € pour la réfection structurelle de la RD301 entre Houdain et Calonne-Ricouart ;
- 1 150 000,00 € pour la gestion patrimoniale des ouvrages d'art
- 880 000,00€ pour les frais d'études liés aux opérations structurantes

Action Routes – acquisitions foncières

Recettes de fonctionnement : 481 560,00 €

Ces recettes correspondent aux cessions du patrimoine foncier départemental sans affectation actées par délibération, dans le cas présent d'une parcelle de plus de 5 000 m² à Carvin.

Dépenses d'investissement : 221 973,00 €

Les dépenses concernent les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des différents projets de voirie et aménagements cyclables.

500 000,00 € de nouvelles autorisations de programme sont inscrites pour permettre des acquisitions sur de nouveaux projets.

Action Routes – recettes et dépenses diverses

Dépenses de fonctionnement : 3 031 000,00 €

Les crédits sont consacrés aux carburants et à l'entretien des matériels liés à l'exploitation du réseau routier (camion, fourgon, tracteur...).

Dépenses d'investissement : 617 820,00 €

Les crédits concernent principalement l'acquisition des nouveaux matériels (camion, fourgon...), le petit matériel des centres d'entretien du réseau routier ainsi que la transformation et l'amélioration des matériels existants.

Une autorisation de programme de 2 130 000,00 € est inscrite pour ces nouvelles acquisitions. Elle se décompose de la manière suivante :

- 2 000 000,00 € pour l'acquisition du matériel, notamment pour le remplacement des équipements suivants : poids lourds, tracteurs, fourgons, saleuses et lames de déneigement;
- 130 000,00 € pour le petit matériel de la régie départementale

Action Routes- subventions d'équipement

Dépenses d'investissement : 3 050 371,30 €

Les crédits de paiement se répartissent ainsi :

- 2 825 371,30 € seront mobilisés au titre des subventions d'équipement FARDA pour l'Aide à la Voirie Communale (AVC) et le dispositif exceptionnel Inondations;
- 225 000,00 € au titre des déclassements de la voirie départementale avec soulte.

L'autorisation de programme pour les déclassements en 2025 est de 0,5 M€.

Recettes d'investissement : 1 000 000,00 €

Les recettes correspondent au produit attendu de la redistribution des amendes « radars ».

Programme et action sécurité routière

Dépenses de fonctionnement : 58 125,00 €

La dépense de 58 125,00 € est inscrite dans le cadre du partenariat avec les associations qui réalisent des actions de prévention routière (ADAV, Prévention Routière, ...).

Programme Transports publics et intermodalités

Action Participation à l'étude SERM Hauts de France

Une autorisation de programme de 300 000,00 € est inscrite dans le cadre de la participation du Département à l'étude du Service Express Régional Métropolitain (SERM) Hauts de France.

Budget annexe : Laboratoire départemental d'analyses :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	Développement des compétences	5 000,00			
		Immobilier Laboratoire	60 450,00			
		Moyens généraux	969 560,00	2 915 458,00	75 000,00	
		Personnel - laboratoire départemental	1 739 416,00	2 510,00		
		Systèmes d'information	40 000,00		28 542,00	
		Laboratoire départemental d'analyses	2 814 426,00	2 917 968,00	103 542,00	0,00

Dépenses de fonctionnement : 2 814 426,00 €

Les dépenses sont ajustées par rapport à 2024 de 86 724,00 €, soit - 3 %. Elles se répartissent ainsi :

- Des charges de personnel pour 1 739 416,00 € soit 61,8 %
- Des charges à caractère général pour 1 075 010,00 € soit 38,2 %

Recettes de fonctionnement : 2 917 968,00 €

Les recettes inscrites en fonctionnement à hauteur de 2 917 968,00 € se décomposent ainsi :

- 1 950 810,00 € de recettes directes liées aux prestations et analyses
- 150 000,00 € de participation de l'Etat au fonctionnement du laboratoire dans le cadre du mandat pour le Servie d'Intérêt Economique Général (SIEG)
- 2 510,00 € de remboursements liés aux ressources humaines
- 814 648,00 € de participation du Département au fonctionnement du laboratoire, soit une contribution réduite de 269 982,00 €, soit - 25 % par rapport au BP 2024.

Dépenses d'investissement : 103 542,00 €

Les dépenses d'investissement d'un montant de 103 542,00 € sont composées des éléments suivants :

- Equipement spécifique du laboratoire : 75 000,00 €
- Matériel informatique : 28 542,00 €

Des autorisations de programme nouvelles sont proposées à hauteur de :

- Equipement spécifique du laboratoire : 50 000,00 €
- Matériel informatique : 25 000,00 €

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
			Action : Immobilier administratif - opérations foncières			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-020J02	Frais annexes aux opérations foncières	SGPADI/SVPD	75 000,00			
			75 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires			
			Action : Recettes et dépenses diverses			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-020J03	Redevances du domaine public	SGPADI/SVPD	1 500,00	1 277 000,00		
			1 500,00	1 277 000,00	0,00	0,00

			Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local			
			Action : Aménagement et développement local en zone rurale			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-540A05	FARDA - Aménagement	DDAE/SDT			5 180 000,00	
C04-540E01	Dispositif d'aide aux regroupements scolaires	DDAE/SDT			375 000,00	
				0,00	5 555 000,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier			
			Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631E03	Etudes d'aménagement - Second aménagement foncier HQE	DDAE/SAENI	17 000,00			
C04-631F02	Frais connexes aux travaux de remembrement	DDAE/SAENI	30 000,00			
C04-631F33	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2018 - MO	DDAE/SAENI			77 000,00	
C04-631F34	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2020 - MO	DDAE/SAENI			40 000,00	
C04-631F37	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2024 - MO	DDAE/SAENI			100 000,00	
C04-631G01	AFAF - Subventions travaux et MO communales	DDAE/SAENI			1 021 464,15	
C04-631H01	Aides au titre des échanges amiables	DDAE/SAENI			8 350,00	
			47 000,00	0,00	1 246 814,15	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier			
			Action : Schéma directeur départemental boisement			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631E05	Etudes d'aménagement - Réglementation des boisements	DDAE/SAENI	5 000,00			
			5 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires			
			Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631I01	Remembrement connexe aux ouvrages linéaires (Subventions)	DDAE/SAENI			100 000,00	
C04-631I07	Réserves foncières - SAFER	DDAE/SAENI			25 000,00	
				0,00	125 000,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales			
			Action : Canal Seine-Nord Europe			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631I13	Frais connexes aux travaux de remembrement - CSNE	DDAE/SAENI	20 000,00			
			20 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Pêche aquaculture et filière halieutique			
			Action : Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631D06	Développement halieutique durable et solidaire	DDAE/SDT	30 000,00		225 000,00	
			30 000,00	0,00	225 000,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole			
			Action : Aide au développement d'une agriculture plurielle			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631C04	Développement agricole durable et solidaire	DDAE/SDT	463 950,00		188 009,86	
			463 950,00	0,00	188 009,86	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole			
			Action : Soutien au développement de la filière agricole			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631A01	Participation au fonctionnement du Laboratoire Départemental d'Analyses	DF/SELB	814 648,00			
C04-631B07	Comices agricoles	DDAE/SDT	8 000,00			
			822 648,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Gestion de la taxe d'aménagement						
Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710A02	Taxe d'aménagement	DDAE/SAENI		7 000 000,00		
				7 000 000,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Eau et assainissement						
Action : Gestion de la ressource eau						
Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710S02	Assistance technique en eau et assainissement	DDAE/SDT	72 140,00	100 000,00	15 000,00	
			72 140,00	100 000,00	15 000,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Eau et assainissement						
Action : Gestion des eaux de surface						
Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710C01	Participation à l'institution interdépartementale d'aménagement de la Vallée de l'Auth	DDAE/SPRC			33 560,00	
C04-710D01	Participation au fonctionnement du Syndicat mixte d'adduction des eaux de la Lys	DDAE/SDT	1 000,00			
			1 000,00	0,00	33 560,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710H01	Plan agro-paysager	DDAE/SPRC			75 000,00	
				0,00	75 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843K01	Etudes d'aménagement	DDAE/SAENI	50 000,00			
C04-853B05	AFAF - connexe aux ouvrages linéaires (MOD) - CSNE	DDAE/SAENI			720 000,00	700 000,00
			50 000,00	0,00	720 000,00	700 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales						
Action : Port d'Etaples						
Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-854A04	Entretien des bâtiments et matériel - Port Départemental d'Etaples	SGPADT/MPE	92 000,00			
C04-854A06	Etudes et travaux - Port Départemental d'Etaples	SGPADT/MPE			100 000,00	
C04-854A09	DGD - Port d'Etaples	DF/SELB		46 150,00		
C04-854A10	Redevances - Port d'Etaples	SGPADT/MPE		270 000,00		
C04-854A13	Travaux de réhabilitation des bâtiments du port d'Etaples	SGPADT/MPE			751 000,00	
			92 000,00	316 150,00	851 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Recettes et dépenses diverses						
Action : Recettes et dépenses diverses						
Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-800A01	Frais connexes aux travaux	SGPADT/SP	15 000,00			
			15 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Maintenance du réseau routier						
Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843A04	Ouvrages d'art	PADT/DM2R			1 658 152,88	
C04-843B04	Strict entretien des routes	PADT/DM2R	3 095 000,00			
C04-843B08	Equipements divers	PADT/DM2R	117 000,00			
C04-843B09	Gestion et intervention sur le domaine public	PADT/DM2R		100 000,00	20 000,00	
C04-843B13	Maintenance et entretien des abris voyageurs	SGPADT/SP	70 000,00			
C04-843B17	Entretien de chaussées - SSR	DM2R/SM3R	591 000,00			
C04-843C03	Frais d'études liés à la maintenance du réseau routier	PADT/DM2R			493 129,20	
C04-843F02	Maintenance des RD en milieu urbain	PADT/DM2R			6 171 279,65	
C04-843F09	Maintenance du réseau routier	PADT/DM2R			27 621 901,32	
C04-843F10	Equipement de la route	PADT/DM2R			3 294 697,04	
C04-846A02	Service hivernal - Viabilité hivernale	PADT/DM2R	656 500,00			
			4 529 500,00	100 000,00	39 259 160,09	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Mobilité durable						
Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843E01	Pistes cyclables (Maîtrise d'ouvrage)	DM2R/SMMO			2 291 500,00	2 000 000,00
C04-843E02	Pistes cyclables (Subvention)	DM2R/SMMO	50 000,00		690 677,25	
C04-843E06	Aires de covoiturage (Maîtrise d'ouvrage)	DM2R/SMMO			25 000,00	
C04-845G05	Aires de covoiturage (Subvention)	DM2R/SMMO			44 000,00	
			50 000,00	0,00	3 051 177,25	2 000 000,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité			
			Action : Modernisation du réseau routier			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843A01	Opérations structurantes	DM2R/SMMO			1 320 000,00	
C04-843A11	Interventions sur réseau structurant	DM2R/SMMO			11 058 000,00	100 000,00
C04-843C01	Frais d'études liés aux opérations structurantes	DM2R/SMMO			1 116 482,82	
				0,00	13 494 482,82	100 000,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité			
			Action : Routes - acquisitions foncières			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843G01	Acquisitions foncières	SGPADT/SVPD			481 560,00	221 973,00
				481 560,00	221 973,00	0,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité			
			Action : Routes - recettes et dépenses diverses			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-800G01	Acquisition, entretien et consommables véhicules PADT	DM2R/SM3R	3 031 000,00		617 820,00	
			3 031 000,00	0,00	617 820,00	0,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité			
			Action : Routes - subventions d'équipement			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843D01	Opérations de sécurité.	PADT/DM2R				1 000 000,00
C04-845G04	FARDA - Aide à la voirie communale	DDAE/SDT			2 825 371,30	
C04-845I01	Subventions d'équipement aux communes et autres départements	SGPADT/SVPD			225 000,00	
				0,00	3 050 371,30	1 000 000,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Sécurité routière			
			Action : Sécurité routière			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-849A01	Actions de sécurité routière	DM2R/SMMO	33 000,00			
C04-849A02	Subventions - sécurité routière	DEC/SAF	25 125,00			
			58 125,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses			
			Action : Développement des compétences			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA09	Formation LDA	DRH/F Formation - LDA	5 000,00			
			5 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses			
			Action : Immobilier Laboratoire			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA05	Patrimoine LDA	DIMMO/SID/LDA	950,00			
C04-LDA18	Entretien des bâtiments	DIMMO/SMP/LDA	59 500,00			
			60 450,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses			
			Action : Moyens généraux			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA02	Prestations Affaires générales LDA	DACP/SSAB/LDA	45 250,00			
C04-LDA06	Logistique LDA - Fonctionnement	DACP/SSAB/LDA	2 500,00			
C04-LDA12	Audits et études LDA	LDA/SAF/LDA	15 000,00			
C04-LDA13	Documentation LDA	PPI/MIDI/LDA	5 000,00			
C04-LDA14	Investissements spécifiques LDA	LDA/SAF/LDA			75 000,00	
C04-LDA15	Fonctionnement spécifique LDA	LDA/SAF/LDA	694 310,00	2 915 458,00		
C04-LDA16	Adhésions - LDA	LDA/SAF/LDA	10 000,00			
C04-LDA31	Achat énergie et fluides bâtiments LDA	DIMMO/SIE/LDA	197 500,00			
			969 560,00	2 915 458,00	75 000,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses			
			Action : Personnel - laboratoire départemental			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA10	Rémunérations LDA	DRH/REM Rémunérations - LDA	1 739 416,00	2 510,00		
			1 739 416,00	2 510,00	0,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses			
			Action : Systèmes d'information			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA03	Informatique - Equipement LDA	PRA/DSN/LDA			28 542,00	
C04-LDA04	Informatique - fonctionnement LDA	PRA/DSN/LDA	40 000,00			
			40 000,00	0,00	28 542,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	CP prévus 2028 et ultérieurs (€)		
2025	5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	C04-540A05	FARDA - Aménagement	540A-AP25-FA	6 000 000,00	519 760,00	3 480 240,00	2 000 000,00			
			C04-540E01	Dispositif d'aide aux regroupements scolaires	540E-AP25-SE	500 000,00	375 000,00	125 000,00				
		Total Aménagement et développement local					6 500 000,00	894 760,00	3 605 240,00	2 000 000,00	0,00	
	6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	C04-631G01	AFAF - Subventions travaux et MO communales	631G-AP25-ER	400 000,00	180 000,00	220 000,00				
			C04-631H01	Aides au titre des échanges amiables	631H-AP25-ER	10 000,00	8 350,00	1 650,00				
		Total Aménagement foncier					410 000,00	188 350,00	221 650,00	0,00	0,00	
		Aménagement foncier ouvrages linéaires	C04-631I07	Réserves foncières - SAFER	631I-AP25-PA	250 000,00	22 364,20	227 635,80				
			C04-631I23	AFAF connexe aux ouvrages linéaires 2024 - RD	631I-AP25-ER	400 000,00		400 000,00				
		Total Aménagement foncier ouvrages linéaires					650 000,00	22 364,20	627 635,80	0,00	0,00	
		Pêche aquaculture et filière halieutique	C04-631D06	Développement halieutique durable et solidaire	631D-AP25-SE	400 000,00	20 888,65	379 111,35				
		Total Pêche aquaculture et filière halieutique					400 000,00	20 888,65	379 111,35	0,00	0,00	
		Soutien au développement de la filière agricole	C04-631C04	Développement agricole durable et solidaire	631C-AP25-SE	400 000,00		400 000,00				
		Total Soutien au développement de la filière agricole					400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	
		7 ENVIRONNEMENT	Eau et assainissement	C04-710S02	Assistance technique en eau et assainissement	710S-AP25-DM	15 000,00	15 000,00				
				Total Eau et assainissement					15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
	Environnement		C04-710H01	Plan agro-paysager	710H-AP25-SE	150 000,00		150 000,00				
			Total Environnement					150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
	8 TRANSPORTS	Routes et mobilité	C04-800G01	Acquisition, entretien et consommables véhicules PADT	800G-AP25-MV	2 130 000,00	441 900,00	1 023 100,00	665 000,00			
			C04-843A04	Ouvrages d'art	843A-AP25-MV	2 200 000,00	445 000,00	1 755 000,00				
			C04-843A11	Interventions sur réseau structurant	843A-AP25-TN	5 410 000,00	1 540 000,00	2 230 000,00	1 588 000,00	52 000,00		
			C04-843C01	Frais d'études liés aux opérations structurantes	843C-AP25-TN	880 000,00	394 000,00	486 000,00				
			C04-843C03	Frais d'études liés à la maintenance du réseau routier	843C-AP25-MV	520 000,00	232 000,00	288 000,00				
			C04-843E01	Pistes cyclables (Maîtrise d'ouvrage)	843E-AP25-TN	330 000,00	50 000,00	280 000,00				
			C04-843E02	Pistes cyclables (Subvention)	843E-AP25-SE	1 000 000,00	150 803,00	849 197,00				
			C04-843E06	Aires de covoiturage (Maîtrise d'ouvrage)	843E-AP25-TN	200 000,00	20 000,00	180 000,00				
			C04-843F02	Maintenance des RD en milieu urbain	843F-AP25-MV	4 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00			
			C04-843F02	Maintenance des RD en milieu urbain	843F-AP25-SE	500 000,00		250 000,00	250 000,00			
			C04-843F09	Maintenance du réseau routier	843F-AP25-MV	20 000 000,00	10 700 000,00	9 300 000,00				
			C04-843F10	Equipement de la route	843F-AP25-MV	3 770 000,00	2 380 000,00	1 390 000,00				
			C04-843G01	Acquisitions foncières	843G-AP25-IM	500 000,00	126 000,00	300 000,00	74 000,00			
			C04-845G04	FARDA - Aide à la voirie communale	845G-AP25-FA	2 500 000,00	920 000,00	1 580 000,00				
			C04-845G05	Aires de covoiturage (Subvention)	845G-AP25-SE	50 000,00	12 000,00	38 000,00				
			C04-845I01	Subventions d'équipement aux communes et autres départements	845I-AP25-SE	500 000,00	225 000,00	275 000,00				
Total Routes et mobilité					44 490 000,00	17 636 703,00	22 224 297,00	4 577 000,00	52 000,00			
Transports publics et intermodalité		C04-820D01	Participation à l'étude SERM Hauts de France	820D-AP25-SE	300 000,00		300 000,00					
		Total Transports publics et intermodalité					300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	
Total général						53 315 000,00	18 778 065,85	27 907 934,15	6 577 000,00	52 000,00		

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)
2025	6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	C04-LDA03	Informatique - Equipement LDA	LDA-AP25-DM	25 000,00	25 000,00	
			C04-LDA14	Investissements spécifiques LDA	LDA-AP25-DM	50 000,00	25 000,00	25 000,00
		Total Laboratoire départemental d'analyses					75 000,00	50 000,00
Total général						75 000,00	50 000,00	25 000,00

Annexe 3

Nouvelles affectations

CDR	Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant à affecter au BP 2025
DDAE/SAENI	C04-631F02	Frais connexes remembrement 2024	30 000.00
DDAE/SAENI	C04-631I13	Frais connexes remembrement 2024 CSNE	20 000.00
DDAE/SDT	C04-710S02	Acquisition matériel - Assistance Technique en eau et assainissement	10 000.00
DDAE/SDT	C04-710S02	Acquisition matériel - POLLICONNECT	5 000.00
DDAE/SDT	C04-710S02	Assistance technique eau	72 140.00
DDAE/SDT	C04-710D01	Participation au SMAEL	1 000.00
DM2R/SM3R	C04-800G01	Matériel et outillage DM2R 2025	2 000 000.00
DM2R/SM3R	C04-800G01	Acquisition matériels MDADT 2025	75 000.00
DIMMO/SMP	C04-800G01	Acquisition matériels CMB 2025	30 000.00
DM2R/SESR	C04-800G01	Amélioration matériels 2025	25 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843A04	RD 23 GAUDIEMPRE PR 9+1002 OA 0658 - Mise en œuvre d'un écran de soutènement par palplanches et réfection radier et pieds de murs-Etanchéité	275 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843A04	RD 939 BARALLE PR 201+74 OA 0955 - Etanchéité, rejointoiement	55 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843A04	RD 14 SAUCHY-CAUCHY PR 13+972 OA 0965 - Réfection trottoirs, protection anticorrosion garde-corps, reconstruction d'un soutènement en béton, ragréage des maçonneries, rejointoiement	50 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843A04	RD 950 ST LAURENT BLANGY PR 1+496 OA 0081 - Remplacement des joints de chaussée, réfection trottoirs, protection anticorrosion des garde-corps	65 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843A04	RD 55 NEUVILLE-ST-VAAST PR 10+286 OA 0871 - Réfection du revêtement des trottoirs et de la boruration	85 000.00
PADT/MDADTART	C04-843A04	RD 91 LESPESSSES PR 7+542 OA 1659 - Travaux de remplacement de garde-corps, étanchéité en trottoir, reprise de maçonnerie et création d'un radier béton	70 000.00
PADT/MDADTART	C04-843A04	RD 73 CAUCOURT PR 3+788 OA 1370 - Réparation en intrados et décapage et traitement de la buse métallique	110 000.00
PADT/MDADTART	C04-843A04	RD 159 ESTREE-BLANCHE PR 9+098 OA 1668 - Travaux de remplacement des garde-corps	15 000.00
PADT/MDADTART	C04-843A04	RD 90 LIGNY-LES-AIRE PR 11+623 à 11+683 OA M1651 - Travaux de reprise de longrines, calfeutrement de fissures et création de palplanches métalliques	200 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843A04	RD 342 SETQUES PR 1+523 OA 2258A - Réfection du radier, reprise de parement, rejointoiement	30 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843A04	RD 341 CLETY PR 60+830 OA 2278A - Mise aux normes des abords par la pose de garde-corps	20 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843A04	RD 77 BLENDECQUES PR 56+717 OA 2483B - Giratoire du Hocquet : Remplacement des deux joints de chaussée	40 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843A04	RD 77 BLENDECQUES PR 57+082 OA 2484B - Giratoire du Hocquet : Remplacement des deux joints de chaussée	40 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843A04	RD 198 INGHEM PR 8+649 OA 2493A - Reconditionnement des trottoirs et remplacement des quatre exutoires d'extrémité de l'ouvrage.	80 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843A04	RD 127 RETY PR 36+399 OA 1888A - Etanchéité, rejointoiement route, garde-corps	105 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843A04	RD Diverses - OA divers - Reprise de trottoirs en asphalte et de joints	140 000.00

PADT/MDADTBL	C04-843A04	RD 232 RETY PR 11+854 à 11+866 OA M1861 - Reprise affouillement pied de mur et garde-corps	40 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843A04	RD 58 LIEVIN PR 13+856 OA 1220 - Remplacement des joints de chaussée	110 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843A04	RD 954 LIBERCOURT PR 4+144 OA 1259 - Joints de chaussée	40 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843A04	RD 901 MONTREUIL PR 13+587 OA 2310-1 - Remplacement des joints de chaussée, renouvellement couche de roulement, réfection étanchéité trottoirs	100 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843A04	RD 144 SAINT JOSSE PR 6+660 OA 2084 - Remplacement de la voute maçonnerie par un cadre BA.	120 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843A04	RD 916 FREVENT PR 5 + 311 OA 0251 - Sondages	30 000.00
DM2R/SOA	C04-843A11	RD42-BIACHE-SAINT-VAAST-OA 0997-Reconstruction	800 000.00
DM2R/SOA	C04-843A11	RD39-VENDIN-LE-VIEIL-OA 01452-Réfection étanchéité	350 000.00
DM2R/SET	C04-843A11	RD 301 HOUDAIN CALONNE réfection structurelle	4 000 000.00
DM2R/SMMO	C04-843E01	Vélo route V31 Angres-Lens	300 000.00
DM2R/SMMO	C04-843E01	2025-compteurs vélo	30 000.00
DM2R/SOA	C04-843C01	Surveillance Inspection des OA - Programme 2025	300 000.00
DM2R/SESR	C04-843C01	Fournitures de données sécurité routière	150 000.00
DM2R/SESR	C04-843C01	2025-Diagnostic bassins	30 000.00
DM2R/SM3R	C04-843C01	2025-Recherche de goudrons, amiante sur RD	400 000.00
DM2R/SMMO	C04-843E06	2025-Aire de co-voiturage (MO)	200 000.00
DM2R/DA	C04-843F09	Travaux de continuité écologique et plantations 2025	300 000.00
PADT/DM2R	C04-843F09	Programme ESU 2025- Régie et MDADT	5 500 000.00
PADT/DM2R	C04-843F09	Diverses RD -Travaux urgents suite à dégradations de la chaussée	550 000.00
PADT/DM2R	C04-843F09	Interventions sur dégradations du DPR	500 000.00
PADT/DM2R	C04-843F09	Maintenance des pistes cyclables	150 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 260 SAINT-LAURENT-BLANGY PR 1+245 à 3+304 - Purges semi profondes	235 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 40 VITRY-EN-ARTOIS PR 14+475 à 14+1060 - Purges semi profondes et ECF	211 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 939 AUBIGNY-EN-ARTOIS - TINCQUES PR 155+170 à 162+397 - Purges semi profondes ponctuelles et ESU	281 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 7 BAPAUME PR 18+60 à 18+340 - Purges en GB + reprise tapis en demie chaussée	100 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 5 CROISILLES PR 14+552 à 15+796 - Réfection tapis en agglomération - Purges	214 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 8 BUCQUOY PR 3+560 à 4+680 - Retraitement hydrocarboné et ECF	139 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 42 SAINT-LAURENT-BLANGY PR 15+400 à 15+552 - Purges semi profondes	85 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 34-38 GUEMAPPE PR 21+1034 à 21+1043 et PR 11+938 à 11+947 - Travaux accompagnement ESU	200 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 956 DURY PR 20+220 à 21+000 - Purges semi profondes + RSC	83 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 939 HAUTE-AVESNES GIR534 - Réfection du tapis	50 000.00
ADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 930 BANCOURT/BAPAUME/BEAUMETZ-LES-CAMBRAI/BEUGNY/FREMICOURT PR 11+000 à 17+985 - Purges semi profondes localisées	95 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 939 VIS-EN-ARTOIS PR 190+545 à 190+966 - BBM	65 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 1 PAS-EN-ARTOIS PR 5+904 à 6+326 - Réfection tapis	110 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 49 THELUS PR 4+745 à 5+633 - couche de roulement et purges ponctuelles	205 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 943 LILLERS GIR426 - Couche de roulement	175 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 186 ISBERGUES GIR186 - Couche de roulement	106 000.00

PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 943 VERMELLES PR 22+400 à 23+200 - Couche de roulement - Purges	145 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 72 VERQUIN PR 12+1090 à 17+93 - ECF	140 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 188 MARLES-LES-MINES PR 15+655 à 16+415 - Couche de roulement	295 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 947 HAISNES PR 7+220 à 10+200 - Couche de roulement	155 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 945 LESTREM GIR519 - Couche de roulement	85 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 188 HAM-EN-ARTOIS/ISBERGUES PR 4+000 à 6+400 - ECF	150 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 94 AUCHY-AU-BOIS PR 31+400 à 31+600 - Couche de roulement	85 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 341 CAMBLAIN-CHATELAIN PR 30+518 à 30+878 - Couche de roulement	100 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 183 AUCHEL PR 3+655 à 3+1140 - ESU - Purges	145 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 841 DIVION PR 0+000 à 1+600 - Couche de roulement	240 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 181 GOSNAY PR 2+409 à 4+000 - ECF	135 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 943-181E4 ANNEZIN PR 30+450 A 30+950 et bretelles - Couche de roulement	160 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 928 LONGUENESSE/WIZERNES PR 57+880 à 59+280 - Couche de roulement	250 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 190 RACQUINGHEM/WARDRECQUES PR 19+249 à 20+910 - Couche de roulement	320 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 225 LUMBRES GIR216 - Couche de roulement - Purges	120 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 92 FAUQUEMBERGUES PR 21+288 à 21+836 - Couche de roulement - Purges	160 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 187 AIRE-SUR-LA-LYS PR 13+381 à 14+75 - Couche de roulement	180 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 191 AUDREHEM PR 26+200 à 26+280 - Couche de roulement	30 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 157 AIRE-SUR-LA-LYS PR 24+400 à 24+600 - Couche de roulement	91 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 943 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES/WARDRECQUES PR 62+320 à 62+820 - Couche de roulement - Purges	148 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 191 MARQUISE GIR200 - Couche de roulement	140 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 52 SAMER PR 7+300 à 7+850 - Couche de roulement	140 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 341 SAINT-MARTIN-BOULOGNE PR 99+950 à 100+750 - Couche de roulement	170 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 191-243 RETY PR 44+000 à 44+050 - 2+238 à 2+296 - Couche de roulement	101 500.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 341 BAINCTHUN/SAINT-MARTIN-BOULOGNE PR 98+425 à 99+910 - Couche de roulement	210 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 204-204E DESVRES PR 18+040 à 18+100 - 33+030 à 34+215 - ECF - Purges	110 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 901 ISQUES GIR286 - Couche de roulement	90 000.00
PADT/MDADTC	C04-843F09	RD 943 ARDRES PR 88+294 à 89+253 - Couche de roulement - Purges	570 000.00
PADT/MDADTC	C04-843F09	RD 229-255 VIEILLE-EGLISE PR 10+538 à 10+670 - 5+930 à 6+118 - Couche de roulement	68 000.00
PADT/MDADTC	C04-843F09	RD 224-226 NORTKERQUE PR 12+090 à 12+120-0+000 à 0+040 - Rectification de virage	115 000.00
PADT/MDADTC	C04-843F09	RD 243E4 COQUELLES PR 31+230 à 31+700 - Réfection des giratoires Purges et tapis	137 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 919 CARVIN PR 46+141 à 47+279 - ECF - Purges	90 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 58 LIEVIN PR 15+420 à 16+500 - Couche de roulement - Purges	180 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 58 ELEU-DIT-LEAUWETTE GIR66 - Couche de roulement - Purges	50 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 39 HULLUCH PR 34+179 à 36+855 - Couche de roulement - Purges	140 000.00

PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 954 LIBERCOURT PR 4+295 à 4+440 - GIR445 - Couche de roulement - Purgés	180 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 161 LEFOREST GIR472 - Couche de roulement - Purgés	90 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 947 LENS GIR705 - Couche de roulement	130 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 188 SAINS-EN-GOHELLE GIR196 - Couche de roulement - Purgés	90 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 46 LIBERCOURT PR 23+023 à 23+418 - ECF	55 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 937 AIX-NOULETTE PR 11+000 à 12+800 - Couche de roulement - Purgés	80 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 46 FOUQUIERES-LES-LENS GIR15 - Couche de roulement	90 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 939 CUCQ PR 4+230 à 4+545 - Couche de roulement - Purgés	341 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 940 ETAPLES PR 23+130 à 23+990 - Couche de roulement - Purgés	520 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 940 MERLIMONT PR 14+820 à 15+600 - Renforcement de chaussée	595 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 939 ATTIN/CAMPIGNEULLES-LES-PETITES PR 14+560 à 14+970 - Couche de roulement - Purgés	400 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 8 ROELLECCOURT PR 42+600 à 42+1009 - Couche de roulement - Purgés	185 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 8E3 ROELLECCOURT PR 54+000 à 54+680 - Couche de roulement - Purgés	205 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 8 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE/SAINT-POL-SUR-TERNOISE PR 46+030 à 46+730 - Purgés	90 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843C03	Frais d'études MDADT Arrageois	70 000.00
PADT/MDADTART	C04-843C03	Frais d'études MDADT Artois	70 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843C03	Frais d'études MDADT Audomarois	70 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843C03	Frais d'études MDADT Boulonnais	70 000.00
PADT/MDADTC	C04-843C03	Frais d'études MDADT Calaisis	70 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843C03	Frais d'études MDADT Lens-Hénin	70 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843C03	Frais d'études MDADT Montreuillois-Ternois	70 000.00
DDAE/SENr	C04-843C03	Etudes continuités écologiques	30 000.00
PADT/DM2R	C04-843F10	Equipements de la route	3 650 000.00
SGPADT/SVPD	C04-843F10	SGPADT/SVPD - Abris voyageurs	120 000.00
DM2R/SMMO	C04-800D01	participation du Département à l'étude du Service Express Régional Métropolitain (SERM) Hauts de France	300 000.00

Annexe 4

Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2009-05647 - 1	AUMERVAL - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	275 000.00	-124 855.98	150 144.02
2012-03365 - 1	AFAF 2012 MENTQUE NORBECOURT	300 000.00	-140 717.21	159 282.79
2015-00182-04	PN Verton et carrefour RD 143 / RD 303	8 591 422.64	150 000.00	8 741 422.64
2019-01624-02	Etude captage d'eau potable LE WAST - Subvention	460 000.00	200 000.00	660 000.00
2020-01166-01	RD 163 contournement de Billy-Berclau	2 088 000.00	-200 000.00	1 888 000.00
2022-01095-01	RD945 renforcement SAILLY-SUR-LA-LYS	3 000 000.00	1 000 000.00	4 000 000.00
2022-01096-01	RD 947 renforcement VIOLAINE-LAVENTIE	4 070 000.00	2 000 000.00	6 070 000.00
2023-01568-01	RD 919-COURRIERES-OA1257 et OA1258 -Réfection	1 500 000.00	2 000 000.00	3 500 000.00
2024-01690-01	RD939-MARQUION OA0987-Refecion	500 000.00	200 000.00	700 000.00
2015-00198-01	Diagnostic Amiante	406 584.46	-113 168.92	293 415.54
2019-04137-01	Création d'une API INDIEN	120 000.00	-50 840.28	69 159.72
2020-01186-01	Etudes générales OA	330 000.00	-140 000.00	190 000.00
2022-01130-01	Surveillance Inspection des OA - Programme 2022	200 000.00	-66 471.20	133 528.80
2024-01677-01	2024-Etudes générales OA	300 000.00	140 000.00	440 000.00
2022-01101-01	EV5 ST OMER AUDRUICQ	3 660 000.00	500 000.00	4 160 000.00
2024-01667-01	2024-Etudes continuités écologiques	50 000.00	179.56	50 179.56
2021-03556-01	marché SH à performance 2021-2024	7 380 000.00	150 000.00	7 530 000.00
2022-03549-01	Travaux de mise en sécurité du Port d'Etaples	530 000.00	50 000.00	580 000.00
2015-00182-04	PN Verton et carrefour RD 143 / RD 303	8 591 422.64	150 000.00	8 741 422.64
2019-01624-02	Etude captage d'eau potable LE WAST - Subvention	460 000.00	200 000.00	660 000.00
2020-01166-01	RD 163 contournement de Billy-Berclau	2 088 000.00	-200 000.00	1 888 000.00
2022-01095-01	RD945 renforcement SAILLY-SUR-LA-LYS	3 000 000.00	1 000 000.00	4 000 000.00
2022-01096-01	RD 947 renforcement VIOLAINE-LAVENTIE	4 070 000.00	2 000 000.00	6 070 000.00
2023-01568-01	RD 919-COURRIERES-OA1257 et OA1258 -Réfection	1 500 000.00	2 000 000.00	3 500 000.00
2024-01690-01	RD939-MARQUION OA0987-Refecion	500 000.00	200 000.00	700 000.00
2015-00198-01	Diagnostic Amiante	406 584.46	-113 168.92	293 415.54
2019-04137-01	Création d'une API INDIEN	120 000.00	-50 840.28	69 159.72
2020-01186-01	Etudes générales OA	330 000.00	-140 000.00	190 000.00
2022-01130-01	Surveillance Inspection des OA - Programme 2022	200 000.00	-66 471.20	133 528.80
2024-01677-01	2024-Etudes générales OA	300 000.00	140 000.00	440 000.00
2022-01101-01	EV5 ST OMER AUDRUICQ	3 660 000.00	500 000.00	4 160 000.00
2024-01667-01	2024-Etudes continuités écologiques	50 000.00	179.56	50 179.56
2021-03556-01	marché SH à performance 2021-2024	7 380 000.00	150 000.00	7 530 000.00
2024 - 01668-01	2024-Frais d'études MDADT ARG	494.80	-179.56	315.24

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2025

5^{ème} Commission :

Solidarité territoriale et partenariats

Réunion du 3 mars 2025



Pas-de-Calais
Le Département

La 5^{ème} Commission « Solidarité territoriale et partenariats » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions européennes et de coopération internationale ;
- **Fonction 1 : sécurité**, en matière de sécurité civile, au titre de la participation au fonctionnement du SDIS et de la construction de centres d'incendie et de secours ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, au titre des partenariats territoriaux innovants et du fonctionnement du CAUE, et en matière d'accessibilité des services au public ;
- **Fonction 6 : action économique**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 7 : environnement**, au titre de la protection des espaces naturels et de l'aménagement du Grand Site de France ;
- **Fonction 8 : transports**, dans la dynamique de la contractualisation.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2024 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Europe et international	210 367,80		209 693,22	44 410,34
	Partenariats et coopération territoriale				19 422,40
1 SECURITE	Sécurité civile	47 000,00		29 450,00	
	Sécurité incendie et secours	88 082 000,00	502 024,00	90 582 000,00	502 024,00
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	6 231 565,60		5 160 565,60	
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	8 059 640,00	93 105,00	6 732 181,00	638 267,00
Total Fonctionnement		102 630 573,40	595 129,00	102 713 889,82	1 204 123,74

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité civile			61 904,50	
	Sécurité incendie et secours	2 900 000,00		2 508 000,00	
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Innovation territoriale			210 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	863 358,00		867 000,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Innovation territoriale	65 991,00		16 160,18	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	5 573 659,95		2 802 352,32	
	Innovation territoriale	3 726 145,35		4 977 987,50	
6 ACTION ECONOMIQUE	Innovation territoriale	118 500,00		288 500,00	
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	5 966 572,50	718 892,00	3 405 593,54	130 000,00
8 TRANSPORTS	Innovation territoriale	270 000,00		108 000,00	
Total Investissement		19 484 226,80	718 892,00	15 245 498,04	130 000,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Europe et international	Europe et international	209 693,22	44 410,34		
	Europe et international		209 693,22	44 410,34	0,00	0,00
	Partenariats et coopération territoriale	Ingénierie territoriale		19 422,40		
	Partenariats et coopération territoriale		0,00	19 422,40	0,00	0,00

Programme et action Europe et International

Dépenses de fonctionnement : 209 693,22 €

En matière de dépenses, les crédits proposés se décomposent ainsi :

- 159 068,22 € de crédits de paiement ont été inscrits afin d'honorer le paiement des soldes des actions 2024 ainsi que les acomptes pour les potentiels projets approuvés en 2025 concernant :
 - l'appel à projets « Pas-de-Calais, Mobilité européenne et internationale », dispositif qui vise à permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience de mobilité internationale encadrée,
 - l'appel à projets « Jumelages »,
 - l'appel à projets « Initiatives transfrontalières locales du Comité du Détroit » qui vise à soutenir les projets qui s'inscrivent dans le cadre du travail mené sur le Comité du Détroit,
- 10 000,00 € de crédits de paiement sont proposés pour des conventionnements avec des structures d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.
- 20 000,00 € de crédits de paiement ont été inscrits pour l'accueil ou l'envoi de délégations départementales, particulièrement dans le cadre de l'Initiative des Détroits d'Europe et des coopérations bilatérales.
- 20 625,00 € de crédits de paiement sont proposés afin de contribuer à l'assistance technique du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG VIA France-Wallonie-Vlaanderen dont le Département est membre de la gouvernance et partenaire. Cette participation financière, contractualisée sur la durée du programme opérationnel 2021-2027, permet au Département d'être membre des instances décisionnelles du programme (comité de pilotage pour la sélection des projets, comité de suivi pour intervenir dans le choix des orientations stratégiques) et de pouvoir ainsi mieux assister les services et les collectivités du Pas-de-Calais dans l'accompagnement de leurs projets en bénéficiant d'informations en amont.

Recettes de fonctionnement : 44 410,34 €

Suite à une non-consommation de l'entièreté des crédits liés à l'assistance technique du Programme INTERREG 2 Mers, un premier remboursement d'un montant de 21 584,63 € en provenance du Programme a été opéré en janvier 2025. Un second remboursement sera opéré au cours du deuxième semestre 2025 pour un montant de 22 825,71 €

Programme Partenariats et coopération territoriale

Recettes de fonctionnement : 19 422,40 €

Il s'agit d'un montant FEDER attendu qui correspond au remboursement des dernières dépenses déclarées au titre du projet « *Experience* » dans le cadre du programme INTERREG France (Manche) – Angleterre.

Fonction 1 : sécurité :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité civile	Prévention des risques technologiques			61 904,50	
		Sécurité civile	29 450,00			
		Sécurité civile	29 450,00	0,00	61 904,50	0,00
	Sécurité incendie et secours	Immobilier - incendie et secours		502 024,00	2 508 000,00	
		Sécurité incendie et secours	90 582 000,00			
		Sécurité incendie et secours	90 582 000,00	502 024,00	2 508 000,00	0,00

Programme sécurité civile

Action Prévention des risques technologiques

Dépenses d'investissement : 61 904,50 €

La dépense correspond au 1er acompte de la 2ème phase de mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société ARKEMA à Feuchy.

Action Sécurité civile

Dépenses de fonctionnement : 29 450,00 €

Il est proposé une participation de 15 000,00 € à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) répartie en 3 subventions de 5 000,00 € aux antennes de Calais, Berck et Boulogne.

Une enveloppe financière de 14 450,00 € est également sollicitée pour couvrir les demandes de subvention à caractère général.

Programme Sécurité incendie et secours

Action Immobilier – Incendie et secours

Recettes de fonctionnement : 502 024,00 €

Ces recettes correspondent au remboursement par le SDIS 62 des loyers des casernes de Hénin Beaumont et Arras.

Dépenses d'investissement : 2 508 000,00 €

Ces crédits correspondent à l'opération de construction du Centre de Secours Principal du Boulonnais à Outreau.

Action Sécurité incendie et secours

Dépenses de fonctionnement : 90 582 000,00 €

La contribution départementale versée au SDIS sera en progression de 2 500 000 € en 2025. Le Département reste pleinement engagé afin de maintenir les capacités opérationnelles des sapeurs-pompiers dont la mission est essentielle pour la sécurité des habitants du Pas-de-Calais dans un contexte d'évolution des risques notamment liés au dérèglement climatique.

Cette augmentation s'inscrit dans un contexte national de difficultés de financement des SDIS qui a notamment conduit à de nombreux débats sur le modèle actuel. En effet, à l'instar de ses homologues des autres départements, le SDIS 62 doit faire face à l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement liée par exemple au coût du carburant et à l'augmentation du point d'indice des pompiers professionnels (les dépenses RH étant de loin le principal poste de dépenses des SDIS).

D'autre part, cette contribution couvre les besoins en investissement. Il s'agit tout à la fois de renouveler le parc de véhicules et de matériels d'intervention, de rénover certaines casernes vieillissantes et d'équiper les sapeurs-pompiers afin qu'ils puissent répondre aux nouveaux risques auxquels ils sont confrontés, notamment en matière climatique.

Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Innovation territoriale	Innovation			210 000,00	
	Innovation territoriale		0,00	0,00	210 000,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 210 000,00 €

210 000,00 € de crédits de paiement sont proposés pour verser un acompte à la subvention votée en faveur de l'opération contractualisée avec l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), relative aux travaux de rénovation et de transformation de sa bibliothèque en *Learning Center*.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	Innovation			867 000,00	
		Innovation territoriale	0,00	0,00	867 000,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 867 000,00 €

Sur la fonction culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, 867 000,00 € de crédits de paiement sont proposés pour procéder au versement des soldes des subventions des opérations votées dans le cadre de la contractualisation ci-dessous :

- Construction d'une salle de sport à énergie positive (contrat avec la commune Annay-sous-Lens),
- Conception et réalisation d'un parcours d'interprétation au sein de la Maison du Platier d'Oye d'Oye-Plage (contrat avec la Communauté de communes de la région d'Audruicq),
- Création d'une réserve du patrimoine écrit dédiée aux collections d'archives et patrimoniales de bibliothèque pour la bibliothèque d'agglomération (contrat avec la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer),
- Reconstruction de la piscine (contrat avec la commune de Leforest),
- Rénovation-extension du bâtiment de la base de voile de Conchil-le-Temple (contrat avec l'école de voile de Berck-sur-Mer).

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Innovation territoriale	Innovation			16 160,18	
		Innovation territoriale	0,00	0,00	16 160,18	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 16 160,18 €

Sur la fonction santé et action sociale, 16 160,18 € de crédits de paiement sont proposés pour solder la subvention relative au projet d'extension de la Maison France Services d'Audruicq, contractualisée avec la Communauté de communes de la région d'Audruicq.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone urbaine	25 000,00		2 802 352,32	
		CAUE	699 000,00			
		Ingénierie territoriale	436 565,60			
		Soutien à l'habitat social	4 000 000,00			
	Aménagement et développement local		5 160 565,60	0,00	2 802 352,32	0,00
	Innovation territoriale	Innovation			4 977 987,50	
	Innovation territoriale		0,00	0,00	4 977 987,50	0,00

Programme Aménagement et Développement local

Action Aménagement et développement local en zone urbaine

Dépenses de fonctionnement : 25 000,00 €

25 000,00 € de crédits de paiement sont proposés pour soutenir le programme d'actions 2025 de l'Association des Communes Minières de France.

Dépenses d'investissement : 2 802 352,32 €

Il est proposé l'inscription de 631 894,19 € de crédits de paiement en 2025 afin d'accompagner des projets d'équipements des cités minières inscrites dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

676 958,13 € de crédits de paiement sont également proposés pour le financement d'opérations communales votées dans le cadre des appels à projets « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire » 2023 et 2024 destinés à favoriser les apprentissages et le bien-être des enfants dans les écoles et les établissements d'accueil de jeunes enfants en quartiers prioritaires (QPV) et 100 000,00 € sont proposés pour les projets de l'appel à projets 2025.

Enfin, 1 393 500,00 € de crédits de paiement sont prévus pour le paiement des acomptes de 30 % aux subventions votées dans le cadre de l'appel à projets « Solidarité urbaine » à destination de 26 communes.

Des autorisations de programme nouvelles sont aussi proposées :

- 500 000,00 € pour le soutien aux projets d'équipement des cités minières
- 1 000 000,00 € pour l'appel à projet en quartiers prioritaires de 2025

Action CAUE

Dépenses de fonctionnement : 699 000,00 €

Ces crédits correspondent, d'une part, à la participation du Département au fonctionnement du CAUE pour 684 000,00 € et d'autre part au co-financement d'une mission exceptionnelle d'accompagnement des communes sur les impacts et les projets d'aménagement liés au tracé du Canal Seine Nord Europe pour 15 000,00 €.

Action Ingénierie territoriale

Dépenses de fonctionnement : 436 565,60 €

Il est proposé l'inscription de 376 565,60 € de crédits de paiement correspondant :

- A la participation au fonctionnement :
 - des trois agences d'urbanisme du Pas-de-Calais (Agence d'Urbanisme de l'Artois, Agence d'Urbanisme Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale, Agence d'Urbanisme, de Développement et du Patrimoine du Pays de Saint-Omer),
 - de l'association « Mission Bassin Minier »,
 - du syndicat mixte « Pôle métropolitain de la Côte d'Opale » (75 000,00 € justifiés par les statuts),
- Au subventionnement de l'association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Pas-de-Calais,
- A l'adhésion à l'Institut Régional de la Ville (IREV).

Enfin, pour 2025, 30 000,00 € sont fléchés pour participer aux 3 mois de fonctionnement du Pôle Métropolitain de l'Artois avant sa dissolution prévue au 31 mars 2025, et 30 000,00 € sont provisionnés pour assumer la répartition des actifs et des passifs de la structure, qui sera établie par le compte administratif de clôture de mars 2025. Les 4 collectivités membres ont adopté la convention de dissolution.

Action Soutien à l'habitat social

Dépenses de fonctionnement : 4 000 000,00 €

Ces 4 000 000,00 € sont proposés afin de permettre à l'Office public de l'habitat Pas-de-Calais habitat de remettre en état des logements de son parc par l'amélioration de leur état intérieur, la mise en conformité technique, le remplacement ponctuel de menuiseries ou d'équipements...

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 4 977 987,50 €

En 2025 est proposée l'inscription de 4 977 987,50 € de crédits de paiement pour procéder au versement de tout ou partie des subventions attribuées en faveur d'opérations contractualisées votées de 2021 à 2024. A titre d'exemple, on peut citer le projet de valorisation de l'équipement Maison du Cheval par une extension permettant la création d'un relais équestre et la création de boxes, porté par la Communauté de communes de Desvres-Samer, le pôle sportif féminin dans le cadre du contrat avec la commune de Dainville, ou encore la réhabilitation d'une friche commerciale en tiers-lieu culturel à Wingles.

Une autorisation de programme nouvelle de 7 000 000,00 € est proposée pour la contractualisation.

Fonction 6 : action économique :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Innovation territoriale	Innovation			288 500,00	
	Innovation territoriale		0,00	0,00	288 500,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 288 500,00 €

Les 288 500,00 € de crédits de paiement proposés permettront de solder les projets de réhabilitation du centre de loisirs permanent et de la cantine scolaire BARA de Carvin et d'espace famille de Marles-Les-Mines, ainsi que l'acompte de 50 % du projet de rénovation de la salle de l'Espérance de Liévin, votés dans le cadre des appels à projets 2019 et 2020 de « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » (QPV).

Fonction 7 : environnement :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	Autres actions environnementales	87 258,00		225 000,00	
		Espaces naturels départementaux	6 287 923,00		1 214 601,91	130 000,00
		Opération Grand Site	302 000,00	638 267,00	1 939 991,63	
		Protection des espaces naturels	55 000,00		26 000,00	
	Environnement		6 732 181,00	638 267,00	3 405 593,54	130 000,00

Programme Environnement

Action Autres actions environnementales

Dépenses de fonctionnement : 87 258,00 €

Il est proposé une inscription concernant les partenaires en matière de climat, air et développement durable (ATMO, AGATE, CERDD, CD2E) en lien avec l'ambition 7 du pacte des solidarités territoriales.

Dépenses d'investissement : 225 000,00 €

Elles se composent de :

- 40 000,00 € pour des études environnementales ;

- 160 000,00 € (soit 4 x 40 000,00 €) pour la mise en œuvre du projet « Recréation 62 » dans 4 collèges (travaux d'aménagement) ;
- 25 000,00 € d'investissement dans le cadre du projet POLLICONNECT.

Des autorisations de programme nouvelles sont proposées :

- 130 000,00 € pour des études environnementales ;
- 400 000,00 € pour le projet « Recréation 62 »

Action Espaces Naturels Départementaux

Dépenses de fonctionnement : 6 287 923,00 €

En lien avec les ambitions 6, 7 et 10 du pacte des solidarités territoriales, il est proposé d'inscrire des dépenses de fonctionnement qui recouvrent :

- Des dépenses statutaires :
 - la participation au syndicat mixte EDEN 62 : 5 290 000,00 € ;
 - la participation au syndicat mixte Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO) : 427 233,00 € ;
 - la participation au CRRG : 5 000,00 €.

Sont également repris :

- L'adhésion au Centre Régional de Phytosociologie pour 20 000,00 € ;
- Le déploiement des partenariats environnementaux pour un montant global de 305 490,00 € ;
- Les dépenses relatives à l'entretien des voies ferrées pour 180 000,00 € ;
- L'étude pour les chemins ruraux « Champs des possibles » pour 50 000,00 € ;
- Les éco compteurs : 5 000,00 € ;
- La gestion du contentieux : 5 000,00 €.

Dépenses d'investissement : 1 214 601,91 €

Les crédits inscrits correspondent aux programmes suivants :

- EDEN 62 et Conservatoire du Littoral : 27 000,00 € et 126 600,00 € ;
- Travaux sur chemins de randonnées au titre du PDIPR : 205 000,00 € ;
- Fonds biodiversité : 336 002,71 € ;
- Acquisition d'espaces naturels sensibles : 519 999,20 €.

Des autorisations de programme nouvelles sont proposées :

- 600 000,00 € pour le fonds « Biodiv »
- 1 000 000,00 € pour l'acquisition et l'aménagement des espaces naturels
- 200 000,00 € pour le schéma départemental de randonnées

Recettes d'investissement : 130 000,00 €

Il est proposé d'inscrire une recette de 130 000,00 € au titre du remboursement par l'Agence de l'Eau sur les acquisitions foncières et les travaux sur chemins de randonnées.

Action Opération Grand Site

Dépenses de fonctionnement : 302 000,00 €

L'ajustement du budget en 2025 permettra de couvrir les dépenses de maintenance des équipements présents sur le Grand Site et des vélos loués à la Maison de Site ainsi que le renouvellement du marché d'insertion professionnelle ajusté sur la base de 2 équipes. Les partenariats avec le CAUE62 et l'Association des Paysans du site des Deux-caps se poursuivent en s'ajustant pour tenir compte du contexte budgétaire.

Recettes de fonctionnement : 638 267,00 €

Cette recette est le solde du dossier Fonds Social Européen (FSE) sur la période 2022/2025 se clôturant en mars 2025 du marché d'insertion professionnelle en cours. A noter que cette recette sera sollicitée sur la période suivante également.

Dépenses d'investissement : 1 939 991,63 €

Ce montant de 1 939 991,93 € servira à solder les opérations lancées en 2024 et à démarrer une partie des opérations de travaux figurant dans les engagements pris dans le cadre du renouvellement de l'attribution du label Grand Site de France Les Deux-Caps au Département.

Action Protection des espaces naturels

Dépenses de fonctionnement : 55 000,00 €

- 50 000,00 € sont sollicités pour les actions en faveur du développement durable (fresque du climat, saison des pollinisateurs, POLLICONNECT...) ;
- 5 000,00 € sont prévus pour l'entretien du jardin de la biodiversité.

Dépenses d'investissement : 26 000,00 €

Ces crédits serviront à soutenir les investissements réalisés par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Innovation territoriale	Innovation			108 000,00	
	Innovation territoriale		0,00	0,00	108 000,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 108 000,00 €

108 000,00 € sont proposés afin de de solder l'opération contractualisée d'acquisition foncière dans le cadre d'un projet d'aménagement intégré porté par la Communauté de communes de Desvres-Samer.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Europe et international			
			Action : Europe et international			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-043A05	Coopération et mobilité internationales	PPI	154 155,00			
C05-043A06	Actions européennes et internationales	PPI	55 538,22	44 410,34		
			209 693,22	44 410,34	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Partenariats et coopération territoriale			
			Action : Ingénierie territoriale			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-043B05	Projets de coopération transfrontalière dans le cadre des programmes INTERREG	PPI		19 422,40		
				19 422,40	0,00	0,00

			Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité civile			
			Action : Prévention des risques technologiques			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-180A02	Participation aux plans de prévention des risques technologiques	SGPADT/SVPD			61 904,50	
				0,00	61 904,50	0,00

			Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité civile			
			Action : Sécurité civile			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-180A01	Subventions - Sécurité civile	DF/SEB	14 450,00			
C05-180B01	Participation à la sécurité maritime	DDAE/SDT	15 000,00			
			29 450,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité incendie et secours			
			Action : Immobilier - incendie et secours			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-120A05	Construction de centres d'incendie et de secours	DIMMO/SGT		502 024,00	2 508 000,00	
				502 024,00	2 508 000,00	0,00

			Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité incendie et secours			
			Action : Sécurité incendie et secours			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-120A02	Participation au fonctionnement du SDIS	PRADF	90 582 000,00			
			90 582 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Innovation territoriale			
			Action : Innovation			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-201A01	Fonds d'innovation territorial - Enseignement	PPI			210 000,00	
				0,00	210 000,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Innovation territoriale			
			Action : Innovation			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-300J01	Fonds d'innovation territorial - Culture, jeunesse, sports et loisirs	PPI			867 000,00	
				0,00	867 000,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Innovation territoriale			
			Action : Innovation			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-420C01	Fonds d'innovation territorial - Action sociale	PPI			16 160,18	
				0,00	16 160,18	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Aménagement et développement local en zone urbaine						
Section de fonctionnement			Section d'investissement			
Projet de BP 2025 (€)			Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-515E01	Subventions de fonctionnement - zones minières	PPI	25 000,00			
C05-515E02	Rénovation des cités minières	PPI			631 894,19	
C05-515F02	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires - Politique de la ville	PPI			2 170 458,13	
			25 000,00	0,00	2 802 352,32	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : CAUE						
Section de fonctionnement			Section d'investissement			
Projet de BP 2025 (€)			Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-515A01	Fonctionnement du CAUE	DDAE/SDT	699 000,00			
			699 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Ingénierie territoriale						
Section de fonctionnement			Section d'investissement			
Projet de BP 2025 (€)			Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-515C01	Subventions et participations - Ingénierie territoriale	PPI	436 565,60			
			436 565,60	0,00	0,00	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Soutien à l'habitat social						
Section de fonctionnement			Section d'investissement			
Projet de BP 2025 (€)			Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-555A02	Soutien à l'habitat social	PPI	4 000 000,00			
			4 000 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Innovation territoriale						
Action : Innovation						
Section de fonctionnement			Section d'investissement			
Projet de BP 2025 (€)			Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-501A01	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	PPI			4 977 987,50	
				0,00	4 977 987,50	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Innovation territoriale						
Action : Innovation						
Section de fonctionnement			Section d'investissement			
Projet de BP 2025 (€)			Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-600A01	Fonds d'innovation territorial - Attractivité territoriale	PPI			288 500,00	
				0,00	288 500,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement						
Action : Autres actions environnementales						
Section de fonctionnement			Section d'investissement			
Projet de BP 2025 (€)			Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-710J05	Projet "Récréation"	DDAE/SPRC			185 000,00	
C05-740A04	Participation au Pôle Climat Régional	DDAE/SPRC	46 500,00			
C05-740A05	Qualité de l'air	DDAE/SPRC	36 158,00			
C05-760M01	Etudes environnementales	DDAE/SPRC	4 600,00		40 000,00	
			87 258,00	0,00	225 000,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement						
Action : Espaces naturels départementaux						
Section de fonctionnement			Section d'investissement			
Projet de BP 2025 (€)			Projet de BP 2025 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-710G01	Fonds biodiversité	DDAE/SPRC			336 002,71	
C05-710J01	Participations - Gestion des espaces de randonnées	DDAE/SAENI	305 490,00			
C05-710J03	Participation au fonctionnement d'EDEN 62	DDAE/SAENI	5 290 200,00			
C05-710J04	Subventions et participations environnementales	DDAE/SAENI	452 233,00			
C05-710J16	EDEN - Grands équipements ENS	DDAE/SAENI			153 600,00	
C05-710J18	Acquisition et aménagement des espaces naturels	DDAE/SAENI	5 000,00		519 999,20	50 000,00
C05-710J19	Schéma départemental de randonnées	DDAE/SAENI	235 000,00		205 000,00	80 000,00
			6 287 923,00	0,00	1 214 601,91	130 000,00

			Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement			
			Action : Opération Grand Site			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-710E07	Opération Grand Site - TDENS - Phase 3 - CPER	DOGSF/MGS2C			36 991,63	
C05-710E08	Frais connexes à l'Opération Grand Site	DOGSF/MGS2C	302 000,00	638 267,00		
C05-710E10	Opération Grand Site - Maintenance	DOGSF/MGS2C			280 000,00	
C05-710E11	Opération Grand Site - Label 2017-2023	DOGSF/MGS2C			1 008 000,00	
C05-710E12	Opération Grand Site - Label 2024-2032	DOGSF/MGS2C			615 000,00	
			302 000,00	638 267,00	1 939 991,63	0,00

			Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement			
			Action : Protection des espaces naturels			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-710B01	Aménagement des Caps et Marais d'Opale	DDAE/SAENI			26 000,00	
C05-710I05	Participation aux actions de développement durable	DDAE/SPRC	50 000,00			
C05-710I06	Opérations de développement durable - TDENS	DDAE/SAENI	5 000,00			
			55 000,00	0,00	26 000,00	0,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Innovation territoriale			
			Action : Innovation			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C05-800I01	Fonds d'innovation territoriale - Réseaux et infrastructures	PPI			108 000,00	
				0,00	108 000,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	CP prévus 2028 et ultérieurs (€)	
2025	5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	C05-515E02	Rénovation des cités minières	515E-AP25-SE	500 000,00	125 000,00	375 000,00			
			C05-515F02	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires - Politique de la ville	515F-AP25-SE	1 000 000,00	100 000,00	900 000,00			
		Total Aménagement et développement local					1 500 000,00	225 000,00	1 275 000,00	0,00	0,00
		Innovation territoriale	C05-501A01	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	501A-AP25-SE	7 000 000,00	500 000,00	3 500 000,00	3 000 000,00		
		Total Innovation territoriale					7 000 000,00	500 000,00	3 500 000,00	3 000 000,00	0,00
	7 ENVIRONNEMENT	Environnement	C05-710G01	Fonds biodiversité	710G-AP25-SE	600 000,00	54 239,71	545 760,29			
			C05-710J05	Projet "Récréation"	710J-AP25-TN	400 000,00	185 000,00	215 000,00			
			C05-710J18	Acquisition et aménagement des espaces naturels	710J-AP25-IM	1 000 000,00	265 696,46	734 303,54			
			C05-710J19	Schéma départemental de randonnées	710J-AP25-EN	200 000,00		200 000,00			
			C05-760M01	Etudes environnementales	760M-AP25-TN	130 000,00	40 000,00	90 000,00			
		Total Environnement					2 330 000,00	544 936,17	1 785 063,83	0,00	0,00
	Total général					10 830 000,00	1 269 936,17	6 560 063,83	3 000 000,00	0,00	

Annexe 3

Nouvelles affectations

CDR	Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant à affecter au BP 2025
DDAE/SAENI	C05-710J18	Bornages	15 000.00
PADT/MDADTC	C05-710J19	Restauration écologique sur bords de chemin - Itinéraire Coulogne-Guines	40 000.00
PADT/MDADTART	C05-710J19	Aménagement écologiques - Itinéraire Bruay/Diéval	40 000.00
PADT/MDADTLH	C05-710J19	Continuité écologique sur Itinéraire Avion/Méricourt/Rouvroy	40 000.00
PADT/MDADTMT	C05-710J19	Travaux de restauration écologique - Itinéraire Auxi /Frévent/ Ramecourt	40 000.00
PADT/MDADTARG	C05-710J19	Création de mares, écôpaturage, noues, panneaux et fenêtres paysagères sur Amplier Saluty	40 000.00
DDAE/SAENI	C05-710J04	Adhésion au Centre Régional de Phytosociologie	20 000.00
DDAE/SPRC	C05-710J05	POLLICONNECT	50 000.00
DDAE/SPRC	C05-710J05	Expérimentation Recréation 62	40 000.00
DDAE/SPRC	C05-760M01	Etudes POLLICONNECT	4 600.00
DDAE/SPRC	C05-710I05	Saison des pollinisateurs - POLLICONNECT	35 000.00
DDAE/SPRC	C05-710I05	Fresque du climat	5 400.00

Annexe 4**Affectations complémentaires**

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2015-00546-01	CONSTRUCTION D'UN CIS DU BOULONNAIS	16 029 700.00	670 300.00	16 700 000.00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2025

6^{ème} Commission :

Finances et service public départemental

Réunion du 3 mars 2025



Pas-de-Calais
Le Département

Le cahier soumis à votre examen est structuré en deux parties, conformément au double statut de la 6^{ème} Commission :

- la Commission étant chargée du budget départemental dans sa globalité, la première partie a pour objet, afin d'en éclairer la physionomie, de présenter de façon synthétique le projet de budget primitif 2025 dans ses différentes composantes : équilibre général, principales propositions d'inscriptions en dépenses et en recettes par fonction et par chapitre, détail des inscriptions d'équilibre ;

- le périmètre de compétences de la Commission intégrant les ressources humaines, l'administration générale et les moyens des services, ainsi que l'évaluation, la prospective et la modernisation de l'administration, la seconde partie est consacrée plus particulièrement à la présentation des inscriptions qui sont proposées sur chacune de ces thématiques.

**PREMIERE PARTIE :
PRESENTATION SYNTHETIQUE
DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025**

Ce premier volet du cahier soumis à votre examen est lui-même structuré en deux parties :

- une présentation synthétique du projet de Budget Primitif destinée à en éclairer la physionomie générale, à dégager les éléments essentiels qui concourent à son équilibre et à commenter les principales évolutions des propositions d'inscriptions de crédits en dépenses et en recettes, par fonction et par chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- une présentation plus détaillée des inscriptions à caractère général, dites d'équilibre car concourant prioritairement à l'équilibre du budget, avec une attention particulière portée aux recettes communes de fonctionnement.

Partie 1 : Synthèse du projet de Budget Primitif 2025

A/ Equilibre du budget et présentation générale

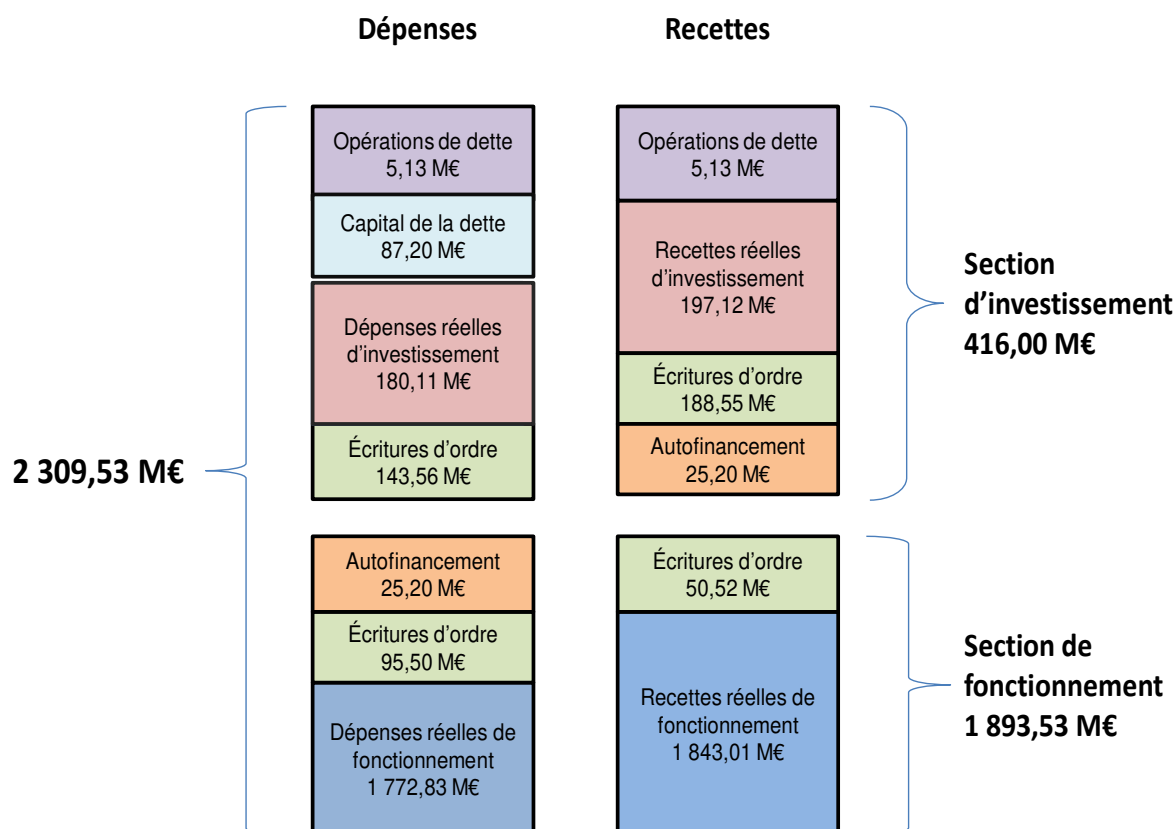
Le projet de Budget Primitif 2025 qui sera examiné par l'Assemblée départementale le 24 mars prochain s'établit, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 309 532 709,08 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 893 532 522,59 € et la section d'investissement à 416 000 186,49 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2025	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	272 435 572,46	143 564 614,03	416 000 186,49
Section de fonctionnement	1 772 832 522,59	120 700 000,00	1 893 532 522,59
Total	2 045 268 095,05	264 264 614,03	2 309 532 709,08

BP 2025	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	202 252 186,49	213 748 000,00	416 000 186,49
Section de fonctionnement	1 843 015 908,56	50 516 614,03	1 893 532 522,59
Total	2 045 268 095,05	264 264 614,03	2 309 532 709,08

Il est possible de représenter les masses budgétaires par le schéma suivant (en M€) :



NB : les opérations de dette, équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de **5,13 M€**, correspondent aux mouvements de tirage et de remboursement sur crédits revolving.

Cette présentation, conforme au document budgétaire qui sera proposé au vote de l'Assemblée, intègre des opérations d'ordre qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la réalisation des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est proposé de ne retenir, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections, hors opérations de dette pour ce qui concerne la section d'investissement.

Dans ce format, le projet de Budget Primitif 2025 s'élève à **2 040 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

Section	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	267 301 572	197 118 186
Fonctionnement	1 772 832 523	1 843 015 909
Total	2 040 134 095	2 040 134 095

Cette présentation consolidée du projet de budget 2025 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2024. Le total voté en dépenses réelles, hors opérations de dette, s'établissait en 2024 à 2 084,5 M€. Le budget 2025 fait donc ressortir une diminution des dépenses et des recettes de 44,3 M€ (- 2,13 %) par rapport au budget adopté l'an dernier. Il s'agit là d'une situation inédite.

Lors de sa réunion du 27 janvier 2025 consacrée au Débat d'orientation budgétaire, l'Assemblée départementale a pris acte de la situation financière délicate que connaît actuellement le Département du Pas-de-Calais, à l'instar de nombre de ses homologues en France. Cette situation est due à un modèle budgétaire spécifique aux Départements profondément inadapté, qui conjugue recettes pro-cycliques, c'est-à-dire dynamiques lorsque la conjoncture est favorable (TVA, DMTO), et dépenses contra-cycliques, c'est-à-dire en forte augmentation lorsqu'elle se dégrade et se mue en crise économique et sociale (RSA, aides sociales). En d'autres termes, c'est lorsque nous en avons le plus besoin que nos ressources se tarissent.

Par ailleurs, alors que le Département ne dispose plus aujourd'hui d'aucun instrument de maîtrise de ses recettes, le contrôle de la majorité de ses dépenses, contraintes car obligatoires, lui échappe.

Pour faire face à cette situation, le Président a souhaité mobiliser une commission budgétaire spéciale, visant à associer l'ensemble des groupes politiques à l'élaboration du budget primitif 2025.

Fidèles au projet de mandat, les élus de la majorité se sont montrés déterminés à préserver la totalité des politiques publiques, y compris volontaristes, portées par le Département. Le mot d'ordre : réduire plutôt que supprimer. Les choix : optimiser la dépense partout où cela est possible, redimensionner le périmètre ou l'intensité de notre intervention à l'aune de nos capacités financières, associer nos partenaires à l'effort nécessaire.

Le projet de budget 2025 soumis à votre examen constitue la première illustration de ces choix forts et de ces orientations responsables. Côté recettes, par rapport au budget 2024, les produits de fonctionnement sont atones à - 4,2 M€ (- 0,2 %). Côté dépenses, la section d'investissement enregistre une diminution de - 49 M€ (- 21,4 %). La progression des charges de fonctionnement, intégrant l'évolution structurellement haussière des dépenses dites sociales, se trouve malgré tout contenue à + 5,7 M€ (+ 0,3 %).

Compte tenu de l'augmentation, d'origine largement exogène, des charges qui pèsent sur la collectivité et de la nécessité de préserver un autofinancement minimal face à l'insuffisance des recettes, il vous est proposé de mobiliser le solde des réserves budgétaires constituées lors des exercices précédents.

B/ Synthèse par fonction et par chapitre des propositions d'inscriptions

Les tableaux suivants font état des crédits proposés au projet de budget. Ils sont présentés par politique publique, sur la base de la nomenclature fonctionnelle M.57.

1. Les dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	109 734 901,24	103 507 697,03	-5,67%
1 SECURITE	2 900 000,00	2 569 904,50	-11,38%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	62 117 015,24	56 368 356,92	-9,25%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 387 085,30	9 407 407,33	-9,43%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	17 805 224,13	11 175 634,18	-37,23%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	17 259 935,91	14 316 479,90	-17,05%
6 ACTION ECONOMIQUE	2 902 468,90	2 648 824,01	-8,74%
7 ENVIRONNEMENT	6 099 662,50	3 529 153,54	-42,14%
8 TRANSPORTS	88 182 117,98	63 778 115,05	-27,67%
TOTAL	317 388 411,20	267 301 572,46	-15,78%

Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	21 394 901,24	16 252 697,03	-24,03%
901 SECURITE	2 900 000,00	2 508 000,00	-13,52%
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	62 117 015,24	56 368 356,92	-9,25%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 363 085,30	9 359 407,33	-9,69%
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	17 795 224,13	11 165 634,18	-37,25%
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	17 259 935,91	14 316 479,90	-17,05%
906 ACTION ECONOMIQUE	2 797 468,90	2 613 824,01	-6,56%
907 ENVIRONNEMENT	6 099 662,50	3 529 153,54	-42,14%
908 TRANSPORTS	88 182 117,98	63 778 115,05	-27,67%
923 Dettes et autres opérations financières	88 479 000,00	87 409 904,50	-1,21%
TOTAL	317 388 411,20	267 301 572,46	-15,78%

Hors dette, le budget d'investissement proposé pour 2025 s'établit à 180,1 M€ en crédits de paiement, en repli de 49 M€ par rapport à 2024 (- 21,4 %). Les crédits affectés aux dépenses sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élèvent à 137 M€, tandis que l'enveloppe réservée aux subventions d'équipement s'établit à 43 M€.

Les principales propositions d'inscriptions sont les suivantes :

1. En fonction 0, les inscriptions proposées ressortent à 103,5 M€, en léger retrait de 5,7% (- 6,2 M€) par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de la baisse anticipée des dépenses de travaux et de maintenance des bâtiments départementaux. Les crédits affectés au remboursement du capital de la dette sont en diminution de 1,1 M€ à 87,2 M€.

2. En fonction 1, une enveloppe de crédits de paiement de 2,51 M€ est proposée pour les travaux de construction du centre de secours principal du Boulonnais.

3. En ce qui concerne la fonction 2, les crédits prévus pour 2025, soit 56,4 M€, font l'objet d'un ajustement par rapport à l'exercice précédent. Ils permettront néanmoins, dans la continuité des années précédentes, de poursuivre une programmation de haut niveau en travaux neufs et en maintenance patrimoniale dans les collèges du Département, tout en renforçant la politique d'équipement des établissements.

4. Un volume de crédits de 9,4 M€ est proposé en fonction 3, en diminution de 1 M€ en raison du redimensionnement des crédits affectés aux subventions d'équipement en matière culturelle et sportive, ainsi que des crédits dédiés au financement des travaux en maîtrise d'ouvrage sur le parc départemental d'Olhain.

5. En ce qui concerne la fonction 4, l'enveloppe de 11,2 M€ prévue pour 2025 permettra de poursuivre la modernisation du secteur médico-social. Un volume de 6,8 M€ de crédits de paiement est programmé pour le versement de subventions d'équipement aux organismes chargés de la protection de l'enfance (4,6 M€) ou de l'accueil de personnes en situation de handicap (2,2 M€).

6. La fonction 5 est valorisée à hauteur de 14,3 M€. Elle regroupe essentiellement les crédits du FARDA Aménagement (5,2 M€), les crédits affectés au fonds de soutien des quartiers prioritaires de la politique de la ville (2,2 M€), ceux destinés au financement du syndicat mixte La Fibre Numérique pour le déploiement du très haut débit (1 M€) et ceux qui sont affectés au volet « aménagement et environnement » du Fonds d'innovation territoriale (FIT, 5 M€). Il est rappelé qu'a été créé en 2024 un dispositif d'aide aux regroupements scolaires, doté en 2025 de 0,4 M€ de crédits de paiement.

7. Les crédits prévus en fonction 6 concernent l'aménagement foncier et le remembrement rural (1,4 M€), le développement agricole et halieutique (0,4 M€), le développement touristique (0,6 M€) et le volet « attractivité territoriale » du FIT (0,3 M€).

8. L'enveloppe de 3,5 M€ proposée en fonction 7 est affectée à la politique des espaces naturels départementaux pour 0,9 M€, à l'Opération Grand Site pour 1,9 M€ et au dispositif du Fonds biodiversité à hauteur de 0,3 M€.

9. Au sein de la fonction 8, en repli de 27,7 % à 63,8 M€, 58,9 M€ sont affectés aux opérations de maintenance et de modernisation du réseau routier départemental, y compris la réalisation d'itinéraires cyclables, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions (FARDA - Aide à la voirie communale). Par ailleurs, un crédit de 0,9 M€ est réservé aux travaux d'aménagement du port d'Etaples.

De manière générale, le Département a fait le choix de reconfigurer momentanément la politique d'équipement qu'il met en œuvre au bénéfice des territoires, dans l'objectif de la mettre en adéquation avec ses capacités financières. Dans cette optique, les moyens alloués au service du plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui figure dans le rapport d'orientation budgétaire ont été calibrés au plus juste.

2. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	222 543 000,00	179 821 007,76	-19,20%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 486 123,00	9 702 811,44	2,28%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	402 250,00	-	NS
7 ENVIRONNEMENT	718 892,00	3 794 367,29	427,81%
8 TRANSPORTS	4 145 202,20	3 800 000,00	-8,33%
TOTAL	237 295 467,20	197 118 186,49	-16,93%

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	3 000 000,00	3 900 000,00	30,00%
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 486 123,00	9 702 811,44	2,28%
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	400 000,00	-	NS
907 ENVIRONNEMENT	500 000,00	3 785 475,29	657,10%
908 TRANSPORTS	3 145 202,20	2 800 000,00	-10,98%
922 Dotations et participations	23 000 000,00	23 000 000,00	0,00%
923 Dettes et autres opérations financières	197 519 142,00	153 879 899,76	-22,09%
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	245 000,00	50 000,00	-79,59%
TOTAL	237 295 467,20	197 118 186,49	-16,93%

La recette prévisionnelle d'emprunt, valorisée à 153,9 M€ au chapitre 923, constitue l'inscription prépondérante de la section d'investissement. Le commentaire détaillé des recettes d'investissement figure dans la seconde partie consacrée aux propositions d'inscriptions concourant à l'équilibre du budget.

3. Les dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	146 478 272,87	135 975 050,96	-7,17%
1 SECURITE	88 129 000,00	90 611 450,00	2,82%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	117 412 747,00	106 490 293,00	-9,30%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	23 018 700,00	16 608 950,00	-27,85%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1 311 461 625,53	1 349 537 344,03	2,90%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	6 709 565,60	5 568 315,60	-17,01%
6 ACTION ECONOMIQUE	6 676 958,00	5 051 558,00	-24,34%
7 ENVIRONNEMENT	8 402 640,00	6 805 321,00	-19,01%
8 TRANSPORTS	58 811 699,00	56 184 240,00	-4,47%
TOTAL	1 767 101 208,00	1 772 832 522,59	0,32%

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	114 432 086,87	105 591 258,16	-7,73%
931 SECURITE	88 129 000,00	90 611 450,00	2,82%
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	117 412 747,00	106 490 293,00	-9,30%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	22 996 200,00	16 586 450,00	-27,87%
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	721 261 898,19	752 624 905,80	4,35%
9343 APA	245 028 000,00	255 535 000,00	4,29%
9344 RSA - REGULARISATIONS DE RMI	345 171 727,34	341 377 438,23	-1,10%
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	6 709 565,60	5 568 315,60	-17,01%
936 ACTION ECONOMIQUE	6 676 958,00	5 051 558,00	-24,34%
937 ENVIRONNEMENT	8 402 640,00	6 805 321,00	-19,01%
938 TRANSPORTS	58 811 699,00	56 184 240,00	-4,47%
941 Autres impôts et taxes	12 000 000,00	10 000 000,00	-16,67%
943 Opérations financières	19 200 000,00	19 407 172,80	1,08%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	838 686,00	969 120,00	15,55%
945 Provisions et autres opérations mixtes	30 000,00	30 000,00	0,00%
TOTAL	1 767 101 208,00	1 772 832 522,59	0,32%

Les dépenses de fonctionnement progressent de 5,7 M€ (+ 0,3 %). Une très faible augmentation qui traduit la nécessaire maîtrise par le Département de ses charges courantes, dans un contexte où se multiplient pourtant les mesures décidées unilatéralement par l'Etat et mises à la charge des collectivités, notamment dans le champ social et médico-social, et ce sans compensations suffisantes.

Il est proposé de détailler les principales évolutions par fonction M.57. Une analyse approfondie des différents mouvements figure au sein des cahiers budgétaires de chacune des autres commissions thématiques.

1. En ce qui concerne la fonction 0, le total des crédits ressort à 136 M€, en diminution de 10,5 M€ (- 7,2 %) par rapport au BP 2024. Trois postes principaux de dépenses sont à l'origine de cette baisse significative : les frais de logistique, d'administration générale et d'entretien des bâtiments (- 2,7 M€), la communication et l'événementiel (- 1,8 M€), les charges de rémunération du personnel (- 3,4 M€).

2. Les crédits de la fonction 1 sont en augmentation de 2,5 M€ d'un exercice à l'autre. La principale inscription correspond à la participation départementale versée au SDIS qui ressort à 90,6 M€ pour 2025.

3. Les crédits de la fonction 2 sont en repli de - 9,3 % à 106,5 M€ (- 10,9 M€). Après leur hausse importante des dernières années, les dotations de fonctionnement des collèges enregistrent une diminution de 7,4 M€, tandis que la charge des rémunérations des personnels ATTEE accuse une baisse de 1 M€.

4. Les crédits alloués à la fonction 3 s'élèvent à 16,6 M€, en baisse de 27,9 % (- 6,4 M€). Un effort important est demandé aux associations et institutions partenaires du Département en matière culturelle et sportive.

5. La politique « Santé et action sociale » représentera en 2025 une enveloppe budgétaire totale de 1,35 milliard €, soit 76,1 % du total des dépenses de fonctionnement du Département. Les dépenses imputées en fonction 4 progressent de 38 M€ entre 2024 et 2025, soit une hausse proche de 3 %. Les principales évolutions concernent :

- la rémunération du personnel social et médico-social départemental, dont la charge est anticipée en diminution de 4,3 M€.
- les allocations individuelles de solidarité, qui progressent globalement de 21,5 M€ par rapport à 2024, mais au terme d'une évolution contrastée : + 10,5 M€ pour l'APA à domicile et + 12 M€ pour la PCH, tandis que les allocations de RSA, avec une prévision de dépenses de 317 M€ pour 2024, se contractent de 1 M€.
- la protection de l'enfance, qui mobilise 15,6 M€ supplémentaires, dont 5,7 M€ pour l'accueil familial, 8,7 M€ pour l'accueil en établissement, 1 M€ pour le financement de mesures supplémentaires exercées par les services d'AEMO, 0,6 M€ pour les loisirs des mineurs accueillis à l'ASE et 0,5 M€ au titre des allocations versées aux tiers dignes de confiance.
- l'accueil en établissements pour personnes handicapées, en progression de 5,6 M€.

6. Les crédits de la fonction 5 enregistrent une baisse de 1,1 M€ pour s'établir à 5,6 M€. Ce différentiel correspond à l'ajustement de l'accompagnement du bailleur social Pas-de-Calais habitat sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

7. Les crédits prévus en fonction 6, soit 5 M€, sont en repli de 1,6 M€, en raison de l'ajustement des financements prévus en matière agricole et touristique, ainsi que dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

8. Les crédits de la fonction 7 s'élèvent à 6,8 M€, en retrait de 1,6 M€.

9. Les crédits de la fonction 8 enregistrent une diminution de 2,6 M€ pour s'établir à 56,2 M€. En sont à l'origine la baisse de la charge des rémunérations des personnels de voirie (- 0,5 M€), ainsi qu'une rationalisation des moyens dédiés à l'entretien du réseau routier départemental (- 1,5 M€).

4. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 673 130 906,00	1 638 281 024,74	-2,08%
1 SECURITE	502 024,00	502 024,00	0,00%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	179 600,00	86 500,00	-51,84%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 406 045,00	1 336 384,82	-4,95%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	160 859 322,00	193 765 998,00	20,46%
7 ENVIRONNEMENT	10 257 105,00	7 738 267,00	-24,56%
8 TRANSPORTS	859 150,00	1 305 710,00	51,98%
TOTAL	1 847 194 152,00	1 843 015 908,56	-0,23%

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024 (en €)	Projet de BP 2025 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	8 933 700,00	23 076 372,74	158,31%
931 SECURITE	502 024,00	502 024,00	0,00%
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	179 600,00	86 500,00	-51,84%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 406 045,00	1 336 384,82	-4,95%
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	59 779 322,00	67 185 998,00	12,39%
9343 APA	99 080 000,00	124 580 000,00	25,74%
9344 RSA - REGULARISATIONS DE RMI	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00%
937 ENVIRONNEMENT	10 257 105,00	7 738 267,00	-24,56%
938 TRANSPORTS	859 150,00	824 150,00	-4,07%
940 Impositions directes	79 048 353,00	84 098 353,00	6,39%
941 Autres impôts et taxes	1 193 949 251,00	1 140 621 697,00	-4,47%
942 Dotations et participations	349 590 102,00	346 700 102,00	-0,83%
943 Opérations financières	9 000,00	565 560,00	NS
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	500,00	500,00	0,00%
945 Provisions et autres opérations mixtes	41 600 000,00	43 700 000,00	5,05%
TOTAL	1 847 194 152,00	1 843 015 908,56	-0,23%

Les recettes de fonctionnement sont anticipées pour 2025 en quasi-stagnation par rapport à 2024 (- 4,2 M€, soit - 0,2 %).

Confronté à un effet de ciseau majeur entre des charges en progression soutenue et des produits atones, le Département a fait le choix de préserver au stade du budget primitif un niveau d'épargne brute voisin de 70 M€. Cette stratégie a nécessité la mobilisation du solde des réserves budgétaires constituées lors des exercices précédents.

Le projet de BP 2025 intègre ainsi la reprise, à hauteur de 43,7 M€, du solde des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) affectés en réserves au cours des exercices 2022 et 2023. Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, le Département ne disposera plus désormais d'aucune réserve budgétaire qui pourrait contribuer à l'équilibre de ses prochains budgets.

D'autre part, si l'on neutralise les reprises de réserves réalisées à l'occasion des BP 2024 et 2025, on constate que la diminution intrinsèque des recettes courantes de fonctionnement s'établit à - 0,35 % d'un exercice à l'autre.

Dans le champ des subventions européennes, les recettes issues du Fonds social européen (FSE+) et du Fonds de transition juste (FTJ) sont prévues en hausse significative au BP 2025, à hauteur de 17,5 M€ contre 5,1 M€ au BP 2024.

A noter également, dans le domaine de l'action sociale, l'augmentation anticipée de 32,9 M€ (soit + 20,5 %) des recettes, qui trouve notamment sa source dans la hausse des dotations attendues de la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de l'aide à la vie partagée.

Au projet de BP 2025, 88,9 % des recettes départementales sont imputées en fonction 0 en tant que recettes d'équilibre à caractère général. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'Etat et des attributions de péréquation. Ces recettes font l'objet d'une présentation détaillée en deuxième partie ci-après.

Partie 2 : Les propositions d'inscriptions concourant à l'équilibre du budget

1. Les dépenses d'investissement

Il s'agit des crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette départementale, étant entendu que la charge des intérêts est, quant à elle, imputée en section de fonctionnement.

Un crédit de 87,20 M€ est prévu pour le remboursement du capital de la dette, ainsi qu'une inscription de 5,13 M€, équilibrée en dépenses et en recettes, destinée aux opérations de tirage et de remboursement sur emprunts revolving.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et de l'emprunt d'équilibre.

- Le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, est estimé pour 2025 à 22 M€ en fonction du taux de réalisation des dépenses éligibles et du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %.

- La DDEC, gelée en valeur depuis 2008, est valorisée à hauteur de 8,29 M€.

- La recette prévisionnelle d'emprunt, première inscription en volume de la section d'investissement, de même que sa principale variable d'équilibre, s'établit à 153,9 M€, en très nette diminution (- 43,6 M€) comparativement au Budget Primitif 2024. Cette réduction de l'appel à l'emprunt est la conséquence logique de l'ajustement sensible du budget d'investissement départemental pour 2025. D'autre part, il convient de rappeler que ce montant représente un niveau maximum qui ne sera probablement pas réalisé en totalité, dans la mesure où les recettes d'investissement n'intègrent pas à ce stade les résultats reportés, lesquels ne sont inscrits qu'à l'étape du budget supplémentaire, après constatation au compte administratif.

3. Les dépenses de fonctionnement

Il s'agit des dépenses communes suivantes, dont le montant global s'établit à 29,55 M€ :

- les intérêts de la dette et les frais financiers divers pour 19,55 M€. Après la forte hausse constatée au BP 2024 (+ 7 M€), conséquence de la hausse rapide des taux d'intérêt pilotée depuis 2022 par la Banque centrale européenne, l'inscription est quasiment stable au projet de BP 2025 (+ 1,3 %). Les observateurs considèrent que les taux d'intérêt devraient se stabiliser aux niveaux actuels, avant un éventuel reflux en cours d'année 2025. Il convient de préciser que le Département continue de pratiquer une gestion active de sa dette afin de minorer le coût de l'emprunt.

- la participation au fonds national de péréquation des DMTO à hauteur de 10 M€. Cet instrument de péréquation horizontale a été mis en place par l'article 255 de la loi de finances pour 2020. Il résulte de la fusion de trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Il est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,34 % sur les bases de DMTO perçus par les départements et est réparti entre ces derniers en fonction de critères de richesse fiscale et financière et de reste à charge en matière d'allocations de solidarité.

4. Les recettes de fonctionnement

Les recettes départementales à caractère général, dites communes, peuvent être classées en trois catégories :

- Les recettes de fiscalité directe ;
- Les autres impôts et taxes ;
- Les dotations, compensations et attributions de péréquation.

La fiscalité directe

Fiscalité directe	BP 2024	PROJET BP 2025
IFER - imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	5 700 000,00	7 000 000,00
TOTAL	5 700 000,00	7 000 000,00

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** : depuis la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la loi de finances pour 2023, elle constitue l'unique recette de fiscalité directe perçue par les départements. Ces derniers perçoivent 30 % de l'IFER sur les éoliennes terrestres, 50 % sur les éoliennes maritimes, 50 % sur les centrales électriques, 1/3 sur les stations radioélectriques et 50 % sur les installations d'acheminement et de stockage de gaz naturel. Dans le Pas-de-Calais, l'essentiel des recettes perçues au titre de l'IFER provient des éoliennes terrestres et des stations radioélectriques. Le produit de l'IFER, qui est doté d'une certaine dynamique de rendement, est évalué à 7 M€ pour 2025.

Les autres impôts et taxes

Fiscalité indirecte	BP 2024	PROJET BP 2025
TVA - fraction compensatoire de la TFPB	363 000 000,00	338 548 733,00
TVA - fraction compensatoire de la CVAE	74 500 000,00	69 523 713,00
TVA - fraction complémentaire	22 900 000,00	12 300 000,00
DMTO - droits de mutation à titre onéreux	175 000 000,00	156 000 000,00
Accise sur l'électricité - part départementale	17 000 000,00	16 400 000,00
TSCA - taxe spéciale sur les conventions d'assurance	281 000 000,00	302 000 000,00
TICPE - taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - RMI	143 371 049,00	143 371 049,00
TICPE - RSA majoré	40 178 202,00	40 178 202,00
TICPE complémentaire à la TSCA	14 500 000,00	14 300 000,00
FMDI - fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	12 800 000,00	12 500 000,00
Compensation taxes additionnelles fonds de commerce	70 000,00	80 000,00
TOTAL	1 144 319 251,00	1 105 201 297,00

- **La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) - fraction compensatoire de la TFPB** : depuis 2021, en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les départements se sont vu attribuer une fraction du produit net national de TVA. La loi de finances pour 2025 anticipe une hausse de 2,9 % du produit de TVA 2025 par rapport au produit de TVA révisée 2024. Cependant, dans le cadre de l'association du secteur public local à l'effort de redressement des comptes publics, le texte prive les collectivités territoriales du dynamisme de cette ressource, puisqu'il prévoit le gel à leur niveau de 2024 des fractions de TVA qui leur seront attribuées en 2025. Dans ces conditions, le produit est estimé pour 2025 à 338,55 M€, équivalent au produit révisé 2024.

- **La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) - fraction compensatoire de la CVAE** : la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la loi de finances pour 2023 a été compensée aux collectivités territoriales par l'affectation d'une nouvelle fraction de TVA égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020 à 2023. A l'instar de la fraction de TVA compensatoire de la TFPB, cette fraction de TVA devrait progresser de 2,9 % en 2025. Mais conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2025, elle subira également en 2025 un gel à son niveau de 2024. Dès lors, le produit estimé à ce titre s'établit à 69,52 M€ pour 2025, identique au produit révisé 2024.

- Depuis 2021, les départements perçoivent une **fraction complémentaire de TVA** d'un montant de 250 M€ répartie en fonction de critères de ressources et de charges et devrait permettre au Département de disposer d'une recette de 12,3 M€. Par ailleurs, la croissance de cette fraction est affectée à un fonds de sauvegarde qui est destiné à être mobilisé au bénéfice des départements dont la situation financière est la plus fragilisée. Le montant de ce fonds de sauvegarde au plan national devrait s'élever à 30 à 40 M€, somme à répartir en 2025 entre une trentaine de départements. A ce jour, il n'est pas acquis que le Département du Pas-de-Calais soit éligible au fonds, et dans l'affirmative le montant qu'il pourrait percevoir est indéterminé.

- Perçus sur les transactions immobilières, les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue du produit (jusqu'à 215 M€ en 2022) suivie d'une chute brutale en 2023 (- 21 % à 169 M€) et en 2024 (- 14 % à 146 M€), tant les services de l'Etat à travers la loi de finances pour 2025 que Départements de France anticipent une reprise, dans la continuité du frémissement constaté depuis l'automne 2024. Le produit est estimé à 156 M€ pour 2025, en progression de + 7 % par rapport à 2024. Il pourra être actualisé en cours d'année, le cas échéant, après relèvement de 0,5 point, soit de 4,5 % à 5 %, du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement prévu à l'article 1594D du code général des impôts.

- **Accise sur l'électricité - part départementale** : L'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité. Elle a supprimé les taxes locales sur la consommation finale d'électricité en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE), dénommée désormais « accise sur l'électricité ». Le Département perçoit la part départementale de l'accise sur l'électricité, dont le montant repose sur l'évolution combinée de l'indice des prix à la consommation et de la quantité d'électricité fournie sur le territoire du département. Le montant de la part départementale de l'accise sur l'électricité est notifié par arrêté du préfet, à partir des éléments de calcul établis par la direction générale des finances publiques. Le produit 2025 est estimé à 16,40 M€.

- **La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** constitue à la fois un instrument essentiel de financement des transferts de compétences et une recette nouvelle versée, à partir de 2011, pour compenser la suppression de la taxe professionnelle. Elle se décompose en trois parts :

- la TSCA article 52 (de la loi de finances pour 2005), qui finance les transferts prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- la TSCA article 53, qui contribue au financement du SDIS, mais dont l'attribution à l'origine s'est accompagnée d'une réfaction équivalente opérée sur la DGF des départements ;
- la TSCA article 77 (de la loi de finances pour 2010), qui correspond à la part Etat sur les contrats d'assurance maladie et sur toutes les assurances autres qu'incendie, maladie, véhicules et navigation. Elle intervient depuis 2011 dans la compensation de la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

Par le poids qu'elle représente, cette recette de fiscalité indirecte est très importante pour le Département. Même si son évolution offre peu de visibilité, elle s'est révélée plutôt dynamique ces dernières années. Le produit prévisionnel pour 2025 s'établit à 302 M€.

- **La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)** comporte trois composantes :

- elle a d'abord pour objet la compensation du transfert aux départements, opéré en 2004, des allocations de RMI (devenu RSA). Il s'agit de la TICPE « historique », désormais figée à 143,37 M€ ;
- elle finance ensuite, depuis 2009, le transfert des allocations de RSA majoré (ex-API) et correspond à un droit à compensation dorénavant figé à 40,18 M€ ;
- elle intervient enfin en complément de la TSCA, dont le rendement au plan national est insuffisant, pour financer les transferts de compétences à hauteur de 14,30 M€.

- **Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)**, créé en 2006 pour compenser la charge des allocations de RMI, est doté au niveau national de 500 M€. Il est réparti entre les départements en fonction de leur reste à charge (part compensation), prend en compte des critères de ressources et de charges tels que le potentiel financier et le nombre d'allocataires du RSA (part péréquation), ainsi que le nombre de contrats aidés conclus en faveur de bénéficiaires du RSA (part insertion). Le FMDI a été réformé par l'article 89 de la loi de finances pour 2017 : les critères de répartition entre les départements de sa part insertion ont été révisés à cette occasion. Il en est résulté une diminution régulière de la dotation allouée au Pas-de-Calais, qui s'est établie à 12,60 M€ pour 2024. La prévision est de 12,50 M€ pour 2025.

Les dotations, compensations et attributions de péréquation

Dotations, compensations et attributions de péréquation	BP 2024	PROJET BP 2025
DGF - dotation forfaitaire	87 800 000,00	86 800 000,00
DGF - dotation de compensation	147 804 888,00	147 804 888,00
DGF - dotation de péréquation urbaine	27 651 941,00	27 651 941,00
DGD - dotation générale de décentralisation	14 467 607,00	14 467 607,00
DCRTP - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	48 000 000,00	46 700 000,00
FNGIR - fonds national de garantie individuelle des ressources	41 822 618,00	41 822 618,00
DCP - dispositif de compensation péréquée (frais de gestion TFPB)	27 000 000,00	30 700 000,00
Fonds de péréquation des DMTO	62 500 000,00	48 000 000,00
Dotation pour transfert de compensations d'exonérations	9 195 666,00	9 195 666,00
Transfert de la compétence transports à la Région - attribution de compensation financière	4 525 735,00	4 525 735,00
TOTAL	470 768 455,00	457 668 455,00

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** constitue le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. Même si aucune minoration n'est prévue par le projet de loi de finances pour 2025, il est probable que le Département subira en 2025, comme les sept années précédentes, un écrêtement sur sa dotation forfaitaire voisin de 1,1 M€, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier par habitant moyen des départements. Quant à la composante dotation de compensation, après avoir subi en 2021 une réfaction pérenne de 1,67 M€ résultant de la recentralisation sanitaire généralisée de la lutte contre la tuberculose, elle a enregistré à partir de 2024 une nouvelle réfaction définitive de 1,61 M€ au titre de la recentralisation sanitaire de la compétence en matière de vaccinations.

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** résultent de la réforme de la fiscalité locale décidée en 2010 consécutivement à la suppression de la taxe professionnelle. Cette réforme reposait sur un principe de neutralité : chaque collectivité devait disposer, après réforme, de ressources fiscales au moins égales à celles perçues en 2010. Dès lors, les collectivités qui disposaient de ressources inférieures à celles de 2010 à l'issue de la reconfiguration de leur panier de ressources fiscales recevaient un concours financier de l'Etat, la DCRTP, ainsi qu'un reversement du FNGIR.

Pour le Département, ces montants s'établissaient à 53,93 M€ pour la DCRTP et à 41,82 M€ pour le FNGIR, montants normalement figés pour l'avenir.

Cependant, l'article 33 de la loi de finances pour 2017 a intégré la DCRTP des départements au périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat. La DCRTP attribuée au Département a ainsi subi une diminution de 4,60 M€ en 2017, de 0,13 M€ en 2018, de 0,75 M€ en 2019, de 0,13 M€ en 2021, de 0,12 M€ en 2023 et de 0,50 M€ en 2024. La loi de finances pour 2025 prévoyant une nouvelle réfaction de - 39 M€ (- 3 %) sur la DCRTP des départements, le montant alloué à la collectivité devrait s'établir à 46,70 M€ en 2025.

Afin de remédier aux disparités de richesse entre départements, différents dispositifs de péréquation horizontale ont été successivement mis en place par le législateur :

- **Le fonds de péréquation des DMTO**, créé dans sa configuration actuelle par l'article 255 de la loi de finances pour 2020, résulte, comme indiqué plus haut, de la fusion de trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Il est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,34 % sur les bases de DMTO perçus par les départements et est réparti entre ces derniers en fonction de critères de richesse fiscale et financière et de reste à charge en matière d'allocations de solidarité.

Basé sur l'assiette des DMTO perçus en 2024, le montant national à répartir en 2025 devrait s'afficher en baisse significative. Et ce d'autant que le comité des finances locales a décidé en 2024 de libérer et de mettre en répartition la totalité des sommes qui avaient été mises en réserve les années précédentes (249 M€). Le montant alloué au Département en 2025 est ainsi estimé à 48 M€, en baisse de - 16 % par rapport à celui perçu en 2024.

- **Le dispositif de compensation péréquée**, qui correspond aux frais de gestion de la TFPB transférés par l'Etat aux départements par l'article 42 de la loi de finances pour 2014. Ce fonds est également réparti en fonction de critères de reste à charge en matière d'AIS, de revenu par habitant et de proportion de bénéficiaires d'AIS dans la population. La recette anticipée pour 2024 s'établit à 30,7 M€.

A partir de 2011 a été mis en place un nouveau régime de compensation des exonérations fiscales. La plupart des anciennes allocations compensatrices ont été regroupées en une dotation unique, **la dotation pour transfert de compensations d'exonérations (DTCE)**, qui a vocation à diminuer chaque année, dans la mesure où ses composantes font partie du périmètre des variables d'ajustement auxquelles est appliqué un taux de minoration fixé par la loi de finances. La loi de finances pour 2017 a élargi l'assiette des variables d'ajustement pour y inclure l'intégralité de la DTCE, y compris les allocations compensatrices de taxe d'habitation. La loi de finances pour 2025 ne prévoyant aucune réfaction sur la DTCE des départements, la dotation allouée au Département en 2025 est estimée à 9,20 M€, équivalente à celle de 2024.

Enfin, il est rappelé qu'est apparue au BP 2017 une nouvelle recette de fonctionnement directement liée au transfert de la compétence transports à la Région. En effet, afin de garantir le respect du principe de neutralité qui préside traditionnellement aux transferts de compétences, le III de l'article 89 de la loi du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 avait prévu un dispositif de compensation financière entre régions et départements. Il s'agissait en l'occurrence d'une « attribution de compensation financière » versée par la Région au Département et correspondant à la différence entre le produit fiscal transféré (25 points de CVAE) et le coût net des charges transférées. Cette attribution de compensation financière a été définitivement fixée à 4,53 M€ par an, montant qui est désormais inscrit chaque année au budget.

Etat des budgets annexes financés par le budget principal

Le commentaire des propositions d'inscriptions de crédits figure :

- en seconde partie du présent cahier pour ce qui concerne le Restaurant Administratif ;
- dans le cahier de la 4^{ème} Commission pour ce qui concerne le Laboratoire Départemental d'Analyses.

Restaurant Administratif :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2024 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 708 264,00	1 787 264,00	1 714 254,00	1 767 854,00
Total Fonctionnement		1 708 264,00	1 787 264,00	1 714 254,00	1 767 854,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	79 000,00		53 600,00	
Total Investissement		79 000,00	0,00	53 600,00	0,00

Laboratoire Départemental d'Analyses :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2024 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 901 150,00	3 096 150,00	2 814 426,00	2 917 968,00
Total Fonctionnement		2 901 150,00	3 096 150,00	2 814 426,00	2 917 968,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	195 000,00		103 542,00	
Total Investissement		195 000,00	0,00	103 542,00	0,00

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION SYNTHETIQUE DES INSCRIPTIONS RELEVANT DU PERIMETRE DE LA 6^{ème} COMMISSION

La 6^{ème} Commission « Finances et service public départemental » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, avec notamment le fonctionnement de l'Assemblée départementale, la gestion des ressources financières de la collectivité (dotations de l'Etat, produits de fiscalité, emprunt), la gestion des ressources humaines de l'institution, la logistique et les moyens généraux, dont le Restaurant administratif, ainsi que l'immobilier administratif et le patrimoine ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, au titre notamment de la gestion des ressources humaines des personnels des collèges (ATTEE) ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, à travers la gestion des moyens généraux affectés à la politique culturelle et à la politique sportive ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre de la gestion des ressources humaines des personnels médico-sociaux (promotion de la santé et PMI) et des personnels du secteur social, mais aussi des moyens affectés aux centres de planification et d'éducation familiale et des moyens généraux et immobiliers (MDS) affectés à l'action sociale ;
- **Fonction 7 : environnement**, au titre des recettes de dotation de soutien à l'investissement des départements (ex-DGE, dotation globale d'équipement) ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre de la gestion des ressources humaines des personnels de voirie, mais aussi des moyens généraux et immobiliers (MDADT) affectés à cette politique.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2024 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	34 600,00		34 500,00	
	Immobilier administratif	4 613 000,00	844 680,00	4 529 364,13	909 480,00
	Moyens des services	25 944 287,00	53 500,00	23 550 379,00	999 950,00
	Ressources financières et budgétaires	31 492 361,23	1 664 231 716,00	29 785 625,67	1 615 146 162,00
	Ressources Humaines - Personnel administratif	71 660 029,00	1 581 010,00	68 331 288,70	8 264 100,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	63 000,00		59 000,00	
	Equipeement collèges	940 000,00		1 029 000,00	
	Moyens des services	17 000,00		17 000,00	
	Ressources Humaines - Education	54 679 247,00	100 000,00	53 493 718,00	12 500,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	58 500,00		38 000,00	
	Archives	138 400,00		119 750,00	
	Culture	79 600,00		56 700,00	
	Moyens des services	39 500,00		34 000,00	
	Sport	44 200,00			
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Enfance et Famille	2 500,00		2 500,00	
	Immobilier MDS	716 200,00		630 000,00	
	Moyens des services	142 000,00		147 000,00	
	Moyens Généraux - action sociale	2 851 340,00		2 777 720,00	
	Ressources Humaines - action sociale	89 634 746,50	108 000,00	86 123 852,30	528 000,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	28 390 427,00	10 000,00	27 374 659,00	26 600,00
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	250 000,00		130 000,00	
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	455 000,00		475 000,00	
	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	41 117 099,00	50 000,00	40 538 765,00	27 000,00
Total Fonctionnement		353 363 036,73	1 666 978 906,00	339 277 821,80	1 625 913 792,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	119 700,00		85 000,00	
	Immobilier administratif	16 516 866,00	3 000 000,00	11 599 200,22	3 900 000,00
	Moyens des services	4 433 634,15	35 000,00	4 494 000,00	50 000,00
	Ressources financières et budgétaires	102 834 701,09	233 800 000,00	92 418 496,81	180 995 007,76
	Ressources Humaines - Personnel administratif	30 000,00	8 000,00	45 000,00	10 000,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipelement collèges	121 875,00		113 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	78 375,00		386 913,86	
	Archives	20 900,00		7 040,90	
	Culture	111 275,00		29 000,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	1 876 008,20		142 643,60	
	Moyens des services	5 000,00		5 000,00	
	Moyens Généraux - action sociale	42 049,00		42 000,00	
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local				3 664 367,29
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	2 175 610,87		715 346,86	
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	21 550,00		27 000,00	
	Routes et mobilité			2 783,73	
Total Investissement		128 387 544,31	236 843 000,00	110 112 425,98	188 619 375,05

Les dépenses de fonctionnement des politiques relevant du périmètre spécifique de la 6^e commission s'élèvent donc à un peu plus de 339 M€ (- 14 M€ par rapport à 2024) alors que les dépenses d'investissement devraient atteindre le montant de 110 M€.

La 6^{ème} commission portant sur l'ensemble des moyens et dispositifs mobilisés pour assurer le fonctionnement de l'administration, ces derniers ont donc également été mis à contribution au service du rétablissement de la trajectoire financière de la collectivité.

Tous les postes de dépenses ont été analysés avec pour objectif d'identifier les pistes d'optimisation possibles sans remettre en cause ni la qualité de service rendu aux usagers, ni les conditions de travail des agents de la collectivité.

Les crédits RH constituent toujours le principal poste de dépenses du périmètre de la 6^{ème} commission. Ils s'élèveront au total à un peu plus de 278 M€ en baisse d'environ 10 M€ par rapport aux prévisions 2024. Ces efforts sont possibles grâce à la conjonction de plusieurs actions. La première vise à prioriser les actions de formation aux parcours obligatoires et ceux proposés par le CNFPT, afin d'optimiser au maximum la cotisation obligatoire du Département. Par ailleurs, les dépenses liées aux frais professionnels sont également prévues à la baisse. Cet objectif sera atteint grâce à de nouvelles approches des pratiques professionnelles qui permettent aujourd'hui de limiter les déplacements (grâce par exemple aux moyens de visio conférence). Enfin, des efforts seront également faits en matière de masse salariale (y compris renforts/remplacements). Il s'agit dans ce domaine de poursuivre les travaux engagés depuis quelques années en matière notamment de mise en cohérence de nos organisations.

Dans les autres domaines, il est à noter d'importants efforts pour diminuer les dépenses. Ainsi, à titre d'exemple, des baisses sont attendues en matière de fournitures administratives, dans les carburants du parc automobile départemental, ou en matière de consommation énergétique des bâtiments. Ces efforts sont rendus possibles par un effet prix (le pic inflationniste étant désormais

passé) mais surtout par des mesures de bonne gestion quotidienne renforcées et optimisées. A noter enfin que les dépenses informatiques sont également contenues alors que les index des marchés dans ce domaine connaissent une véritable envolée.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	Communication	34 500,00		85 000,00	
		Communication et relations extérieures	34 500,00	0,00	85 000,00	0,00
	Immobilier administratif	Immobilier administratif - maintenance	3 566 000,00		6 260 009,16	
		Immobilier administratif - maîtrise des consommations	137 364,13	22 000,00	183 538,57	1 500 000,00
		Immobilier administratif - opérations foncières		887 480,00	50 000,00	2 400 000,00
		Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses	674 000,00		10 000,00	
		Immobilier administratif - travaux neufs	152 000,00		5 095 652,49	
		Immobilier administratif	4 529 364,13	909 480,00	11 599 200,22	3 900 000,00
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens	11 131 010,00	49 000,00	415 000,00	
		Audits et Analyses	800 000,00	817 950,00		
		Documentation	433 450,00	1 500,00		
		Fonctionnement de l'Assemblée Départementale	6 028 400,00	500,00		
		Garage départemental	678 000,00	11 000,00	550 000,00	50 000,00
		Imprimerie	198 500,00	10 000,00		
		Restaurant administratif	1 034 769,00			
		Systèmes d'information	3 246 250,00	110 000,00	3 529 000,00	
		Moyens des services	23 550 379,00	999 950,00	4 494 000,00	50 000,00
	Ressources financières et budgétaires	Autres Impôts, Taxes		1 105 201 697,00		
		Charges et produits financiers	19 407 172,80	6 000,00		
		Dotations versées par l'Etat	10 000 000,00	454 642 720,00		22 000 000,00
		Financement long terme			92 334 000,00	158 995 007,76
		Fiscalité directe		7 050 000,00		
		Pénalités reçues et versées	10 000,00			
		Recettes et dépenses diverses	368 452,87	48 245 745,00	84 496,81	
		Ressources financières et budgétaires	29 785 625,67	1 615 146 162,00	92 418 496,81	180 995 007,76
	Ressources Humaines - Personnel administratif	Action sociale en faveur du personnel départemental	3 055 000,00	1 010 000,00	45 000,00	10 000,00
		Développement des compétences	556 025,00	1 000,00		
		Personnel administratif	64 720 263,70	7 253 100,00		
		Ressources Humaines - Personnel administratif	68 331 288,70	8 264 100,00	45 000,00	10 000,00

Programme communication et relations extérieures

Les crédits proposés en investissement (85 000 €) poursuivent leur trajectoire de baisse engagée depuis deux (- 34 700 € en 2025 qui sont également à mettre en rapport aux - 45 300 € réalisés en 2024). Ils couvrent les besoins récurrents relatifs aux sites internet du Département et aux évolutions matérielles et logicielles de la Direction de la Communication. Les crédits de fonctionnement quant à eux (34 500 €) sont maintenus au niveau de l'année dernière afin de permettre de couvrir le coût actualisé de la maintenance du site internet du Département ainsi que l'hébergement des différents sites Internet.

Programme immobilier administratif

○ Action maintenance :

Un budget de 3 566 000 € a été prévu pour la maintenance des bâtiments départementaux en section de fonctionnement. En effet, la maintenance immobilière s'organise soit avec des prestations en régie, interventions de 1^{er} niveau, réalisées par les Centres de Maintenance des Bâtiments, soit avec des

prestations réalisées par des entreprises. La maintenance en régie est privilégiée pour des raisons d'économies globales et de rapidité d'intervention.

En section d'investissement une enveloppe globale de 6 260 000 € est prévue pour couvrir les dépenses nécessaires au strict entretien des bâtiments départementaux. Cette enveloppe se décompose en :

- 103 800 € pour les études relatives aux nouvelles opérations ;
- 5 918 941 € correspondant au total des travaux en cours sur les opérations de maintenance programmée pour le patrimoine de bâtiments départementaux dont 4 500 000 € pour les travaux liés au marché global de performance des bâtiments du siège et 1 418 491 € pour les opérations diffuses en matière de gros entretien et réparations sur le patrimoine des bâtiments départementaux ;
- 237 717 € pour le total des travaux de mise en accessibilité des bâtiments départementaux

○ **Action maîtrise des consommations :**

Les dépenses de fonctionnement prévues à hauteur de 137 164 € concernent l'ensemble des opérations liées au suivi de consommation des dépenses énergétiques dont notamment la maintenance des logiciels informatiques de supervision.

Des recettes à hauteur de 22 000 € sont également attendues compte-tenu de la production d'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques installés sur les différents bâtiments départementaux.

En investissement, 183 538 € de crédits de paiement sont nécessaires afin de poursuivre le déploiement du dispositif de suivi et de maîtrise des consommations énergétiques sur la totalité des bâtiments du Département et la mise en œuvre du marché global de performance énergétique portant sur 8 bâtiments départementaux. Ce marché permet au Département d'orienter les prestataires vers des réductions de consommations énergétiques dans le temps.

Une recette de 1 500 000 € est attendue. Elle correspond à des subventions sollicitées dans le cadre de l'optimisation des consommations (fond vert et dotation de soutien à l'investissement des Départements).

○ **Action opérations foncières :**

En fonctionnement, une somme de 78 000 € de vente de foncier a déjà été approuvée par délibération. Elle s'ajoute aux 809 480 € de loyers perçus sur le patrimoine départemental pour atteindre 887 480 € de recettes.

En investissement, des dépenses de 50 000 € sont proposés pour couvrir des besoins éventuels liés à des régularisations foncières. La recette d'investissement d'un montant de 2 400 000 € correspond à la prévision de valorisation d'un immeuble relevant du domaine privé départemental, l'ancien siège du groupement de gendarmerie départementale située 16 rue des Fours, à Arras.

Une nouvelle autorisation de programme de 50 000 € est prévue pour d'éventuelles régularisations ou acquisitions foncières.

○ **Action recettes et dépenses diverses :**

Cette dépense de fonctionnement de 674 000 € permet de couvrir les dépenses en matière :

- De loyers, charges et redevances-patrimoine départemental : 270 000 € sont prévus en dépenses pour des locations de bâtiments ;
- D'impôts et taxes-patrimoine départemental : un budget de 404 000 € est prévu pour le paiement de taxes notamment pour le règlement de taxes foncières et de taxes d'habitations pour les logements vacants des collèges.

En section d'investissement, 10 000 € sont proposés pour d'éventuelles cautions nécessaires à la prise de nouveaux baux.

○ **Action travaux neufs**

En fonctionnement, 40 000 € sont proposés pour les études.

Il est, par ailleurs, proposé une dépense de 112 000 € liée aux frais de fonctionnement accompagnant les opérations (gardiennage, nettoyage, gestion des contentieux).

En investissement, le total des dépenses représente 5 095 652,49 € se décomposant de la façon suivante :

- Une dépense totale de 4 995 652,49 € pour l'achèvement des travaux de construction des Archives départementales à Dainville et de restructuration de la MDS du Ternois ;
- Un budget de 100 000 € pour les études préalables aux opérations de travaux neufs sur le patrimoine de bâtiments départementaux.

Une autorisation de programme nouvelle a été prévue, à hauteur de 100 000 €, pour les études préalables aux opérations de travaux neufs sur le patrimoine des bâtiments départementaux.

Programme moyens des services :

○ **Action achats, logistique et moyens :**

Fonctionnement :

Les crédits sollicités s'élèvent à 11 131 010 € (soit une baisse d'un peu plus de 2 M€). Ces ajustements se matérialisent par les mesures suivantes :

- **Fournitures de bureau** : aucune dépense prévue cette année. Le travail de recensement des produits stockés engagés au cours des dernières années a permis de conclure que les niveaux de provision étaient suffisants pour couvrir les besoins de l'année 2025 sans dégradation des conditions de fonctionnement des services. Cette mesure est également à mettre en lien avec les ambitions portées par la collectivité en matière d'achat responsable.
- **Affranchissements** : malgré une nouvelle hausse sensible du prix du timbre, la diminution du nombre de courriers envoyés par le Département se poursuit. Les crédits affectés en matière d'affranchissements seront donc baissés en 2025.
- **Produits d'entretien ménager** : après une hausse en 2024 liée principalement à l'augmentation des prix, l'année 2025 sera marquée par une baisse sous l'effet prix mais aussi et surtout grâce

à la rationalisation de l'organisation de l'entretien des bâtiments départementaux désormais centralisée.

- L'achat d'énergie et de fluides pour les bâtiments départementaux représentera un poste de dépenses de 3 717 500 € contre 5 021 000 € en 2024. Cette baisse est la conjonction de plusieurs facteurs : la baisse du marché mondial, l'efficacité de la stratégie d'achats de la collectivité qui pour rappel s'est associée avec la Région et le Département du Nord notamment dans le cadre d'un groupement de commandes et enfin des mesures de sobriété spécifiques aux bâtiments départementaux qui se poursuivent et obtiennent des résultats. Une recette exceptionnelle de 48 000 € est inscrite au rôle de coordinateur du groupement d'achat d'énergie, elle correspond au remboursement des membres du groupement sur les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La recette sera récurrente sur les années 2025 à 2028.
- Le poste assurance pèsera pour près de 900 000 € dans les dépenses du Département. Comme toutes les collectivités, nous devons faire face à de véritables tensions en la matière qui conduisent à une hausse de 35 000 € par rapport à l'année dernière.
- L'acquisition des équipements de protection individuelle pour les agents sont maintenus au niveau de l'année dernière à 545 000 €.

En investissement, l'inscription proposée d'un montant de 304 000 € (soit - 96 000 € par rapport au BP 2024) permet l'acquisition d'autres matériels, mobiliers et outillages et l'acquisition et le renouvellement de mobilier administratif.

○ Action audit et analyse

Les crédits sollicités sont de 800 000 € (- 30 000 € par rapport au BP 2024). Une priorisation des études sera donc réalisée compte tenu du contexte budgétaire contraint. La stratégie de recherche de recettes pour financer ces études et audits permet d'envisager cette année une recette de 817 000 € qui permettra d'autofinancer toutes les démarches lancées par le Département.

○ Action documentation

Les crédits proposés de 433 450 € sont en baisse sensible par rapport à 2024 (505 950 €). Ces économies sont le fruit d'une remise à plat de la politique d'acquisition documentaire et d'abonnement sans remettre en question le bon fonctionnement des services.

○ Action garage départemental

En fonctionnement, les crédits portés à hauteur de 670 000 € contre 767 000 € au BP 2024. Cette baisse s'explique particulièrement par l'ajustement des dépenses de carburant pour la pompe du garage départemental (350 000 € soit - 12,5 % par rapport à 2024). Cette baisse s'inscrit dans un contexte de baisse des prix, de la poursuite de l'électrification du parc automobile, et d'évolutions des pratiques professionnelles qui génèrent moins de déplacements grâce par exemple au développement d'outils numériques de visio conférence. Les autres dépenses permettent l'acquisition de pièces détachées nécessaires à l'entretien des véhicules et l'abonnement des boîtiers de la mise en pool des véhicules.

En investissement, les crédits prévus 550 000 €, soit 210 000 € de baisse par rapport à 2024. Le plan de renouvellement du garage départemental pour 2025 conduira à une baisse effective de son parc de 10 %. Ce redimensionnement se justifie par les nouvelles pratiques de déplacements reprises supra mais également par la volonté de la collectivité de poursuivre le verdissement de son parc automobile.

○ **Action imprimerie**

Les crédits sollicités à hauteur de 198 500 € (soit - 82 500 € par rapport au BP 2024) prennent en compte la diminution du coût du papier mais également la tendance à la baisse constatée depuis quelques années en matière de consommation de la part des services. Il est à noter que ces crédits permettent également la location de certains matériels de l'imprimerie.

○ **Action système d'information**

Les crédits sollicités en fonctionnement (3 246 250 €) intègrent les dépenses récurrentes telles que les abonnements et liaisons intersites et internet, la téléphonie fixe sur IP, la téléphonie mobile, ainsi que les maintenances logicielles et matérielles essentielles au fonctionnement des services

En investissement, les propositions d'inscriptions (3 529 000 €) doivent permettre de garantir l'évolution des éléments liés à l'architecture informatique et la sécurité du système d'information. Ils couvrent également les besoins qui concernent le remplacement du matériel informatique, du matériel téléphonique et du câblage ainsi que l'acquisition de logiciels et prestations associées.

Programme ressources humaines – personnels administratifs :

○ **Action « Action sociale en faveur du personnel départemental »**

L'inscription de 3 050 000 € concerne l'acquisition des titres-restaurant à destination des agents. Cette dépense est en partie compensée par une recette de 1 010 000 € qui est issue de la participation des agents.

○ **Action « Développement des compétences »**

556 025 € sont prévus afin de financer le plan de formation proposé au titre de l'exercice 2025. Cette inscription est revue à la baisse par rapport à 2024 pour s'ajuster au consommé réel de l'année passée. Elle s'inscrit aussi dans une logique de priorisation du plan de formation des agents sur les formations obligatoires et celles proposées par le CNFPT afin notamment d'optimiser la participation obligatoire du Département à cet organisme.

○ **Action « Personnel administratif »**

L'ensemble des crédits proposés visent à couvrir les dépenses en matière de :

- Frais de gestion : 538 500 € pour l'ensemble des frais inhérents au personnel administratif dits de gestion, hors rémunérations ;
- Recrutement : 416 500 € correspondant à la prise en charge des frais inhérents aux suites des recrutements des personnels administratifs ;
- Rémunérations et charges : 61 512 763 € visant à couvrir la masse salariale des personnels administratifs permanents ;

- Rémunération et charges des contrats aidés : 430 000 € visant à couvrir la masse salariale des personnels relevant de contrats aidés soit un montant identique des crédits votés au BP 2024
- Rémunération et charges des contrats d'apprentissage : 1 252 500 €.

Au total, l'ensemble des crédits inscrits sont ajustés de près de 3 000 000 € par rapport à 2024. Ils prennent notamment en compte le niveau d'exécution 2024.

Par ailleurs, les recettes prévues sont inscrites en vue de potentiel remboursement de frais ou de rémunération.

Les recettes inscrites correspondent au remboursement des échéances de prêts d'honneur. Il est également à noter une recette prévue de plus de 6 M€ provenant des fonds européens. Celle-ci matérialise les démarches engagées par le Département depuis quelques années en matière de culture de la recette.

Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire	59 000,00			
		Accompagnement et action sociale	59 000,00	0,00	0,00	0,00
	Equipe ment collèges	Equipe ment collèges	259 000,00		110 000,00	
		Equipe ment des collèges - informatique			3 000,00	
		Recettes et dépenses diverses	770 000,00			
		Equipe ment collèges	1 029 000,00	0,00	113 000,00	0,00
	Moyens des services	Documentation	17 000,00			
		Moyens des services	17 000,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Education	Développement des compétences - personnel des collèges	75 804,00			
		Personnel des collèges	53 417 914,00	12 500,00		
		Ressources Humaines - Education	53 493 718,00	12 500,00	0,00	0,00

Programme accompagnement et action sociale

Les dépenses prévues (59 000 €) permettent de procéder au règlement des loyers et d'aider au fonctionnement des CIO d'Arras, de Boulogne sur mer, de Lens, de Calais et de Saint Pol sur Ternoise. Il est à noter que le Département a notifié au rectorat la fin de ces mises à disposition pour la rentrée 2025.

Programme équipement des collèges :

o Action équipement des collèges

En fonctionnement, les dépenses (259 000 €) proposées visent à permettre l'achat de vêtements professionnels.

En dépenses d'investissement (110 000 €), il s'agit grâce à ses crédits de procéder à l'acquisition de matériel de nettoyage.

o Action équipement des collèges – informatique

La proposition d'inscription 3000 € est en baisse de 75 % (moins 8 875 €) et permet de couvrir les besoins en matériels informatiques (renouvellement du parc) et logiciels (mises à jour, évolutions, etc.) pour les CIO.

○ **Action recettes et dépenses diverses**

Les crédits alloués à cette action s'élèvent à 775 000 € (+ 95 000 €). Ils correspondent aux assurances de la flotte automobile des collèges ainsi qu'à la couverture des dommages aux biens et à la multirisques. Cette augmentation est liée à la hausse de la prime annuelle de l'assurance de la flotte automobile.

Programme ressources humaines – éducation

○ **Action « Développement des compétences – personnel des collèges »**

Les crédits proposés (75 804 €) permettront de couvrir les besoins de financement pour le plan de formation proposé au titre de l'exercice 2025. Dans la même logique qu'annoncée précédemment ce plan de formation sera priorisé sur les formations obligatoires et celles proposées par le CNFPT.

○ **Action « Personnel des collèges »**

La masse salariale des personnels ATTEE devrait atteindre les 53 417 914 €.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	Archéologie	38 000,00		386 913,86	
		Archéologie	38 000,00	0,00	386 913,86	0,00
	Archives	Archives	119 750,00		7 040,90	
		Archives	119 750,00	0,00	7 040,90	0,00
	Culture	Lecture	53 000,00		20 000,00	
		Moyens généraux culture	3 700,00		9 000,00	
		Culture	56 700,00	0,00	29 000,00	0,00
	Moyens des services	Documentation	34 000,00			
		Moyens des services	34 000,00	0,00	0,00	0,00

Programme archéologie

En fonctionnement, les crédits proposés permettront notamment :

- D'assurer la formation au nouvel outil du Système d'Informations Archéologiques (SIA) déployé en 2024 ;
- La location de structures modulaires nécessaires lors des opérations de fouille.

En investissement, les dépenses seront consacrées à la finalisation des démarches d'informatisation de la direction de l'archéologie.

Programme archives

Il est proposé d'inscrire 119 750 € en crédits de fonctionnement, pour permettre de répondre aux besoins récurrents de numérisation des fonds archivistiques et de maintenance du SAE. En investissement est proposée l'inscription de 7 040 € permettant de répondre aux besoins applicatifs et matériels des Archives Départementales.

Programme culture

○ Action lecture

Les crédits ouverts permettront de couvrir les dépenses récurrentes relatives aux maintenances des applications utilisées par la Médiathèque Départementale et dorénavant la maintenance des Fablabs (ateliers de fabrication numériques) mobiles et fixes.

○ Action moyens généraux culture

Les crédits proposés correspondent à l'acquisition d'accessoires dédiés aux services culturels.

Programme moyens des services

○ Action documentation

Une dépense de 34 000 € est prévue pour répondre aux besoins documentaires et aux adhésions des directions relevant de cette fonction.

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Enfance et Famille	Protection maternelle infantile et planification	2 500,00			
		Enfance et Famille	2 500,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilier MDS	Immobilier MDS - maintenance	204 000,00		41 643,60	
		Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses	426 000,00			
		Immobilier MDS - travaux neufs			101 000,00	
		Immobilier MDS	630 000,00	0,00	142 643,60	0,00
	Moyens des services	Centres de planification	147 000,00		5 000,00	
		Moyens des services	147 000,00	0,00	5 000,00	0,00
	Moyens Généraux - action sociale	Recettes et dépenses diverses	150 000,00		42 000,00	
		Subventions - soutien aux solidarités	2 627 720,00			
		Moyens Généraux - action sociale	2 777 720,00	0,00	42 000,00	0,00
	Ressources Humaines - action sociale	Développement des compétences	321 103,30			
		Personnel - personnes handicapées	517 076,00	248 000,00		
		Personnel - pôle solidarités	85 285 673,00	280 000,00		
		Ressources Humaines - action sociale	86 123 852,30	528 000,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	Développement des compétences - personnel médico-social	169 600,00			
		Personnel médico-social	27 205 059,00	26 600,00		
		Ressources Humaines - prévention médico-sociale	27 374 659,00	26 600,00	0,00	0,00

Programme enfance et famille

Les crédits proposés (2500 €) correspondent aux achats de layettes.

Programme immobilier MDS

○ Action immobilier MDS – maintenance

Une dépense de 204 000 € est prévue pour les travaux de maintenance courante dans les MDS. En investissement, la somme prévue de 41 643,60 € correspond aux travaux de maintenance programmée dans les MDS.

○ **Action immobilier MDS – recettes et dépenses diverses**

Une dépense de 426 000 € a été inscrite pour la location de bâtiments dont les loyers les plus significatifs concernent les Maisons du Département Solidarité d'Etaples, de Liévin et de Montreuil-sur-Mer.

○ **Action immobilier – travaux neufs**

Une somme de 101 000 € est budgétisée dont 20 000,00 € pour les études sur les opérations à venir sur les MDS (Boulogne, Calais, Avion).

Une nouvelle autorisation de programme de 20 000 € est prévue pour couvrir les dépenses d'études sur les travaux des MDS.

Programme moyens des services

En fonctionnement, les crédits inscrits (147 000 €) sont dédiés aux centres de planification pour l'achat de médicaments, de produits médicaux et les frais d'analyse.

Programme moyens généraux – soutien aux solidarités

2 627 720 € sont prévus afin de soutenir des associations ou structures intervenant dans le domaine des solidarités. Ces subventions feront l'objet de délibérations spécifiques.

Programme ressources humaines – action sociale

○ **Action « Développement des compétences »**

La mise en œuvre du plan de formation des personnels sociaux engendrera un besoin de financement de 321 103 €, dans la même logique que pour les autres fonctions, ces dépenses seront priorisées sur les formations obligatoires et celles proposées par le CNFPT.

○ **Action « Personnel - personnes handicapées »**

Ces crédits (517 076 €) visent à couvrir la masse salariale du personnel affecté à la MDPH.

○ **Action « Personnel – pôle solidarités »**

Les crédits inscrits au titre de cette action permettent de couvrir :

- La masse salariale des personnels sociaux à hauteur de 84 215 673 € de crédits de paiement visant à couvrir la masse salariale des personnels sociaux ;
- Les frais de déplacement de ces personnels pour 1 070 000 €.

Programme Ressources Humaines – prévention médico-sociale

○ **Action « Développement des compétences – personnels secteur médico-social »**

169 600 € sont prévus pour assurer la mise en œuvre du plan de formation des personnels du secteur médico-social.

○ **Action « Personnel secteur médico-social »**

La masse salariale des personnels œuvrant dans le champ médico-social sera de 26 038 059 € en 2025 et 368 000 € sont prévus pour couvrir leurs frais de déplacement. Par ailleurs, 30 000 € seront consacrés à la prise en charge les frais inhérents à l'inscription aux ordres professionnels des personnels dédiés. Enfin, 769 000 € de vacances sont prévus pour les personnels de PMI.

Fonction 7 : environnement :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone rurale				3 664 367,29
		Aménagement et développement local	0,00	0,00	0,00	3 664 367,29

Une recette de 3 664 367,29 € est inscrite au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements en lien avec des travaux exécutés améliorant la performance énergétique des collèges.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	Immobilier MDADT - maintenance	115 000,00		665 246,86	
		Immobilier MDADT - recettes et dépenses diverses	15 000,00			
		Immobilier MDADT - travaux neufs			50 100,00	
		Immobilier MDADT	130 000,00	0,00	715 346,86	0,00
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	Moyens généraux	475 000,00		27 000,00	
		Moyens Généraux réseaux et infrastructures	475 000,00	0,00	27 000,00	0,00
	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	Développement des compétences	171 600,00			
		Personnel - entretien du patrimoine départemental	40 367 165,00	27 000,00		
		Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	40 538 765,00	27 000,00	0,00	0,00
	Routes et mobilité	Recettes et dépenses diverses			2 783,73	
		Routes et mobilité	0,00	0,00	2 783,73	0,00

Programme immobilier MDADT

○ **Action immobilier MDADT Maintenance**

En fonctionnement, il est proposé 115 000 € pour la maintenance courante dans les CER

En investissement, une enveloppe de 665 246,86 € est proposée au titre des travaux de Gros Entretien et Réparations dans les Centres d'Exploitation Routier (CER).

○ **Action immobilier MDADT Recettes et dépenses diverses**

Une dépense (fonctionnement) de 15 000 € est prévue pour la location d'aires de stockage affectées aux missions des CER.

○ **Action immobilier MDADT Travaux neufs**

Une dépense de 50 100 € (investissement) est prévue pour les travaux neufs.

Programme moyens généraux réseaux et infrastructures

En fonctionnement, l'enveloppe budgétaire comprend essentiellement les dépenses d'habillement des agents des MDADT pour 280 000 € ainsi que les frais d'assurances pour 175 000 €.

En investissement, les inscriptions (21 500 €) visent à couvrir les besoins en matériels informatiques et logiciels pour les MDADT.

Programme ressources humaines- réseaux et infrastructures

○ **Action développement des compétences :**

Il est proposé une inscription de 171 600 € visant à couvrir le plan de formation proposé au titre de l'exercice 2025.

○ **Action personnel - entretien du patrimoine départemental**

La masse salariale des personnels assurant l'entretien du patrimoine départemental représentera 40 367 099 € de crédits de paiement en 2025.

Budget annexe : Restaurant administratif :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	Développement des compétences - restaurant administratif	2 000,00			
		Moyens généraux	588 260,00	1 767 644,00	50 000,00	
		Personnel - restaurant administratif	1 116 394,00	210,00		
		Systèmes d'information	7 600,00		3 600,00	
	Restaurant administratif		1 714 254,00	1 767 854,00	53 600,00	0,00

○ **Action moyens généraux :**

En fonctionnement, il est sollicité des crédits à hauteur de 588 260 € qui seront en très large majorité dédiés aux achats de produits alimentaires.

En investissement, les 50 000 € prévus doivent permettre le renouvellement du matériel du restaurant.

○ **Action personnel – restaurant administratif**

Il est proposé une inscription de 1 116 394 € visant à couvrir la masse salariale des personnels du restaurant administratif.

○ **Action système d'information :**

Les crédits (7 370 €) permettront de couvrir la maintenance annuelle de l'outil de gestion du restaurant administratif, ainsi que la prise en charge de l'augmentation des transactions pour les rechargements de compte.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Communication et relations extérieures			
			Action : Communication			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-022A03	Equipeement informatique - Communication	PRADSN	34 500,00		85 000,00	
			34 500,00	0,00	85 000,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
			Action : Immobilier administratif - maintenance			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020C06	Etudes maintenance - Bâtiments départementaux	DIMMO/SMP			103 800,00	
C06-020C11	Gros entretien et renouvellement - Bâtiments	DIMMO/SMP			5 918 491,48	
C06-020C13	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments départementaux	DIMMO/SMP			237 717,68	
C06-020E06	Entretien des bâtiments départementaux	DIMMO/SMP	3 566 000,00			
			3 566 000,00	0,00	6 260 009,16	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
			Action : Immobilier administratif - maîtrise des consommations			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020C12	Dispositif de maîtrise des consommations - Bâtiments	DIMMO/SIE	137 364,13	22 000,00	183 538,57	1 500 000,00
			137 364,13	22 000,00	183 538,57	1 500 000,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
			Action : Immobilier administratif - opérations foncières			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020J06	Opérations foncières	SGPADT/SVPD		78 000,00	50 000,00	2 400 000,00
C06-020K01	Produits - Patrimoine foncier départemental	DIMMO/SID		809 480,00		
				887 480,00	50 000,00	2 400 000,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
			Action : Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020K02	Loyers, charges et redevances - patrimoine départemental	DIMMO/SID	270 000,00		10 000,00	
C06-020K03	Impôts et taxes - patrimoine départemental	DIMMO/SID	404 000,00			
			674 000,00	0,00	10 000,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
			Action : Immobilier administratif - travaux neufs			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020C01	Etudes travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SEP	40 000,00		100 000,00	
C06-020C02	Travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SGT			4 995 652,49	
C06-020J04	Frais annexes aux constructions.	DIMMO/SGT	112 000,00			
			152 000,00	0,00	5 095 652,49	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services			
			Action : Achats, logistique et moyens			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020C14	Achat énergie et fluides bâtiments	DIMMO/SIE	3 717 500,00	48 000,00		
C06-020G04	Participation Etat au titre de la Direction Départementale de la Protection des Populations	DF/SEB	500,00	500,00		
C06-020G05	Participations Etat au titre de la Préfecture	DF/SEB	500,00	500,00		
C06-020H01	Produits alimentaires et petit matériel de restauration	DACP/SSAB	110 000,00			
C06-020L04	Prestations affaires générales - services généraux	DACP/SSAB	6 342 510,00			
C06-020L08	Logistique - Services généraux	DACP/SSAB	588 000,00		340 000,00	
C06-020O03	Moyens spécifiques	PRA/DF	180 000,00			
C06-020O07	Représentation	DF/SEB	2 000,00			
C06-020O08	Prestations juridiques - Administration générale	PRA/DAJ	80 000,00			
C06-020O10	Frais de publicité des marchés	DACP/SSAB	50 000,00		75 000,00	
C06-021A01	Habillemeent	DACP/SSAB	60 000,00			
			11 131 010,00	49 000,00	415 000,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services			
			Action : Audits et Analyses			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020O04	Audits et analyses	DACP/SSAB	800 000,00	817 950,00		
			800 000,00	817 950,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services			
			Action : Documentation			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010P05	Documentation - Elus	PP/MD/ID	4 000,00			
C06-010P06	Documentation groupes politiques	PP/MD/ID	10 000,00			
C06-020F01	Documentation - Services généraux	PP/MD/ID	162 450,00	1 500,00		
C06-020F02	Documentation Présidence	PP/MD/ID	4 000,00			
C06-020F03	Documentation - Cabinet	PP/MD/ID	13 000,00			
C06-020F06	Documentation - MDAD	PP/MD/ID	6 000,00			
C06-020F08	Documentation - Actions de communication	PP/MD/ID	4 000,00			
C06-020F09	Documentation - Adhésions cotisations	PP/MD/ID	230 000,00			
			433 450,00	1 500,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services			
			Action : Fonctionnement de l'Assemblée Départementale			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010P03	Honoraires médicaux - Groupes d'élus	DRH/SPRP	1 800,00			
C06-010P04	Rémunérations et charges - Groupes d'élus	DRH/REM Rémunérations	967 320,00	500,00		
C06-031A01	Frais de fonctionnement de l'Assemblée et des commissions	DGS/DAE	96 330,00			
C06-031B01	Associations d'élus - Subventions	DF/SEB	270 000,00			
C06-031C01	Indemnités des Conseillers Départementaux et frais connexes	DGS/DAE	4 721 950,00			
C06-031C02	Colloques séminaires réunions et déplacements	PRADF	25 000,00			
C06-031C03	Régie - missions et déplacements	DF/SEB	6 000,00			
			6 028 400,00	500,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services			
			Action : Garage départemental			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020G03	Participations Etat au titre du garage (SUC)	DF/SEB	500,00	500,00		
C06-020M01	Equipement du garage départemental	DM3/SGTPV			10 000,00	
C06-020M02	Garage départemental - stocks carburants	DM3/SGTPV	350 000,00	10 500,00		
C06-020M03	Acquisition de véhicules et de pièces de rechange	DM3/SGTPV				50 000,00
C06-020M04	Garage départemental - logistique fonctionnement	DM3/SGTPV	327 500,00			
C06-020M05	Renouvellement de véhicules	DM3/SGTPV			540 000,00	
			678 000,00	11 000,00	550 000,00	50 000,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services			
			Action : Imprimerie			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020L07	Logistique - Imprimerie	DM3/SML	198 500,00	10 000,00		
			198 500,00	10 000,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services			
			Action : Restaurant administratif			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-021C08	Participation au fonctionnement du Restaurant administratif	DF/SELB	1 034 769,00			
			1 034 769,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services			
			Action : Systèmes d'information			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020N01	Informatique Equipement et études	PRADSN			3 529 000,00	
C06-020N02	Informatique Fonctionnement	PRADSN	3 246 250,00	110 000,00		
			3 246 250,00	110 000,00	3 529 000,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires			
			Action : Autres Impôts, Taxes			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010F03	Autres impôts et taxes	DF/SELB		1 105 201 697,00		
				1 105 201 697,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires			
			Action : Charges et produits financiers			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010N01	Charges et produits financiers - Dette	DF/SELB	19 407 172,80			
C06-010N02	Produits de participation	DF/SELB		6 000,00		
			19 407 172,80	6 000,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires			
			Action : Dotations versées par l'Etat			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010B01	FCTVA	DF/SEB		1 500 000,00		22 000 000,00
C06-010G01	DGF	DF/SELB		262 256 829,00		
C06-010G02	DGD	DF/SELB		14 467 607,00		
C06-010G03	Compensations et attributions de péréquation	DF/SELB	10 000 000,00	176 418 284,00		
			10 000 000,00	454 642 720,00	0,00	22 000 000,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires			
			Action : Financement long terme			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010A01	Emprunts	DF/SELB				153 861 007,76
C06-010C01	Dette propre - Remboursement en capital	DF/SELB			82 000 000,00	
C06-010C05	Crédits revolving - Mouvements	DF/SELB			5 134 000,00	5 134 000,00
C06-010C06	Crédits revolving - Remboursement en capital	DF/SELB			5 200 000,00	
					92 334 000,00	158 995 007,76

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires			
			Action : Fiscalité directe			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010F01	Impôts directs	DF/SELB		7 050 000,00		
				7 050 000,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires			
			Action : Pénalités reçues et versées			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020B01	Pénalités versées ou reçues et remises gracieuses - DAPI	SGPADT/SP	10 000,00			
			10 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires			
			Action : Recettes et dépenses diverses			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010E02	Crédits d'investissement non affectés	DF/SELB			84 496,81	
C06-010G05	Compensation du transfert de la compétence transports à la Région	DF/SELB		4 525 735,00		
C06-010N05	Provision	DF/SEB	30 000,00			
C06-010O02	Charges et produits exceptionnels	DF/SEB	80 510,00	20 010,00		
C06-010O03	Intérêts moratoires	DF/SEB	60 000,00			
C06-010O04	Mise en réserve DMTO	DF/SELB		43 700 000,00		
C06-010O05	Crédits de fonctionnement non affectés	DF/SELB	197 942,87			
			368 452,87	48 245 745,00	84 496,81	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif			
			Action : Action sociale en faveur du personnel départemental			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-021C01	Action sociale - Personnel départemental	DRH/SPRP	3 055 000,00	1 010 000,00	45 000,00	10 000,00
			3 055 000,00	1 010 000,00	45 000,00	10 000,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif			
			Action : Développement des compétences			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-021B01	Formation - Personnel administratif	DRH/F Formation	289 620,00			
C06-021B07	Vacations - Formation personnel administratif	DRH/REM Rémunérations	285 405,00	1 000,00		
C06-021B09	Formation - Contrats aidés	DRH/F Formation	1 000,00			
			556 025,00	1 000,00	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif			
			Action : Personnel administratif			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-021A02	Frais de gestion - Personnel administratif	DRH/G Gestion	538 500,00	375 000,00		
C06-021A03	Recrutement - Personnel administratif	DRH/R Recrutement	416 500,00	500,00		
C06-021A04	Assurances - Personnel administratif	DACP/SSAB	560 000,00			
C06-021A05	Rémunérations et charges - Personnel administratif permanent	DRH/REM Rémunérations	61 512 763,70	490 500,00		
C06-021A06	Rémunérations et charges - Contrats aidés	DRH/REM Rémunérations	430 000,00	87 000,00		
C06-021A16	Rémunération et charges - Contrat d'apprentissage	DRH/REM Rémunérations	1 252 500,00	100,00		
C06-021A18	Assistance technique FEDER 2014-2020	DRH/REM Rémunérations		50 000,00		
C06-021A19	Recouvrement des rémunérations du personnel EFS	DRH/REM Rémunérations		50 000,00		
C06-021C02	Médecine du travail - Personnel administratif	DRH/SPRP	10 000,00			
C06-041A04	Recettes assistance technique FSE - subvention globale 2021-2027	DRH/REM Rémunérations		6 200 000,00		
			64 720 263,70	7 253 100,00	0,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Accompagnement et action sociale			
			Action : Accompagnement périscolaire			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-288A03	Loyers, charges et redevances - CIO	DIMMO/SID	59 000,00			
			59 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges			
			Action : Equipement collèges			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-201B04	Moyens généraux - Collèges	DACP/SSAB	259 000,00		110 000,00	
			259 000,00	0,00	110 000,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges			
			Action : Equipement des collèges - informatique			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-288B01	Moyens informatiques affectés aux CIO	PRA/DSN			3 000,00	
				0,00	3 000,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges			
			Action : Recettes et dépenses diverses			
Code sous- programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-221M02	Assurances des collèges	DACP/SSAB	770 000,00			
			770 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Moyens des services			
			Action : Documentation			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-288C01	Documentation - CIO	PPIM/DIID	17 000,00			
			17 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Ressources Humaines - Education			
			Action : Développement des compétences - personnel des collèges			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous- programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-221P06	Formation - Personnel ATTEE	DRH/F Formation	75 804,00			
			75 804,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Ressources Humaines - Education			
			Action : Personnel des collèges			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous- programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-221P01	Rémunérations et charges - Personnel ATTEE	DRH/REM Rémunérations	53 298 014,00	12 500,00		
C06-221P03	Frais de déplacement - Personnel ATTEE	DRH/REM Rémunérations	68 000,00			
C06-221P10	Vacation - Personnel Education Nationale	DRH/REM Rémunérations	51 900,00			
			53 417 914,00	12 500,00	0,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archéologie			
			Action : Archéologie			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-300D03	Documentation - Archéologie	PPIM/DIID	2 000,00			
C06-300E04	Informatique - Archéologie	PRA/DSN			386 913,86	
C06-300K01	Moyens généraux - Archéologie préventive	DACP/SSAB	36 000,00			
			38 000,00	0,00	386 913,86	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archives			
			Action : Archives			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-300A03	Informatique Fonctionnement - Archives	PRA/DSN	116 250,00			
C06-300A05	Documentation - Archives	PPIM/DIID	3 500,00			
C06-300B02	Equipement informatique - Archives	PRA/DSN			7 040,90	
			119 750,00	0,00	7 040,90	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture			
			Action : Lecture			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-300F11	Informatique fonctionnement - MD	PRA/DSN	53 000,00			
C06-300G04	Equipement informatique - MD	PRA/DSN			20 000,00	
			53 000,00	0,00	20 000,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture			
			Action : Moyens généraux culture			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-300C06	Documentation - Service culturel	PPIM/DIID	2 200,00			
C06-300C12	Equipement informatique - Culture	PRA/DSN			9 000,00	
C06-311H02	Concours de la Résistance	PPIM/DIID	1 500,00			
			3 700,00	0,00	9 000,00	0,00

			Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Moyens des services			
			Action : Documentation			
Code sous- programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-300F07	Documentation - MD	PPIM/DIID	34 000,00			
			34 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille			
			Action : Protection maternelle infantile et planification			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-411C04	Colis layette	DACP/SSAB	2 500,00			
			2 500,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS			
			Action : Immobilier MDS - maintenance			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-420F05	Maintenance et entretien des bâtiments - MDS	DIMMO/SMP	204 000,00		41 643,60	
			204 000,00	0,00	41 643,60	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS			
			Action : Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-420G01	Loyers, charges et redevances - MDS	DIMMO/SID	426 000,00			
			426 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS			
			Action : Immobilier MDS - travaux neufs			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-420F02	Etudes travaux neufs - MDS	DIMMO/SEP			20 000,00	
C06-420F03	Programme de travaux - MDS	DIMMO/SGT			81 000,00	
				0,00	101 000,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens des services			
			Action : Centres de planification			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-411D03	Moyens généraux - CPEF	DACP/SSAB	147 000,00		5 000,00	
			147 000,00	0,00	5 000,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale			
			Action : Recettes et dépenses diverses			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-420D01	Documentation- Services sociaux	PPI/MDID	60 000,00			
C06-420I09	Logistique - Services sociaux	DACP/SSAB	40 000,00		42 000,00	
C06-420I11	Prestations juridiques - Social	PRADAJ	50 000,00			
			150 000,00	0,00	42 000,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale			
			Action : Subventions - soutien aux solidarités			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-428E01	Subventions diverses - Oeuvres sociales	DRH/SPRP	2 627 720,00			
			2 627 720,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale			
			Action : Développement des compétences			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-420B01	Formation - Personnel social	DRH/F Formation	321 103,30			
			321 103,30	0,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale			
			Action : Personnel - personnes handicapées			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-425F04	Rémunérations et charges - Personnel MDPH	DRH/REM Rémunérations	517 076,00	248 000,00		
			517 076,00	248 000,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale			
			Action : Personnel - pôle solidarités			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-420A01	Rémunérations et charges - Personnel social	DRH/REM Rémunérations	84 215 673,00	280 000,00		
C06-420A02	Frais de déplacement - Personnel social	DRH/REM Rémunérations	1 070 000,00			
			85 285 673,00	280 000,00	0,00	0,00

			Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale			
			Action : Développement des compétences - personnel médico-social			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-410B01	Formation - Personnel médico-social	DRH/F Formation	169 600,00			
			169 600,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale						
Action : Personnel médico-social						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-410A01	Rémunérations et charges - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations	26 038 059,00	26 600,00		
C06-410A02	Frais de déplacement - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations	368 000,00			
C06-410A03	Inscriptions ordres professionnels - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations	30 000,00			
C06-411C05	Personnel vacataire PMI	DRH/REM Rémunérations	769 000,00			
			27 205 059,00	26 600,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Aménagement et développement local en zone rurale						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-780A01	DSID - Dotation de soutien à l'investissement des départements (ex-DGE)	DIMMO/SGT				3 664 367,29
				0,00	0,00	3 664 367,29

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Immobilier MDADT						
Action : Immobilier MDADT - maintenance						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-800F02	Maintenance et entretien des bâtiments - CER	DIMMO/SMP	115 000,00		665 246,86	
			115 000,00	0,00	665 246,86	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Immobilier MDADT						
Action : Immobilier MDADT - recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-800F04	Loyers, charges et redevances - CER	DIMMO/SID	15 000,00			
			15 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Immobilier MDADT						
Action : Immobilier MDADT - travaux neufs						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-800F05	Travaux neufs - CER	DIMMO/SGT			50 100,00	
				0,00	50 100,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Moyens Généraux réseaux et infrastructures						
Action : Moyens généraux						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-800B02	Renouvellement de l'équipement des MDADT - Informatique	PRA/DSN			27 000,00	
C06-800G03	Prestations affaires générales - S3R	DACP/SSAB	475 000,00			
			475 000,00	0,00	27 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Ressources Humaines - réseaux et infrastructures						
Action : Développement des compétences						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-800C07	Formation - Personnel voirie	DRH/IF Formation	171 600,00			
			171 600,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Ressources Humaines - réseaux et infrastructures						
Action : Personnel - entretien du patrimoine départemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-800C04	Rémunérations et charges - Personnel voirie	DRH/REM Rémunérations	40 367 165,00	27 000,00		
			40 367 165,00	27 000,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-800G02	Matériel de transport parc véhicules légers (parc DDE)	DMG/SGTPV			2 783,73	
				0,00	2 783,73	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Développement des compétences - restaurant administratif						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA09	Formation - RA	DRH/IF Formation - RA	2 000,00			
			2 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Moyens généraux						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA01	Investissement - RA	DMGSRARA			50 000,00	
C06-RA02	Prestations Affaires générales - RA	DMGSRARA	6 150,00			
C06-RA04	Logistique - RA	DMGSRARA	25 000,00			
C06-RA07	Fonctionnement spécifique - RA	DMGSRARA	557 110,00	1 767 644,00		
			588 260,00	1 767 644,00	50 000,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Personnel - restaurant administratif						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA10	Rémunérations - RA	DRH/REM Rémunérations - RA	1 116 394,00	210,00		
			1 116 394,00	210,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Systèmes d'information						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2025 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2025 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA03	Informatique - RA	PRA/DSN/RA	7 600,00		3 600,00	
			7 600,00	0,00	3 600,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	
2025	0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	C06-022A03	Equipement informatique - Communication	022A-AP25-DM	85 000,00	85 000,00			
		Total Communication et relations extérieures				85 000,00	85 000,00	0,00	0,00	
		Immobilier administratif	C06-020C01	Etudes travaux neufs - Bâtiments départementaux	020C-AP25-TN	100 000,00	50 000,00	50 000,00		
			C06-020C06	Etudes maintenance - Bâtiments départementaux	020C-AP25-MB	100 000,00	40 000,00	60 000,00		
			C06-020C11	Gros entretien et renouvellement - Bâtiments	020C-AP25-MB	600 000,00	200 000,00	400 000,00		
			C06-020J06	Opérations foncières	020J-AP25-IM	50 000,00	50 000,00			
		Total Immobilier administratif				850 000,00	340 000,00	510 000,00	0,00	
		Moyens des services	C06-020L08	Logistique - Services généraux	020L-AP25-DM	172 000,00	172 000,00			
			C06-020M01	Equipement du garage départemental	020M-AP25-DM	10 000,00	10 000,00			
			C06-020M05	Renouvellement de véhicules	020M-AP25-DM	450 000,00	361 413,60	88 586,40		
			C06-020N01	Informatique Equipement et études	020N-AP25-DM	3 582 200,00	2 181 483,00	1 400 717,00		
		Total Moyens des services				4 214 200,00	2 724 896,60	1 489 303,40	0,00	
		Ressources financières et budgétaires	C06-010E01	Dépenses d'investissement imprévues	010E-AP25-DI	5 400 000,00			5 400 000,00	
			C06-010E02	Crédits d'investissement non affectés	010E-AP25-DM	84 496,81	84 496,81			
		Total Ressources financières et budgétaires				5 484 496,81	84 496,81	0,00	5 400 000,00	
		Ressources Humaines - Personnel administratif	C06-021C01	Action sociale - Personnel départemental	021C-AP25-PA	45 000,00	45 000,00			
		Total Ressources Humaines - Personnel administratif				45 000,00	45 000,00	0,00	0,00	
	2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	C06-201B04	Moyens généraux - Collèges	201B-AP25-DM	110 000,00	110 000,00			
			C06-288B01	Moyens informatiques affectés aux CIO	288B-AP25-DM	3 000,00	3 000,00			
		Total Equipement collèges				113 000,00	113 000,00	0,00	0,00	
	3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	C06-300E04	Informatique - Archéologie	300E-AP25-AI	72 800,00	72 800,00			
		Total Archéologie				72 800,00	72 800,00	0,00	0,00	
		Archives	C06-300B02	Equipement informatique - Archives	300B-AP25-DM	6 000,00	6 000,00			
		Total Archives				6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	
		Culture	C06-300C12	Equipement informatique - Culture	300C-AP25-DM	9 000,00	9 000,00			
			C06-300G04	Equipement informatique - MD	300G-AP25-DM	20 000,00	20 000,00			
		Total Culture				29 000,00	29 000,00	0,00	0,00	
	4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	C06-420F02	Etudes travaux neufs - MDS	420F-AP25-TN	20 000,00	20 000,00			
		Total Immobilier MDS				20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	
		Moyens des services	C06-411D03	Moyens généraux - CPEF	411D-AP25-DM	5 000,00	5 000,00			
		Total Moyens des services				5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	
		Moyens Généraux - action sociale	C06-420I09	Logistique - Services sociaux	420I-AP25-DM	38 000,00	38 000,00			
		Total Moyens Généraux - action sociale				38 000,00	38 000,00	0,00	0,00	
	8 TRANSPORTS	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	C06-800B02	Renouvellement de l'équipement des MDADT - Informatique	800B-AP25-DM	27 000,00	27 000,00			
		Total Moyens Généraux réseaux et infrastructures				27 000,00	27 000,00	0,00	0,00	
	Total général						10 989 496,81	3 590 193,41	1 999 303,40	5 400 000,00

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)
2025	0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	C06-RA01	Investissement - RA	RA-AP25-DM	50 000,00	40 873,71	9 126,29
			C06-RA03	Informatique - RA	RA-AP25-DM	3 600,00	3 600,00	
		Total Restaurant administratif					53 600,00	44 473,71
Total général						53 600,00	44 473,71	9 126,29

Annexe 3

Nouvelles affectations

CDR	Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant à affecter au BP 2025
DIMMO/SEP	C06-020C01	Etudes 2025 travaux neufs bâtiments	100 000.00
DIMMO/SEP	C06-420F02	2025 - Etudes travaux neufs MDS	20 000.00
DIMMO/SMP	C06-020C06	2025 - Etudes maintenance - Bâtiments départementaux	100 000.00
DIMMO/SMP	C06-020C11	2025 - Travaux urgents ou imprévus - Tous bâtiments	600 000.00

Annexe 4**Affectations complémentaires**

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2024-00692-01	DEPOTS DE GARANTIES	10 000.00	10 000.00	20 000.00
2023-01384-01	WIZERNES COUPOLE HELFAUT Réfection étanchéité du bâtiment chaufferie transfo	180 000.00	- 90 000.00	90 000.00

ANNEXE N°1 À LA DÉLIBÉRATION N°2025-63
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 MARS 2025
INDEMNITÉS DE FONCTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Fonction Montant de l'indemnité	Nom
Président du Conseil Départemental 98% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	M. Jean-Claude LEROY
Vice-Présidents Indemnité d'un Conseiller (70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) majorée de 40%	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA M. Daniel MACIEJASZ Mme Valérie CUVILLIER M. François LEMAIRE Mme Blandine DRAIN M. René HOCQ Mme Maryse CAUWET M. Ludovic LOQUET Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY M. Jean-Claude DISSAUX Mme Laurence LOUCHAERT M. Laurent DUPORGE Mme Karine GAUTHIER M. Alain MEQUIGNON Mme Evelyne NACHEL
Membres de la Commission Permanente Indemnité d'un Conseiller (70 % de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) majorée de 10%	Mme Emmanuelle LEVEUGLE Mme Florence WOZNY M. Jean-Jacques COTTEL Mme Caroline MATRAT M. Sébastien CHOCHOIS Mme Sophie WAROT-LEMAIRE M. André KUCHCINSKI Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH M. Pierre GEORGET Mme Carole DUBOIS M. Olivier BARBARIN Mme Zohra OUAGUEF M. Etienne PERIN Mme Maryse DELASSUS M. Claude BACHELET Mme Maïté MULOT-FRISCOURT M. Bruno COUSEIN Mme Stéphanie RIGAUX M. Philippe FAIT Mme Emmanuelle LAPOUILLE M. Alexandre MALFAIT Mme Sylvie MEYFROIDT M. Frédéric MELCHIOR Mme Brigitte PASSEBOSC M. Marc SARPAUX Mme Marie-Line PLOUVIEZ M. Steeve BRIOIS M. Ludovic PAJOT

Conseillers départementaux	Mme Brigitte BOURGUIGNON
	Mme Anouck BRETON
	Mme Nicole CHEVALIER
70 % de l'indice brut terminal de l'échelle	M. Jean-Louis COTTIGNY
indiciaire de la fonction publique	M. Michel DAGBERT
	Mme Audrey DESMARAI
	M. Alain DE CARRION
	M. Jean-Luc DUBAËLE
	M Philippe DUQUESNOY
	Mme Delphine DUWICQUET
	Mme Ingrid GAILLARD
	M. Raymond GAQUERE
	Mme Séverine GOSSELIN
	Mme Aline GUILLUY
	M. Guy HEDDEBAUX
	M. Sébastien HENQUENET
	M. Ludovic IDZIAK
	Mme Michèle JACQUET
	Mme Maryse JUMEZ
	M. Daniel KRUSZKA
	Mme Marine LE PEN
	Mme Geneviève MARGUERITTE
	M. Michel MATHISSART
	M. Philippe MIGNONET
	Mme Sandra MILLE
	M. Bertrand PETIT
	Mme Maryse POULAIN
	M. Benoît ROUSSEL
	M. Jean-Pascal SCALONE
	M. Jean-Marc TELLIER
	Mme Véronique THIEBAUT
	Mme Françoise VASSEUR
	M. François VIAL
	Mme Cécile YOSBERGUE